RÉCITS

DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU CINQUIÈME SIÈCLE

EUTYCHÈS ET LE CONCILE DU BRIGANDAGE.

LA QUESTION DES DEUX NATURES.

I.

La manie théologique qui était venue se loger dans le cerveau de Théodose II n'avait pas été plus heureuse à l'état, à la famille impériale, à lui-même, qu'à l'église, qu'elle agitait incessamment. Cette ombre de gloire militaire qui couronnait son règne au début s'était dissipée pour ne plus reparaître, quoique les généraux vainqueurs des Perses en 422 fussent encore debout pour la plupart, ou remplacés par d'autres qui les valaient. Il en était de même de cette réputation de sagesse que le fils d'Arcadius s'était acquise sous la tutelle d'Anthémius et de Pulchérie : tous les abus qu'il combattait alors, les pillages, les vols, les injustices, avaient repris faveur sous la domination des chambellans. L'honneur et la sûreté de l'empire au dehors, le bien-être des peuples au dedans, n'étaient plus la principale préoccupation du prince et de son gouvernement. Toutes les forces vives de l'état se consumaient en luttes religieuses, et tandis que l'empereur passait son temps à composer des symboles avec ses eunuques, à ourdir des intrigues ecclésiastiques avec les évêques, à régler, casser, confirmer des synodes, à déposer ou proscrire des prêtres ou des moines, l'or avait

remplacé les armes sur les frontières de l'empire. Théodose s'était rendu tributaire des barbares pour obtenir une paix toujours marchandée, et d'autant plus fragile qu'elle coûtait plus cher. La politique romaine, encore fière et digne sous Théodose Ier, ne connaissait plus sous son petit-fils que la ruse, la perfidie, l'assassinat au besoin, seule science à la portée des gardiens de gynécée, parmi lesquels il choisissait ses ministres. Et pourtant jamais plus formidable coalition de barbares n'avait menacé le monde romain et la civilisation : Genséric était à Carthage, et Attila sur les bords du Danube.

A l'intérieur, sous ces dynasties successives d'eunuques par lesquels on pouvait compter les années de ce règne, il ne restait plus aux villes qu'une apparence trompeuse de prospérité, et la misère régnait dans les campagnes. Les impôts étaient écrasans, et toute la substance de l'état passait d'un côté aux mains des barbares qui vendaient la paix, de l'autre en divertissemens publics et en spectacles, car Théodose, si économe et si réservé dans son enfance, était devenu fou du théâtre et des combats de bêtes féroces. On raconte qu'un roi indien ne crut pas, sur sa réputation, lui pouvoir offrir de cadeau plus agréable qu'un tigre privé, dont Théodose II fit son compagnon, comme Valentinien Ier avait fait jadis de l'ours Mica qui mangeait à sa table, mais la ressemblance des deux princes s'arrêtait là.

Les bons ou les mauvais ministres se suivaient à de courts intervalles d'après les révolutions domestiques du palais. Si les eunuques triomphaient dans l'esprit du prince, l'empire le ressentait aussitôt par les détestables fonctionnaires qu'on lui imposait; mais lorsque cette influence fatale faisait place à celle de l'impératrice Eudocie, ou même à celle de Pulchérie, qui se relevait encore de loin en loin, des intermittences de bonne justice administrative et de calme venaient rendre quelque vie aux provinces. L'histoire nous a conservé le nom du ministre Cyrus, arrivé au timon des affaires par la faveur d'Eudocie. C'était ce même Égyptien, poète distingué, dont nous possédons encore quelques pièces de vers, et qu'Athénaïs avait admis dans la familiarité de ses relations littéraires; le caractère de l'homme et ses mérites divers avaient fait le reste. Cyrus était devenu préfet de la ville, consul et patrice. Modeste et intègre autant que savant, l'Égyptien ne se laissa pas éblouir par l'élévation et la soudaineté de sa fortune. « Ma prospérité est trop grande, disait-il à l'instar des anciens sages, elle me fait peur. » L'empire dut à cet excellent ministre quatre ans d'une administration qui rappela celle d'Anthémius, et Constantinople d'utiles travaux qui le rendirent populaire. Ainsi il rebâtit durant sa préfecture plusieurs quartiers de la ville ébranlés ou détruits par des tremblemens de

terre, et construisit une muraille le long du Bosphore pour mettre le port à l'abri contre les incursions des pirates vandales, qui commençaient à courir les mers de la Grèce. Ces divers travaux furent appréciés de la ville comme un grand bienfait, et un jour que Cyrus assistait aux jeux du cirque l'empereur étant présent, le peuple cria : « Constantin a fondé Constantinople, Cyrus l'a renouvelée, et ce n'est pas tout ce qu'il saura faire. » Ce cri blessa l'orgueil de l'empereur, et le ministre fut perdu; sa protectrice Eudocie venait de tomber en disgrâce, il tomba avec elle. A l'instigation des eunuques, redevenus tyrans, Théodose le dépouilla de sa préfecture et de tous ses honneurs; il le força même comme par grâce à s'exiler dans un évêché de la Phrygie, où ses ennemis le poursuivirent encore, répandant le bruit qu'il était païen, parce que dans ses vers il avait employé les formules mythologiques, qui constituaient alors le langage de la poésie. Dégoûté de la méchanceté des hommes, Cyrus quitta son évêché pour aller s'ensevelir dans la retraite, et disparut du monde; mais son souvenir est resté honoré dans l'histoire.

Si l'heureuse influence d'Eudocie dota l'empire d'un bon ministre, la crainte de Pulchérie et le désir de l'éloigner des affaires en amenèrent un bien détestable. Théodose, en guerre alors avec sa sœur, crut que rien ne déplairait plus à celle-ci que le retour de l'eunuque Antiochus au palais, de ce pédagogue persan donné par Iezdjerd à Théodose enfant, et que Pulchérie avait eu hâte de renvoyer en prenant l'empire. Cette expulsion, devenue un mérite aux yeux de Théodose, lui fit rappeler Antiochus, avec qui il n'avait pas cessé d'entretenir des relations. Ce calcul d'ingratitude réussit mal au prince qui s'en rendait coupable. Tandis que Pulchérie, justement blessée, s'abstenait de conseils et d'observations vis-à-vis de son frère, celui-ci n'avait guère à se louer de son ministre. Antiochus, croyant s'être construit un empire absolu sur l'inimitié du frère et de la sœur, perdit toute mesure dans son administration tyrannique, toute réserve même et tout respect à l'égard du prince, qui fut enfin obligé de s'en défaire. Après l'avoir dépouillé de sa charge et de ses titres, après avoir rendu au fisc les biens qu'il avait volés, Théodose le fit *pape*, suivant l'expression d'un historien grec, c'est-à-dire qu'il le réduisit à la nécessité de demander par miséricorde qu'on l'ordonnât prêtre, puis il l'envoya finir ses jours dans une église de Chalcédoine. Ce ne fut pas tout : une loi rendue à son sujet exclut à jamais les eunuques de la dignité de patrice; ce fut la seule trace du passage d'Antiochus dans le gouvernement de l'empire d'Orient.

Un autre Antiochus, préfet du prétoire et consul, fit plus d'honneur au caractère de Théodose, et fournit à ce règne sa seule page glorieuse : il publia en 438 le code théodosien, dont la rédaction

avait duré neuf ans. C'était lui qui avait présidé, pendant ce long espace de temps, les deux commissions de hauts fonctionnaires et de jurisconsultes employées successivement à ce travail, dont le but était, comme on sait, de réunir en un seul corps de loi les ordonnances des divers princes qui s'étaient succédé depuis Constantin. Ces princes, tous chrétiens à l'exception d'un seul, portaient alors le nom de *légitimes*, par lequel on les distinguait des césars païens. Dans ce cycle de cent vingt-six ans, quinze empereurs avaient travaillé à régler toutes les parties de l'administration militaire, civile et ecclésiastique : le code théodosien relia les dispositions diverses de leurs actes, en les coordonnant et les abrégeant. Dès que ce grand ouvrage fut achevé, Théodose décréta que les lois comprises dans son code auraient seules autorité en Orient, et serviraient de règle certaine pour la jurisprudence des tribunaux. Il prit en même temps des mesures pour le faire admettre au même titre dans l'empire d'Occident, et on a retrouvé, il y a quelques années, le procès-verbal de cette adoption par le sénat de Rome. Les lois rendues postérieurement soit en Orient, soit en Occident, et qu'on désigna par le mot de *novelles*, ne furent plus dès lors applicables d'un empire à l'autre qu'après avoir été revêtues de l'approbation des deux princes, afin d'établir dans toute l'étendue du monde romain le même esprit de gouvernement et l'uniformité de la discipline.

L'empire, reconnaissant du bienfait, put en reporter le mérite, pour la plus grande part, à Pulchérie, sous l'influence de laquelle toutes les bonnes idées s'étaient élaborées autrefois; mais aujourd'hui l'ancienne régente était devenue étrangère à l'administration de l'état comme à sa politique. Les deux quartiers habités l'un par l'empereur et l'impératrice, l'autre par les vierges-reines, formaient dans l'enceinte du palais comme deux palais séparés, ou plutôt deux citadelles ennemies dont l'abord était gardé par les eunuques. Quelle que fût la gravité des affaires, Théodose ne recourait plus à cette admirable conseillère qui l'avait si bien conduit, lui et l'empire, pendant près de dix ans; elle-même s'abstenait de paraître pour ne point donner prétexte à la jalousie de son frère et au reproche répété par les courtisans, qu'elle ne voulait voir en ce frère qu'un pupille. Il y avait pourtant des circonstances où l'effacement volontaire lui eût paru un crime, c'est lorsqu'elle croyait la foi en péril par les mesures de l'empereur et de la cour. Elle sortait alors de sa retraite avec l'autorité morale de son rang et de ses anciens bienfaits, et Théodose s'inclinait devant elle. Pour empêcher ces retours passagers de puissance et venir ainsi en aide à la faiblesse de leur maître, les eunuques dirigeans formèrent plus d'une fois le complot de la faire sortir du palais. Chrysaphius y réussit enfin, comme nous le verrons; mais en cherchant à combattre par ces

indignes moyens la popularité d'Augusta, on ne réussit qu'à l'accroître. Retranchée en quelque sorte dans le domaine des opinions religieuses, où elle était inviolable, elle s'y fit la protectrice de l'orthodoxie, battue en brèche par la cour. Les évêques s'adressèrent à elle dans leurs plaintes comme dans leurs vœux, et Pulchérie disgraciée, exilée du gouvernement, fut la souveraine du parti catholique.

La discorde qui avait séparé la sœur du frère n'épargna pas les deux belles-sœurs; Eudocie en toute occasion embrassa la cause de son mari contre la femme qu'elle avait longtemps appelée sa mère. Dans les questions religieuses, où Pulchérie mettait tant d'intérêt, elle trouvait toujours en face d'elle sa filleule Athénaïs liguée contre sa croyance avec la cour, nestorienne d'abord, eutychienne ensuite, alors que Pulchérie restait invariablement attachée à la foi traditionnelle de l'église. Cette opposition déclarée avait valu à l'impératrice quelque ascendant sur Théodose; elle patronnait parfois les ministres, Cyrus par exemple, et prenait part aux affaires. Cette rivalité de pouvoir entre les Augusta fut envenimée, suivant le dire de plusieurs historiens, par une autre plus personnelle, plus sensible au cœur des femmes, la jalousie.

J'ai parlé à plusieurs reprises de Paulinus, ce jeune compagnon d'études de Théodose, devenu son ami dans l'âge mûr, et qui, par les conseils de Pulchérie, avait décidé l'empereur incertain à épouser Eudocie. J'ai dit comment la fille de Léontius avait reconnu ce service en admettant le jeune paranymphe dans l'intimité de sa société, et comment celui-ci, admirateur du talent et de la beauté, s'était pris d'une vive passion pour elle, tandis que lui-même, à son insu, inspirait de pareils sentimens à l'austère Pulchérie. Eudocie payait cette passion d'une amitié dévouée, mais où l'amour (elle l'assura du moins) n'entra jamais pour rien. Leurs relations durèrent sur ce pied pendant plus de vingt ans, Paulinus la voyant chaque jour et recevant toutes ses confidences. Non-seulement la faveur d'Eudocie l'avait élevé aux plus hautes dignités de l'état, mais elle l'avait fait recevoir comme commensal à la table impériale, honneur domestique fort apprécié à la cour des césars et que l'on désignait par le titre de convive du prince. Pour le moment, il exerçait les importantes fonctions de préfet du prétoire. Plus d'une fois la malignité publique, éveillée par cette fortune rapide, avait essayé d'inquiéter Théodose, et plus d'une fois aussi le prince avait conçu des soupçons que la réflexion avait ensuite écartés, lorsqu'un incident étrange vint lui ouvrir les yeux, ou, pour mieux dire, donner à ses appréhensions une apparence de réalité. Cet incident, malgré une couleur un peu légendaire, a passé dans l'histoire, et nous ne l'omettrons pas ici, d'abord parce qu'il figure chez presque tous

les historiens grecs postérieurs au ve siècle, et ensuite parce qu'il sert de transition vers une catastrophe d'une authenticité historique incontestée. Voici la version la plus vraisemblable.

C'était au commencement de l'année 440. Un paysan de la Phrygie, qui avait récolté dans son verger une pomme d'une grosseur et d'une beauté extraordinaires, eut l'idée de l'offrir à Théodose comme un échantillon des prospérités dont le ciel comblait son règne. Il se rend à Constantinople avec son offrande, et se range sur le passage de l'empereur et de l'impératrice lorsqu'ils s'acheminaient à pied vers l'église le jour de l'Épiphanie. Théodose était d'un abord facile aux gens du commun; le Phrygien s'approche, lui présente la pomme, que le prince admire et donne à l'impératrice après avoir fait compter au campagnard cent pièces d'argent. L'impératrice, émerveillée à son tour, la fit porter comme une surprise à son ami le préfet du prétoire Paulinus, que des douleurs de goutte retenaient dans sa maison, sans lui faire savoir qui la lui envoyait : de là vint tout le malheur.

Paulinus trouva le fruit si admirable qu'en bon courtisan il en voulut faire hommage au prince; Théodose, en le recevant, fut grandement étonné, et ses soupçons lui revinrent à l'esprit. Courant aussitôt chez l'impératrice, il lui demande d'une voix irritée où est la pomme qu'il lui avait donnée. A cette question, et au ton dont elle était faite, l'impératrice resta interdite; puis, revenant de son trouble, elle dit résolûment qu'elle avait voulu la goûter et l'avait mangée avec délices. « Eh bien! s'écria l'empereur en rejetant le voile qui la couvrait, la voilà, et c'est Paulinus qui me l'envoie! » Une explication violente s'ensuivit dans laquelle l'impératrice protesta de son innocence, — protestation qu'elle renouvelait, dit-on, vingt ans plus tard à son lit de mort. Si le mari conserva des doutes, l'empereur ne voulut pas qu'on pût dire qu'un sujet avait impunément attenté à l'honneur de son lit; il fit prendre Paulinus à l'instant même, et le fit conduire par des soldats à Césarée, en Cappadoce, où on lui trancha la tête. Eudocie, remplie de douleur, offensée d'ailleurs de l'affront que ce meurtre faisait rejaillir sur elle, déclara à son mari qu'elle se séparait de lui pour jamais, et lui demanda l'autorisation d'aller finir ses jours à Jérusalem; il l'accorda, et elle partit.

La ville sainte ne lui était pas étrangère : elle l'avait visitée après le mariage de sa fille Eudoxie, en 437, pour l'accomplissement d'un vœu, et son voyage alors n'avait été qu'une suite de triomphes. Dans la grande cité d'Antioche, où elle avait fait halte en passant, elle avait été reçue au sénat sur un trône d'or enrichi de pierreries, au milieu de l'assemblée curiale, des notables citoyens et du peuple. Comme les discours étaient de toutes les fêtes dans cette patrie des

rhéteurs syriens, la fille de Léontius entendit son panégyrique, auquel elle répondit sur-le-champ, ne voulant pas qu'Athènes restât muette devant Antioche. Son improvisation, tout à la louange de cette ville, se terminait par ce vers d'Homère : « je suis fière de me dire de votre race, et de sentir dans mes veines le même sang que vous, » faisant allusion aux colonies helléniques qui avaient peuplé dans l'origine la métropole de la Syrie. Ces paroles flatteuses valurent à la savante impératrice des acclamations enthousiastes : le sénat lui fit dresser une statue d'or dans la salle de ses séances, le peuple une de bronze dans son académie, qui s'appelait le Musée, à l'instar de celle d'Alexandrie. Tel avait été son premier voyage, dont le souvenir dut lui causer plus d'un regret. Les temps étaient bien changés; et cette fois elle traversa rapidement le territoire d'Antioche, le chagrin au cœur et la rougeur au front.

Installée à Jérusalem dans un appareil convenable à son rang, au milieu d'une petite cour d'officiers impériaux et d'ecclésiastiques, elle entreprit de se concilier l'appui des habitans et celui du clergé. Elle commença la reconstruction à ses frais des murailles de la ville, en grande partie ruinées; elle bâtit ou répara des églises, et ses libéralités s'adressèrent surtout aux monastères, qui lui donnèrent le surnom de Nouvelle-Hélène. Elle cherchait à se faire par tous ces moyens une popularité qui la mît à l'abri des colères renaissantes de Théodose et des vexations de ses ministres. Peut-être déjà songeait-elle à se créer dans ce coin reculé de l'empire une petite souveraineté indépendante du gouverneur de la province, comme elle parvint plus tard à le faire; mais le gouverneur vit dans ces recherches de popularité un complot contre l'état, et surtout contre son omnipotence : il dénonça donc comme coupable de menées dangereuses et presque de révolte l'exilée qu'il avait mission de surveiller. Le châtiment ne se fit pas attendre. Un matin, Eudocie vit arriver dans son palais de Jérusalem le comte des domestiques, Saturninus, qui s'empara d'abord de ses deux ministres principaux et les fit mettre à mort. C'étaient le prêtre Sévère et un diacre Jean, qui, après avoir vécu à Constantinople dans l'intimité de sa maison, n'avaient pas voulu se séparer d'elle, et étaient dans son exil les instrumens fidèles de ses desseins. Outrée de cette indigne offense, Eudocie fit à son tour saisir et tuer Saturninus. Un ordre de l'empereur lui supprima dès lors son palais, ses officiers, sa pension impériale, et la réduisit à une condition privée. Elle accepta tout sans murmure, continuant à faire dans la mesure de sa pauvreté le bien qu'elle ne pouvait plus faire magnifiquement et en souveraine.

Elle vivait ainsi depuis plusieurs années quand une révolution du palais de Constantinople vint changer son sort encore une fois. Avec

la même soudaineté qu'on avait mise à la frapper par la main de Saturninus, elle fut avertie que l'empereur la rappelait. L'ascendant de Pulchérie, rentrée en faveur après son départ, avait suscité une nouvelle attaque des eunuques, dont le chef était alors ce Chrysaphius, qui fut plus funeste à la maison de Théodose que Genséric ou Attila. C'était un ancien esclave, barbare d'origine, dont le vrai nom était Tzuma. Aucun de ceux qui avaient dominé jusque-là le fils d'Arcadius ne porta au même degré l'astuce, l'avarice, la cruauté, le génie de l'intrigue et de la basse flatterie; mais ces vices furent précisément ce qui lui donna prise sur le faible empereur. Il le séduisit surtout, dit-on, par son air noble et sa démarche majestueuse: aussi Théodose en fit-il le commandant de ses gardes et son grand-spathaire; on nommait ainsi l'officier qui portait devant le prince l'épée de l'empire. La surveillance de Pulchérie déplut à cet important personnage, qui se mit en tête de l'écarter sans retour cette fois. Il recommença près du frère les suggestions perfides, qui réussissaient toujours, irritant cet esprit ombrageux par des calomnies sur l'ambition de sa sœur, tandis qu'il lui donnait le regret de sa femme, et s'efforçait de le réconcilier avec elle. Chrysaphius se disait qu'une fois rentrée au palais, Eudocie l'aiderait à en chasser pour jamais son ancienne rivale, et qu'à eux deux ils seraient maîtres absolus de l'empereur. L'idée de se venger de sa belle-sœur, à qui elle attribuait une part dans les colères qui avaient eu pour résultat sa disgrâce et le meurtre de son ami, plut apparemment à l'impératrice tout autant qu'une réconciliation avec son époux. Elle revint à Constantinople, et les deux Augusta se trouvèrent encore une fois en présence dans les machinations de Chrysaphius. La lutte domestique se réveilla donc avec une ardeur plus grande de la part d'Eudocie, lorsqu'en 448 une nouvelle tourmente religieuse vint détourner les esprits des mesquines intrigues du gynécée pour les rejeter dans les agitations de doctrines qui avaient précédé la mort de Nestorius.

II.

Dix-sept ans s'étaient écoulés depuis le concile d'Éphèse, et les principaux acteurs de ce grand drame avaient disparu de la scène du monde. Jean d'Antioche était mort, et Cyrille l'avait suivi de près; le comte Irénée, devenu évêque de Tyr, expiait dans l'exil son ancien attachement à Nestorius, son maître. Théodoret seul restait debout, réservé par la Providence à des luttes plus grandes encore; pour le moment, il était relégué dans son diocèse avec défense d'en sortir. Son crime était d'avoir dit en apprenant la mort de Cyrille: « L'Orient et l'Égypte sont désormais unis; l'envie est dé-

funte et l'hérésie ensevelie avec elle. » Il n'y avait plus de troubles nulle part. L'église orientale reposait de cette lassitude de corps qui simule le calme de l'âme, lorsqu'en 448 la querelle de Marie *theotocos* se réveilla tout à coup comme la flamme d'un incendie mal éteint.

Dans cette banlieue monastique de Constantinople qui formait autour de la seconde Rome comme un pomœrium sacré, où retentissaient jour et nuit les louanges du Seigneur, vivait un archimandrite déjà sur le déclin de l'âge et qui se nommait Eutychès. Le monastère qu'il gouvernait était un des plus considérables, et ne contenait pas moins de trois cents moines. Eutychès y était entré enfant et appartenait à la classe des moines qui, à l'instar de Dalmatius, avaient fait vœu de ne jamais sortir vivans de leur cloître; mais, comme Dalmatius, il en était sorti pour le service de l'église. Amené au concile d'Éphèse par le désir de défendre la vérité sur l'incarnation, il y avait combattu au plus épais des cyrilliens. Là, il s'était rencontré avec cet ancien avocat de Constantinople, Eusèbe, devenu depuis évêque de Dorylée, qui, après avoir affiché sur les murs de la ville impériale la première dénonciation publique contre l'hérésiarque, était venu coopérer à sa condamnation.

Eutychès n'était pas savant, et ne se piquait guère de l'être. Il connaissait bien les Écritures; mais, quant à l'exégèse et aux sentimens des pères, il n'en faisait aucun cas, prétendant que, puisque Dieu avait fait un livre, il avait mis dans ce livre tout ce qu'il nous convient d'apprendre, et que c'était à nous de savoir le lire. Malgré cette outrecuidance, qui rappelait beaucoup celle de Nestorius, Eutychès ne revint pas du concile d'Éphèse tel qu'il y était entré : il en revint théologien, et théologien transcendant, à son avis du moins. En repassant dans la solitude du cloître les souvenirs des grandes scènes auxquelles il s'était mêlé avec passion, il lui sembla que le concile n'avait accompli qu'une moitié de sa tâche, et qu'à lui était réservé le devoir de l'achever. Le concile avait condamné en Nestorius une doctrine qui faisait prévaloir l'humanité dans la personne de Jésus-Christ, mais il n'avait pas défini suffisamment le mystère de l'Incarnation, il n'avait pas dit quelle part incombait à la divinité dans l'union des deux natures du Sauveur, et surtout il n'avait pas spécifié le caractère de son humanité. Tels étaient les reproches qu'Eutychès faisait à l'assemblée d'Éphèse! et il se flatta de remplacer cette œuvre incomplète par un système plus complet, puisé dans un ordre d'idées plus élevé.

Se mettant à l'opposite de Nestorius, il exagéra la divinité dans la personne du fils de Marie. Suivant lui, non-seulement le Verbe divin, hypostase de la Trinité, avait pris une seconde génération dans le sein de Marie; mais les élémens de cette seconde génération

appartenaient encore à la Divinité, et leur humanité n'était qu'apparente. Consubstantiel à son père, Jésus ne l'était point à sa mère; il n'avait rien tiré d'elle en tant que créature humaine semblable à nous; mais elle avait été mère d'un fils qui, par le corps comme par l'âme et l'esprit, appartenait à la Divinité. Quand on pressait de questions Eutychès sur ces délicates matières, il ne répondait rien en public; mais on l'entendit professer en particulier, tantôt que le corps de Jésus avait été formé d'une substance éternelle comme Dieu même et existant avant le temps pour être unie plus tard au Verbe divin quand l'heure de la rédemption des hommes serait venue,— cela ressemblait beaucoup à la préexistence des êtres enseignée jadis par Origène; tantôt Eutychès faisait créer le corps de Jésus par le Verbe divin lui-même et de sa substance divine au sein de la vierge Marie. Dans tout cela, Marie n'était point véritablement mère; elle n'était que dépositaire d'un être divin qui n'avait des hommes que la figure et, comme disait saint Paul, « une forme d'esclave. » En outre il n'y avait plus de rédemption, car la rédemption implique un médiateur entre la race d'Adam et le Créateur, qu'elle avait offensé. Nous n'avons pas la coordination de son système, sur lequel il refusa constamment de répondre devant ses juges; mais nous en avons assez pour savoir qu'à son insu sans doute Eutychès n'était qu'un enfant de l'apollinarisme.

Au reste, si contraires que fussent les opinions de l'archimandrite à l'essence même du christianisme, si extravagantes qu'on pût parfois les juger, elles furent accueillies avec grande faveur dans son monastère, d'où elles passèrent dans les autres. Nestorius n'avait obtenu aucun succès dans ces asiles de la vie ascétique et de la contemplation. Des hommes pour qui le plus haut degré de perfection était d'étouffer en eux la nature humaine, et qui travaillaient incessamment à ce but, avaient peine à s'imaginer que Dieu, descendu sur la terre pour nous instruire et nous sauver, eût chargé à plaisir sa divinité de cette dépouille terrestre qu'il fallait rejeter loin de soi pour se rapprocher de lui. Les solitaires étaient naturellement idéalistes par leur vocation et par leur genre de vie. Le nestorianisme pouvait plaire aux gens du monde, qui cherchent une sorte de philosophie raisonnée dans les mystères de la religion; l'eutychianisme était fai pour attirer les convictions ardentes, les imaginations aventureuses, qui embrassent un mystère avec d'autant plus de foi qu'il est plus éloigné du raisonnement.

Ce novateur, enterré dans un couvent, s'était pourtant fait connaître au dehors, et c'est ce qu'il désirait, car il avait la prétention de devenir un chef de secte. Cette prétention, il finit par la réaliser; mais il en avait une autre aussi dont on parlait beaucoup, celle d'être archevêque de Constantinople, et il avait fait sous main

concurrence à l'archevêque d'alors, Flavien, nommé depuis peu à ce siége. Eutychès, riche de patrimoine, savait placer ses libéralités à propos pour gagner des protecteurs et des amis. S'il ne sortait pas de son monastère, il y attirait des auditeurs; on l'écoutait, on l'applaudissait, on allait le vanter au dehors. De hauts personnages le fréquentaient : un de ses visiteurs assidus était l'eunuque grand-chambellan Chrysaphius, qui l'appelait son père, parce qu'il avait été relevé par lui de la cuve baptismale. Cette paternité religieuse, très respectée dans les premiers temps de l'église, avait créé entre le principal ministre de Théodose et le moine novateur un très puissant lien d'affection. Lorsque Chrysaphius revenait du monastère au palais, il ne tarissait pas d'éloges sur l'homme qu'il venait d'entendre et sur les admirables choses qu'Eutychès lui avait révélées. La cour faisait chorus, et Théodose devint bientôt lui-même un des plus ardens fauteurs de l'eutychianisme. Une telle faveur au palais du prince attira autour d'Eutychès une petite cour de solliciteurs de l'église ou du monde, et ce moine reclus pour la vie devint un personnage qui pouvait nuire ou protéger.

Un jour de l'année 448 et vers le commencement de cette année, il reçut la visite d'Eusèbe de Dorylée, que les affaires de son église amenaient à Constantinople. Les deux amis reprirent avec abandon leurs conversations d'autrefois sur le mystère de l'Incarnation, et Eusèbe s'étonna des changemens survenus dans la croyance de l'archimandrite. Comme Eusèbe était fort entier dans ses opinions, il discutait, hochait la tête à chaque mot de son interlocuteur, voulait lui faire comprendre qu'il se trompait et le ramener à la vraie doctrine; mais Eutychès avait l'orgueil du sectaire, et les deux amis ne tardèrent pas à se brouiller. Sur ces entrefaites, l'archevêque de Constantinople, pris pour arbitre par des évêques de Lydie en discussion sur leurs prérogatives, convoqua l'un de ces synodes qu'on appelait dans la primitive église conciles de ville ou conciles locaux, qui se composaient d'évêques étrangers que le métropolitain trouvait sous sa main. L'archevêque de Constantinople, quoique la question fût de peu d'importance, ne voulut pas la résoudre sans consulter, et la soumit au synode où l'évêque de Dorylée Eusèbe fut appelé un des premiers; mais avant d'aller plus loin, je dois dire quel était l'archevêque de Constantinople et dans quels termes il se trouvait soit avec son clergé, soit avec la cour; ceci importe à l'éclaircissement des choses qui vont suivre.

Flavien, archevêque de Constantinople, était trésorier de cette église et gardien des vases sacrés lorsqu'en 446 la mort de Proclus laissa le siége épiscopal vacant; il y fut porté par l'estime publique. Flavien possédait toutes les vertus privées qu'on recherche dans un citoyen et dans un prêtre : il était indulgent, désintéressé, cha-

ritable, ami de la conciliation et du pardon; mais l'énergie, qui est l'âme des vertus publiques, lui manquait. Il avait assisté au concile d'Éphèse dans ce parti de catholiques modérés qui repoussaient les excès de doctrine en même temps que l'esprit de persécution, parti dont Théodoret était resté le chef. Flavien était en correspondance intime avec lui; cependant il ne possédait point cette trempe de caractère qui rendait l'évêque de Cyr, frappé de relégation, si redouté des hommes de trouble et si respecté des autres. Sa foi était la foi orthodoxe, également éloignée des tendances nestoriennes et apollinaristes. Il connaissait Eutychès et le ménageait, non assurément par sympathie d'idées, mais par tolérance et mansuétude de cœur, ne le croyant pas dangereux, et sentant bien néanmoins qu'il ne fallait pas donner à son orgueil le stimulant de la persécution.

Flavien n'était pas bien en cour, et pour plusieurs raisons. En premier lieu, il avait contrarié l'eunuque Chrysaphius en acceptant une place que celui-ci convoitait pour son parrain Eutychès; en second lieu, il l'avait blessé dans son avarice. Un usage qui sentait beaucoup la simonie s'était introduit dans l'église de Constantinople. Depuis assez longtemps, probablement depuis la domination des eunuques, il était de règle que l'archevêque nouvellement nommé dans la ville impériale envoyât à l'empereur comme don de bienvenue des *eulogies :* on appelait ainsi des pains de farine choisie, non consacrés, mais bénits, que les évêques envoyaient aux personnages à qui ils voulaient faire honneur. L'avidité des fonctionnaires du palais avait peu à peu transformé ces pains en une somme d'argent que l'on appelait pareillement les eulogies. C'était un honteux tribut que les archevêques de Constantinople s'étaient résignés à payer pour bien vivre avec la cour. Flavien s'y refusa, et à la réclamation qui lui fut faite par Chrysaphius des eulogies qu'il avait oubliées, il envoya pour l'empereur quelques petits pains de pur froment. Chrysaphius ne voulut pas les recevoir. « Ce n'est pas du pain qu'on envoie à l'empereur, lui fit-il dire, c'est de l'or. » L'archevêque répondit qu'il n'en avait point, que le revenu des églises appartenait à Dieu d'abord, puis aux pauvres, et, comme Chrysaphius insistait, il lui envoya les vases sacrés de sa basilique. La colère de Chrysaphius fut au comble; il repoussa sans doute ces étranges eulogies, qui auraient fait de lui aux yeux du peuple un spoliateur du sanctuaire; mais il ne le pardo nna jamais Flavien.

Une troisième aventure brouilla Flavien avec l'empereur. On a vu comment la guerre s'était renouvelée dans le palais entre Pulchérie et son frère. Théodose, grâce à la coalition d'Eudocie et du grand-chambellan, avait fini par se persuader que l'honneur de son règne allait être terni, si l'ancienne régente n'était absolument

éloignée de la cour; mais la chose importante était de l'éloigner sans éclat, car Théodose balançait entre le scandale d'une rupture publique avec cette sœur si vénérée et l'inconvénient de sa présence au palais. L'esprit fécond de Chrysaphius imagina un moyen terme. Aidé de l'impératrice, il fit entendre au prince que Pulchérie, de plus en plus dégoûtée du monde, n'aspirait qu'à une profession religieuse entière, que son désir surtout serait d'être attachée à l'église de Constantinople comme diaconesse à cause de Flavien, dont elle faisait un cas tout particulier, bien qu'elle renfermât ce désir en elle-même, de peur d'offenser son frère et d'être rebutée par l'archevêque. Cette fable plut à Théodose. Sans chercher à en savoir plus long, il fit venir aussitôt Flavien, et lui demanda comme un grand service pour la famille impériale, à qui il épargnerait des scènes douloureuses, d'ordonner diaconesse Pulchérie-Augusta la première fois qu'il la verrait et sans l'avertir d'avance. Flavien était honnête, comme je l'ai dit; il était attaché à la fille d'Arcadius; il comprit qu'il y avait là-dessous quelque complot odieux, et lui écrivit de ne pas se présenter à la basilique, « qu'il y allait de leur sûreté à tous deux. » Pulchérie partit aussitôt pour l'Hebdomon dans un exil volontaire, jusqu'à ce que les temps fussent devenus meilleurs. Le coup était manqué : l'empereur vit que sa confidence avait été trahie par Flavien, qu'il prit dès lors en aversion. Telles étaient les causes de discorde entre la cour et l'archevêque de la ville impériale lorsque commença la querelle d'Eutychès.

Le 8 novembre, le synode, assemblé dans la salle du conseil de l'église cathédrale, sous la présidence de Flavien, allait se séparer après avoir terminé sans difficulté l'affaire de Lydie, lorsqu'Eusèbe de Dorylée se leva, tenant une requête à la main. « Je demande, dit-il, que cette requête soit lue et insérée aux actes. » C'était une dénonciation contre Eutychès. Elle portait que l'archimandrite Eutychès ne cessait de proférer des blasphèmes contre la foi, qu'il parlait des clercs avec mépris, et accusait Eusèbe lui-même d'être hérétique. Eusèbe priait donc le concile de le faire venir pour répondre à son accusation. « Je suis surpris de cette plainte, dit Flavien lorsqu'Eusèbe eut fini; prenez la peine de voir l'archimandrite et de l'entretenir, et, si vous trouvez qu'en effet il n'a pas une bonne croyance, le concile le fera appeler pour se défendre. — J'étais son ami auparavant, répondit Eusèbe, et je lui ai parlé sur ce sujet non pas une ou deux fois, mais vingt; je l'ai instruit, je l'ai averti, et il persévère à dire des choses qui blessent la foi. Faites-le venir, je vous en conjure, car il corrompt son monastère. » Flavien insista dans une pensée de paix. « Retournez vers lui, dit-il paternellement à Eusèbe; parlez-lui encore, et faites qu'il n'éclate pas quelque

trouble nouveau dans l'église. — Je n'y retournerai point, répliqua aigrement l'ancien avocat; je suis trop las d'entendre ses blasphèmes. » Le concile décida qu'Eutychès serait mandé devant lui en vertu de la requête.

Six jours après, les évêques se réunissaient de nouveau; Eusèbe avait pris place au banc des accusateurs. Remarquant qu'ils n'étaient que dix-huit sur quarante présens à Constantinople, il se plaignit de ce petit nombre, et fit observer que probablement on ne les avait pas tous convoqués : le reproche tombait directement sur Flavien, qui se défendit en promettant de stimuler le zèle des absens. Eusèbe requit la lecture des deux lettres principales de Cyrille sur l'incarnation, savoir : le tome à Nestorius et une lettre adressée par ce patriarche à celui d'Antioche. La lecture achevée, il déclara que c'était là sa croyance et le thème de son accusation contre Eutychès, invitant les membres du concile à faire une semblable déclaration. Flavien fit alors une brève exposition de sa foi, qui fut inscrite au procès-verbal, et que nous donnerons ici tout entière comme une pièce de grande importance dans le procès. « Je crois, dit-il, que Jésus, fils de Marie, est Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel à son père selon la divinité et à sa mère selon l'humanité, et que des deux natures unies en une hypostase et une personne il résulte après l'incarnation un seul Jésus-Christ. » Les dix-sept évêques présens répétèrent la même profession de foi quoique en termes différens. On remit à la séance suivante l'audition des commissaires chargés de présenter à Eutychès la citation à comparaître devant le concile; or voici ce qui était arrivé.

L'archimandrite avait refusé la cédule d'assignation en disant qu'il avait fait vœu de ne point sortir de son monastère et d'y demeurer en quelque sorte comme dans un sépulcre, puis il avait déclaré entre leurs mains, comme représentant le concile, que l'évêque Eusèbe, son mortel ennemi depuis longtemps, n'intentait cette accusation que pour lui faire injure. « Je suis prêt à souscrire aux expositions de foi des pères de Nicée et d'Éphèse, avait-il ajouté; mais, s'ils se sont trompés en quelque expression, je ne veux ni la reprendre ni la recevoir, car je n'étudie que l'Écriture comme plus certaine que les expositions de doctrine. Ma foi est celle-ci : après l'incarnation, j'adore une seule nature du Verbe incarné. » C'était une phrase de Cyrille qu'il reproduisait, phrase ambiguë, obscure, comme plusieurs des anathématismes, et sur laquelle Eutychès avait en partie construit son système. « On m'a calomnié en me faisant dire que le Verbe a apporté sa chair du ciel : je ne l'ai point dit; mais, que notre seigneur Jésus soit fait de deux natures unies selon l'hypostase, je ne l'ai point appris dans les expositions des pères, et

m'y montrerait-on quelque chose de semblable, je le rejetterais, attendu que les saintes Écritures valent mieux que la doctrine des pères. Je confesse que celui qui est né de la vierge Marie est Dieu parfait et homme parfait : je ne confesse pas qu'il ait une chair consubstantielle à la nôtre. » Telle fut la profession de foi d'Eutychès, apportée par les commissaires en même temps que son refus de comparaître. Eusèbe demanda qu'il fût cité une seconde fois et entendu en personne. « Il est important, dit-il, d'avoir l'œil sur ses menées, car en ce moment même il fait colporter dans tous les monastères de Constantinople un formulaire de sa doctrine pour obtenir des signatures et exciter une sorte de sédition contre le concile. » Le fait était vrai.

La seconde citation n'eut pas plus d'effet que la première; les prêtres Mammas et Théophile, qui l'apportaient, trouvèrent le couvent fermé et gardé par les moines comme une forteresse. « Que voulez-vous? leur dirent ceux qui faisaient sentinelle devant la porte. — Avertissez votre archimandrite, répondirent-ils, que nous avons à lui parler de la part de l'archevêque et de tout le concile. — L'archimandrite est malade et ne peut vous voir, reprirent les moines; mais que lui voulez-vous? dites-le-nous. — C'est à lui-même que nous sommes envoyés, répliquèrent les commissaires, à lui-même que nous devons remettre une citation par écrit que nous tenons en main. » Les moines entrèrent, ressortirent, firent beaucoup d'allées et venues, puis amenèrent avec eux un autre moine, nommé Eleusynius, que l'archimandrite envoyait, disaient-ils, pour connaître ce qu'on lui signifiait. Les commissaires du concile parurent choqués de cette inconvenance et firent mine de partir. Les moines alors semblèrent troublés; ils se chuchotèrent à l'oreille, puis, comme prenant un parti, ils introduisirent les deux prêtres dans le bâtiment de l'archimandrite. Cette dernière scène se passait dans la cour intérieure de l'édifice.

L'archimandrite était devant une table entouré de hauts fonctionnaires de son couvent, savoir : le prêtre Narsès, son syncelle, le diacre Constantin, son apocrisiaire, Eleusynius, un de ses conseillers, et Maxime, archimandrite d'un couvent voisin et son ami. Il tenait à la main un papier dont il voulut charger les commissaires pour le concile; ceux-ci le refusèrent, disant : « C'est à vous de venir vous expliquer vous-même. » Il voulut leur lire ce que contenait ce papier, ils s'y refusèrent également; il le souscrivit alors et dit qu'il le ferait remettre au concile par une autre voie. « Que me veut-on? répétait-il; je suis vieux et cassé, l'évêque et le concile le savent bien; ils savent aussi que je me suis fait une loi de ne point sortir de ce monastère, si la mort ne m'y contraint. On peut faire de moi tout ce qu'on voudra; je prie seulement que personne ne

vienne pour une troisième citation, je la tiens pour faite. » Comme les commissaires allaient sortir, il les entreprit sur le dogme de l'incarnation. « En quelle écriture, leur disait-il, trouve-t-on ces mots, deux natures? Et qui des saints pères a dit que le Verbe ait deux natures? — Mais vous, répondit le prêtre Théophile, montrez-nous donc en quelle écriture on trouve le mot consubstantiel? — Il n'est pas dans l'Écriture, reprit Eutychès, il est dans l'exposition des pères. — Eh bien! il en est de même des deux natures. » Comme il disait que le Verbe incarné est venu relever la nature qui était tombée, un des commissaires lui dit : « Quelle nature? — La nature humaine, reprit-il. — Et par quelle nature la nature humaine a-t-elle été relevée? dirent les commissaires. — Je n'ai point appris dans l'Écriture qu'il y ait deux natures, » répliqua Eutychès; puis il s'écria : « Je ne raisonne point sur la nature de la Divinité, et je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde! Me voici : si je suis déposé, ce monastère sera mon tombeau. » Ce rapport contenait des renseignemens suffisans sur les opinions d'Eutychès.

Le 16 novembre, avant l'envoi de la troisième citation, un archimandrite nommé Abraham et quelques moines d'Eutychès demandèrent à être entendus du concile et entrèrent. « Eutychès nous a envoyés, dit Abraham, parce qu'il est malade. En vérité, il n'a point dormi de la nuit, et n'a fait que gémir. Je n'ai point dormi non plus, car il m'avait envoyé quérir dès hier au soir, et il m'a chargé de vous répéter quelque chose. — Nous ne le pressons pas, dit Flavien avec bienveillance; c'est à Dieu de donner la santé, à nous d'attendre qu'elle revienne : Dieu nous a établis pour exercer l'humanité et non la rigueur. » Et, comme Abraham insistait pour s'acquitter de sa commission devant le concile, Flavien lui dit avec impatience : « Comment se peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accusé un autre vienne parler pour lui? Nous ne pressons pas Eutychès : s'il vient ici, il trouvera des pères et des frères. Il a soutenu autrefois la vérité contre Nestorius, qu'il vienne maintenant la défendre pour lui-même. Nous sommes hommes, et de grands personnages se sont trompés; il n'y a point de honte à se repentir; qu'il confesse sa faute, et nous lui pardonnerons le passé; qu'il nous assure de se conformer pour l'avenir aux expositions des pères et de ne plus dogmatiser, et nous le tenons dès lors pour un frère et un ami. » Flavien était évidemment ému en prononçant ces paroles, et, après qu'il se fut levé de son siége en congédiant l'assemblée, il dit aux moines d'Eutychès : « Vous connaissez le zèle de l'accusateur, le feu même lui paraît froid. Dieu sait combien je lui ai prêché la modération, mais je ne l'ai guère persuadé. Que puis-je faire? Veux-je votre perte? Dieu m'en garde! »

Le lendemain de cette scène, Eutychès fit dire au concile qu'il se

présenterait devant lui le lundi suivant, car il avait besoin de ce temps pour affermir sa santé. Le concile lui accorda ce délai. Plusieurs mots prononcés pendant les débats avaient donné de l'inquiétude à l'accusateur sur le dénoûment du procès, et il voulut avoir à ce sujet une explication publique. On avait parlé de repentir, d'indulgence, de pardon; on avait fait entendre que, si l'accusé, reniant ses erreurs passées, donnait pour l'avenir des garanties d'une meilleure croyance, le concile userait de clémence envers lui. Flavien en effet avait tenu ce langage, et Eutychès voulait déclarer par la bouche de l'archimandrite Abraham qu'il consentait aux expositions de Nicée et d'Éphèse, et acceptait celle du bienheureux Cyrille. Eusèbe de Dorylée réclama, comme si une telle fin du procès devait être sa propre condamnation. « Quoi! s'écria-t-il avec véhémence, le voilà qui vient à résipiscence? Je ne l'ai pas accusé de l'avenir, je l'ai accusé du passé. Si on lui donne maintenant une confession de foi qu'il souscrive par nécessité, moi, son accusateur, ai-je perdu ma cause? — Personne ne vous permet de vous désister de l'accusation, lui dit doucement Flavien, ni à lui de ne point se défendre du passé. — Oh! reprit Eusèbe avec exaltation, que ce changement d'opinion ne me cause pas de préjudice, j'ai de bons témoins! Autrement dites aux voleurs qui sont en prison : Ne volez plus désormais! ils le promettront tous. Cela fera-t-il qu'ils ne seront pas des voleurs et qu'on a eu tort de leur donner ce nom? » L'accusateur poussait le concile par sa violence, tandis que Flavien cherchait à le retenir dans une voie d'indulgence et de bonté.

Le délai demandé par Eutychès pour sa comparution, il l'employa à remuer ciel et terre pour sa défense. Il obtint, par l'entremise de Chrysaphius, une escorte de soldats sous prétexte qu'on voulait attenter à sa liberté et même à sa vie, l'archevêque, disait-il, ayant soudoyé la populace pour l'enlever au passage et le tuer. L'empereur voulut en outre être représenté à l'interrogatoire par un de ses officiers, le patrice Florentius, qui lui rendrait compte des choses et interviendrait, s'il en était besoin. On sut aussi qu'une grande fermentation régnait dans les monastères. Le lundi 22[e] de novembre, jour marqué pour la comparution, une foule immense encombrait dès le matin les abords de Sainte-Sophie et les rues que l'accusé devait suivre pour s'y rendre. L'heure de l'audience était déjà passée depuis longtemps, et le moine ne paraissait pas; le concile impatient envoya à deux reprises des clercs s'assurer autour de l'église si Eutychès n'était pas en route. Tout à coup on vint annoncer qu'il arrivait entouré de moines et d'officiers du prétoire et escorté par une troupe considérable de soldats qui firent halte à la porte. Ils disaient tout haut qu'ils étaient chargés de sa garde et

ne le laisseraient pas entrer, si le concile ne s'engageait à le leur rendre. En même temps, un officier des silentiaires, nommé Magnus, pénétrait dans la salle avec un mandement de l'empereur dont il donna lecture : le mandement portait que le patrice Florentius, d'après la volonté du prince, assisterait au concile pour la conservation de la foi; c'étaient les termes mêmes du rescrit. Aucune observation ne fut faite, et Florentius introduit alla s'asseoir au premier rang. L'accusateur et l'accusé prirent place au milieu de l'enceinte suivant l'usage et tous deux debout.

La séance fut animée dès le début. Comme le notaire chargé des actes lisait le compte-rendu des séances précédentes, Eusèbe de Dorylée l'interrompit à une citation de Cyrille où était marquée la distinction des deux natures. « Voilà ce que celui-ci conteste, s'écria-t-il en montrant du doigt l'accusé; il enseigne précisément le contraire. » Le patrice Florentius, choqué de la véhémence d'Eusèbe, s'adressa au président, et lui dit : « Je prie votre sainteté de demander au pape Eutychès si ce sont là ses sentimens. — Permettez qu'on lise les actes, reprit aigrement Eusèbe; ils me suffisent pour le convaincre. Quand il changerait de langage actuellement, cela ne fait rien à ma cause. Je l'accuse pour le passé et non pour le présent et l'avenir. Oh! je crains ses artifices! Je suis pauvre, il me menace d'exil; il est riche, il me destine l'oasis, car, si je suis trouvé calomniateur, je perds tout, mon rang, ma liberté, ma vie peut-être. » Flavien le rassura, puis il continua lui-même l'interrogatoire. « Vous venez d'entendre, dit-il à Eutychès, ce que prétend votre accusateur, parlez; confessez-vous l'union de deux natures? — Oui, de deux natures, répondit Eutychès. — Attendez, interrompit Eusèbe. Seigneur archimandrite, confessez-vous deux natures après l'incarnation et confessez-vous que Jésus-Christ nous soit consubstantiel selon la chair ou ne le confessez-vous pas? » Comme s'il eût dédaigné de répondre à son accusateur, Eutychès adressa la parole à Flavien, et lui dit : « Je ne suis pas venu pour disputer, mais pour déclarer à votre sainteté ce que je crois; ce que je crois est écrit sur ce papier, faites-le lire. — Lisez-le vous-même, dit Flavien, si cette exposition est de vous. — Elle est de moi, reprit Eutychès, et conforme à la croyance des pères. — De quels pères? interrompit Flavien. Parlez donc vous-même; qu'avez-vous besoin de papier? » L'accusé fit alors une profession de foi orale de laquelle il résultait que la chair de Jésus-Christ était prise de celle de la sainte Vierge. « Ce n'est pas tout, dit Flavien; il faut confesser que le même Jésus-Christ, fils unique de Dieu, est consubstantiel à son père suivant la divinité, et consubstantiel à sa mère suivant l'humanité, et que par conséquent il est de deux natures. — Comme je le reconnais pour mon Dieu et seigneur du ciel

et de la terre, reprit le moine avec émotion, je ne me suis pas permis jusqu'à présent de raisonner sur sa nature; mais qu'il nous soit consubstantiel, je ne l'ai point dit, je l'avoue. Jusqu'à ce jour, je n'ai point dit que le corps du seigneur notre Dieu nous soit consubstantiel; mais je reconnais que la vierge Marie est de même substance que nous, et que notre Dieu a pris d'elle sa chair. »

Le moine évidemment s'embrouillait dans ses réponses : il disait trop et ne disait pas assez; aussi les interpellations s'adressèrent à lui de plusieurs côtés de l'assemblée. Eutychès essayait de répondre à toutes, et refusait d'aborder sa doctrine. « Si sa mère nous est consubstantielle, dit Basile, évêque de Séleucie, il l'est aussi, car il a été nommé Fils de l'homme. — Puisque vous le dites, je le dirai, répondit Eutychès. — La mère nous étant consubstantielle, dit à son tour le patrice Florentius, il faut bien que le fils nous soit aussi consubstantiel. — Jusqu'ici je ne l'ai point dit, répliqua Eutychès, car, comme je soutiens que son corps est le corps d'un dieu, m'entendez-vous? je ne dis pas que le corps de Dieu soit le corps d'un homme, mais un corps humain, et que le Seigneur s'est incarné de la Vierge. Que s'il faut ajouter qu'il nous est consubstantiel, je ne le disais pas auparavant; mais, votre sainteté l'ayant dit, je le répète. — C'est donc par nécessité et non pas selon votre pensée que vous confessez la foi, s'écria Flavien impatienté. — C'est ma disposition présente, reprit Eutychès. Jusqu'à cette heure, connaissant que le Seigneur est notre Dieu, je ne me permettais pas de raisonner sur sa nature; mais, puisque votre sainteté me l'enseigne, je le fais. — Nous n'innovons rien, dit Flavien, qui commençait à sortir des gonds; nous suivons seulement la foi de nos pères. » Le patrice Florentius, qui perdait aussi patience, lui posa cette question catégorique : « Dites-vous que Notre-Seigneur est de deux natures après l'incarnation ou non? » Eutychès répondit : « Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union; mais après l'union je ne confesse qu'une nature. »

Le débat se fût perpétué dans les mêmes termes sans plus d'éclaircissement, lorsqu'une voix demanda dans le concile que l'accusé anathématisât tout ce qui était contraire à la doctrine exposée à l'ouverture des débats. « Je ne le ferai point, s'écria Eutychès avec feu; je vous ai dit tout à l'heure ce que je ne disais point auparavant, et je vous l'ai dit parce que vous l'enseignez et que j'obéis à mes supérieurs; mais je ne l'ai point trouvé clairement dans l'Écriture, et les pères ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathème, malheur à moi, car j'anathématise mes pères! » Tout le concile se leva en criant : « Qu'il soit anathème! » Flavien ajouta : « Que le saint concile dise ce que mérite cet homme qui ne veut ni confesser clairement la vraie foi, ni se rendre aux sentimens du concile. »

La plupart demandèrent qu'il fût déposé, mais beaucoup aussi demandaient qu'on lui fît grâce, s'il avouait son erreur. Florentius s'épuisait en exhortations pour faire dire à Eutychès quelques mots qui satisfissent le concile; mais le moine se renfermait opiniâtrément dans les paroles de Cyrille : « une seule nature incarnée du Verbe divin. » Florentius, qui était un homme de bonne foi, s'écria enfin : « Qui ne dit pas deux natures ne croit pas bien! » A ces mots, tout le concile l'acclama, souhaitant longues années aux empereurs qui ne violentaient point la foi, et Flavien fit signe alors au prêtre Astérius, placé près de lui, de lire la sentence de condamnation qu'il tenait à la main. Elle était ainsi conçue : « Eutychès, jadis prêtre et archimandrite, est pleinement convaincu et par ses actions passées et par ses déclarations présentes d'être dans l'erreur de Valentin et d'Apollinaire... C'est pourquoi, pleurant et gémissant sur sa perte totale, nous déclarons de la part de Jésus-Christ, outragé par ces blasphèmes, qu'il est privé de son rang sacerdotal, de notre communion et du gouvernement de son monastère, faisant savoir à tous ceux qui lui parleront ou le fréquenteront sciemment qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication. »

La lecture finissait à peine que plusieurs évêques se levèrent pour partir. La salle était petite, et ceux des assistans qui se tenaient debout à l'extrémité, pesant sur ceux qui occupaient des siéges en avant, causaient un assez grand désordre, qui se manifestait dans l'assemblée par des conversations et des changemens de place. Eutychès, au milieu du tumulte, s'approcha du patrice Florentius, et lui dit qu'il venait d'appeler de sa condamnation aux conciles de Rome, d'Alexandrie et de Jérusalem : c'étaient les trois églises qui s'étaient montrées les plus énergiques à Éphèse contre Nestorius. Le patrice courut en avertir l'archevêque, qui avait quitté son siége, afin que l'appel du condamné fût mentionné aux actes; mais il n'atteignit Flavien que dans l'escalier qui conduisait de la salle de l'évêché à sa chambre. Celui-ci n'avait rien entendu et refusa par conséquent de rien faire insérer au procès-verbal. Eutychès affirma son dire et prit le patrice à témoin de sa déclaration. Le moine pouvait dire vrai, et il était possible en effet que la voix d'un vieillard ému sous le coup d'une pareille condamnation se fût perdue au milieu du bruit dans l'inattention générale. Il protesta donc que son appel avait été formé publiquement, mais écarté par la mauvaise volonté de Flavien. Le soir même, il l'adressait à l'évêque de Rome, et attaquait les actes du concile en nullité près de l'empereur pour violation des règles canoniques.

III.

Autant l'archimandrite mit d'activité à provoquer l'annulation de sa sentence, autant l'archevêque en déploya pour la faire exécuter. Il somma le condamné de quitter immédiatement son couvent, et comme les moines se mutinaient, comme ils refusaient de souscrire à la déposition de leur supérieur, Flavien les frappa de l'interdiction des mystères sans dissoudre toutefois leur communauté, de sorte que, sans cesser d'être liés par la discipline monastique, ils ne pouvaient ni assister aux offices, ni communier, ni recevoir la sépulture chrétienne chez eux ou ailleurs; puis il mit le séquestre sur leurs biens, qu'il fit administrer par l'économe de son église. Le pape alors assis sur le siége de Saint-Pierre était un des plus illustres évêques qui aient gouverné cette première des églises; il s'appelait Léon, et méritait, par son sens pratique des choses non moins que par sa science théologique et ses sentimens de patriote romain, que la postérité attachât à son nom le titre de grand. Ce qui venait de se passer à Constantinople l'effraya, et il blâma Flavien de sa précipitation à commencer un procès de cette nature. « Il peut, disait-il, en sortir une flamme qui mettra le monde en combustion comme naguère le procès de Nestorius. » Eutychès, en lui transmettant son appel, avait essayé de justifier sa doctrine, et cette justification avait suffi pour que Léon le jugeât un homme ignorant, vaniteux, mais facile à ramener à la vraie foi sans scandale ni bruit. — Il chercha donc à dissuader l'empereur de la réunion d'une assemblée œcuménique, laquelle, à son avis, ne ferait que troubler l'église et jeter le désordre dans l'empire; mais ces sages conseils ne furent point du goût de la cour. Chrysaphius tenait au concile œcuménique pour plus d'une raison : d'abord il voulait donner une revanche solennelle au grand docteur, son père en Dieu, puis il voulait abattre l'archevêque qu'il détestait, et enfin il donnait satisfaction par là aux sentimens de Théodose, converti par lui-même à la nouvelle doctrine, et qui se croyait maintenant eutychien de conviction, comme jadis il s'était cru nestorien. L'impératrice Eudocie ne poussait pas moins vivement à la convocation du concile. Ramenée au palais impérial par l'entremise de Chrysaphius et rendue à son rang, elle s'était jetée dans toutes les intrigues de la cour à la suite de son protecteur. La spiritualité des conceptions d'Eutychès plaisait d'ailleurs à son imagination poétique, et la théologie savait la distraire de ses chagrins.

Au surplus, cette convocation devint bientôt une nécessité par le tapage qu'on fit autour d'elle. L'archevêque ne ménageait rien pour se fortifier, entrevoyant une lutte terrible avec la cour. Il pu-

blia dans toutes ses églises, fit afficher dans toutes les rues de Constantinople la sentence de condamnation avec des attaques contre le condamné. Comme tous les caractères faibles, qui, entrés dans la lutte, ne connaissent plus de mesure, Flavien rendait par la dureté de ses procédés tout retour à la conciliation impossible. Sans doute en excommuniant les moines d'Eutychès, qui regrettaient leur chef, il appliquait un canon ecclésiastique; mais ce canon rigoureux, des pasteurs prudens l'avaient laissé dormir dans des occasions pareilles, et on pouvait le croire abrogé. D'un autre côté, il agitait l'Orient par ses lettres, présentant aux Syriens l'épouvantail de l'apollinarisme dans les propositions d'Eutychès, lesquelles n'étaient en grande partie qu'une amplification des mots de Cyrille : « une seule nature incarnée du Verbe divin. » Les Orientaux en effet s'émurent, et le patriarche d'Antioche Domnus, successeur de Jean, dont il était le neveu, s'empressa de souscrire aux actes de Constantinople. Théodoret en fit autant et qualifia l'archevêque Flavien de « brillant flambeau de la foi, et d'imitateur des apôtres dans leur courage comme dans leur doctrine. » L'Orient recueillait ses forces pour un nouveau combat théologique, et tout le monde réclamait le concile.

De son côté, l'archimandrite, aidé de conseillers habiles et habile lui-même, instruisait un procès en règle contre l'archevêque. Non content de l'attaquer dans des publications répandues partout, il l'accusa juridiquement de plusieurs crimes commis à son égard. Le premier était de l'avoir cité devant son synode de passage, sachant qu'il était lié par un vœu à ne point quitter son cloître, espérant qu'il ne le quitterait pas, et se proposant de le condamner par contumace. Le second était d'avoir dirigé son interrogatoire avec artifice et mauvaise foi, l'interrompant à chaque instant et lui enlevant la liberté de la défense. L'accusé ayant présenté son exposition de foi écrite, le président avait refusé de la faire lire, il avait également refusé de recevoir son appel par écrit avant la sentence et de lui en donner acte lorsque celui-ci l'eut renouvelé oralement en face du concile. « Au reste, ajoutait Eutychès à l'appui de ses accusations et l'imputant encore au mauvais vouloir du président, il régnait pendant toute la séance un tel désordre, un tel tumulte, qu'on n'entendait ni les demandes ni les réponses. L'accusé d'ailleurs se savait condamné à l'avance, le bruit en ayant couru par toute la ville, et le silentiaire Magnus ayant vu la sentence toute libellée entre les mains d'un clerc de l'archevêque, avant même que l'archimandrite fût encore à l'église. » Telles étaient les incriminations du moine, et enfin, comme couronnement de ses crimes, il accusait Flavien d'avoir altéré les actes du concile. « J'en ai recueilli une copie, disait-il, je ferai comparaître des témoins; on

interrogera les notaires, on verra qu'il y a eu falsification des notes, et que le faussaire, c'est l'archevêque. »

L'affaire prenait une telle gravité que l'empereur voulut l'arrêter. Guidé par le remords peut-être ou plus probablement par la crainte d'un grand scandale, il imagina de réconcilier les deux parties, et, prenant le rôle d'arbitre de la querelle, demanda sa profession de foi à chacun. Eutychès voulut que l'évêque se contentât d'une adhésion au symbole de Nicée sans rien exiger sur la question de l'incarnation; Flavien s'y refusa. Quant à lui, évêque du premier siége de l'empire d'Orient, il eût pu regarder comme un outrage cette invitation à donner par écrit son symbole de foi; il céda néanmoins par désir de la paix, et transcrivit la même formule qu'il avait prononcée à l'ouverture du concile, ajoutant seulement, pour complaire à l'empereur, qu'il admettait l'expression de Cyrille : « une seule nature incarnée du Verbe divin, » en ce sens que la nature humaine et la nature divine ne fissent après l'incarnation qu'un seul Jésus et un seul sauveur. Les tentatives de rapprochement échouèrent, et le concile œcuménique fut décidé.

Toutefois Eutychès avait fait tant de bruit des irrégularités de la procédure et de l'altération des actes qu'on pouvait difficilement se présenter devant un tribunal d'appel sans avoir fait juger préalablement la vérité des faits et la sincérité des procès-verbaux. C'était une affaire préjudicielle à vider avant tout; l'empereur le sentit, et il institua une commission d'enquête pour examiner les dires d'Eutychès. Elle se composa d'ecclésiastiques et de magistrats rompus aux affaires judiciaires, et Thalassius, évêque de Césarée en Cappadoce, ancien préfet du prétoire, en fut le président plutôt nominal qu'effectif, car la conduite de l'action resta entre les mains du patrice Florentius. Un autre officier civil, le tribun des notaires consistoriaux, Macédonius, y remplit les fonctions de référendaire. Cette commission siégea dans le baptistère de l'église métropolitaine : on y comptait trente-deux évêques, dont une douzaine avaient fait partie du synode de Constantinople. Flavien assista comme témoin; Eutychès se fit représenter par trois de ses moines.

Les officiers civils voulant suivre les règles de la procédure ordinaire, le référendaire Macédonius requit des évêques le serment de dire la vérité; mais l'un d'eux observa que ce n'était point l'usage. « Je ne sache pas, dit-il, qu'on ait jamais déféré le serment aux évêques; ils parlent toujours en présence de Jésus-Christ. » Florentius n'insista pas. L'ordre des questions amenant la vérification des actes, le patrice demanda qu'on produisît l'original revêtu de toutes les signatures; mais le diacre Aétius, qui avait rempli les fonctions de protonotaire, s'y refusa. « Vérifier l'original des actes, dit-il avec fierté, c'est suspecter les notaires. — C'est vous-même qui

vous rendez suspect par votre hésitation, » répliqua rudement le patrice. L'archevêque, qui avait intérêt à la production des pièces, puisqu'on l'accusait de les avoir falsifiées, invita le protonotaire à obéir. « Il faut bien qu'on vérifie, disait-il, s'il existe des altérations à l'original, et que l'on cherche de qui elles peuvent provenir, s'il y en a. » Aétius persistait, et il fallut un ordre du concile pour le faire céder.

On apporta finalement l'original des actes. Il en circulait quelques rares copies à Constantinople, et les procureurs d'Eutychès en avaient une qu'ils se proposaient de confronter avec la pièce produite, ce qui fut fait. On ne remarqua entre les deux aucune différence notable. Flavien était justifié; il n'avait ni falsifié les copies, ni surchargé l'original : pourtant cela n'expliquait pas les inexactitudes dont Eutychès se plaignait, et que démontraient d'ailleurs des témoignages irrécusables. Si l'altération n'avait pas été faite sciemment sur le texte authentique, elle devait provenir des notes primitives qui avaient servi à la rédaction du texte, et c'est là-dessus que porta l'interrogatoire. Pressé vivement par les demandes du patrice, Aétius donna, sur la manière dont se rédigeaient les procès-verbaux des conciles, des détails qui furent alors recueillis, et sont restés précieux pour l'histoire. En voici quelques-uns.

Les notaires tachygraphes traçaient leurs notes au fur et à mesure de la discussion; à la clôture de la séance, ils les rapprochaient entre elles et composaient le compte-rendu présenté à la signature des évêques, et qui devenait l'authentique des actes. La rédaction de cette pièce était faite par le chef des notaires, ou du moins sous sa surveillance. On y laissait non pas tout ce qui avait été dit ou fait, mais seulement les choses ayant certain caractère d'importance; par exemple, des propos échangés entre les membres en manière de conversation, et non comme des opinions déterminées, étaient omis par les tachygraphes ou retranchés lors de la rédaction définitive, souvent même le retranchement s'opérait d'après le désir des interlocuteurs eux-mêmes. Il arrivait aussi que les cris proférés par un ou quelques membres étaient recueillis comme des acclamations du concile, et si aucune observation ne s'élevait lors de la rédaction du procès-verbal définitif, ils y figuraient à ce titre, « les signatures approuvant tout, » suivant l'expression du protonotaire Aétius. Ainsi les actes disaient que le concile tout entier s'était levé en criant : « Anathème à Eutychès! » Eutychès niait le fait, et il résulta de l'enquête que quelques voix seulement avaient prononcé cet anathème, attribué faussement à toute l'assemblée. Les paroles de plusieurs membres avaient été dénaturées; on n'avait pas relaté des propositions positivement faites au président, et auxquelles leurs auteurs attachaient du prix. En résumé, la séance de la con-

damnation d'Eutychès avait été rendue fort inexactement. Les notaires s'excusèrent en rejetant la faute sur le désordre de l'assemblée et le bruit qui les empêchait d'entendre. Toutefois, au sortir du baptistère, un d'entre eux, le prêtre Astérius, celui-là même qui avait lu la sentence de condamnation, prit à part le référendaire Macédonius pour lui dire, à la décharge de sa responsabilité, que les notaires avaient altéré les actes malgré lui. Comme la séance de la commission était levée, Macédonius courut faire sa déposition chez le juge civil.

Deux points se dégageaient de la plainte d'Eutychès comme les plus considérables de tous : 1° le refus de l'archevêque-président de recevoir l'appel de l'accusé, interjeté par écrit d'abord, puis verbalement, en face de l'assemblée; 2° la sentence de condamnation formulée avant le vote du concile et même avant la comparution du prévenu.

Sur le premier point, les procureurs de l'archimandrite, ne pouvant prouver qu'il eût essayé de remettre son libelle d'appel au président, n'en parlèrent point; mais l'un d'eux, le moine Constantin, affirma avoir entendu l'appel verbal pendant qu'on lisait la condamnation. Les membres du concile siégeant à la commission déclarèrent qu'ils n'avaient rien entendu, et Flavien répéta ce qu'il avait toujours dit, à savoir que la résolution d'Eutychès ne lui avait été connue que par le rapport du patrice Florentius, lorsque, la séance étant déjà levée, il regagnait par un escalier de communication les appartemens de l'évêché.

Sur le second point existait un témoignage important, celui du silentiaire Magnus, lequel déclarait avoir vu la sentence aux mains d'un clerc de l'archevêque avant l'entrée d'Eutychès dans la salle du concile, et avoir entendu dire que l'accusé était condamné d'avance. Magnus avait tenu ce propos à plusieurs personnes. Le témoignage était grave, le fait encore davantage : la commission d'enquête refusa d'examiner l'affaire, y voyant une application du droit canonique qui dépassait sa compétence et devait être renvoyée à l'appréciation du concile œcuménique. Toutefois le silentiaire Magnus, dans l'intérêt de sa dignité, fit affirmer son témoignage par le maître des offices Aréobinde.

L'enquête finie, le procès-verbal fut joint aux pièces du concile. Il résultait du travail de la commission que Flavien n'avait trempé dans aucune falsification, que les altérations de fait constatées n'avaient point eu pour but de nuire à l'accusé, qu'elles étaient nombreuses cependant, et constituaient des inexactitudes regrettables.

Les préliminaires du concile se terminèrent ainsi dans la seconde semaine d'avril 449, et déjà un décret impérial du 13 mars précédent avait fixé la réunion de l'assemblée pour le 1er août dans la

ville d'Éphèse, et c'était un patriarche d'Alexandrie, Dioscore, que l'empereur désignait pour la présider.

IV.

A voir la succession des patriarches d'Alexandrie, on eût pu se dire que l'Égypte était toujours la terre chérie de la métempsycose sous la loi du Christ comme au temps de Knef et d'Osiris. Cyrille avait succédé à Théophile, Dioscore à Cyrille; mais c'était toujours la même âme dans des personnages différens, le même esprit de discorde, de domination, de violence, les mêmes instincts de cruauté et d'avarice. S'il y avait quelque dissemblance entre eux, c'est que Dioscore surpassait ses prédécesseurs en méchanceté. Cyrille était le neveu de Théophile, Dioscore ne leur était point parent; mais il avait vécu de longues années près du premier en qualité d'archidiacre et puisé dans son exemple la tradition de ces évêques tyrans qu'un saint d'Égypte comparait aux Pharaons. Dioscore devait toute sa fortune à Cyrille, dont les bienfaits avaient préparé son élévation, et, à peine monté sur le trône des patriarches, il persécuta la famille de son bienfaiteur. Le testament de Cyrille chargeait son successeur, quel qu'il fût, de remettre à ses frères et sœurs, qu'il aimait, une forte somme d'argent sur l'ensemble des biens dont il l'instituait héritier. C'était un fidéicommis, sacré pour les consciences les moins timorées : Dioscore s'en saisit et ne voulut plus le rendre. La famille le poursuivit en justice, il effraya les juges; elle en appela au tribunal de l'empereur et partit pour Constantinople : Dioscore acheta le ministre en faveur, l'eunuque Chrysaphius, cet homme corrupteur et corrompu qui trafiquait de tout, et entre eux se forma par la complicité du vol une association néfaste dont l'Égypte gémit longtemps. Chrysaphius en effet, pour tenir sous sa main les affaires de l'église, avait besoin d'un instrument puissant tel qu'un patriarche d'Alexandrie, et récompensait cet instrument par l'impunité la plus scandaleuse. Les parens de Cyrille furent les premières victimes de cette alliance. Ils étaient à peine débarqués à Constantinople qu'ils furent emprisonnés, dépouillés de ce qu'ils avaient et obligés de regagner l'Égypte, où la vengeance de Dioscore les ressaisit. Les infortunés y périrent presque tous, et nous verrons plus tard ceux qui purent échapper venir demander à un concile dans les termes les plus déchirans la justice qu'un ministre prévaricateur leur déniait.

Dioscore nous est représenté par l'histoire comme un dévastateur de provinces. Ses tournées épiscopales étaient redoutées à l'égal d'une invasion des Maziques et des Blemmyes; les populations émigraient sur son passage, car il trouvait toujours des prétextes pour

attribuer à l'église tout ce qui lui semblait bon. On cite de lui la rapine la plus effrayante qui ait jamais été commise. La Libye, qui dépendait de son ressort, était, comme on sait, une province aride où les récoltes faisaient fréquemment défaut, où l'on se procurait à grand'peine du blé, où les pauvres et les moines mouraient de faim. Les évêques libyens se concertèrent pour obtenir de l'empereur une part gratuite dans l'approvisionnement de l'annone, part qui serait distribuée par leurs soins aux nécessiteux de leurs églises. Dioscore réclama comme supérieur de ces communautés le droit de diriger les distributions; il se fit délivrer le blé, l'emmagasina et le vendit à son profit dans les mauvaises années : la Libye n'en vit rien. On rejetterait volontiers de tels faits comme des calomnies, s'ils n'étaient fondés que sur un bruit public; mais ils furent affirmés par serment en plein concile sous le gouvernement de l'empereur Marcien. L'impunité que lui valait son alliance avec le grand-chambellan lui avait tourné la tête, il ne redoutait rien, il ne respectait rien; les magistrats civils tremblaient devant lui, et un jour qu'on le menaçait de l'empereur, il répondit avec dédain : « Il n'y a pas ici d'autre empereur que moi. » Ses mœurs étaient à l'avenant, et des Égyptiens dignes de foi racontèrent au concile de Chalcédoine que son palais épiscopal et même les bains de l'évêché étaient continuellement fréquentés par des femmes de mauvaise vie, et qu'une d'elles, nommée Pansophia, passait dans toute l'Égypte pour la maîtresse en chef du patriarche. Tel était le personnage désigné par Chrysaphius au choix de l'empereur pour la présidence du futur concile, et l'empereur lui écrivit de sa main comme pour une mission de confiance.

Cette mission, qui le mettait en relief, lui et son église, Dioscore la reçut avec joie. Il allait montrer encore une fois un patriarche d'Alexandrie en face d'un patriarche de Constantinople, fonder l'orthodoxie des anathématismes que les Orientaux avaient tant contestée, et faire voir au monde que l'Égypte possédait seule la science des dogmes chrétiens. Peut-être aussi en soutenant une cause où Cyrille était en quelque sorte partie, puisque Eutychès appuyait sur lui le fondement de son système, Dioscore prétendait-il payer sa dette envers le prédécesseur dont il dépouillait la famille. Le règlement du futur concile fut arrêté de concert avec lui. L'empereur ordonnait que chaque patriarche ou exarque n'amènerait que dix métropolitains de son ressort, et chaque métropolitain qu'un seul suffragant, ce qui faisait cent vingt députés pour les six grands diocèses de l'empire d'Orient. L'adjonction de quelques Occidentaux et d'autres circonstances élevèrent ce nombre dans la suite, et lors des souscriptions finales le concile se trouva compter 149 votans. La limitation à dix du nombre des métropolitains par diocèse, fa-

vorable à l'Égypte, qui en avait peu, était dirigée surtout contre le vaste patriarcat d'Orient. L'empereur ordonnait en outre que les évêques qui avaient déjà figuré comme juges au concile de Constantinople ne seraient admis dans celui-ci ni à la discussion ni au vote, et qu'il en serait de même de ceux qui auraient écrit des livres soit contre la doctrine d'Eutychès, soit contre celle des anathématismes, que l'on confondait à plaisir, ce qui frappait directement le patriarche d'Antioche, Domnus, et l'évêque de Cyr, Théodoret. Celui-ci reçut aussi la défense de quitter le territoire de son église, où il était exilé. La même défense fut adressée à Eusèbe de Dorylée, qui voulait se présenter comme accusateur d'Eutychès, et l'archevêque Flavien ne fut admis qu'à titre de partie. Il en résulta que quarante-deux évêques sur cent vingt étaient exclus du droit de parler et de voter. Dioscore fut armé en outre de la faculté d'étendre ces interdictions à sa volonté, et il y comprit quinze autres évêques dont il suspectait les opinions. On voit que le futur concile n'était qu'une assemblée mutilée par avance, sur laquelle régnerait un despote haineux et sans frein. Parmi les assesseurs ou vice-présidens nommés par l'empereur lui-même, on remarquait Juvénal de Jérusalem, ancien vice-président de Cyrille, Thalassius de Césarée, président de la commission de révision des actes, Basile de Séleucie et Eustathe de Béryte. Le comte Elpidius, membre du consistoire sacré, et Eulogius, notaire et tribun, pouvaient prendre part à la discussion comme représentant l'empereur, et résoudre au besoin les questions de droit civil qui se mêleraient aux questions ecclésiastiques. Ils avaient sous leurs ordres le proconsul d'Asie et les troupes de la province.

Tels étaient les arrangemens préliminaires : l'empereur y ajouta une mesure tout à fait nouvelle et qui ne fut point sans de graves conséquences. Il s'était pris d'une folle admiration pour un archimandrite syrien des frontières de la Perse, moine aux trois quarts sauvage et qui avait façonné les moines de sa contrée, gens aussi sauvages que lui, à la chasse des nestoriens. Il en avait composé une phalange armée d'énormes bâtons, de bêches et de pioches, à la tête de laquelle il désolait les vallées voisines de l'Euphrate, saccageant les églises, brûlant les monastères qui ne lui semblaient pas orthodoxes, expulsant ou tuant les évêques que son grossier jugement lui faisait supposer nestoriens. Barsumas (ainsi s'appelait ce chef de moines bandits) s'était fait le grand exécuteur des dernières lois contre le nestorianisme, et son nom, l'effroi de la Syrie, avait acquis une triste célébrité dans l'empire. — Le hasard l'ayant amené à Constantinople, l'empereur voulut le voir, et Eutychès le prit sous sa protection. Le héros des massacres nestoriens ne parlait que le syriaque et n'entendait pas un mot de grec; sa robuste allure et son

air belliqueux plurent au prince à défaut de sa conversation, et non-seulement Théodose voulut qu'il assistât au concile, mais encore qu'il y pût voter, ce qui n'appartenait jusqu'alors qu'aux évêques. Effectivement, quand les abbés et autres personnages monastiques souscrivaient les actes d'un synode auquel ils avaient assisté, ils le faisaient en qualité d'assistans ou témoins, et non en qualité de juges. La chose était donc nouvelle et pouvait rencontrer des oppositions; l'empereur en écrivit particulièrement à Dioscore, qui promit de tout arranger, car il entrevoyait déjà dans ce sauvage un auxiliaire précieux. Barsumas ne se séparait pas plus de ses moines que les patriarches d'Alexandrie de leurs parabolans, et Dioscore savait quel poids pouvaient apporter ces respectables cortéges dans la balance d'un concile d'Orient.

Le choix de la ville d'Éphèse, théâtre de la défaite de Nestorius, s'il était dû à l'influence d'Eutychès, comme on peut le supposer, indiquait de la part de ce moine et de son filleul Chrysaphius le dessein d'étendre la persécution sur les catholiques modérés, que les fanatiques du parti adverse taxaient de nestorianisme. Le sage pape Léon, dans la prévision de ce qui allait se passer, n'avait approuvé finalement la réunion d'un concile œcuménique qu'à la condition qu'il se tiendrait à Rome, et Pulchérie était de cet avis; mais l'empereur passa outre, et Léon céda pour éviter le mal plus grand encore d'une rupture. Inquiet de tout ce qu'il voyait, et décidé néanmoins à se faire représenter au concile, il voulut limiter les pouvoirs de ses légats, et ces limites, il les fixa lui-même par une lettre adressée à la future assemblée. Il y exposait la croyance de l'église romaine concernant le mystère de l'Incarnation, et n'autorisait la coopération de ses légats aux actes et aux travaux du synode qu'autant que la profession de foi des évêques réunis se trouverait conforme à la sienne. En cas de dissidence, les légats devaient se retirer. Il choisit pour cette délicate mission des hommes habiles et sûrs, à qui le courage ne manquerait pas; ils étaient quatre : Jules, évêque de Pouzzoles, chef de la légation; Hilaire, diacre de l'église romaine et pape lui-même un peu plus tard; le prêtre René et Dulcitius, prêtre et notaire, sur les notes duquel les légats devaient rédiger leur rapport. On voit qu'en fait de mesures prudentes le pape Léon ne négligeait rien. Sa lettre est si célèbre dans l'histoire, et le rôle qu'elle jouera dans la suite de nos récits est tellement important, que nous en reproduirons ici les principaux passages.

« Le symbole de Nicée, y était-il dit, suffit pour ruiner toutes les machines des hérétiques, car, en professant que le Dieu tout-puissant et éternel est père, on professe en même temps que son fils lui est co-éternel, consubstantiel et entièrement semblable. Or

c'est le même Fils éternel du Père éternel qui est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie. Cette génération temporelle n'a rien ôté ni ajouté à la génération éternelle; mais elle a été employée tout entière à la réparation de l'homme pour vaincre la mort et le démon. En effet, nous n'aurions pu surmonter l'auteur du péché et de la mort, si celui-là n'avait pris notre nature et ne l'avait faite sienne, qui ne pouvait point être infecté du péché ni retenu par la mort.

« L'une et l'autre nature, demeurant en son entier, a été unie en une personne, afin que le même médiateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel et impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, tout ce qu'il s'est chargé de réparer; mais il n'a point ce que le trompeur y a mis : il a pris la forme d'esclave sans la souillure du péché. Une nature n'est point altérée par l'autre, le même qui est vrai Dieu est vrai homme; il n'y a point de mensonge dans cette union : Dieu ne change point par la grâce qu'il nous fait; l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit...

« Eutychès, qui nie que notre nature soit dans le fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean : « tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair est de Dieu; tout esprit qui le divise n'est pas de Dieu : c'est l'Antechrist. » Or qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, sinon en séparer la nature humaine? L'erreur touchant la nature du corps de Jésus-Christ anéantit nécessairement sa passion et l'efficacité de son sacrifice, et quand Eutychès nous répond : « Je confesse que Notre-Seigneur était de deux natures avant l'union, mais après l'union je ne reconnais qu'une nature, » il profère un grand blasphème, car il n'y a pas moins d'impiété à dire que le fils de Dieu était de deux natures avant l'incarnation que de n'en plus reconnaître qu'une après... »

Cette formule si nettement, si élégamment posée dans la lettre du pape Léon s'y montrait appuyée par des textes nombreux de l'Écriture et des pères.

Cependant les évêques arrivaient successivement à Éphèse. Dioscore était à son poste, soufflant le feu de la violence autour de lui, et les vexations traditionnelles contre ceux qui paraissaient contraires au but avoué du concile n'attendirent pas sa réunion pour commencer. Les trois légats du pape (le prêtre René était mort en route dans l'île de Délos) avaient pris gîte dans la maison occupée par Flavien, ils y avaient mangé et couché au moins cette nuit-là : Eutychès en tira occasion de les récuser pour ses juges. D'autre part, l'évêque Eusèbe de Dorylée, à qui l'entrée du concile était interdite et qui néanmoins s'était rendu à Éphèse, alla descendre chez l'évêque de la ville, Étienne, soit par suite d'anciennes rela-

tions, soit autrement, et il y logeait avec quelques ecclésiastiques de Flavien. Mal en prit à l'évêque hospitalier, car le soir même de l'arrivée d'Eusèbe une troupe de trois cents individus, moines, gens de la lie du peuple et soldats, voulurent forcer l'évêché en criant que c'était l'auberge des ennemis de l'empereur. Étienne s'en tira pour cette fois on ne sait comment, mais on lui réserva un second coup qu'il ne sut pas parer. Les parabolans de Dioscore et les moines assommeurs de Barsumas, cantonnés dans la ville comme des troupes d'occupation, se vantaient d'avoir été appelés par l'empereur lui-même pour montrer leur bravoure aux hérétiques nestoriens.

Le lundi 8 août, la session s'ouvrit dans la même église de Marie où avait été prononcée la condamnation de Nestorius, suivie de son exil et de sa mort. Dioscore prit place sur un trône élevé où l'on montait par plusieurs gradins; ce détail est nécessaire pour expliquer quelques-uns des faits de cette histoire. La seconde place fut assignée au chef de la légation romaine, Jules, évêque de Pouzzoles; les deux autres légats, Dulcitius et Hilaire, qui n'étaient que prêtre et diacre, allèrent siéger à l'extrémité, après les évêques. Juvénal de Jérusalem, vice-président nommé par l'empereur, occupa la troisième place, et le patriarche d'Antioche, Domnus, la quatrième; l'archevêque de Constantinople n'eut que la cinquième. Jules prit la parole pour expliquer sa présence. « Le saint pape Léon, convoqué par l'empereur, l'avait investi de son mandat, » commença-t-il à dire. Il parlait en latin, et, comme un grand nombre d'évêques du concile n'entendaient pas cette langue, on fit approcher Florentius, évêque de Lydes, pour lui servir d'interprète. Quand il eut fini, le diacre Hilaire prit à son tour la parole par le même interprète. « Notre bienheureux évêque Léon serait venu en personne à cette sainte assemblée, dit-il, s'il en avait eu quelque exemple de la part de ses prédécesseurs; mais vous savez que le pape n'a assisté ni au concile de Nicée, ni à celui d'Éphèse, ni à aucun autre semblable: c'est pourquoi il nous envoie le représenter, et nous arrivons porteurs d'une lettre qu'il vous écrit et dont nous vous prions d'ordonner la lecture. — Que l'on reçoive donc la lettre écrite au saint concile par notre très saint frère Léon, » dit Dioscore en prenant la pièce dans ses mains; mais, au lieu de la lire, le protonotaire, sur un signe de Juvénal, entama la lecture d'une lettre de l'empereur, ordonnant l'admission de l'archimandrite Barsumas parmi les évêques. Les officiers impériaux discoururent sur ce sujet, et la lettre du pape fut mise de côté.

C'était un jeu convenu entre ces personnages pour éluder une communication qu'ils redoutaient, car ils devinaient aisément, d'après les dispositions bien connues de Léon, que sa lettre devait

contenir, avec la réprobation d'Eutychès, l'approbation de la doctrine et de la conduite de Flavien. Les légats ne réclamèrent point pour le moment, attendant une occasion qui ne pouvait leur échapper, pensaient-ils. L'instant des expositions de foi étant venu, le président du concile se hâta de prendre la parole. « Nous sommes assemblés ici, dit-il, non pour nous examiner les uns les autres, mais pour juger si certaines opinions nouvelles concordent avec la doctrine des pères. Ne perdons point de temps en discussions stériles. Voudriez-vous changer la foi des pères? — Non, non, cria-t-on de tous côtés; si quelqu'un la change, qu'il soit anathème! si quelqu'un y ajoute, qu'il soit anathème! Restons dans la foi des pères! — Puisque vous êtes d'accord sur la question générale, se hâta de dire le comte Elpidius, passons aux affaires particulières : qu'on fasse entrer l'archimandrite Eutychès! » La lecture était encore éludée.

Eutychès entra. Ce n'était plus l'humble moine malade et abattu du concile de Constantinople, qui abritait ses réponses sous cette formule prudente : « je dirai cela, puisque vous le dites; j'obéis à mes supérieurs. » Sa démarche était ferme, son allure hautaine. Quoique déposé canoniquement de sa dignité, il portait le costume des archimandrites, que Dioscore lui avait rendu, et tenait à la main un rouleau de papier. Après avoir promené son regard de l'église sur l'assemblée, il dit : « Je me recommande au Père, au Fils, au Saint-Esprit et à votre justice. Vous avez été les témoins de ma foi, car nous avons combattu ensemble pour la vérité dans cette même enceinte où je comparais aujourd'hui comme un coupable. J'ai exposé ma croyance dans la requête que voici, et que je désire qu'on vous lise. » Il tendit le papier au protonotaire, qui le prit et le lut. La requête commençait par la transcription du symbole de Nicée, à laquelle était jointe cette déclaration : « je proteste vivre et mourir dans ces sentimens, et j'anathématise Manès, Valentin, Apollinaire, Nestorius et tous les hérétiques jusqu'à Simon le Magicien. » Il entrait alors dans le récit des faits de sa cause, arrangés très habilement et très artificieusement. « Eutychès, y était-il dit, vivant sous cette foi, Eusèbe, évêque de Dorylée, l'avait dénoncé pour fait d'hérésie, sans spécifier laquelle, espérant que, surpris et troublé de cette attaque inattendue, Eutychès donnerait prise à l'accusation par quelque réponse irréfléchie qu'on tournerait contre lui. L'archevêque Flavien l'avait alors cité à comparaître devant un concile, sachant qu'il avait fait vœu de ne point sortir de son couvent, et afin de le condamner en son absence comme contumax. Au reste, sa sentence était déjà rendue avant sa comparution, et le silentiaire Magnus, que l'empereur avait attaché à sa garde, en avait porté témoignage sous serment. Les détails de l'interrogatoire étaient

dénaturés dans le même esprit d'inimitié contre Flavien. L'archevêque n'avait eu aucun respect pour ses cheveux blancs, aucun pour les combats soutenus par lui contre les hérétiques; son appel interjeté au milieu du concile, l'archevêque n'avait pas voulu le recevoir, et après avcir condamné l'accusé de sa propre autorité en dehors du droit canonique, il l'avait livré aux fureurs d'une populace ameutée, de sorte qu'il était perdu sans une protection particulière de la Providence.

Telle était en résumé la requête d'Eutychès. Quand elle eut été lue, Flavien se leva et dit : « Vous avez entendu l'accusé, il faut entendre maintenant l'accusateur, et Eusèbe de Dorylée n'est pas ici. — Il n'est pas besoin qu'il y soit, reprit le comte Elpidius, et l'empereur l'a exclu de cette assemblée : l'accusateur a rempli sa fonction, il prétend avoir gagné sa cause; eh bien! soit. Ce qui se passe ici ne le regarde plus; vous êtes réunis pour juger les juges, pour casser ou confirmer un jugement rendu, et non pour recommencer un procès. » Puis, s'adressant au président, Elpidius ajouta : « Il nous reste à connaître les actes du concile de Constantinople, ordonnez qu'on les lise! » Dioscore mit aux voix cette lecture : la plupart des évêques opinèrent pour l'affirmative, mais les légats du pape s'abstinrent. « N'êtes-vous pas de cet avis? demanda le président inquiet en interpellant l'évêque de Pouzzoles. — Nous ne nous y opposons pas, répondit celui-ci; mais nous voulons qu'on lise auparavant la lettre du pape. — Nous insistons d'autant plus, ajouta le diacre Hilaire, que le très saint évêque de Rome n'a libellé cette lettre qu'après s'être fait communiquer les actes dont vous proposez la lecture. » A ces mots, qui lui firent craindre qu'on n'obtempérât à leur réquisition, Eutychès se hâta de dire : « Les envoyés du très saint archevêque de Rome me sont devenus suspects, car ils logent chez l'évêque Flavien; ils ont dîné chez lui, et il leur a rendu toute sorte de services; je les récuse donc, et supplie que ce qu'ils pourront faire ou dire ne me nuise point. » Dioscore expliqua que dans l'ordre de la procédure il était bon de lire premièrement les actes de la cause, la lettre du très saint évêque de Rome viendrait ensuite. Elle ne vint point.

La lecture des actes de Constantinople suscita quelques débats parmi les évêques, dont plusieurs qui avaient assisté à ce concile cherchèrent à expliquer ou mitiger ce qu'ils avaient dit alors. Quand on fut arrivé à l'endroit de la dernière séance où l'accusateur Eusèbe pressait Eutychès de confesser deux natures en Jésus-Christ après l'incarnation, un grand tumulte se fit dans l'assemblée; beaucoup de voix crièrent : « Qu'on chasse, qu'on brûle Eusèbe! qu'Eusèbe soit brûlé vif! qu'il soit coupé en morceaux! comme il a divisé

le Sauveur, qu'on le divise! » Dioscore, profitant de l'émotion qui se manifestait, dit d'une voix haute : « Pouvez-vous souffrir ce propos, deux natures après l'incarnation? — Non, non, répliqua le concile, anathème à qui le soutient! — J'ai besoin de vos mains comme de vos voix, continua Dioscore; si quelqu'un ne peut crier, qu'il lève la main! » Les mains se levèrent, et on n'entendait que ce cri au milieu du tumulte : « si quelqu'un dit deux natures, qu'il soit anathème! — Quelle profession de foi approuvez-vous donc? reprit le président : celle d'Eutychès ou celle d'Eusèbe? — Ne l'appelez pas Eusèbe, dirent plusieurs voix (ce mot en grec signifie le pieux), nommez-le *Asèbe* (l'impie)! » Après les actes du concile de Constantinople, on lut ceux de la commission de révision, et, les pièces de la procédure ayant été ainsi communiquées, le président passa aux avis. Juvénal de Jérusalem opina le premier : « Eutychès, dit-il, ayant toujours déclaré qu'il suit l'exposition de Nicée et admet le précédent concile d'Éphèse, je le trouve parfaitement orthodoxe, et j'ordonne qu'il reprenne son monastère et son rang.» Beaucoup de voix s'écrièrent que c'était juste. Domnus d'Antioche dit à son tour : « Sur la lettre qui m'avait été écrite par le concile de Constantinople, j'avais souscrit à la condamnation d'Eutychès; mais sur le libelle que celui-ci vient de présenter, je me rétracte. » Ce vote de Domnus jeta le désarroi parmi les évêques orientaux qui étaient venus combattre Eutychès; ils opinèrent comme la majorité. Barsumas prononça son avis après tous les évêques, et il le fit en syriaque, un de ses moines traduisant ses paroles en grec. Les légats du pape s'abstinrent; mais Eutychès avait gain de cause sur tous les points, et se retira de l'air d'un triomphateur.

C'était la première scène d'un drame lamentable, la seconde dépassa en tristesse tout ce qu'on avait jamais vu. J'ai parlé plus haut de ces moines d'Eutychès que l'archevêque Flavien avait exclus de la communion des mystères parce qu'ils refusaient de reconnaître la condamnation de leur archimandrite, et qu'ils continuaient d'entretenir des rapports avec lui. L'excommunication leur avait été appliquée avec une rigueur excessive. Les pauvres moines avaient tout supporté avec résignation, dans l'attente du futur concile, et, le moment tant souhaité étant arrivé enfin, ils envoyaient à Éphèse une députation pour faire connaître leurs griefs et demander réparation. Les députés, au nombre de trente-cinq, se tenaient à la porte de l'église : Dioscore ordonna qu'on les fît entrer. Ils étaient porteurs d'une requête souscrite par les principaux dignitaires du couvent, et qu'ils présentèrent au concile pour qu'elle fût lue. Cette requête, injurieuse au plus haut point envers l'archevêque, qu'ils accusaient non-seulement d'abus de pouvoir, mais de vol, concluait à ce qu'il fût à son tour déposé et excommunié.

Ils y disaient que, touchés des promesses de Dieu, ils avaient quitté leurs biens, leur dignité, leurs charges, leurs espérances, pour former une communauté de moines jusqu'au nombre de trois cents, sous la direction du très pieux archimandrite Eutychès, et que la plupart d'entre eux y vivaient depuis plus de trente ans. Au lieu de les encourager et de les protéger, l'archevêque Flavien avait opprimé leur chef par des calomnies, l'avait déposé, et leur avait fait ordonner par ses prêtres, à eux les fils spirituels d'Eutychès, de se séparer de lui et de s'abstenir même de lui parler. En même temps il mettait leurs biens sous le séquestre pour les administrer au profit des pauvres, ce qui n'était qu'un pur mensonge, car il n'avait pas d'autre but que de les confisquer à son profit. « On nous menaçait des plus durs châtimens, ajoutait la requête, si nous n'obéissions pas, et même de la privation des saints mystères... La menace s'est accomplie. Le saint autel du couvent, consacré depuis six mois à peine par le même évêque, est resté sans sacrifice, et cette injuste punition a pesé sur nous jusqu'à la réunion de votre saint concile. Quelques-uns de nos frères morts dans l'intervalle ont été exclus des sacremens et de la sépulture ecclésiastique. Dans cet état d'affliction, nous avons vu passer la fête de la nativité du Seigneur, celle de l'Épiphanie, celle enfin de la résurrection, où les évêques absolvent les pécheurs et les princes font grâce aux criminels. Neuf mois durant nous avons souffert ce traitement rigoureux, observant en tout le reste les règles de la vie monastique. C'est pourquoi nous venons vous supplier d'avoir pitié de nous, de nous rendre l'usage des sacremens, et de traiter comme il nous a traités lui-même le juge qui a prononcé contre nous cette sentence inique. »

En toute autre circonstance, de telles paroles, jetées à la face d'un supérieur ecclésiastique, eussent été sévèrement réprimées par une assemblée d'évêques qui tous avaient intérêt à faire respecter leur pouvoir et leur dignité vis-à-vis de communautés monastiques trop portées à les méconnaître; mais ici la passion ou la peur fit taire la voix de la raison. Dioscore ne jugea point à propos de s'enquérir si les faits dénoncés étaient vrais; il ne demanda point à Flavien ce qu'il avait à répondre aux imputations de ses subordonnés, et, comme la parole avait été interdite à celui-ci par le rescrit de l'empereur, sauf pour les nécessités de la cause, Dioscore ne l'invita point à se défendre, ne fût-ce qu'afin d'éclairer le concile; mais, passant à des idées d'une autre nature, il s'enquit près des solitaires de leur sentiment sur la foi. « Nous pensons, répondirent-ils, comme les conciles de Nicée et d'Éphèse, comme l'archimandrite pour lequel nous avons souffert. » L'un d'eux ajouta en manière de flatterie : « Nous croyons tout ce que croit le saint concile ici assemblé. » Là-

dessus Juvénal de Jérusalem, sans examiner davantage les faits, s'écria qu'il fallait absoudre ces moines et les rendre aux fonctions de leur ordre. Les autres évêques opinèrent de même, et les moines sortirent : ce fut encore un triomphe remporté sur Flavien.

L'affaire d'Eutychès étant terminée dans ses deux phases différentes, Dioscore proposa au concile de faire lire ce qui avait été décrété sur la foi par la précédente assemblée d'Éphèse, et dit qu'il mettait la proposition aux voix. De telles lectures, qui étaient des rappels aux règles canoniques, précédaient d'habitude la discussion de questions importantes de discipline ou de dogme : or quelles pouvaient être celles-ci, lorsque le président avait fait supprimer comme superflue l'exposition de foi par laquelle s'ouvraient toujours les conciles? Quelle surprise méditait donc Dioscore? — Les évêques qui n'étaient point dans sa confidence furent inquiets et se demandèrent les uns aux autres où l'on en voulait venir. Chacun faisait part de ses conjectures à ses voisins. Domnus d'Antioche soupçonna Dioscore de vouloir faire approuver les anathématismes, qui n'avaient point été formellement adoptés dans le précédent concile, et, pour cette raison, il hésitait à donner son avis : une menace des Égyptiens le décida. « Savez-vous ce qu'on vous propose de voter? dit à son voisin Basile de Séleucie. — La déposition de l'évêque Flavien, répondit celui-ci. — D'Eusèbe de Dorylée, peut-être, reprit un troisième; mais de Flavien? allons donc! personne n'oserait y toucher! »

La majorité fut pour la lecture, et alors se dévoila le but caché de Dioscore. Il ordonna de lire les actes de la sixième séance, où le symbole de Théodore de Mopsueste avait été condamné comme hérétique, ce qui avait donné occasion au concile d'interdire toute composition ou publication de symboles qui changerait quelque chose à celui de Nicée, sous peine de déposition pour les ecclésiastiques et d'excommunication pour les laïques. Le président fit suivre la lecture de ce décret d'un commentaire explicatif. Suivant lui, l'interdiction de rien changer au symbole de Nicée embrassait toute addition, tout retranchement et même toute variante dans les termes. C'était la défense de dire, de penser, de rechercher autre chose que la formule même de cette exposition de la foi. Jamais pourtant l'assemblée d'Éphèse, en rendant ce décret, ne lui avait attribué un pareil sens; elle avait voulu arrêter le déluge de symboles, les uns bons, les autres mauvais, dont les églises d'Orient étaient alors inondées, mais non proscrire l'emploi de termes équivalens, de phrases présentant la même idée, d'expressions destinées à rendre des vérités non encore définies canoniquement. Si la première assemblée d'Éphèse s'était proposé le but que Dioscore lui supposait, elle se serait condamnée elle-même, puisqu'en jugeant Nestorius

elle avait mis au jour sur le mystère de l'Incarnation une définition qui ne se trouvait pas dans le symbole de Nicée; elle eût également condamné son président Cyrille, son guide et l'inspirateur de toutes ses résolutions. L'interprétation de Dioscore était donc évidemment fausse, mais nul des évêques n'osa élever la voix dans la crainte d'attirer sur lui l'arme qu'on faisait luire aux yeux de tous comme une menace. Il était difficile en effet que, depuis dix-sept ans que le décret était rendu, un des évêques présens, et Dioscore peut-être tout le premier, n'eût pas fait une exposition de foi dont les termes différassent en quoi que ce fût des termes de l'exposition de Nicée.

« Vous avez entendu le décret, reprit Dioscore après avoir achevé son commentaire, notre devoir y est tracé, et celui de nous qui aurait altéré d'une manière quelconque la formule de Nicée a encouru volontairement la déposition. Le concile ne le pense-t-il pas comme moi? Que chacun de vous opine, afin que son avis soit inséré aux actes. » Ignorant sur qui le coup devait frapper, Thalassius éluda la difficulté en disant qu'il suivait les conciles de Nicée et d'Éphèse, et qu'il détestait quiconque enseignait quelque chose de contraire à leurs prescriptions. La plupart des évêques opinèrent de la même façon en se tenant dans des généralités qui n'engageaient en rien leur opinion sur un fait particulier; mais Dioscore interpréta leur vote comme affirmatif. Uranius d'Himères anathématisa quiconque oserait dire ou rechercher quelque chose hors du symbole de Nicée, et l'exarque d'Éphèse dit qu'il condamnait toute exposition en dehors de ce qui avait été défini : ceux-là prêtaient plus directement main forte à Dioscore. Jules de Pouzzoles, premier légat du pape, assura que le sentiment de l'église romaine ne différait pas de ceux qui venaient d'être exprimés, et le diacre Hilaire ajouta : « Vous le verrez dans la lettre de notre très saint évêque Léon, dont je requiers la lecture; » mais sa nouvelle réquisition n'eut pas plus de succès que les autres. Les voix comptées, le président déclara que le concile était d'avis que le décret fût appliqué; il fit approcher un des notaires, et celui-ci lut une sentence de déposition contre l'archevêque Flavien et l'évêque de Dorylée, Eusèbe.

Dioscore, au nom duquel la sentence était rendue, la fondait uniquement sur le décret d'Éphèse, prétendant que la défense de rien dire ou rechercher sur la foi hors de l'exposition de Nicée avait été violée : d'abord par Flavien dans la déclaration dogmatique par laquelle il avait ouvert le concile de Constantinople, ensuite par Eusèbe pendant tout le cours des débats. Il y avait ajouté quelques mots sur les scandales que ces deux évêques avaient donnés à l'église en changeant et bouleversant tout suivant leur caprice; mais le principal grief était d'avoir contrevenu à l'interdiction du décret d'Éphèse. « Il est clair, disait la sentence, qu'en agissant comme ils

l'ont fait, ils se sont soumis de leur plein gré aux peines ordonnées par nos pères. C'est pourquoi, confirmant les décisions d'Éphèse, nous avons jugé que les susdits, Flavien, autrefois archevêque de Constantinople, et Eusèbe, évêque de Dorylée, sont privés de toute dignité sacerdotale et épiscopale. » La lecture fut faite au milieu de la consternation des uns, de la joie des autres. Quand elle fut achevée, Dioscore dit au concile : « Il vous reste à donner, tous individuellement, votre avis sur la sentence afin qu'il soit inséré aux actes, et sachez que l'empereur sera informé de tout ce qui se passe aujourd'hui. » En ce moment, Flavien se leva de son siége et dit d'une voix forte : « J'en appelle. » Puis il tendit à un des légats, l'évêque de Pouzzoles probablement, lequel était le plus voisin de lui, ses tablettes, sur lesquelles il avait tracé rapidement la formule d'un recours au pape et aux évêques d'Occident. Le diacre Hilaire, se levant à son tour, prononça au nom de l'église romaine le mot *contradicitur* (on s'y oppose), et le mot latin fut inséré dans les actes grecs.

On passait aux opinions, et déjà Juvénal de Jérusalem prenait la parole, lorsqu'un tumulte sans exemple éclata dans l'assemblée. Onésiphore d'Icone, Marinianus de Synnades et Nunecius de Laodicée en Phrygie, coururent à l'estrade où siégeait le président, et, embrassant ses genoux à la manière des supplians, ils le conjurèrent de réfléchir à ce qu'il faisait. « Flavien, disaient-ils, n'a pas mérité une déposition, il n'était pas coupable pour avoir condamné un de ses prêtres (car personne ne se méprenait sur la vraie raison de la sentence); lui-même, Dioscore, n'avait-il pas des prêtres qu'il pouvait être obligé de condamner quelque jour? » Basile de Séleucie, qui s'était joint aux premiers, le conjurait de ne point offenser le sentiment de toute la terre. « J'ai fait mon devoir, s'écriait Dioscore en les repoussant, et, quand on devrait me couper la langue, je ne dirai pas autre chose que ce que j'ai dit. » Les évêques insistaient, le serrant toujours de leurs bras, et d'autres encore accouraient pour voir ce que signifiait cette scène. Dioscore, soit qu'il eût peur de quelque complot contre lui, soit qu'il songeât uniquement à se dégager, se dressa tout à coup sur l'estrade, et d'une voix animée par la colère : « Qu'est-ce que cela? dit-il, je crois que c'est une sédition! Où sont les comtes? » Les comtes Elpidius et Eulogius étaient là et accoururent à son appel; puis, le supposant en péril, ils firent ouvrir à deux battans les portes de l'église, et appelèrent à leur tour le proconsul Proclus. Celui-ci se précipita dans l'enceinte avec une troupe de soldats, les uns armés de leurs épées nues ou de leurs lances, les autres portant des chaînes comme s'il y eût eu des criminels à emprisonner. Conduits par leur chef vers l'estrade du président, ces hommes se jetèrent sur les évêques qui conti-

nuaient à supplier Dioscore de retirer la sentence, et les écartèrent avec brutalité.

La basilique était pleine de tumulte. Des soldats parcouraient les bas côtés brandissant leurs armes, et une foule de peuple, de parabolans et de moines, entrés à leur suite, portaient le désordre à son comble. On n'entendait que cris féroces ou menaces. « Il faut chasser d'ici, criait-on, il faut tuer ceux qui n'obéissent pas à Dioscore. » Les moines de Barsumas étaient là, faisant montre de ces massues avec lesquelles ils avaient assommé tant de nestoriens, évêques ou clercs, et pour eux tout opposant à Dioscore était un nestorien. L'enquête faite plus tard donne une idée du désarroi qui se mit parmi les membres du concile. Ils fuyaient à la débandade dans les recoins les plus écartés de l'église, car Dioscore fit fermer les portes pour empêcher l'assemblée de se dissoudre. On en trouva qui s'étaient blottis sous leurs bancs. Étienne d'Éphèse s'étant caché dans sa sacristie, on en ferma la porte à clé et on le tint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût souscrit la sentence. Les évêques d'Égypte secondaient les parabolans et les moines dans leurs manifestations menaçantes, et malheur à qui faisait mine de réclamer, il était battu et désigné à la déposition. L'enquête fait foi de toutes ces horreurs. Le diacre Hilaire, devenu dépositaire des tablettes de Flavien contenant sa déclaration d'appel, parvint adroitement à s'échapper de l'église pendant le tumulte. Une fois dehors, il ne resta pas un instant dans la ville, et, gagnant la campagne, il déjoua toutes les recherches jusqu'à ce qu'il eût atteint, par des chemins détournés, un port où il s'embarqua pour l'Italie. On ne sait comment les deux autres légats se sauvèrent.

Quand le désordre se fut un peu calmé, le président ordonna que chacun reprît sa place, et, debout sur son estrade, le bras étendu en signe de commandement, il annonça qu'on allait recueillir les opinions. « Si quelqu'un refuse d'opiner, dit-il insolemment, c'est à moi qu'il aura affaire; les avis seront portés aux actes, et l'empereur les connaîtra, qu'on y prenne garde! » On alla aux voix suivant les rangs. La terreur et la lâcheté payèrent leur tribut d'infamie comme la vengeance et la haine. Juvénal opina le premier, et il opina pour la déposition. Domnus d'Antioche vint ensuite et fit la même chose : l'histoire l'a signalé au mépris du monde, et lui-même se rendit justice en renonçant à l'épiscopat. Eusèbe d'Ancyre hésita, il osa même parler de douceur et de clémence; des cris furieux l'interrompirent du côté des Égyptiens, et il faillit lui-même être déposé. Théopompte de Cabase, aussi ignorant que méchant, dit qu'il condamnait les accusés pour avoir renouvelé l'hérésie de Nestorius. Un autre se plaignit que la déposition fût une peine insuffisante pour de tels scélérats, et il demanda leur tête; ce misé-

rable s'appelait Uranius, et il était évêque d'Himères. Nous ne parlons pas du vote des Égyptiens ni de celui de Barsumas, qui opina après les évêques, on les devine assez.

Flavien et Eusèbe étaient condamnés à la déposition, préliminaire ordinaire de l'exil. Tout n'était pas fini cependant; il fallait que, avant de se séparer, les évêques signassent l'authentique des actes, et le président faisait garder toutes les issues de l'église pour les empêcher de sortir. On attendit donc en séance que les notaires eussent contrôlé leurs notes et rédigé le procès-verbal de la séance; mais la chose n'allait pas toute seule. La séance avait été trop troublée, remplie de trop d'incidens pour que les secrétaires eussent pu tout saisir et tout rendre dans leurs notes; quand ils voulurent procéder à la rédaction définitive, il leur fut impossible de s'entendre. C'était un événement grave et qui pouvait faire échouer tous les efforts du président, car il ne se dissimulait pas qu'une fois hors de là beaucoup d'évêques ne revinssent pas ou même ne se rétractassent, et alors les opérations de cette laborieuse session devenaient nulles comme non confirmées par les signatures. Le président appela vers lui pour en délibérer les principaux de sa faction, et tous convinrent qu'on ne pouvait pas compter sur le lendemain, et qu'il fallait lier tous ces évêques peureux par leur souscription tandis qu'on les tenait sous la main des soldats. Or comment faire, si le procès-verbal n'était pas rédigé? Un des membres consultés émit l'idée de le faire signer en blanc, les notaires et Dioscore se chargeant de le remplir ensuite à loisir. Ce fut le parti qu'on adopta; mais il était tellement nouveau que beaucoup d'évêques hésitèrent à donner leur signature, se demandant quel usage l'on en ferait. Dioscore alors se mit à l'œuvre. Assisté de Juvénal et flanqué de deux individus étrangers au concile, d'inconnus à l'air menaçant, disent les actes de l'enquête qui se fit plus tard sur ces faits, il allait de banc en banc, présentant aux évêques la page où ils devaient mettre leur nom. Ceux qui faisaient quelque difficulté étaient rudoyés, et on leur criait qu'ils étaient hérétiques. Plusieurs souscrivirent en montrant du doigt les soldats comme pour attester qu'ils ne cédaient qu'à la violence; on leur répondait en les frappant. La formule qu'on leur dictait était celle-ci : « j'ai jugé et souscrit, » puis ils signaient. Les actes contiennent cent trente signatures d'évêques ou de prêtres représentant leurs métropolitains absens. Barsumas signa parmi les prêtres. — Le désordre était tel que deux évêques souscrivirent deux fois; deux aussi signèrent par des mains étrangères, alléguant qu'ils ne savaient pas écrire. Les Égyptiens souscrivirent les derniers, et se servirent plus tard de cette circonstance pour se justifier d'avoir forcé les autres à le faire. Étienne d'Éphèse ne fut tiré de sa sacristie qu'à la condition de si-

gner, ce qu'il fit. L'église resta si étroitement close jusqu'au soir que des évêques tombés en faiblesse par suite des émotions de cette scène ne purent aller respirer l'air du dehors.

La nuit arriva sur ces entrefaites, et on apporta des torches qui jetèrent sur ce lugubre spectacle une lueur encore plus sinistre. Flavien, après avoir quitté son banc pendant la lecture de la sentence, se tenait debout dans un coin de la nef, attendant le moment de sortir de la basilique. Dioscore l'aperçut et courut vers lui l'insulte à la bouche. Que se passa-t-il entre eux? On n'en sait rien; mais Dioscore le frappa du poing au visage en lui disant qu'il le chassait de l'assemblée. Animés par l'exemple du chef, ses deux diacres, Harpocration et Pierre Mongus (le même qui fut depuis patriarche d'Alexandrie), saisirent Flavien par le milieu du corps et le renversèrent. Dans cette position, Dioscore le foula aux pieds, lui frappant du talon les côtes et la poitrine; les moines de Barsumas, accourus au bruit, assaillirent à coups de bâton le malheureux archevêque étendu sur le pavé, et le piétinèrent sous leurs sandales. L'enquête raconte que Barsumas était là, les animant par sa présence, et leur criant en syriaque : « Tue, tue! » Les évêques, épouvantés, se sauvaient de toutes parts et se firent enfin ouvrir les portes. Flavien, traîné hors de l'église par des soldats, fut jeté expirant sur la paille d'un cachot, d'où on le tira le lendemain pour le conduire en exil. On devait l'emmener au fond de la Phrygie, mais il mourut en route trois jours après sa condamnation dans une bourgade appelée Hypèpe. Eusèbe, d'abord emprisonné, puis destiné à l'exil, s'évada, et après bien des fatigues et des périls traversa la mer pour se mettre sous la protection du pape. Jules et Hilaire s'y trouvaient déjà. Ce dernier ressentit toute sa vie une secrète terreur au souvenir de cet affreux concile, et, lorsqu'à son tour il fut devenu évêque de Rome, il construisit près du baptistère de Sain-Jean de Latran une chapelle dédiée à l'évangéliste « son libérateur; » il en avait fait le vœu probablement lorsqu'il cherchait à se sauver d'Éphèse. La voûte peinte à fresque représentait la mort de Flavien, qu'on voyait gisant au milieu du concile sous les pieds de Dioscore et de ses satellites. Cette peinture subsista jusqu'au temps de Sixte-Quint, où la chapelle fut détruite.

Les évêques ne songeaient qu'à rentrer chez eux; Dioscore le leur défendit. « La session, disait-il, n'était pas terminée, et d'autres affaires les réclamaient; » ils eurent peur et restèrent. Il méditait en effet des exécutions pour lesquelles la complicité de cette lâche assemblée lui était nécessaire ou du moins utile. La première et la plus désirée était celle de Théodoret, ce vénérable savant, ce courageux adversaire des anathématismes. L'empereur l'avait exclu

particulièrement du concile; il lui avait en outre défendu de sortir de son diocèse : c'était un exil, mais ce ne fut pas assez pour ses ennemis. Dioscore fit rendre par le concile une sentence d'excommunication qui ordonnait de brûler ses livres et de le chasser lui-même comme une bête fauve des lieux habités par les hommes : il fut défendu, sous peine d'être excommunié soi-même, de lui parler, de lui prêter un abri, de lui donner du pain, et celui qui avait dépensé noblement sa fortune à rebâtir la ville de Cyr, à nourrir et loger les pauvres se vit condamné à mourir de faim dans les bois. L'Orient, qui vénérait ce saint homme, en fut indigné, et l'odieuse sentence ne reçut point d'exécution. La seconde victime de Dioscore fut le patriarche d'Antioche Domnus; mais celui-là, nul ne le plaignit. Il avait pourtant commencé à se repentir en rétractant après la séance la signature qu'il avait donnée par faiblesse. Déposé de son siége, comme nestorien, pour avoir trouvé des obscurités dans les anathématismes, il se retira au monastère d'où il était sorti pour être évêque, et, quand plus tard les circonstances eurent changé, il ne réclama point le siége dont il sentait bien qu'il n'était plus digne. Quatre autres évêques tombèrent sous les rancunes de l'Égyptien, qui, ne voyant plus autour de lui que des complices ou des complaisans, congédia le concile.

D'Éphèse, il partit pour Constantinople accompagné de plusieurs de ses suffragans d'Égypte, afin d'ordonner avec leur concours le successeur de Flavien; il avait jeté les yeux sur un certain Anatolius, diacre d'Alexandrie et son apocrisiaire dans la ville impériale : c'était le couronnement de sa victoire, un patriarche égyptien à Constantinople. La conduite des légats du pape au concile l'irritait outre mesure contre eux et contre leur évêque, dont il ne lui était pas difficile de deviner la lettre; il ne supportait pas non plus l'idée de cet appel de Flavien à Rome et en Occident, qui pouvait tout remettre en question et de juge le réduire lui-même au rôle d'accusé; il regrettait de n'avoir pu tenir sous sa main le libellé de cet appel pour l'anéantir, et les légats qui le portaient pour les châtier. Dominé par ses rancunes, il fit halte sur sa route, à Nicée, y forma un petit synode des Égyptiens qui l'accompagnaient, prononça anathème au pape pour ses doctrines hérétiques manifestées par ses envoyés, et l'excommunia. A Constantinople, il se consola de sa déconvenue en souillant par une ordination sacrilége le trône de celui qu'il avait assassiné, et dont le corps gisant dans le bourg d'Hypèpe était à peine refroidi.

Tel fut ce second concile d'Éphèse qui donna au monde chrétien le plus horrible des spectacles qu'il lui eût jamais été donné de voir. La conscience publique indignée lui infligea le nom de brigandage

d'Éphèse, sous lequel il est inscrit dans l'histoire. Dioscore s'embarqua ensuite pour Alexandrie, où il fit une entrée triomphale, rapportant pour dépouilles opimes de sa campagne, outre la mort du patriarche de Constantinople, la déposition de celui d'Antioche. L'église d'Orient était tout entière sous ses pieds, et il pouvait prendre le titre d'archevêque universel qu'un évêque d'Asie avait osé lui donner en plein concile; mais la justice de Dieu ne dormait pas. Un troisième acte se préparait comme dénoûment du sombre drame dont nous avons raconté les deux premiers, c'était Dioscore devant le concile de Chalcédoine.

Chrysaphius se hâta de faire confirmer par l'empereur les résultats du brigandage d'Éphèse, et une loi de Théodose, rendue peu après la clôture de ce faux concile, ajouta aux sévices ecclésiastiques la persécution civile. La déposition des évêques Eusèbe, Domnus et Théodoret était nommément approuvée, et leur bannissement prononcé avec interdiction du feu et de l'eau non-seulement contre eux, mais contre ceux qui communiqueraient avec les condamnés. La même loi établissait l'assimilation de doctrines entre Nestorius et les déposés d'Éphèse. Théodose signa sans doute cette odieuse loi avec satisfaction, comme une preuve de sa clairvoyance théologique et de son orthodoxie; mais sa joie ne dura pas longtemps, et la mort le frappa inopinément le 28 juillet de l'année suivante.

Un jour qu'il était allé chasser aux environs de Constantinople sur les bords d'une petite rivière appelée Leucé, c'est-à-dire la Blanche, son cheval emporté l'y précipita, et il se fracassa en tombant l'épine dorsale. On le mit dans une litière, et on le ramena ainsi au palais, où il mourut la nuit suivante. Pulchérie, rappelée en toute hâte de l'Hebdomon, assistait à ses derniers momens; elle le fit déposer le 30 juillet au tombeau d'Arcadius, leur père, dans la galerie méridionale de l'église des Apôtres. Ce faible empereur, auquel les Grecs ont donné le titre de pieux ou dévot, mais dont la manie théologique fut un fléau pour son empire, finit dans la cinquantième année de son âge, après avoir régné quarante-deux ans et près de trois mois depuis la mort de son père, et un peu plus de quarante-huit ans depuis qu'il avait reçu le titre d'auguste. Sa mort laissa les rênes de l'empire aux mains de Pulchérie Augusta.

AMÉDÉE THIERRY.

LA CRÉATION

DU MONDE ORGANISÉ

D'APRÈS LES NATURALISTES ANGLAIS ET ALLEMANDS

DE LA NOUVELLE ÉCOLE

I. — HISTORIQUE.

Longtemps l'histoire naturelle n'a été qu'une science purement descriptive, se bornant à considérer les formes extérieures des êtres vivans sans se préoccuper de leur organisation intime. Buffon avait admirablement peint les animaux, reproduit leurs allures et analysé leurs mœurs; mais il ne les avait point classés. Les ressemblances, les analogies, les identités même lui échappaient complétement. Linné classa les animaux et les plantes d'après leurs caractères les plus apparens, il les nomma et fit luire la lumière dans le chaos de l'histoire naturelle. Doué d'un sens exquis des affinités, il établit les rapprochemens les plus heureux entre des êtres disparates en apparence, semblables en réalité; mais ses classifications ne reposaient pas sur une base philosophique. A Laurent de Jussieu était réservée la gloire de formuler en 1789 les principes généraux de la méthode ou classification naturelle des végétaux. En 1817, Cuvier publiait sa *Zoologie;* elle était intitulée *le Règne animal distribué d'après son organisation.* Ce titre seul est une révélation : c'est l'alliance intime de la zoologie avec l'anatomie comparée, c'est aussi l'application raisonnée de la méthode naturelle à la classification des animaux. Ressuscitant du même coup les vertébrés fossiles à l'aide des débris osseux que la terre nous a conservés, il leur assigna une place dans la série animale actuelle, dont ils complètent l'ordonnance en comblant les lacunes

qui séparent les classes, les ordres et les genres. Achevant ainsi son œuvre, Cuvier ouvrait l'ère nouvelle de la science des êtres organisés. Après les réformes de Jussieu et de Cuvier, l'histoire naturelle cessait d'être une science purement descriptive, un inventaire convenablement rangé des richesses de la nature; elle devenait une science philosophique dont les branches devaient converger vers un but commun, la génération successive et les relations des êtres organisés entre eux, afin de résoudre un jour le grand problème de la vie à la surface du globe.

A côté de Cuvier se trouvait un prophète méconnu de tous et de Cuvier lui-même; c'était Lamarck (1). Botaniste à la fois et zoologiste, il avait décrit un grand nombre d'animaux et de plantes. Ce travail long et minutieux, loin de fortifier sa foi dans l'immutabilité et la permanence des espèces, l'avait au contraire profondément ébranlée. Le premier en 1809, il émit l'idée que des modifications amenées chez un être vivant par l'influence de causes extérieures prolongées devaient se transmettre par hérédité à ses descendans. Ainsi avec le temps, suivant lui, une espèce pouvait en produire d'autres fort différentes du type originaire; les traits principaux résistaient seuls à l'action séculaire d'un milieu nouveau. Dans une direction différente, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, qui survécut à Lamarck, poursuivit le même but dans ses recherches d'anatomie comparée; par malheur, il compromit quelquefois sa cause par des assertions émises prématurément et non justifiées par des faits nombreux et bien établis. Dans ses discussions avec Cuvier, il fut souvent vaincu, faute d'être suffisamment armé pour réfuter son terrible adversaire. Souvent néanmoins il avait raison; mais, comme Lamarck, il était en avant de son temps, et l'avenir seul devait les réhabiliter tous les deux.

Un grand poète, un génie littéraire universel, Goethe, avait étudié avec passion l'histoire naturelle dans sa jeunesse, et les idées qui couvaient, pour ainsi dire, dans la science contemporaine s'étaient emparées de lui. Dans les variétés infinies des végétaux et des animaux, il ne voyait que des transformations d'un ou de plusieurs types primitifs; dans les divers organes, il n'apercevait également qu'un seul et même organe modifié. Avec son instinct de poète, il avait deviné l'unité dans la diversité, et partout, en prose, en vers, dans ses romans, dans sa conversation, il remplace l'idée de création par celle de métamorphose; constamment aussi il condamne, réfute et ridiculise les causes finales, argument principal des avocats d'une origine surnaturelle. Sans être un savant de pro-

(1) Voyez de Quatrefages, *les Précurseurs français de Darwin*, — *Revue* du 15 décembre 1868.

fession, Goethe a prévu quel serait le caractère de l'évolution future des sciences, dont il eût hâté les progrès, si les lettres n'avaient pas absorbé toutes les forces de son puissant génie.

Parmi les précurseurs de l'histoire naturelle moderne, nous devons citer encore deux hommes qui lui ont ouvert des horizons nouveaux. L'un est de Baer, le créateur de l'embryologie. En suivant pas à pas l'évolution des animaux, il montra qu'ils traversent des phases diverses dans le sein maternel, et gravissent peu à peu les échelons de la série des êtres en partant d'un degré inférieur à celui sur lequel ils se trouveront placés au moment de leur naissance. L'autre initiateur est Louis Agassiz, né en Suisse, actuellement professeur à Boston (1). Agrandissant et fécondant les résultats de Baer, il prouva que le développement paléontologique est comparable au développement embryonnaire. Si l'être vivant s'élève de plusieurs échelons dans la série actuelle, les animaux fossiles ont suivi une route parallèle. Les plus anciens ont une organisation plus simple que celle des plus récens, et représentent une des phases de l'état embryonnaire de ces derniers. Cette vérité, établie par Agassiz, a éclairé plus que toute autre l'histoire de la création et préparé les généralisations qui permettent d'en concevoir l'ensemble. L'espace me manque pour citer encore d'autres savans dont les travaux ont contribué à l'avénement de la science actuelle, sans qu'ils fussent néanmoins les précurseurs du messie que le lecteur a déjà nommé, Charles Darwin (2).

Je ne traiterai pas spécialement de l'origine de l'homme; on s'en est assez occupé, la passion s'en est mêlée, la théologie est intervenue dans cette question brûlante, et une appréciation équitable est devenue bien difficile. Je me bornerai donc à exposer l'état de nos connaissances actuelles sur la création des êtres organisés en général, en prenant pour guide l'excellent ouvrage du professeur Haeckel, d'Iéna, intitulé *Histoire naturelle de la création* (3). Simple interprète, je ne juge pas, j'expose, et souvent même je traduis. C'est le tableau abrégé des travaux récens de Darwin, Wallace, Huxley, Carpenter, Haeckel et Joseph Hooker, résumés dans cet ouvrage, que je désire mettre sous les yeux du lecteur. Pourquoi, parmi ces noms illustres, n'ai-je pas la satisfaction de citer un seul nom français? Je ne puis en taire la raison, dussé-je froisser quelques susceptibilités et offenser l'amour-propre national.

Il y a quarante ans, les maîtres incontestés dans les sciences physiques ou naturelles appartenaient presque tous à la France. Le muséum d'histoire naturelle de Paris était le premier établissement

(1) Voyez sur Agassiz une étude de M. Laugel, *Revue* du 1er septembre 1857.
(2) A. Laugel, *Darwin et ses critiques*, — *Revue* du 1er mars 1868.
(3) *Natürliche Schoepfungs-Geschichte*, 1 vol. in-8°, 1870.

scientifique de l'univers. Les étrangers venaient s'y instruire, s'y former ou compléter des travaux commencés dans leur pays. Tout cela n'est plus qu'un souvenir; nous ne tenons plus la tête de la glorieuse phalange des explorateurs de la nature. Les Anglais et les Allemands nous ont devancés : ils sont entrés dans une voie nouvelle, nous suivons les routes anciennes. Nous ne sommes plus les initiateurs, les pionniers de la science; d'autres nous ont remplacés. Cette déchéance tient à plusieurs causes. La première, c'est le manque des ressources matérielles sans lesquelles tout travail en physique, en chimie, en géologie, en botanique, en zoologie, est radicalement impossible. Or, tandis qu'en Allemagne la sollicitude des gouvernemens et des municipalités a sans cesse encouragé les travaux des professeurs et des étudians de ses nombreuses universités, l'état en France a été ouvertement indifférent ou hostile : indifférent par ignorance, hostile avec l'idée préconçue que les sciences positives ébranlent la religion dominante, dont l'esprit autoritaire était considéré comme favorable au maintien des pouvoirs politiques. Les Allemands sont donc scientifiquement mieux armés, mieux outillés que nous. Comme sur le champ de bataille, ils nous ont vaincus par le nombre, la supériorité de l'organisation et une instruction sinon plus profonde, du moins plus générale. Comment les savans français, beaucoup moins nombreux que les savans allemands, pourraient-ils lutter contre eux dans des conditions semblables? Ce n'est ni l'intelligence, ni l'ardeur qui nous font défaut, car, malgré notre infériorité numérique, nous luttons encore, et dans un passé bien récent les Allemands ne sauraient nous opposer des noms comparables à ceux des génies qui ont ouvert les voies où ils marchent aujourd'hui. Toutefois l'infériorité actuelle est évidente; il serait puéril et dangereux de le nier. Que l'état et les municipalités se concertent pour relever, fortifier et améliorer nos établissemens scientifiques, que le savant laborieux soit encouragé, et les choses changeront bien vite de face, à deux conditions cependant : la première, c'est que nous acquérions un des instrumens les plus indispensables du travail intellectuel, la connaissance des langues étrangères. Presque tous les savans allemands sont en état de lire un livre français ou anglais, la plupart écrivent et parlent ces deux langues de manière à correspondre avec leurs coreligionnaires scientifiques. En France, c'est le contraire : beaucoup d'hommes, d'ailleurs très instruits, sont incapables de prendre connaissance, au moment où ils sont publiés, des travaux qui les intéressent le plus, de ceux qui ont trait à leurs propres recherches. Pour être informés, ils réclament et attendent une traduction. C'est une lacune déplorable dans notre éducation; elle a pour cause une autre infirmité nationale, l'esprit casanier. Le Français reste en

France, le Parisien à Paris : s'il voyage, c'est dans les vacances, pendant quelques semaines, et uniquement pour se distraire. Très rarement il sort de son pays afin de s'instruire ou pour étudier les institutions scientifiques de nos voisins et entrer en relations avec des savans dont les noms reparaissent sans cesse dans les publications contemporaines. S'il voyageait dans ce dessein, s'il séjournait en Allemagne ou en Angleterre, le Français apprendrait à connaître *de visu* la science allemande ou anglaise, et en revenant il saurait l'allemand ou l'anglais, double profit que les étrangers savent depuis longtemps retirer des visites qu'ils nous font, et que nous ne leur rendons pas. Rompons donc résolûment avec ces habitudes routinières, étouffons un ressentiment légitime, ou plutôt élevons nos âmes; considérons la science comme un trésor commun à l'humanité tout entière, étudions-la dans toutes ses manifestations, et ne rendons pas tous les Allemands solidaires des violences et de la dureté d'une aristocratie militaire besoigneuse, cupide et dévote, qui exploite la guerre comme le laboureur exploite son champ, et s'enrichit par le pillage comme le commerçant s'enrichit par le négoce. Plaignons ces milliers de paysans et de bourgeois qu'elle entraîne après elle sur les champs de bataille. Naturellement bons et humains, si ces malheureux ont été souvent cruels et insolens envers les faibles, c'est qu'ils imitaient leurs chefs et que la discipline de fer sous laquelle ils sont courbés affaiblit chez eux le sentiment de la dignité humaine.

II. — PROTISTES. — SÉRIE ANIMALE ACTUELLE. — EMBRYOLOGIE. ORGANES INUTILES.

Je reviens à mon sujet. Le naturaliste n'a pas à se préoccuper de la création de la matière; elle existe, cela lui suffit; elle est indestructible, il le prouve. Comment se sont produits dans l'origine les êtres organisés les plus élémentaires? Est-ce par la combinaison de quelques corps simples, tels que l'oxygène, l'hydrogène, l'acide carbonique et l'azote, par voie de génération spontanée? On l'ignore encore, mais on peut étudier les organismes les moins compliqués et les suivre dans leur développement. La géologie nous enseigne de son côté que ces êtres inférieurs ont apparu les premiers à la surface du globe. Les couches les plus anciennes en ont conservé quelques traces; c'étaient des animaux marins placés sur les derniers gradins de la série animale, c'est par eux que la création a commencé. D'un autre côté, des sondes faites à de grandes profondeurs dans les mers actuelles ont amené récemment la découverte d'un être vivant dont la structure est encore plus simple que tout ce que l'on connaissait antérieurement. M. Haeckel près de Nice,

de Bergen, des Canaries, dans le détroit de Gibraltar, M. Huxley dans les mers du nord, ont retiré de profondeurs de 4,000 et même de 8,000 mètres des êtres qu'ils ont appelés *monères* (1). Ils se présentent sous la forme de petites masses gélatineuses de la grosseur d'une tête d'épingle ou d'un enduit visqueux recouvrant des pierres et d'autres corps solides. Ces masses sont composées uniquement d'*albumine sans aucune enveloppe et sans aucune trace d'organisation intérieure*. Lorsque le monère se meut, c'est au moyen de prolongemens issus de la masse centrale, ressemblant à des cils ou à des appendices digitiformes. Ces appendices ne sont pas persistans, ils disparaissent quand l'animal ne se meut plus. Sous le microscope, on a pu constater comment le monère se nourrit. Lorsque des particules organiques, débris d'autres êtres vivans, se trouvent en contact avec lui, elles se collent à sa surface et y déterminent une irritation; il en résulte un afflux de matière albumineuse qui finit par englober le corps étranger et par l'incorporer à la masse du monère, où il se dissout par endosmose. Le mode de multiplication est encore plus simple : la petite masse présente d'abord un étranglement qui se creuse peu à peu des deux côtés et la divise en deux parties; celles-ci finissent par se séparer complétement pour constituer deux êtres distincts, qui se diviseront à leur tour. Le monère est-il une plante ou un animal? Il n'est ni l'un ni l'autre, ou, si l'on veut, il est l'un et l'autre, car dans les rangs inférieurs du règne organique les différences s'effacent, et les caractères distinctifs valables pour les animaux et les végétaux supérieurs s'évanouissent complétement. L'ensemble de ces êtres constitue un règne intermédiaire entre le règne végétal et le règne animal, que Bory de Saint-Vincent avait depuis longtemps reconnu et désigné sous le nom de *règne psychodiaire* (2). M. Haeckel en a fait l'embranchement des *protistes*. Élevons-nous d'un degré dans cette classe. Au lieu d'un simple flocon d'albumine, nous trouvons la cellule; elle se compose d'un noyau solide d'albumine entouré d'albumine moins compacte qui a sécrété une enveloppe extérieure, c'est la cellule, base et origine de l'organisation de tous les végétaux et de tous les animaux. Elle peut vivre isolée, et constitue les protistes connus sous le nom d'*amœba*, *protococcus*, etc. L'*amœba* se multiplie comme le monère; son enveloppe se rompt, deux noyaux se développent dans l'intérieur, la petite masse se divise par étranglement, et deux *amœba* apparaissent au lieu d'une. Cha-

(1) Voyez à ce sujet une étude de M. E. Blanchard sur *la Vie dans les profondeurs de la mer*, — *Revue* du 15 janvier 1871.

(2) *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* en seize volumes, articles *Règne* et *Psychodiaire*, 1828.

cune de ces deux moitiés se partage à son tour en deux autres, et la multiplication continue ainsi jusqu'à l'infini.

Constatons immédiatement que tous les végétaux et tous les animaux, sans en excepter l'homme, proviennent invariablement d'un œuf. A son apparition, cet œuf n'est qu'une cellule, une amœbe qui se développe dans un être vivant au lieu de se développer isolément. Déjà nous entrevoyons ce fait capital, que l'origine de chaque être en particulier est identique à celle du règne organisé tout entier. Au moment de la conception, toute plante, tout animal naissant est donc un protiste élémentaire. D'un autre côté, si la terre avait pu conserver les traces des premiers êtres qui ont apparu à sa surface, nous verrions que ce sont des protistes identiques à l'œuf des animaux et des végétaux actuels. La mollesse de leur tissu a entraîné leur perte, mais l'induction la plus légitime nous permet de conclure à leur existence. En résumé, suivre avec Baer le développement d'un animal dans le sein de sa mère, ou s'élever, avec Darwin et Haeckel, de l'être le plus simple au plus composé, ou bien examiner avec Agassiz les fossiles échelonnés dans la série des terrains géologiques, c'est faire des études parallèles et comparatives dont les résultats concordans s'éclairent et se confirment mutuellement. La botanique, la zoologie, la paléontologie, l'embryologie, ne sont qu'une seule et même science, dont la conclusion générale aboutit à l'unité originelle des êtres vivans et à leurs transformations successives dans le temps et dans l'espace. Nous voyons ainsi apparaître dans les sciences naturelles l'unité qui règne déjà dans les sciences physiques. Il y a plus : les forces dites vitales ou physiologiques n'étant que des forces physiques transformées au sein de l'organisme, l'abîme qui existait entre le règne organique et le règne inorganique, entre les corps bruts et les êtres vivans, est définitivement comblé. Une seule science, celle de la nature, embrasse maintenant dans sa majestueuse unité toutes les sciences partielles que la division nécessaire du travail scientifique et l'horizon limité de l'intelligence humaine avaient distinguées jusqu'ici.

Étudions d'abord la série animale actuelle, où nous rencontrerons le plus grand nombre d'êtres connus généralement du lecteur. A la base des deux règnes organisés, on trouve l'embranchement des protistes, créations ambiguës, intermédiaires entre la plante et l'animal. Cet embranchement se détache du tronc commun aux végétaux et aux animaux : il commence par le monère, que nous avons décrit, comprend les *diatomées*, les *rhizopodes*, beaucoup d'infusoires, et se termine aux éponges. Immobiles ou doués de mouvemens, ces êtres se rapprochent tantôt des animaux, tantôt des végétaux par leurs formes, leurs allures et leur mode de nutrition.

Chez eux, les sexes ne sont jamais distincts, il n'y a ni mâles ni femelles; la multiplication s'opère par division. Un grand nombre de protistes vivent isolés : tels sont les infusoires; d'autres se réunissent et forment des colonies, comme les éponges.

Abordons le règne animal proprement dit. Tout le monde sait que les animaux constituent une série ascendante qui commence par les plus simples et finit par les plus compliqués. Les anciens zoologistes avaient déjà reconnu que cette série ascendante n'était ni unique ni continue, et qu'elle ne pouvait pas être représentée par une échelle où le polypier serait à la base et l'homme au sommet. En effet, on avait distingué quatre types très bien caractérisés autour desquels un grand nombre d'animaux venaient se grouper naturellement. Zoophytes, mollusques, annelés et vertébrés, telles étaient les divisions générales admises par tous les naturalistes; chacune renfermait un grand nombre de classes, de genres et d'espèces d'animaux très divers en apparence, quoique fort analogues en réalité (1). Cette analogie s'expliquait en supposant que la nature avait créé les animaux non pas au hasard, mais suivant un plan raisonné, tracé par une intelligence supérieure. Les travaux des zoologistes modernes ont prouvé que l'analogie qu'on observe dans une même classe reconnaissait une autre cause : elle provient de ce que les animaux qui la composent sont tous issus d'un seul et même animal. Prenons pour exemple le groupe des crustacés; il n'en est point où les formes soient plus variées. M. Haeckel a réuni sur une même planche celles des *sacculines*, *cyclopes*, *lernées*, *anatifs*, *limnetis* et *salicoques*. On a peine à se figurer que ces animaux puissent appartenir à un même groupe, tant leurs formes sont diverses; mais sur une planche placée en regard de la première l'auteur nous montre le dessin de ces mêmes animaux lorsqu'ils sortent de l'œuf. A ce moment de leur existence, leurs formes sont presque identiques et séparées seulement l'une de l'autre par des différences analogues à celles qu'on observe entre les espèces d'un même genre. Toutes ressemblent à un crustacé adulte d'une structure très simple, n'ayant que trois paires de pattes fixées sur la face ventrale d'un disque rond, ovale ou pyriforme, qui représente le corps, et un œil impair placé au-dessus de la bouche; c'est le type le plus inférieur de tous les crustacés, connu sous le nom de *nauplius*. Tous les crustacés existans, les cloportes, les crabes, les homards, les écrevisses, les anatifs, etc., sont issus de ce crustacé primitif modifié par l'influence séculaire des milieux, l'hérédité des formes acquises et la sélection naturelle. M. Haeckel montre par quels animaux de transition les

(1) Voyez de Quatrefages, *Origines des espèces animales et végétales*, — *Revue du* 15 décembre 1868, 1er janvier et 15 mai 1869.

différens ordres de crustacés se rattachent les uns aux autres pour venir aboutir au tronc commun à la base duquel se trouve le *nauplius.*

Peut-être à la rigueur les anciens zoologistes se seraient-ils familiarisés avec l'idée que les animaux d'une même classe pouvaient se ramener à un même type; mais les quatre grands embranchemens du règne animal, zoophytes, annelés, mollusques et vertébrés, leur ont toujours paru séparés par des barrières infranchissables. Des recherches et des découvertes nouvelles ont permis de reconnaître des formes de passage qui les unissent, des êtres intermédiaires qui les relient réciproquement entre eux. Longtemps on ne connut aucune transition entre les vertébrés inférieurs, représentés par les poissons tels que les *cyclostomes* ou lamproies, et l'embranchement des invertébrés. Un petit animal, caché dans les sables de la mer et ressemblant à une lancette, offre l'exemple d'un degré de plus dans la dégradation du type vertébral. L'*amphioxus* ne possède ni cerveau ni colonne vertébrale, il n'a qu'une moelle épinière et la corde ligamenteuse qui l'accompagne dans l'état embryonnaire des vertébrés. Une ouverture buccale distingue seule l'extrémité antérieure de la postérieure; l'*amphioxus* est donc un vertébré réduit à sa plus simple expression et pourvu seulement de la moelle épinière, qui caractérise l'embranchement tout entier. D'un autre côté, M. Kowalewski a montré que les larves des *ascidies*, animaux appartenant à l'embranchement des mollusques, étaient pourvues d'une colonne vertébrale qui disparaît quand l'animal se fixe sur un rocher, et devient une espèce de masse informe dans laquelle on a de la peine à reconnaître un être vivant. Il serait téméraire de déduire de ces faits que les vertébrés sont issus des mollusques; mais, combinés avec d'autres considérations, ces faits semblent annoncer que les deux embranchemens ont une origine commune dans la classe des annelés vermiformes.

Les vertébrés se divisent en poissons, amphibies nus, reptiles, oiseaux et mammifères. Entre tous ces ordres, les zoologistes ont depuis longtemps signalé des transitions qui témoignent qu'on peut, malgré des différences extérieures très accentuées, les ramener à un type commun. Ainsi les sirènes et les protées forment le lien naturel qui unit les amphibies aux poissons. L'embryologie confirme cette donnée, puisque dans leur jeune âge les batraciens (grenouille, crapaud, salamandre) sont à l'état pisciforme sous le nom de têtards. Entre les vrais reptiles (lézards, tortues, serpens) et les oiseaux, il semble qu'il n'y ait aucun lien commun. Cependant déjà de Blainville, guidé par des considérations anatomiques, avait affirmé l'étroite connexion qui unit ces deux ordres d'animaux si différens à nos yeux, — les uns rampant sur le sol, les autres s'élevant dans

les airs, les uns couverts d'écailles, les autres ornés de plumes. Forcé de renoncer aux argumens tirés de l'anatomie, qui sont déterminans pour les naturalistes, je trouve dans la paléontologie des preuves plus frappantes pour la majorité des lecteurs. Les calcaires lithographiques de Solenhofen nous ont conservé les empreintes d'un oiseau (*archæopterix lithographica*) qui présente une analogie bien frappante avec les reptiles : ceux-ci en effet ont la colonne vertébrale prolongée en forme de queue ; chez les oiseaux, elle se réduit à quelques vertèbres, dont les dernières sont soudées en une seule plaque osseuse pour recevoir les plumes caudales. Chez l'*archæopterix*, la queue des reptiles persiste encore, et se compose de vingt vertèbres portant chacune deux fortes plumes de chaque côté. La queue existe d'ailleurs chez les embryons des autres oiseaux, nouvelle preuve que cet organe, atrophié chez les adultes, est un héritage des reptiles, leurs ancêtres géologiques.

Dans les mammifères, les preuves de la filiation entre ces animaux supérieurs et leurs prédécesseurs immédiats surabondent. Ainsi on sait que l'*ornithorhynque* et l'*échidné* actuellement vivans comblent la profonde lacune qui semble exister entre les mammifères et les oiseaux. De même les animaux du continent australien, les marsupiaux, ainsi nommés parce qu'ils allaitent leurs petits dans une poche située au bas du ventre, présentent tous les types qui apparaîtront plus tard chez les mammifères supérieurs dont ils semblent préparer l'avénement. Dans la série des terrains, les mammifères les plus anciens qu'on ait découverts jusqu'ici sont également des marsupiaux, et, si on considère dans leur ensemble la faune et la flore tout entières de l'Australie, on acquiert la conviction que ce continent appartient à une création antérieure à la nôtre. Semblable aux régions polaires, où l'époque glaciaire persiste encore actuellement après avoir régné sur une portion considérable de la surface terrestre, l'Australie, comparée à l'ancien continent, nous donne le spectacle instructif de deux époques géologiques différentes qui coexistent simultanément au lieu de se succéder dans la série des temps (1).

Parmi les mammifères, la tribu des pachydermes, représentée par les éléphans, les tapirs, les rhinocéros, les cochons et les chevaux, semble complétement isolée, et contraste par l'étrangeté de ses formes et son organisation exceptionnelle avec les autres quadrupèdes. L'étrangeté des formes provient de ce que cette classe a surtout été développée à l'époque des terrains tertiaires et quaternaires ; c'est, à proprement parler, une classe d'animaux fos-

(1) Voyez à ce sujet notre étude sur *les Glaciers actuels et la période glaciaire*, — *Revue* des 15 janvier, 1er février et 1er mars 1867.

siles. Ainsi nos deux éléphans, celui d'Afrique et celui de l'Inde, avaient de nombreux congénères à cette époque; l'éléphant à crins était même contemporain de l'homme pendant l'âge de pierre. Tous ont péri, deux seulement sont restés. Quel est l'esprit doué tant soit peu du sens artiste qui n'ait été frappé de la physionomie étrange des éléphans, des rhinocéros, des hippopotames, des tapirs, animaux en quelque sorte ébauchés pour la forme et monstrueux par leur volume? La cause en est que ces êtres ont en réalité des formes d'animaux fossiles; on ne pouvait les faire rentrer dans le cadre du règne animal avant d'avoir découvert dans le sein de la terre leurs congénères et les autres espèces avec lesquelles les pachydermes unis aux ruminans (chameau, cerf, antilope, bœuf, mouton) forment un ensemble harmonique se rattachant d'un côté aux cétacés et de l'autre aux rongeurs.

En résumé, les classes animales, loin d'être isolées, sont unies entre elles à leur origine; elles forment non pas une série unique et continue, mais un arbre généalogique semblable à ceux que les familles patriciennes conservent avec tant de soin. Ces arbres émettent des branches nombreuses dont quelques-unes s'arrêtent, tandis que d'autres continuent à se ramifier. L'arbre généalogique du règne animal présente les mêmes particularités : ainsi la branche des marsupiaux s'arrête aux thylacines, celle des cétacés à la baleine, tandis que celle des singes inférieurs s'élève jusqu'à l'homme.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter de mon chef que l'apparition d'un même type morphologique et pour ainsi dire du même animal sur divers degrés de l'échelle est encore un argument en faveur de la communauté d'origine, combinée avec des modifications subséquentes. Le type du singe à mains et à queue prenantes apparaît d'abord dans le caméléon, reptile qui ne rampe pas, mais qui grimpe et enroule sa queue autour de la branche qui le porte. Ce type reparaît parmi les marsupiaux dans les *phalangers* et les *sarigues*, parmi les rongeurs dans les *coëndous* (*synetheres*), parmi les carnivores plantigrades dans le *kinkajou* (*cercoleptes*), pour se multiplier, se diversifier et se terminer dans les singes à queue prenante de l'Amérique méridionale, tels que les sapajous, les alouates et les atèles. — Le dragon volant, dans les reptiles, est la première apparition d'un animal qui se soutient en l'air à l'aide d'une membrane étendue sur les parties latérales du tronc. Le phalanger volant ou pétauriste dans les marsupiaux, l'écureuil volant ou polatouche dans les rongeurs, enfin le galéopithèque ou singe volant, sont la répétition du même type morphologique depuis les reptiles jusqu'aux primates. Le règne végétal présente des répétitions analogues : ainsi le type renoncule reparaît sous forme de potentille dans les rosacées et d'*alisma* ou flûteau dans l'embranche-

ment des monocotylédones. Il ne faut pas s'en étonner. Dans l'évolution successive des êtres vivans, malgré de profondes différences d'organisation, les mêmes milieux et les mêmes besoins ont amené le développement des mêmes formes, que l'hérédité a fixées et maintenues par la reproduction de l'espèce.

Nous avons déjà vu que l'embryologie témoigne de l'unité dans l'ordre des crustacés, par exemple, qui dérivent tous d'un animal primitif encore vivant, le *nauplius*. Les vertébrés supérieurs obéissent à la même loi. Sur une planche dessinée par lui-même, Haeckel nous montre des embryons âgés de quatre semaines de l'homme, du chien, de la tortue et du poulet au quatrième jour. L'identité est presque absolue. Tous sont munis d'une queue, les membres se montrent sous la forme de quatre petits moignons, la place du nez, de l'œil et de l'oreille est marquée. Tous portent trois fentes branchiales qui ne persistent que chez les poissons, et s'effaceront chez les animaux terrestres que nous avons nommés. Ces fentes nous démontrent que tout vertébré présente d'abord une organisation qui l'assimile aux poissons. Au bout de deux mois chez l'homme, six semaines chez le chien et la tortue, huit jours chez le poulet, les fentes branchiales ont disparu, mais la queue persiste encore, les doigts et les orteils apparaissent, et quelques différences commencent à se manifester entre le chien et l'homme d'un côté, le poulet et la tortue de l'autre. A partir de ce moment, les différences s'accentuent, et ces êtres si semblables au début deviennent des types complètement distincts; mais leur état embryonnaire nous a dévoilé leur identité originelle, et nous a prouvé que leur organisation est d'abord, non pas celle du groupe dont ils font partie, mais celle des poissons, animaux aquatiques placés au bas de l'embranchement des vertébrés.

Il est un autre ordre de preuves sur lesquelles s'appuie l'école transformiste, c'est l'existence chez les animaux et chez les végétaux d'organes rudimentaires, avortés, de nul usage pour l'être organisé auquel ils appartiennent, mais qui, développés chez d'autres animaux, y remplissent des fonctions importantes. Ainsi l'homme porte sur sa poitrine les traces des mamelles, chez lui sans usage; elles ne sont développées et ne sécrètent du lait que chez la femme. Sur les parties latérales du cou et autour de l'oreille, nous possédons à l'état rudimentaire les muscles au moyen desquels le cheval agite sa peau pour chasser les mouches et dresse les oreilles quand un bruit inattendu vient à frapper son ouïe. Chez nous, ces muscles existent, mais ne fonctionnent pas. Autre exemple : à l'angle interne de notre œil se trouve une petite masse rouge sans usage, la caroncule lacrymale, indice de la troisième paupière ou membrane clignotante, grâce à laquelle les oiseaux de proie peuvent regarder

fixement le soleil sans fermer les yeux. Le mollet est formé par deux muscles puissans qui s'insèrent au talon par l'intermédiaire du tendon d'Achille; à côté d'eux se trouve un autre muscle long, mince, incapable d'une action énergique, le *plantaire grêle*. Ce muscle, ayant les mêmes attaches que les jumeaux, semble un mince fil de coton accolé à un gros câble de navire. Chez l'homme, ce muscle est sans usage; mais chez le chat et les animaux du même genre, le tigre, la panthère, le léopard, ce muscle est aussi fort que les deux jumeaux, et rend ces animaux capables d'exécuter des bonds prodigieux quand ils s'élancent sur leur proie. Les animaux marsupiaux, tels que les sarigues et les kangourous, sont munis d'une poche où les petits habitent pendant la période de la lactation; cette poche est soutenue par deux os et fermée par deux muscles. Quoique placé à l'extrémité supérieure de l'échelle des mammifères, dont les marsupiaux occupent les gradins inférieurs, l'homme a conservé les traces de cette disposition; les épines du pubis représentent les os marsupiaux, les muscles *pyramidaux* ceux qui ferment la poche : chez nous, ils sont évidemment sans usage. Il y a plus, ces organes rudimentaires peuvent être non-seulement inutiles, mais encore nuisibles. En se rompant, le muscle plantaire grêle donne lieu à l'accident connu sous le nom de *coup de fouet*. Dans les herbivores, le cheval, le bœuf et certains rongeurs, le gros intestin présente un grand appendice en forme de cul-de-sac appelé *cœcum*. Chez l'homme, cette portion du canal intestinal se réduit à un petit corps cylindrique dont la cavité admet à peine une soie de sanglier; sa forme et sa longueur lui ont valu le nom d'*appendice vermiforme*. Inutile à la digestion, puisque les alimens n'y pénètrent pas, il devient un danger, si par malheur un corps dur, tel qu'un pepin de fruit ou un fragment d'os, s'y trouve introduit; il en résulte d'abord une inflammation, puis la perforation du canal intestinal, accidens suivis d'une mort presque certaine.

Dans le reste du règne animal, des exemples du même genre se rencontrent à chaque pas. Chez les oiseaux coureurs, l'autruche, le nandou, les ailes sont tellement réduites qu'elles ne sont utiles à l'animal que pour hâter sa course. Dans le casoar et l'*apterix*, elles disparaissent presque tout à fait; réduites également chez les pingouins et devenues impropres au vol, elles servent de rames à l'oiseau quand il se meut dans l'eau. Les ailes ne sont pas les seuls exemples de membres rudimentaires et sans usage; des ordres d'animaux tout entiers présentent un phénomène analogue. Chez les serpens, si voisins des sauriens ou lézards, les quatre membres ont disparu, mais la transition se fait par les bipèdes, les chalcides et les bimanes; chez les premiers, ce sont les membres antérieurs, chez les autres les membres postérieurs qui manquent. Chez les

pseudopus, les membres postérieurs seuls sont représentés par deux petits tubercules; enfin, chez l'orvet de nos bois, les quatre membres existent, mais ils sont cachés sous la peau. Les tubercules du *pseudopus* et les membres cachés sous la peau de l'orvet sont les uns et les autres complétement inutiles. Dans ce même ordre des serpens, les organes intérieurs ont été, comme le corps lui-même, tirés pour ainsi dire en longueur. L'un des lobes du poumon descend très bas dans le corps de l'animal, l'autre avorte et se réduit à un tubercule qui ne remplit aucune fonction; il prouve seulement que les serpens et les vertébrés à deux lobes pulmonaires égaux ont une seule et même origine. L'œil, cet organe si compliqué, si parfait dans les classes supérieures du règne animal, devient inutile, mais persiste chez les animaux fouisseurs : la taupe, les *chrysochloris*, parmi les insectivores; les *spalax*, les *ctenomys*, parmi les rongeurs; les *acontias*, les *amphisbènes* et les *typhlops*, parmi les reptiles; les *cæcilies* et les protées parmi les amphibies qui vivent dans les eaux souterraines. Des exemples semblables se présentent chez les poissons, et ils ne sont pas moins nombreux chez les insectes qui habitent les cavernes, quoique leurs congénères soient pourvus d'yeux parfaitement conformés. Chez certains crustacés dont les yeux sont pédonculés et mobiles, comme ceux des homards et des langoustes, l'œil a disparu, mais le pédoncule persiste; l'œil, instrument inutile dans l'obscurité, s'est atrophié faute d'usage; le support seul est resté.

Le règne végétal nous offre des exemples analogues. Les feuilles avortent dans les cactées, les orobanches, les *lathræa*, les acacias de la Nouvelle-Hollande et le *lathyrus aphaca* de nos champs. Les vrilles des légumineuses et des cucurbitacées, les filamens stériles de la fleur des labiées, sont aussi des organes avortés, — les premiers utiles à la plante comme instrumens de préhension, les seconds absolument sans usage.

Dans l'ancienne philosophie des sciences naturelles, on expliquait ces organes inutiles en les considérant comme une preuve de l'unité de plan suivie par le Créateur dans les deux règnes organiques. On les comparait à ces pierres d'attente, à ces fenêtres sans ouverture qui font pendant à de véritables fenêtres, et dénotent dans un édifice symétrique le plan raisonné de l'architecte. La filiation successive des êtres vivans étant admise, une autre explication s'impose au naturaliste philosophe. Ces organes existent, quoique sans usage, parce que tous les animaux ont une origine commune; ils sont rudimentaires et ne remplissent pas de fonctions, parce que le milieu dans lequel l'animal se meut actuellement et sa lutte pour l'existence n'en nécessitent plus l'emploi : de là une atrophie succes-

sive qui, continuant pendant de longues séries de siècles, a réduit de plus en plus ou même fait disparaître entièrement un organe désormais superflu. De ces deux hypothèses, la seconde a l'avantage de ne pas supposer gratuitement un plan pour expliquer le résultat nécessaire de la communauté d'origine combinée avec l'hérédité des adaptations fonctionnelles de Lamarck et la sélection naturelle de Darwin.

Quoique je ne veuille pas traiter spécialement de l'origine de l'homme, je ne puis cependant m'empêcher de satisfaire la juste curiosité du lecteur en lui faisant connaître l'opinion de M. Haeckel sur cette grave question (1). Les travaux de Huxley et de Broca ont prouvé que l'organisation de l'homme est analogue à celle des grands singes anthropomorphes : orang, gorille, chimpanzé et gibbon. En comparant les uns après les autres tous les appareils organiques de l'homme à ceux de ces quatres espèces, les anatomistes précités ont trouvé que les rapports sont tantôt plus intimes avec l'une, tantôt avec l'autre de ces espèces. Chacun de ces êtres anthropoïdes a des points de ressemblance et de dissemblance avec l'homme, mais d'une manière générale tous sont beaucoup plus rapprochés de l'homme que des autres singes, — mandrils, magots, sapajous, etc. Suivant Haeckel, l'homme serait sorti de ce groupe anthropomorphe comme d'une souche commune. Les êtres intermédiaires manquent, soit que leurs restes fossiles n'aient pas encore été découverts, soit que le continent, berceau du genre humain, placé entre la presqu'île de l'Inde et l'Afrique soit actuellement recouvert par les eaux de la mer. Les phénomènes de l'atavisme nous permettent d'affirmer l'existence antérieure de ces créatures intermédiaires. Les crétins, les idiots microcéphales, si bien décrits par Charles Vogt, représentent des hommes simiesques, des retours accidentels à l'état primitif. Ces êtres disgraciés sont tous muets; le langage articulé leur fait défaut, comme l'intelligence. Le langage articulé est donc le caractère distinctif de l'homme, et la philologie confirme les données de l'histoire naturelle. D'après les recherches de Frédéric Müller et d'Auguste Schleicher (2), le langage articulé a pour origine première les sons inarticulés exprimant chez les animaux la terreur, le désir, la joie, la douleur. Nos langues perfectionnées ont été précédées d'un grand nombre de langues rudimentaires et imparfaites qui ont péri avec ceux qui les parlaient. La racine des

(1) Voyez de Quatrefages, sur *l'Unité de l'espèce humaine*, — *Revue* du 15 décembre 1860, 1er janvier, 15 janvier, 1er mars, 15 mars et 1er avril 1861, et Radau, *l'Origine de l'homme suivant Darwin*, — *Revue* du 1er octobre 1871.

(2) Auguste Schleicher, *Die Darwinische Théorie und die Sprachwissenschaft*, 1863; — *Uber die Bedeutung der Sprache für die Naturgeschichte des Menschen*, 1865.

nôtres est dans l'Inde, berceau primitif du genre humain appelé paradis dans le langage des religions (1). Parties de là, les migrations de l'espèce humaine se sont étendues dans la Polynésie (2), l'Afrique méridionale, l'Asie et l'Europe. Une autre branche a peuplé le nord de l'Asie et de l'Europe, et a passé par le détroit de Behring dans l'Amérique, qu'elle a parcourue du nord au sud dans toute sa longueur. Les recherches philologiques des deux savans que j'ai nommés viennent à l'appui des résultats purement anthropolitiques des naturalistes. Le type de l'homme le plus parfait, suivant Haeckel, est l'*homme méditerranéen*, dont la supériorité s'est affirmée de bonne heure par les civilisations précoces de l'Égypte, de la Phénicie, de l'Assyrie, de la Grèce et de Rome.

III. — SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX DANS LA SÉRIE DES TERRAINS GÉOLOGIQUES.

Nous avons vu que l'histoire naturelle moderne reposait sur la double base de l'anatomie et de la morphologie comparées, combinées avec le développement embryologique de chaque être en particulier. Il nous reste à établir que l'apparition des êtres organisés dans la série des temps géologiques corrobore les conclusions tirées de l'étude des organismes vivans. Ceci démontré, la nouvelle doctrine s'appuiera sur une triple base, et les conséquences déduites d'un ordre de faits pourront être contrôlées dans les deux autres. Ainsi nous devrons trouver et nous trouvons en effet les animaux d'une organisation très élémentaire dans les couches les plus anciennes du globe. Cependant beaucoup de ces animaux ayant un corps mou, dépourvu de toute partie solide, n'ont point laissé de traces de leur existence. Parmi les premières couches déposées par la mer sur le noyau terrestre, on compte celles qui bordent le fleuve Saint-Laurent, au Canada. M. Sterry Hunt a signalé dans ces couches les traces obscures d'un petit animal appartenant probablement à la classe des polypiers ou des bryozoaires. On l'a désigné sous le nom d'*eozoon canadense*. Jusqu'à présent, c'est le premier être organisé connu appartenant au règne animal qui ait apparu à la surface du globe. Dans les couches immédiatement supérieures et distinguées sous le nom de cambriennes, la faune est encore très pauvre et se compose uniquement de polypiers, avec des indications de vers marins de la classe des annélides. La vie se multiplie dans la période suivante, appelée silurienne par Murchison. Ces

(1) Albert Réville, *les Ancêtres des Européens*, — *Revue* du 1er février 1864.

(2) Voyez de Quatrefages, *les Polynésiens et leurs migrations*, — *Revue* du 1er et du 15 février 1864.

couches sont très développées en Angleterre, où il les a étudiées, en Bretagne, en Bohême, où elles ont été illustrées par M. Barrande, et aux États-Unis, où M. de Verneuil en a constaté l'identité avec celles de l'Angleterre, de la Bohême, de la Bretagne, de la Russie, des bords du Rhin et des autres provinces du royaume silurien. Toutes les classes inférieures du règne animal, depuis les zoophytes jusqu'aux mollusques supérieurs et aux crustacés, y sont représentées. Ainsi, pour ne citer que des animaux généralement connus, on y trouve des polypiers, des étoiles de mer, des coquilles univalves et bivalves, des nautiles (*lituites*), ces derniers voisins des argonautes, des poulpes, des seiches et des calmars. Les crustacés appelés trilobites, assez semblables aux cloportes actuels, sont les animaux les plus parfaits de cette première création, qui correspond à une période de temps véritablement effrayante. En effet, l'épaisseur de ces couches primordiales et d'autres considérations nous prouvent que, pendant des intervalles de temps où il faut compter par milliers de siècles, notre globe roulait dans l'espace sans qu'aucun être organisé animât à sa surface. Des couches innombrables se déposaient au fond des mers désertes. Enfin les conditions de la vie se trouvant réunies, les premiers monères apparurent sans laisser de traces, puis vinrent successivement les autres protistes, et enfin les premiers polypiers. C'est à la fin de l'époque silurienne seulement que les mers furent peuplées, non comme elles le sont actuellement, ni pour le nombre, ni surtout pour la physionomie des espèces. Presque tous ces types primitifs ne reparaissent pas dans les terrains postérieurs, et quelques-uns seulement tels que certains mollusques, *trochus, turbo, cardium, mytilus*, les térébratules, les étoiles de mer, ont encore des représentans dans la nature vivante. L'*amphioxus*, ce poisson sans tête et sans vertèbres dont nous avons parlé, date probablement de cette époque reculée, car il se trouve placé précisément entre les invertébrés, déjà représentés à l'époque silurienne dans leurs types principaux, et les vertébrés, qui n'existent pas encore.

Tous les animaux de cette période sont des animaux marins; on n'a pas encore trouvé les traces d'une seule espèce terrestre. Doit-on en conclure que nulle portion de la surface du globe n'était alors émergée? Cette affirmation serait téméraire, car nous connaissons des roches plus anciennes que le silurien inférieur qui n'ont pas été recouvertes par ce dépôt, et devaient par conséquent s'élever au-dessus de la surface des eaux. Les organismes primitifs étant essentiellement marins, il est plus naturel de penser que cette première évolution organique devait s'accomplir nécessairement dans la mer. En effet, les plantes de cette époque étaient également des

algues marines. Les végétaux comme les animaux terrestres n'apparaissent que plus tard.

On a signalé quelques dents de poissons dans les couches siluriennes supérieures, mais c'est seulement dans la période suivante, comprenant les terrains dévonien, houiller et permien, qu'ils deviennent nombreux. Tous appartiennent à l'ordre des poissons cartilagineux (raies, requins, etc.), et leur peau, couverte d'écailles, est seule restée après la destruction du squelette et des parties molles; leurs formes, bien différentes des formes actuelles, rappellent celles des embryons de nos poissons vivans. C'est une vérité qu'Agassiz a le premier révélée au monde savant; il l'a confirmée en montrant que le jeune *lepidosté*, poisson étrange vivant dans les rivières de l'Amérique du Nord, a une queue qui rappelle complétement celle des poissons de l'époque dévonienne. Nous touchons donc du doigt le parallélisme que nous annoncions entre le développement embryologique et la série paléontologique. Un poisson dévonien adulte est l'embryon d'une espèce actuelle, tous deux sont sortis d'un œuf identique; mais dans les premiers âges de la terre le poisson fossile s'est arrêté dans son développement, il a conservé sa forme embryonnaire, le poisson vivant a continué son évolution et s'est élevé de plusieurs degrés dans l'échelle animale.

Tous les animaux appartenant aux ordres compris entre les zoophytes et les poissons continuent à se multiplier et à se diversifier dans les terrains houiller et permien, qui succèdent au dévonien. Conformément à l'ordre hiérarchique, nous voyons apparaître dans ce dernier terrain les premiers amphibies intermédiaires entre les poissons et les reptiles écailleux. Tels sont les *labyrinthodon*, espèces de grenouilles gigantesques. Nous ne connaissons guère que les traces de leurs pas conservées par les grès de cette époque. Ces grès, comme tous les autres, étaient d'abord des sables mous et humides des bords de la mer. L'animal en marchant y a imprimé en creux la forme de ses pattes. Ces moules se sont remplis immédiatement de sable apporté par les marées. Ce sable en se durcissant est devenu du grès, et à la face *inférieure* des plaques qui le composent l'on voit en relief les moules saillans des empreintes creuses que l'animal avait laissées sur le sable. Les mieux conservés ont été recueillis aux environs de Lodève, dans le département de l'Hérault, et près de Hildburghausen en Saxe. L'*archegosaurus* du terrain houiller n'est point un saurien, c'est un autre amphibie rappelant l'organisation des protées, qui forment dans la nature actuelle le passage des poissons aux reptiles. On voit que l'apparition successive des formes paléontologiques suit pas à pas la classification ascendante des animaux vivans.

Nous voici parvenus à la période que les géologues désignent sous le nom de *secondaire :* elle comprend le trias, les terrains jurassiques et la craie. Dans le trias, toutes les formes animales dont nous avons parlé se compliquent et se multiplient. On y découvre en outre les empreintes de pas d'oiseaux dont l'un gigantesque, que le sable nous a conservés en se solidifiant. Dans le terrain jurassique, immédiatement supérieur au trias, la vie semble s'être développée avec une intensité extraordinaire. Des reptiles gigantesques nageaient dans les mers de cette époque; ils atteignaient une longueur de 13 mètres, et leur gueule renfermait un râtelier de cent vingt dents coniques et pointues. La forme de l'animal était celle d'un crocodile; mais les membres sont des nageoires, de là le nom d'*ichthyosaures* qui leur a été donné. Les marnes de Lyme-Regis, sur les côtes d'Angleterre, en ont conservé des spécimens complets de toute grandeur qu'on admire à Londres dans les galeries du *British Museum.* Ces animaux monstrueux respiraient par des poumons comme les cétacés actuels; ils se nourrissaient de poissons dont les os et les écailles ont été retrouvés dans leurs corps, à la place de l'estomac. La queue se terminait en une nageoire comme celle des poissons; la pupille des yeux était entourée de plaques osseuses semblables à celles de certaines tortues. La peau était nue, sans écailles, finement plissée comme celle des baleines. Voilà donc un animal touchant à trois classes : aux reptiles par les crocodiles, aux poissons et aux cétacés, qui font partie des mammifères. Les *plésiosaures* des mêmes terrains se rapprochent des serpens et des tortues, tandis que les *ptérodactyles* établissent le passage des reptiles aux chauves-souris.

Jusqu'ici, les reptiles ichthyoïdes et les oiseaux sont les rois de la création; aucun mammifère n'a encore apparu à la surface du globe. On les croyait tous d'origine récente, lorsqu'on découvrit en 1823, dans la partie inférieure du terrain jurassique, au fond d'une mine voisine de Stonesfield, dans l'Oxfordshire, deux mâchoires associées à des restes de reptiles. Ces mâchoires étaient celles de deux petits mammifères terrestres, et, conformément à la théorie, c'étaient des mammifères appartenant à l'ordre le plus inférieur, celui des marsupiaux. L'apparition de ces animaux inaugurait donc au début de la période jurassique l'avénement de la classe du règne animal à laquelle l'homme appartient.

Dans la craie, qui clôt la période secondaire, on trouve des représentans de toutes les classes du règne animal; seulement les formes monstrueuses des ichthyosaures et des plésiosaures ne reparaissent plus : on dirait que, semblable au sculpteur qui remet dans le baquet l'argile avec laquelle il vient d'ébaucher une figure

mal réussie, la nature n'ait pas reproduit ces êtres difformes et ambigus, transitions obligées, mais temporaires, entre les diverses classes du règne animal. Notre sentiment esthétique est favorable à cette hypothèse; toutefois l'analogie nous suggère une explication plus simple, elle nous enseigne que ces êtres ont disparu parce que les nouvelles conditions biologiques des mers crétacées n'étaient plus en rapport avec leur organisation. Le *mosasaurus* de la craie de Maestricht est la dernière réminiscence de ces reptiles, dont les crocodiles actuels nous rappellent les formes et nous permettent de deviner les mœurs.

La période tertiaire, aurore de l'époque actuelle, succède immédiatement à la période crétacée; elle est caractérisée surtout par l'apparition des pachydermes, dont les gypses de Montmartre ont conservé tant de débris illustrés par le génie de Cuvier. Ces animaux comblent, comme nous l'avons vu, la lacune qui sépare les pachydermes des ruminans; mais la création ne s'arrête pas là: des ossemens de dauphins, de castors, d'écureuils, de chiens, d'hyènes, de loutres, de panthères et de chauves-souris, nous indiquent la progression rapidement ascendante de la série animale. Une découverte qui fit en son temps une grande sensation fut celle d'une mâchoire inférieure trouvée en 1837 par Lartet à Sansans, près d'Auch. Cette mâchoire appartenait incontestablement à un singe voisin du gibbon; or le gibbon fait partie du groupe anthropomorphe. L'homme n'était pas loin, mais Cuvier avait déclaré qu'il n'y avait pas d'homme fossile, et on le croyait sur parole. Aujourd'hui tout est changé. Sans doute on n'a pas complétement démontré que l'homme ait vécu à l'époque tertiaire, mais personne ne nie plus son existence dans la période suivante, appelée *pleistocène* ou *diluvienne*. Partout il a laissé des traces de ses combats, de ses festins, de ses funérailles; nos collections sont pleines des instrumens en pierre dure fabriqués par lui. Les ossemens des animaux dont il faisait sa nourriture portent la trace des couteaux en silex avec lesquels il dépeçait leur chair; c'étaient toutes les espèces actuelles, auxquelles il en faut joindre quelques-unes qui ont disparu depuis : tels sont l'éléphant couvert de crins, le rhinocéros laineux, l'ours, l'hyène et le tigre des cavernes. Ainsi l'homme clôt la série ascendante du règne animal. En se comparant à ses ancêtres primitifs, il n'a point à rougir de son humble origine; un tel parvenu s'anoblit lui-même. Si les instincts animaux de ruse et de violence dont il a hérité de ses premiers ancêtres se manifestent encore fatalement dans ses luttes homicides, il peut toujours opposer aux dénigremens des misanthropes, dans le passé l'art et la littérature antiques, dans le présent la civilisation et la science modernes.

L'apparition successive des végétaux dans les couches géologiques a marché parallèlement à celle des animaux (1). Les végétaux les plus inférieurs ont paru les premiers, les supérieurs en dernier lieu. Néanmoins la progression n'est pas aussi frappante que dans le règne dont nous faisons partie. La raison en est bien simple. Les plantes sont des organismes peu compliqués. Leur hiérarchie est moins évidente; elle l'est assez cependant pour qu'on puisse constater l'accord qui existe sous ce point de vue entre les deux règnes. Les végétaux les plus simples dans leur organisation sont composés uniquement de cellules, privés de tiges et de fleurs; ce sont les algues, les champignons et les lichens. Les algues marines ont paru les premières, laissant leurs empreintes dans les couches les plus anciennes du globe; elles se sont maintenues en se modifiant dans les mers des différentes époques jusqu'à la nôtre. Les végétaux terrestres, tels que les mousses et les champignons, n'apparaissent qu'à l'époque dévonienne avec les fougères et les lycopodes. Pendant la période houillère, les conifères et les cycadées se réunissent aux deux classes précédentes : elles constituaient les immenses forêts qui, converties en charbon dans le sein de la terre, ont formé les dépôts houillers, foyers inépuisables de l'industrie moderne. A l'époque carbonifère, la terre ne portait encore aucune plante dont les graines fussent contenues dans un fruit. Les conifères et les cycadées, qu'on appelle *gymnospermes*, ne produisent que des graines nues, privées de péricarpe. On nomme *angiospermes* les végétaux à véritables fleurs munies d'enveloppes vertes ou colorées et se reproduisant par des graines renfermées dans un fruit sec ou charnu. Les angiospermes se divisent en monocotylédones et dicotylédones. L'apparition des monocotylédones remonte à la période jurassique, celle des dicotylédones est contemporaine de la craie. Dans cette division, les plantes dont la fleur n'est entourée que d'une seule enveloppe appelée calice précèdent celles qui en ont deux, le calice et la corolle. C'est bien l'ordre de succession que les classificateurs ont suivi dans la coordination des végétaux actuellement vivans. Ainsi la botanique confirme à son tour les vérités que la zoologie avait déjà proclamées dans un langage plus clair et plus intelligible pour nous. Les formes végétales, comme les formes animales qui nous entourent, ne sont pas nées à la même époque. Certaines plantes remontent à celle de la craie, un grand nombre sont tertiaires : leurs feuilles, leurs fleurs et leurs fruits ont laissé leur empreinte dans les couches terrestres, et la sagacité des botanistes paléontologistes, Ad. Brongniart, Gœppert, Unger, Heer, Schimper et Saporta, a su déchiffrer ces herbiers fossiles et reconstituer ces

(1) Voyez à ce sujet Saporta, *les Anciens Climats*, — *Revue* du 1er juillet 1870.

végétaux disparus. Les deux sciences sœurs, la botanique et la zoologie, unissent donc leurs efforts pour faire revivre les époques géologiques qui ont précédé la nôtre. Grâce à elles, les différens chapitres de l'histoire du globe se compléteront peu à peu, et chaque jour nous dévoilera quelques-uns des mystères de la création. La génération présente aura vu la première aurore de ce soleil nouveau dont les rayons dissiperont comme de vaines ombres les obscurités mystiques et les traditions fabuleuses dont l'origine du monde était enveloppée.

M. Haeckel termine son remarquable ouvrage sur l'histoire de la création par la réfutation des principales objections qui ont été faites à l'ensemble des doctrines dont Lamarck, Goethe et Darwin sont les immortels promoteurs. Il se demande comment des vérités aussi évidentes ont été si lentes à se produire. On a peine à comprendre en effet que les efforts réunis de savans à la fois zoologistes, paléontologistes et géologues, tels que Cuvier, de Blainville, Geoffroy Saint-Hilaire, Agassiz, Jean Müller, Richard Owen, n'aient pas hâté l'avénement de cette grande synthèse des règnes organiques. L'étonnement cesse quand on considère les causes diverses qui ont arrêté le mouvement dont les élémens principaux existaient déjà bien avant que Darwin les coordonnât, les mît en œuvre et entraînât à sa suite quelques jeunes naturalistes dégagés des traditions du passé. Voici en peu de mots les causes principales de cet arrêt dans la marche de la science. D'abord les philosophes allemands avaient dégoûté les naturalistes de la philosophie de la nature. Les systèmes de Schelling, Steffens, Kielmeyer, Carus, construits *a priori* de toutes pièces, véritables châteaux aériens sans base et sans fondemens, s'écroulaient au souffle du moindre fait positif et bien constaté. Quant aux philosophes français, étrangers au monde extérieur, qui leur était inconnu, ils se bornaient à l'étude des facultés de l'esprit humain considéré comme un être immatériel, abstrait, isolé du corps auquel il est uni et du milieu qui les entoure et les étreint tous deux. Il en résulta que les naturalistes, de peur de mal raisonner, ne raisonnaient plus du tout; ils se bornaient à observer, à décrire, à accumuler des masses énormes de matériaux, semblables à un architecte qui se contenterait d'entasser dans un chantier les pierres d'un édifice sans jamais le construire. L'observation minutieuse, mais stérile, des corps organisés a créé la spécialité. Chacun s'est cantonné dans un coin du règne animal ou du règne végétal, perdant de vue l'ensemble non-seulement de la nature, mais même de la classe de végétaux ou d'animaux auxquels il consacrait sa vie. La division du travail, si fort en honneur dans l'industrie, a envahi l'histoire naturelle et rendu les spécia-

listes incapables de toute déduction féconde et de toute conception générale. On ne s'est pas borné à étudier uniquement un petit groupe d'êtres vivans, on a fait mieux : on les a étudiés uniquement sous un seul point de vue. L'un, courbé sur son microscope, ne voit dans un animal ou dans une plante que les tissus dont ils se composent; l'autre, s'arrêtant aux organes extérieurs, s'épuise dans la vaine distinction des bonnes et des mauvaises espèces sans être averti par l'inutilité même d'un labeur sans issue que les espèces sont toutes aussi bonnes et aussi mauvaises les unes que les autres. Cette spécialisation exagérée, si elle a servi la science en accumulant des faits, a limité l'horizon des naturalistes; ils acceptèrent les synthèses partielles que Cuvier, de Blainville, Geoffroy Saint-Hilaire, Agassiz, Richard Owen, de Baer et Jean Müller avaient déjà réalisées, mais ne surent ni les étendre ni les féconder.

Une autre cause a également contribué à retarder l'avénement de l'histoire naturelle synthétique. S'appuyant sur les trois règnes organisés vivans et sur l'embryologie, la paléontologie, la géologie, la biologie, l'anatomie et la morphologie comparées, elle exige pour être comprise une connaissance générale des sciences positives. Le rapprochement des faits empruntés à ces différentes sciences suppose aussi certaines habitudes intellectuelles : la comparaison, la réflexion, l'esprit de déduction et de généralisation; il n'exclut pas, tant s'en faut, l'imagination scientifique, qui, toujours dirigée par l'observation, peut s'élever au-dessus des apparences pour pénétrer jusqu'à la réalité des phénomènes. Ces connaissances, ces qualités, ne sont jamais réunies chez un seul homme : il n'en est point qui ne sente douloureusement les lacunes de son savoir individuel, et ne fasse effort pour embrasser et juger ce grand ensemble; toutefois quelques notions générales et la connaissance plus particulière de l'une ou de l'autre des branches de l'histoire naturelle permettent de saisir l'ordonnance de l'édifice.

Une heureuse réunion de facultés éminentes et de circonstances favorables avait préparé Charles Darwin à réaliser la synthèse des sciences naturelles, révolution comparable à celle que Newton a opérée dans les sciences exactes. Préparé par des études générales, Darwin accomplit sur le *Beagle*, commandé par le capitaine Fitzroy, un voyage de circumnavigation qui dura cinq ans. Le voudrait-il, un naturaliste voyageur ne saurait rester spécial. En effet, suivant les contrées qu'il visite, c'est tantôt la géologie, tantôt la zoologie, tantôt la botanique qui deviennent les sciences maîtresses, captivent son attention et provoquent ses recherches. En vue des îles à coraux de l'Océan-Pacifique, Darwin ne pouvait pas rester indifférent au problème de leur formation; dans le détroit de Ma-

gellan, aux îles Chiloe, ce sont les glaciers et les phénomènes glaciaires, alors inexpliqués, qui attirent son attention; aux îles Galapagos, ce sont des animaux étranges, inconnus sur la côte voisine du Chili; sur les bords de La Plata, il exhume les restes fossiles de grands animaux éteints; au Brésil, l'aspect de la forêt vierge tropicale le plonge dans un ravissement qui ne laisse place à aucune autre pensée. Quelle moisson de faits, d'observations, de comparaisons, pour une intelligence ouverte à toutes les conceptions que lui suggérait le spectacle de tant de tableaux variés! Revenu en Angleterre avec une santé altérée par les fatigues d'une si longue navigation, Darwin se retire à la campagne, méditant sur ce qu'il a vu et ajoutant aux richesses de son expérience personnelle celles de tous les naturalistes et de tous les penseurs qui pouvaient accroître son trésor intellectuel. Dans sa solitude, il se livre aux observations les plus délicates sur les relations des plantes avec les animaux qui les entourent, il étudie minutieusement les changemens que la sélection artificielle produit dans l'organisation des végétaux et des animaux. Enfin, après vingt ans de méditations, cédant aux sollicitations de ses amis, il se décide à publier son livre sur l'*origine des espèces*. Incompris ou mal compris au début, il attend patiemment, comme jadis Laurent de Jussieu, que le temps, cet élément indispensable de tout progrès, fasse son œuvre et prépare le succès final; comme lui, il a le bonheur de voir une école nouvelle s'inspirer de son esprit, marcher dans la voie qu'il a ouverte et développer les principes féconds dont il n'avait posé que les bases. Actuellement une élite de jeunes naturalistes se proclament ses élèves et continuent ses travaux.

Une doctrine dans laquelle les faits isolés se contrôlent et se coordonnent dans un ensemble harmonieux ne saurait être un vain bruit destiné à mourir sans écho. Comme la méthode naturelle, le darwinisme sera un jour la loi souveraine et universellement acceptée de la science des êtres organisés. Dans cette étude rapide, j'ai cherché à en faire connaître l'esprit : je ne puis me flatter d'avoir convaincu les incrédules; mais, si j'éveille l'attention des naturalistes et des penseurs, mon but sera atteint, car l'axiome consolant dont l'histoire des sciences démontre l'infaillibilité, c'est que le triomphe définitif appartient toujours à la vérité.

CHARLES MARTINS.

UNE HISTOIRE VRAIE

I.

— Michel, le chalet est loué!

— Quel chalet? répondit mon mari avec distraction.

Nous étions mariés depuis quelques mois seulement et installés depuis très peu de temps à Amerville. Michel Colonge, mon mari, espérait, grâce à ses relations de famille et d'amitié, s'y faire rapidement une clientèle, et déployait afin d'arriver à ce résultat un courage et une activité que je ne vis jamais se démentir; pour moi, je n'étais pas encore parvenue à supporter avec bonne humeur les inconvéniens de ma nouvelle situation. La vie de médecin de campagne me paraissait peu enviable; ce n'était jamais sans une certaine irritation que je voyais Michel tantôt rentrer trop fatigué pour faire la moindre attention à ce que j'avais à lui raconter, tantôt, par suite de quelque accident grave, repartir à la hâte aussitôt le repas terminé et ne revenir bien souvent que tard dans la soirée. M'apercevant qu'il était plus distrait que de coutume, je repris avec impatience :

— Le chalet inoccupé depuis si longtemps, celui que vous avez déclaré vous-même, lorsque nous sommes allés le voir, trop incommode pour qu'il y eût moyen de l'habiter.

— Et quel sera ce locataire intrépide?

— Un médecin. Rassurez-vous, continuai-je; d'après ce qu'on m'a raconté, il a déjà fait fortune, et ce n'est qu'à grand'peine qu'on parvient à en obtenir une consultation.

— Est-il marié?

— Personne n'en sait rien; mais cela me paraît peu probable, et il n'a sûrement pas d'enfans : une femme et des enfans se trouve-

raient bien mal dans cette étrange maison. Ce doit être un vieil original.

Mon mari ne m'écoutait plus; ses craintes étant calmées sur le tort qu'aurait pu lui faire un autre médecin établi dans le même canton que lui, il se hâtait de lire son journal avant de commencer ses visites de l'après-midi.

La petite propriété connue sous le nom de chalet de la Rochette était composée de deux pavillons élégans, mais assez exigus, réunis par une sorte de passage couvert qui se fermait à volonté. Chacun de ces pavillons avait une entrée séparée et pouvait à la rigueur être habité indépendamment de l'autre; un grand jardin divisé en deux parties à peu près égales par une épaisse charmille entourait cette singulière construction qui semblait ne pouvoir être occupée que par deux célibataires ayant ensemble d'intimes relations. Le mobilier arriva : il se composait, on le sut bientôt, de deux ameublemens complets, puis, quelques jours plus tard, la surprise des habitans d'Amerville fut au comble, quand tout un personnel domestique double vint occuper la maison ou plutôt les maisons ainsi préparées. Je me rappelle avoir passé plus d'une après-midi à épier l'arrivée de mes nouveaux voisins (notre maison était la plus rapprochée du chalet); ma persévérance fut enfin récompensée. Attirée au balcon par le bruit d'une chaise de poste, j'entrevis une femme à demi couchée au fond, une autre femme était assise sur la banquette de devant; la voiture ne contenait que deux personnes. Environ une heure après, un homme d'un certain âge, qui m'était inconnu, passa rapidement à cheval sous mes fenêtres : c'était le docteur Fauvel. — Ils sont arrivés, dis-je à Michel aussitôt qu'il fut rentré, et nous n'en sommes guère plus avancés.

Je dois dire ici pour m'excuser qu'en ma qualité d'étrangère je me trouvais bien seule dans cette triste petite ville, et que la venue d'une femme avec laquelle je pourrais peut-être nouer des relations agréables était pour moi un événement d'une importance réelle.

Le dimanche vint; un banc avait été retenu pour les Fauvel dans l'église paroissiale, et, à la grande satisfaction de chacun, le docteur y entra quelques minutes avant le commencement de l'office. C'était un homme de quarante à quarante-cinq ans, au teint pâle, au front élevé et même légèrement dégarni, grand et mince. Il avait des manières parfaites, une physionomie ferme et intelligente avec quelque chose de triste; quoiqu'il eût de très beaux yeux, son regard, empreint d'une sorte d'inquiétude vague, produisait presque toujours une impression singulière sur ceux qui le rencontraient pour la première fois. Il parut se préoccuper fort peu

de se trouver l'objet d'une curiosité générale mal déguisée, et quitta son banc sans faire la moindre attention à qui que ce fût; Mme Fauvel ne parut pas à l'église ce jour-là.

La semaine qui suivit fut signalée par deux événemens : l'apparition d'une plaque de cuivre portant le nom du docteur Fauvel sur l'une des portes du chalet, puis une visite faite par le docteur à notre curé; mais ce dernier, homme austère et silencieux, ne fit part à personne des détails de cette entrevue. Le samedi de la même semaine, Michel étant rentré de bonne heure et paraissant fort bien disposé, j'essayai de lui persuader qu'une visite au docteur Fauvel ne serait de sa part à l'égard d'un confrère qu'un acte de bon voisinage. Il m'écouta en souriant, me laissa épuiser mes bonnes raisons, et finit par me dire d'un air malin qui lui était particulier : — J'ai prévenu votre désir, ma chère, je suis allé chez le docteur Fauvel.

— Oh! Michel, racontez-moi tout. Quand y êtes-vous allé? Qui avez-vous vu? Le docteur ou sa femme? Ont-ils été aimables? Les avez-vous engagés à venir nous voir?

— Un moment, ma chère Valentine, procédons avec ordre : j'ai rencontré M. Fauvel l'autre jour, nous avons échangé quelques mots, et il m'a prié d'entrer chez lui; j'étais pressé, et n'y suis resté qu'un moment. Voilà tout ce que j'ai à vous raconter.

— Comment est Mme Fauvel?

— Je ne l'ai pas vue.

— Le docteur vous plaît-il? est-ce un homme du monde? y aura-t-il moyen de les voir de temps en temps?

Quelques signes affirmatifs, l'assurance que M. Fauvel était extrêmement bien et viendrait sous peu nous rendre visite, furent tout ce que je parvins à tirer de mon mari ce soir-là.

Le lendemain, sortant pour me rendre à l'église, je vis à quelques pas devant moi une femme mise simplement qui marchait d'une façon aisée et gracieuse sans regarder autour d'elle; elle ralentit le pas en arrivant sous le porche, et je l'entendis demander au sacristain à quel endroit se trouvait le banc du docteur Fauvel. Après cela, il ne fut question dans tout Amerville que de Mme Fauvel. Ceux qui ont habité quelque temps la province se représenteront facilement les conversations plus ou moins bienveillantes qui s'ensuivirent. Sur ces entrefaites, j'allai passer quelques jours chez mes parens; en rentrant chez moi, j'y trouvai les cartes du docteur et de Mme Fauvel.

Dès le lendemain, et sans attendre mon mari, je m'acheminai vers le chalet. Je m'arrêtai indécise : à laquelle des deux portes fallait-il sonner? Je me décidai pour celle qui portait la plaque. Un

domestique se présenta. Comme je lui adressais la question d'usage :
— Je vais voir si madame est chez elle, me répondit-il.

Et, à ma grande surprise, faisant un pas au dehors, il alla sonner à l'autre porte, répéta ma demande à une gentille petite femme de chambre, et rentra immédiatement dans le pavillon auquel j'avais sonné d'abord.

Mme Fauvel ne parut qu'après un intervalle assez long. Sa toilette toutefois ne pouvait lui avoir pris beaucoup de temps, car elle était habillée d'une façon fort simple. Elle me fit un accueil on ne peut plus aimable, quoique toute sa manière d'être portât l'empreinte d'une certaine hésitation nerveuse. Elle était très jeune et conservait encore une sorte de grâce enfantine; de magnifiques yeux bleus, clairs et confians, achevaient de la rendre sinon très jolie, au moins fort attrayante. Tout à fait enchantée, je prolongeai ma visite et ne partis qu'après lui avoir exprimé avec insistance le désir de la revoir bientôt. — Je serais charmée, me répondit-elle, d'aller quelquefois chez vous; mais mon mari désire que je mène une vie très retirée.

— J'espère que vos résolutions de solitude ne sont pas motivées par la santé de M. Fauvel; mon mari m'a dit qu'il paraissait souffrant.

Elle fit un mouvement involontaire, et changea subitement de couleur. — Souffrant, croyez-vous? pensez-vous qu'il soit malade? Oh! non, non, ce n'est pas possible!

Je me hâtai de réparer ma maladresse. — Vraiment, madame, vous n'avez pas sujet de vous alarmer ainsi; M. Fauvel est sans doute naturellement pâle, cela aura frappé mon mari, qui le voyait pour la première fois, tandis que vous, qui vivez avec lui, vous devez y être habituée.

— Oh! c'est cela, c'est sûrement cela, me répondit-elle avec précipitation.

Elle s'approcha de la fenêtre, cueillit quelques brins d'héliotrope et me les offrit en souriant. Je pris congé d'elle aussitôt après.

Quelques semaines s'écoulèrent; Mme Fauvel me rendit ma visite, nous nous vîmes de temps en temps le matin. D'autres personnes de la ville ou des environs entrèrent en relation avec elle; tout le monde était accueilli de la manière la plus aimable, chacun était enchanté de Mme Fauvel. On s'en revenait toujours sans avoir aperçu le docteur, qui de son côté faisait quelques visites, et passait avec raison pour un homme très intelligent, instruit et causant à merveille. Plusieurs dîners furent donnés en l'honneur des nouveaux arrivés; mais tantôt Mme Fauvel s'était trouvée subitement indisposée, tantôt le docteur avait été obligé de partir la veille ou le matin

même pour affaires de famille : personne ne réussit à les recevoir en même temps. Malgré l'impression favorable produite par chacun d'eux en particulier, les suppositions peu charitables recommencèrent de plus belle.

Je fis à cette époque une longue et sérieuse maladie; lorsqu'il me fut permis de recevoir quelques visites, Mme Fauvel se présenta des premières. Je fus heureuse de la revoir; elle avait été pleine d'attentions pour moi pendant ma maladie, venant chaque matin, m'avait-on dit, s'informer elle-même de mon état, tandis que presque tous les soirs un bouquet de fleurs ou un panier de fruits arrivant du chalet me rappelait l'affectueuse sollicitude de ceux qui l'habitaient. Je la remerciai donc avec effusion. — J'ai aussi à remercier le docteur, ajoutai-je; je crois réellement, d'après la quantité de perdreaux qu'il m'a envoyés, qu'il ne doit plus en rester à six lieues à la ronde. Et comme il a été bon et dévoué de courir ainsi à franc étrier pour ramener mon mari le soir où j'ai eu cette rechute!

— Vraiment! il a fait cela?

— Ne le savez-vous pas? Rappelez-lui, je vous prie, madame, combien je lui suis reconnaissante; je ne sais ce que serait devenu mon pauvre mari sans l'amitié et les conseils si précieux de M. Fauvel. Il me tarde de pouvoir le lui dire moi-même; comme il comprend bien ce que doit éprouver un mari qui craint de perdre une femme aimée!

Mme Fauvel prit un livre qui se trouvait à côté d'elle, et le feuilleta machinalement.

— Quel excellent et charmant mari ce doit être! poursuivis-je, oubliant dans l'élan de ma reconnaissance les singuliers soupçons qui m'étaient venus parfois à l'esprit.

— Il est excellent, répondit-elle avec effort après un moment de silence, c'est toujours un plaisir pour lui que de se rendre utile et d'obliger ses amis.

Elle se leva. J'insistais pour lui faire promettre de venir bientôt passer une soirée avec nous, lorsque mon mari rentra, et joignit ses instances aux miennes.

— J'espère, ajouta-t-il, que le docteur nous fera le plaisir de vous accompagner; j'ai appris, madame, ces derniers temps, à connaître votre mari, et je puis vous assurer qu'il y a peu d'hommes pour lesquels j'aie autant d'estime et d'amitié.

Elle rougit, et répondit à voix basse quelques mots que je n'entendis pas. Au moment où Michel, reconduisant Mme Fauvel, ouvrait la porte de la rue, quelqu'un passa devant la maison, et, nous apercevant, nous fit un profond salut; c'était M. Fauvel.

— Docteur! docteur! cria mon mari.

M. Fauvel traversa la rue et s'éloigna sans répondre.

— Pardon, s'écria Michel, mais j'ai quelque chose de pressé à lui dire. Il sortit rapidement, et eut bientôt rejoint son ami.

Je m'avançai vers la jeune femme, qui était restée appuyée contre la porte, et fus effrayée en la regardant : pâle et tremblante, elle semblait pouvoir à peine se soutenir. Je la conduisis dans le salon et la fis asseoir, craignant à chaque instant de la voir s'évanouir; elle parla enfin.

— Merci, je vais mieux... J'ai été faible; mais, ajouta-t-elle d'un air un peu égaré, si vous songiez que vous êtes sa femme, et que vous le voyez de près pour la première fois depuis deux ans!...

— Lui! Est-il possible que ce soit votre mari dont vous parliez?

— Oui! mon mari, mon cher mari, qui m'aimait tant quand il m'a épousée; qu'ai-je fait, grand Dieu, pour qu'il ne m'aime plus et qu'il me traite ainsi?... Oh! mon Dieu, qu'ai-je dit? — Puis se cachant la figure, elle sanglota.

— Croyez, lui dis-je tout émue, que votre secret est en sûreté; ayez confiance en moi, je vous en conjure.

Saisie d'une profonde pitié pour cette jeune et charmante créature, je me mis à pleurer avec elle. Que tout cela était triste et étrange! Vivre sous le même toit que son mari et ne pas l'avoir vu depuis deux ans! c'était à peine croyable. Là se trouvait donc la cause des rumeurs malveillantes arrivées jusqu'à moi, rumeurs que j'avais toujours combattues. J'étais navrée, et, sans me donner le temps de réfléchir, je me rangeai, comme c'était naturel, du côté de la femme.

— Moi qui vous croyais si heureuse, m'écriai-je, moi qui étais si convaincue de toutes les belles qualités de M. Fauvel; oh! que les hommes sont détestables!

— Vous vous trompez, madame, au moins pour l'un d'entre eux, reprit la jeune femme avec dignité. M. Colonge avait bien raison de dire tout à l'heure qu'il ne connaissait pas d'homme plus digne de respect et d'affection que mon mari.

— Il n'a donc pas perdu votre estime?

— Pas le moins du monde.

— Et vous l'aimez toujours?

— Oui, de toute mon âme; le ciel ait pitié de moi! — Elle recommença de pleurer comme si son cœur allait se briser.

Quel motif avait pu amener un tel homme à se séparer de sa femme? Une faute grave commise par elle? Plus j'examinais cette aimable physionomie, si confiante et si pure, plus ce soupçon me paraissait invraisemblable.

— Croyez-vous, me demanda-t-elle lorsqu'elle eut repris un peu de calme, croyez-vous que le monde ait découvert notre véritable situation? non pas que je le craigne pour moi, mais cela pourrait peut-être faire tort à M. Fauvel.

— Hélas! répondis-je, dans une ville telle que celle-ci, rien ne peut rester longtemps secret.

— Voilà ce que je craignais. Nous sommes venus nous établir ici parce que les médecins me conseillaient la campagne; je mourrais, disaient-ils, si je ne changeais d'air et d'habitudes. Ah! que ne suis-je morte en effet!

L'expression de ses yeux me fit frissonner; je n'ai jamais revu depuis rien d'aussi poignant. Je m'approchai d'elle, la pris dans mes bras, et m'efforçai de la consoler. — N'avez-vous ni parens, ni amis auxquels vous puissiez demander conseil?

— Je suis orpheline, je n'ai pas un ami à qui je veuille me confier; d'ailleurs, reprit-elle avec une sorte de crainte, vous-même ne serez-vous pas injuste pour mon mari maintenant que vous savez tout?

— Je ne me permets pas encore de le juger, répondis-je froidement.

Elle prit ma main dans les siennes et me dit avec l'accent de la prière : — Je vous en supplie, ne nous jugez sévèrement ni l'un ni l'autre. J'ai eu tort en me laissant aller à ce chagrin qui l'accuse; mais le choc a été trop subit. Comme il a mauvaise mine! et comme il a vieilli! O Paul! mon pauvre Paul! mon cher mari!

La voir se désoler ainsi sans montrer ni rancune ni colère, c'était plus que ma susceptibilité féminine ne pouvait supporter; je résolus de chercher à éclaircir cette mystérieuse situation, à laquelle, je me le persuadais du moins, il était possible de remédier.

— Voulez-vous me permettre, repris-je doucement, de vous faire une ou deux questions? Depuis combien de temps dure l'état de choses dont vous me parlez?

— Depuis cinq ans!

— Cinq ans! — L'étonnement me rendit muette. Mme Fauvel, sans paraître remarquer ma surprise, me regardait d'un air de tristesse résignée. Après un instant de silence, je continuai, entraînée par une sincère compassion.

— Pardonnez-moi si je réveille en vous de pénibles souvenirs, mais ne pourrai-je savoir où et comment votre séparation a commencé?

— Six mois après notre mariage. Nous avions fait, vous le croirez à peine, un véritable mariage d'inclination; tous deux seuls au monde, nous étions tout l'un pour l'autre et parfaitement heureux.

Peu à peu, Paul devint sombre, préoccupé; j'en cherchai la cause sans pouvoir la trouver. Ce n'est rien, cela passera, me disait-il quand je l'interrogeais; puis il tomba malade, il eut une violente fièvre... Je le soignai... Quand il fut guéri, il m'éloigna...

— Comment? par quel moyen? pour quelle raison?

— Aucune. Il fit une absence de quelques jours, et m'écrivit que nous devions nous séparer, que c'était une chose inévitable, que, si je le préférais, il ne reviendrait pas, mais que son plus vif désir était que nous pussions vivre sous le même toit à la condition toutefois de ne jamais nous rencontrer.

— Et vous ne vous êtes jamais rencontrés?

— Très rarement et tout à fait par hasard; dans ces occasions, il passait à côté de moi sans s'arrêter et sans lever les yeux. Une fois, c'était pendant les premiers mois de cette vie étrange, je le trouvai sur l'escalier. Je n'étais pas alors calme ou plutôt brisée comme à présent : j'étais furieuse, offensée, et j'essayai de passer rapidement en lui jetant un regard de dédain. Il me retint en posant la main sur mon bras, et je m'arrêtai silencieuse. — Nous avons été bien heureux, Juliette, murmura-t-il avec tristesse. — Mais nous ne pouvons plus l'être! criai-je avec emportement. — Non, reprit-il, je le sais, plus jamais. — Il me regardait attentivement; puis, retirant sa main, il s'éloigna : nous ne nous sommes plus parlé depuis lors.

Si tout cela était vrai, et j'en étais malgré moi convaincue, de quoi pouvait-elle accuser son mari? C'était absolument incompréhensible. — Jamais, me dit-elle encore, aucune contrainte n'avait été exercée sur elle; un témoin invisible semblait, à la vérité, la suivre partout, mais seulement pour veiller sur sa santé et prévenir ses moindres désirs.

— Ne craignez-vous pas, lui demandai-je, de rencontrer M. Fauvel en retournant chez vous? Attendez encore un moment, mon mari vous reconduira.

— Oh! non, me répondit-elle en soupirant, il semble être au courant de tout ce que je fais; je ne le vois même plus de loin, et je suis très étonnée de ce qui est arrivé aujourd'hui. Il paraît bien malade (c'était évidemment ce qui la préoccupait le plus); madame, je vous en prie, faites que M. Colonge veille sur lui.

Je lui promis tout ce qu'elle voulut; toutefois je me promis en même temps de ne rien négliger de ce qui pourrait m'amener à découvrir le mot de l'énigme. Michel, à qui je racontai cette conversation, en fut encore plus surpris et plus consterné que moi; il me fit mille questions auxquelles je ne pus répondre, resta longtemps rêveur, et finit par me dire gravement : — Ne feriez-vous pas mieux de ne point vous occuper de cela?

— Ne pas m'en occuper! pourquoi donc?

Tout ce que je parvins à obtenir de mon mari fut une sérieuse recommandation d'agir avec prudence; j'en fus peu étonnée, connaissant son excessive réserve, — je n'en persistai pas moins dans ma résolution.

Les femmes ont, chacun se plaît à le reconnaître, l'esprit fin et délié; je me trouvai donc bien peu perspicace, et j'en vins à un grand découragement lorsque je vis les semaines et les mois s'écouler sans que je fusse parvenue à rien savoir. Nous invitions fréquemment M. Fauvel, il acceptait souvent; sa femme était, cela va sans dire, toujours comprise dans ces invitations, toujours aussi nous recevions l'invariable refus. Le docteur prit insensiblement l'habitude de venir chez nous plusieurs fois par semaine, et paraissait se plaire de plus en plus dans notre société; il ne pouvait ignorer cependant que sa femme se rendait chez nous les autres jours, car il trouvait à chaque instant sur ma table quelque ouvrage ou des livres qui lui appartenaient.

II.

Le temps passait rapidement; mon mari avait pris le docteur en grande amitié. Quoiqu'il fût parfaitement bon et aimable avec moi, je conservais une arrière-pensée, et ne pouvais me défendre à son égard d'un certain sentiment d'amertume. Ses manières aisées et simples sans la moindre nuance d'excentricité, son excessive politesse, surtout cette parfaite obligeance qui n'était jamais en défaut, lui attirèrent peu à peu la sympathie de tous les habitans d'Amerville. Lorsque, comme cela ne pouvait manquer d'arriver, l'existence singulière menée par M. et Mme Fauvel fut connue de tout le monde, chacun trouva moyen d'excuser le docteur aux dépens de sa femme, livrée ainsi sans pouvoir se défendre et heureusement sans s'en douter aux méchans propos et aux commérages acharnés de toute une petite ville. La vie de la jeune femme devenait donc de jour en jour plus monotone et plus isolée; le peu de personnes avec lesquelles elle était entrée en relation l'abandonnaient insensiblement : j'avais beau la défendre courageusement en toute occasion, la calomnie n'en produisait pas moins son effet habituel. Les uns affectaient d'être au supplice lorsque Mme Fauvel leur rendait visite, de crainte que le docteur n'entrât chez eux au même moment, d'autres au contraire désiraient amener une rencontre entre les deux époux, — c'eût été, à leur sens, si curieux! Enfin la malheureuse Juliette en vint à ne pouvoir sortir de chez elle sans être dévisagée, pour ainsi dire montrée au doigt, ou tout

au moins sans se heurter, presque à chaque pas, à des regards empreints d'une malveillante curiosité.

La manière dont le docteur Fauvel répondait aux questions banales qui lui étaient adressées sur sa femme était toujours parfaitement naturelle, et ne se distinguait en rien de ce qu'aurait pu dire en semblable occasion le premier mari venu. Je fus plus d'une fois violemment tentée de lui exprimer ma façon de penser sur sa manière de vivre, ou plutôt je dois avouer que sa réserve aimable, la dignité polie qui ne l'abandonnait jamais, m'arrêtèrent toujours au moment où j'étais sur le point de me laisser aller à quelque remarque ou à quelque allusion; sa physionomie prenait par momens une expression de tristesse navrante devant laquelle s'évanouissaient toutes mes résolutions de le tourmenter. J'en arrivai graduellement à ne pouvoir plus que le plaindre et m'intéresser vivement à lui. En outre, comme me le répétait souvent Michel, personne n'est autorisé à se mêler des affaires d'une femme qui persiste à obéir aveuglément à son mari, sans même vouloir mettre en question le plus ou moins de justice ou de convenance de ses décisions, et va jusqu'à lui laisser ignorer qu'elle se meurt de chagrin. J'avais donc à peu près renoncé à chercher l'explication du problème que nous avions sous les yeux, lorsqu'une circonstance fortuite parut sur le point de modifier toute la situation.

C'était, je m'en souviens, par une belle matinée d'hiver; je jouais au coin du feu avec mon fils, alors tout petit, et les éclats de rire de l'enfant résonnaient joyeusement autour de moi. Tout à coup Juliette entra ou plutôt se précipita dans la chambre; elle était pâle et effrayée. Elle se laissa tomber en pleurant sur un fauteuil. — Gardez-moi près de vous, disait-elle d'une voix entrecoupée; je vous en prie, donnez-moi un bon conseil.

J'eus beaucoup de peine à la calmer, et découvris enfin ce qui avait occasionné une telle explosion de chagrin; un groupe composé de femmes et d'enfans lui avait en quelque sorte barré le passage en riant, et en tenant des propos aussi insolens que pénibles à entendre. C'était presque invraisemblable, l'indignation me suffoquait en écoutant ma pauvre amie; quoique j'eusse appris combien la population d'Amerville était hargneuse et méchante, à peine l'aurais-je crue capable de procédés aussi cruels.

— N'y faites pas attention, essayai-je de dire, prenez patience, et laissez faire ces vilaines gens; allons, courage, tout cela se calmera peu à peu, soyez-en sûre.

— Je n'ai plus de courage, je suis au bout de mes forces, je ne puis y tenir plus longtemps; il faut que je m'en aille. Aidez-moi, je vous en conjure; cette situation ne peut se prolonger.

— Sans doute je vous aiderai, criai-je emportée par la compassion; oui, vous partirez, je vous en fournirai les moyens. — Sans me donner le temps de réfléchir et de demander l'avis de mon mari, je lui fis part d'une idée qui m'était venue à l'instant même. Ma belle-sœur, qui demeurait dans une petite ville du voisinage et qui avait beaucoup d'enfans, cherchait en ce moment une personne de confiance qui pût l'aider à les élever; c'était une excellente et aimable femme, à côté de laquelle on ne pouvait se trouver malheureuse. J'expliquai à Juliette tout cela, et lui démontrai que cette résolution, adoptée ouvertement, la mettrait pour le présent et pour l'avenir à l'abri de toute calomnie. Je savais que, quittant son mari, elle serait sans ressources; rien ne pouvait donc se présenter de meilleur et de plus convenable.

Mon projet parut tout d'abord la satisfaire; elle avait été institutrice avant de se marier, par conséquent elle était très à même de remplir les fonctions que je lui proposais. — Peut-être, me dit-elle d'un air simplement résigné qui m'alla au cœur, vais-je être assez heureuse pour trouver là une famille qui veuille bien m'aimer!

Pauvre âme désolée! Inutile de raconter tout ce que je dépensai de raisonnemens pour amener mon mari à ne pas s'opposer à notre dessein; je ne pus obtenir une approbation conditionnelle qu'en lui promettant que le docteur Fauvel serait franchement averti à l'avance du départ de sa femme. Celle-ci lui écrivit donc un matin et nous lut sa lettre, qui était ainsi conçue :

« Pardonnez-moi si je vous écris malgré votre défense. Pardonnez-moi encore si je viens vous demander une dernière fois quelle faute j'ai commise envers vous, et quel est le motif qui nous oblige à cette cruelle séparation. Je ne puis supporter plus longtemps la vie que vous m'avez faite; puisqu'elle ne peut être changée, j'ai l'intention de partir le plus tôt possible, je vais occuper une position d'institutrice dans une famille respectable. Je rentre, le cœur brisé, mais la conscience tranquille, dans la situation dont vous m'aviez tirée en m'épousant. Je n'ai pas voulu vous quitter sans vous prévenir et vous dire adieu.

« JULIETTE. »

Cette lettre, de beaucoup la moins amère et la moins triste de toutes celles qu'elle avait essayé d'écrire, fut remise pour éviter les commentaires à la porte du docteur par une personne de ma maison. Vers le soir de ce même jour, je vis arriver Juliette frémissante, en proie à une grande surexcitation : ses yeux, ordinaire-

ment si doux, brillaient d'un éclat sinistre, elle parlait d'une voix sèche et saccadée. — Pas de réponse, répétait-elle machinalement, pas de réponse, maintenant il faut partir.

Tout était prêt, ma belle-sœur était prévenue; en partant à l'instant même, nous pouvions encore arriver avant la nuit. Je me mis donc en mesure d'accompagner Juliette.

— Ce n'est pas loin, n'est-ce pas? disait-elle.

— Vous pourrez revenir chez vous en peu de temps, et quand vous le voudrez, répondis-je.

— Chez moi!... Comme si quelque chose l'eût tout à coup entraînée irrésistiblement, elle courut vers la porte, et entra brusquement dans la voiture; je la suivis. Je commençais à donner au cocher les indications nécessaires quand je sentis une main lourde et glacée s'appuyer sur mon bras. — Madame Colonge, qui donc est avec vous? est-ce ma femme?

— Oui, docteur, répondis-je, nullement intimidée par le son menaçant de sa voix, c'est votre femme; je la conduis dans un endroit où chacun sera bon pour elle...

— Un moment, je vous en prie.

Il fit le tour de la voiture : — Juliette, est-ce bien vous, Juliette? Aucune description ne peut rendre la profonde tendresse, l'inexprimable angoisse, qui étaient contenues dans ce peu de mots. Elle me saisit la main, et, la serrant avec force, murmura : — Arrêtez! arrêtez!

— Il n'y a pas dix minutes que j'ai trouvé votre lettre. Juliette, un mot, je vous en supplie,... devant madame; pourquoi partez-vous? qui donc vous conseille d'abandonner votre mari?

— Qui donc vous a conseillé d'abandonner votre femme, monsieur Fauvel? interrompis-je brusquement, voyant que ma compagne était incapable de répondre; — mais le docteur ayant fait un mouvement qui le plaça en pleine lumière, je fus terrifiée en apercevant son air sauvage et désespéré. — Voulez-vous rentrer un instant? dis-je à Juliette en me retournant de son côté. — Au nom du ciel, docteur, aidez-moi, elle est évanouie!

Nous la transportâmes dans la maison, elle reprit connaissance au bout de peu d'instans; j'étais à côté d'elle, le docteur, debout près de la cheminée, nous examinait en silence. Sa physionomie, devenue impassible, n'annonçait ni colère ni reproche; néanmoins je me sentais de plus en plus troublée et mécontente.

— Je puis parler maintenant, n'est-ce pas? dit enfin M. Fauvel d'une voix ferme et triste.

— Parlez, monsieur.

— Je ne dirai rien, madame, de la position si pénible dans la-

quelle je me trouve en ce moment; mais je constate, et j'aurais dû en être convaincu d'avance, que vous avez appris par Mme Fauvel notre fâcheuse et inévitable séparation.

Je l'interrompis avec impatience. — Pourquoi inévitable, tandis que pas une scène, pas même une discussion n'a eu lieu entre vous, tandis que, malgré votre incroyable façon d'agir, votre femme n'a jamais eu pour vous une parole de blâme (il étouffa une sorte de gémissement), tandis que, d'après ce que j'ai pu voir et apprendre, vous ne pouvez avoir l'ombre d'un reproche à lui adresser?

— Pas le moindre reproche, dit-il d'une voix altérée; ne suis-je pas prêt à le déclarer devant tout le monde? Ma femme sait que cela est vrai.

— Alors veuillez, monsieur, me pardonner mon insistance; pourquoi cette séparation est-elle inévitable?

Il fit quelques pas dans la chambre, regarda autour de lui comme s'il eût éprouvé un vague désir de se soustraire par la fuite à la nécessité de répondre, et souriant d'une façon étrange : — Quoique cette question me soit faite par une femme, dit-il avec effort, et que cette femme soit vous, madame, à qui j'ai tant d'obligations, il m'est absolument impossible d'y répondre.

— Voulez-vous que je vous laisse avec Juliette? Peut-être aimeriez-vous mieux lui parler sans témoins? — Je me disposai à sortir de la chambre. Le docteur se plaça devant moi; je levai les yeux sur lui, et fus de nouveau épouvantée : à ce moment, il me fit l'effet d'un possédé luttant contre un démon intérieur.

— Pour l'amour de Dieu, ne nous quittez pas; restez ici, je parlerai devant vous, cela ne durera plus longtemps.

— Il est temps d'en finir en effet, — et je lui montrai la malheureuse femme encore privée de sentiment.

Le docteur courut à elle. Pendant que je cherchais à la ranimer, il couvrit ses mains de baisers; mais lorsqu'elle ouvrit les yeux il se releva vivement, et reprit la place qu'il occupait d'abord. — Ainsi, dit-il avec calme, vous voulez me quitter, Juliette; où comptiez-vous aller? — Elle me fit signe de parler; je lui racontai nos plans; il m'écoutait d'un air de mécontement sombre. — Madame, fit-il avec fermeté en s'adressant à moi, ce projet est impraticable; je n'y consentirai jamais. Si ma femme le préfère, elle peut, quand elle le voudra, quitter ma maison pour la vôtre, ou pour quelque autre résidence à son choix. Elle aura toujours autant de confort, de luxe même que jadis, elle sera aussi libre que si elle était veuve; mais je ne permettrai jamais qu'elle me quitte pour gagner sa vie de quelque façon que ce soit.

Cette décision était sans appel; je regardai Juliette, ses yeux

brillaient d'espérance, presque de joie, et je repris moi-même quelque confiance dans l'avenir. — Docteur, ajoutai-je faiblement, aucune modification n'est-elle possible?

Il ne répondit rien. — Vous vous êtes aimés autrefois?...

— Madame,... plus un mot!...

Était-ce bien lui qui avait parlé? Il arpentait l'appartement d'un bout à l'autre; muettes et tremblantes, nous osions à peine le regarder. Il s'arrêta pourtant et s'accouda de nouveau sur la cheminée. — Madame, reprit-il, vous voudrez bien m'excuser, si la position bizarre dans laquelle je me trouve m'entraîne malgré moi à des façons d'agir qui peuvent vous paraître blessantes; j'en suis désolé, et vous prie encore une fois de me pardonner. Je vais maintenant, si vous le permettez, dire devant vous quelques mots à ma femme... Juliette, continua-t-il d'un air froid et comme s'il se fût adressé à une étrangère, je vous ai prévenue il y a cinq ans que ce n'était pas moi qui étais inexorable, que c'était la destinée, et que la vie que nous mènerions désormais durerait probablement jusqu'à ma mort; je vous répète la même chose aujourd'hui. Toutefois pendant ces cinq ans vous avez vécu paisible et en sûreté... en sûreté, répéta-t-il après une légère pause, sous mon toit, où je puis vous protéger mieux que partout ailleurs.

La protéger!... Je lui racontai alors les insultes auxquelles elle était journellement exposée, combien elle était peu épargnée par la calomnie. Cette révélation, à laquelle il ne s'attendait guère, produisit un effet terrible sur M. Fauvel. — Assez, assez! criait-il; Juliette, ma pauvre Juliette, pardonnez-moi! Oh! pardonnez-moi de vous avoir épousée! Quelle réparation puis-je vous faire maintenant? La seule qui soit en mon pouvoir est de vous rendre veuve!

— Êtes-vous fou, docteur? m'écriai-je.

Il frissonna et s'arrêta brusquement, sa figure était douloureusement contractée; mais il reprit aussitôt tout son empire sur lui-même. — Madame, ce que vous m'apprenez là m'afflige profondément; ne pourrions-nous trouver quelque moyen de porter remède à cet état de choses?

Je réfléchis un moment, et ne trouvai rien de mieux à lui proposer que de se rendre à pied avec sa femme le dimanche à l'église; ai-je besoin d'ajouter que, sous le désir de faire taire les méchans propos, se cachait, en dépit de tout ce que je venais d'entendre, un reste d'espoir?

— Je le ferai, dit M. Fauvel gravement, si vous y consentez, Juliette,... oui; puis-je savoir à présent si vous voulez revenir dès aujourd'hui à la maison?

Elle fit un signe d'assentiment.

— Pour y reprendre votre ancienne vie, dans les mêmes conditions, sans aucun changement?

— Je rentrerai, n'importe à quelles conditions.

— Merci, reprit-il d'une voix émue,... cela vaut mieux, croyez-moi.

Un moment de silence s'ensuivit, Juliette s'efforçait de paraître calme. Le docteur prit son chapeau et se dirigeait vers la porte, quand elle se leva et le saisit par la main. — Paul, dites-moi seulement, et je pourrai alors supporter tout le reste,... dites-moi, m'avez-vous jamais aimée?

— Si je vous ai aimée! Oh! ma chère Juliette!

Qui pourrait rendre l'inexprimable tendresse que renfermaient ces simples paroles?

— Et... m'aimez-vous encore?

— Plus que jamais!

Il paraissait suffoqué par la douleur et l'émotion.

— Alors, tout est bien, Dieu soit loué! Ah! que je suis heureuse! Elle se jeta dans mes bras. Le docteur était parti.

III.

Mme Fauvel rentra immédiatement chez elle, selon sa promesse, et se remit à vivre exactement comme par le passé; tout marchait absolument de même, sauf que chaque dimanche matin son mari se présentait à sa porte, et qu'ils allaient ensemble jusqu'à l'église sans échanger un mot. Après avoir entendu le service divin à côté l'un de l'autre, ils retournaient de la même façon au chalet.

La médisance fut réduite à se taire. M. Fauvel venait, comme il en avait contracté l'habitude, prendre le thé avec nous, jouait aux échecs avec mon mari, et causait de mille choses sans que jamais la moindre allusion fût faite par l'un de nous à la scène si singulière qui avait eu lieu devant moi. Juliette se portait à merveille, et reprenait même une espèce de gaîté; les dernières paroles de son mari semblaient lui avoir rendu la force et le courage de vivre. La santé du docteur au contraire déclinait visiblement. Il suivait pourtant, nous disait-il, avec exactitude les prescriptions de Michel; celui-ci redoublait envers son ami d'attentions de tout genre et de preuves de sollicitude, — jamais depuis lors je n'ai vu mon mari, d'ordinaire si peu démonstratif, témoigner à qui que ce soit autant d'affection. Il profitait de toutes les occasions pour l'arracher à sa vie isolée et monotone, l'emmenait avec lui dans ses courses, cherchait à l'intéresser à tout ce qui l'occupait lui-même; aussi le doc-

teur nous déclara-t-il un jour qu'il se croyait à présent, grâce à Michel, familiarisé avec tous les aspects possibles de la souffrance humaine.

Je me rappelle encore parfaitement cette soirée, peut-être parce que ce fut la dernière que nous passâmes ainsi tous trois au coin de notre foyer. Mon mari, bien qu'ayant la réputation d'un homme silencieux, sinon taciturne, causait admirablement lorsqu'il se trouvait dans un milieu intelligent et sympathique; il développa quelques-unes de ses théories favorites, tandis que le docteur, s'emparant des idées de Michel, les résumait avec autant de justesse que de netteté. — Fauvel, dit mon mari en lui serrant la main au moment où il prenait congé de nous, de tous les hommes avec lesquels j'ai eu occasion de discuter, vous êtes bien certainement celui dont j'ai trouvé le jugement le plus droit et le plus sûr.

Le docteur parut vivement touché. — Merci, dit-il avec effusion, merci de la bonne opinion que vous avez de moi. — Me saluant de nouveau, il sortit précipitamment.

Le lendemain dans l'après-midi, j'étais à la fenêtre lorsque le docteur passa, faisant sa promenade quotidienne; je remarquai que depuis longtemps il n'avait pas eu l'air aussi bien portant et aussi gai.

Quelques heures plus tard, mon mari fut appelé en toute hâte au chalet. M. Fauvel, dont le cheval s'était emporté, avait eu dans sa chute le bras cassé en deux endroits et une jambe gravement meurtrie. — Si tout va bien, me dit Michel en rentrant, il passera au moins trois mois sur son lit sans pouvoir même remuer.

— Et sa femme? demandai-je avec anxiété.

— Elle est près de lui.

Nous nous regardâmes sans ajouter un mot; Michel était très ému; je fus si bouleversée moi-même par cette nouvelle inattendue, que je ne songeai pas à lui en demander davantage.

Le docteur Fauvel fut très malade pendant plusieurs semaines, sa vie paraissait suspendue à un fil; enfin la fièvre céda, nous le crûmes sauvé, et la convalescence, quoique lente et pénible, commença. J'allais chaque jour au chalet dans l'intervalle des deux visites qu'y faisait mon mari; mais il se passa longtemps avant que je pusse embrasser Juliette. Je restai frappée de surprise en la revoyant; toute sa personne avait subi une complète transfiguration : ses yeux brillaient d'une joie pure, sa démarche était ferme et vive. Était-ce bien là cette femme languissante et découragée que j'avais consolée si souvent? Je ne pouvais en croire mes yeux. Pourtant, enfermée depuis de longues semaines dans une chambre de malade, elle passait, me racontait Michel, des nuits entières sans

songer à prendre le moindre repos, soignant son mari avec une vigilance incessante et un infatigable dévoûment. Les progrès de cette convalescence furent d'abord imperceptibles; la faiblesse du malade était si grande, qu'au bout de cinq ou six semaines il pouvait à peine rester assis sur son lit pendant quelques heures. C'est alors que je fus pour la première fois admise auprès de lui.

La chambre où l'on me fit entrer, arrangée et ornée, on le voyait, avec une tendre sollicitude, avait un aspect gai, — même élégant. Juliette, occupée à quelque ouvrage de femme, leva vers moi son visage radieux, dont l'expression de bonheur contenu n'était comparable qu'au parfait contentement que respiraient tous les traits de son mari. J'y étais préparée sans doute; cependant je ne pouvais me lasser de regarder cette pauvre figure amincie par la souffrance, dont l'expression trahissait une satisfaction sans mélange. Il suivait des yeux chacun des mouvemens de sa femme, la contemplant avec une sorte d'adoration. Lorsqu'après leur avoir fait une longue visite je me levai pour partir, il me dit adieu d'une voix faible en ajoutant qu'il était bien heureux d'être malade.

Hélas! Juliette me répéta souvent plus tard que ces six semaines avaient été les meilleures de sa vie.

— Regardez-le, me disait-elle à voix basse, le soir où pour la première fois ayant pu se lever, le docteur, étendu sur une chaise longue, sommeillait après avoir causé gaîment avec nous, — regardez-le, ne trouvez-vous pas que cette maladie l'a vraiment rajeuni? Qu'en pense M. Colonge?... Vous désirez quelque chose, mon ami? continua-t-elle comme le malade faisait un léger mouvement; au même instant, elle fut à côté de lui, lui prodiguant ses soins et murmurant à son oreille des paroles caressantes.

La chambre était plongée dans une demi-obscurité, j'étais assise à l'écart, le docteur parut avoir oublié ma présence, et passait avec tendresse la main sur les cheveux de sa femme.

— Ma chère Juliette, ma bien-aimée, nous avons été bien heureux depuis quelque temps.

— Nous avons été! répondit-elle d'un ton de gai reproche.

— Oui, nous avons été, reprit-il avec amertume, et il se rejeta en arrière en gémissant.

Juliette effrayée m'appela. Il se calma aussitôt : — Mme Colonge est encore ici?... Je vous croyais partie, madame; où donc êtes-vous? Approchez, je vous en prie.

Toute trace d'agitation avait disparu; il causa pendant le reste de la soirée avec enjouement. A quelques jours de là, j'étais seule près de lui, Juliette ayant dû sortir pour quelques emplettes, nous parlions de choses indifférentes; la conversation languissait, lors-

qu'il me dit sans préambule que la santé de sa femme l'inquiétait beaucoup.

Je fus on ne peut plus étonnée; je lui fis observer, ce qui était vrai, qu'elle paraissait bien mieux portante qu'à son arrivée dans le pays, et qu'elle-même se trouvait plus forte qu'elle ne l'avait été depuis longtemps.

— Soyez sûre, reprit-il avec insistance, que sa santé ne pourra résister à être toujours enfermée dans cette chambre.

— Il n'y paraît guère jusqu'à présent, répondis-je avec un peu d'impatience, car je ne sais quoi dans sa manière d'être m'irritait malgré moi.

— Ne pourriez-vous (et tout en parlant il évitait de me regarder) l'engager à sortir un peu, à revoir ses amis, lui faire comprendre enfin qu'elle ne doit pas rester constamment près de moi?

— Y pensez-vous? moi, que je conseille à votre femme de sortir, d'aller se distraire maintenant que vous voilà rétabli ou sur le point de l'être, que je l'encourage à s'éloigner du seul endroit où, je le sais, elle se trouve parfaitement satisfaite!

— En est-il ainsi? ne peut-elle être contente, ne peut-elle être heureuse sans moi? Le ciel ait pitié de nous!

Juliette rentra au même instant. Je revins chez moi plus irritée que triste, et je me rappelle avoir fait subir à mon mari pendant le dîner un long discours, qu'il écoutait avec sa patience ordinaire, sur l'égoïsme des hommes en général et des maris en particulier. Je terminai en lui racontant ma conversation avec le docteur; il m'écoutait avec attention, me fit répéter plusieurs fois certaines phrases, et à ma grande surprise il ne fit aucun commentaire. Nous passions, d'après le désir de mon mari et sur les instances réitérées du docteur, presque toutes nos soirées au chalet. Je ne pouvais m'empêcher de remarquer que les rapports entre M. et Mme Fauvel changeaient de nature, redevenaient froids et contraints comme par le passé : une barrière de glace semblait s'élever de nouveau entre eux. Juliette ne se plaignait point; mais je n'avais pas besoin de ses confidences pour me rendre compte de la situation, et constater combien peu nos réunions ressemblaient à celles qui avaient lieu dans la même chambre quelques jours auparavant.

Un soir, le docteur avait pour la première fois essayé de marcher, et venait avec l'aide de mon mari de faire quelques pas dans la chambre; nous nous préparions à partir, le croyant fatigué, lorsqu'il nous arrêta. — Restez encore quelques minutes, Colonge; je vous en prie, madame, un moment, je voudrais vous dire quelque chose.

Nous cédâmes à sa fantaisie; il se laissa retomber dans son fauteuil et se couvrit les yeux avec la main. Nous gardions le silence, quelques minutes s'écoulèrent ainsi; sa femme s'approcha de lui avec inquiétude.

— Il faut que vous me quittiez, Juliette, dit-il tout à coup en la regardant d'un air morne et froid; il faut partir aujourd'hui même.

— Partir? m'écriai-je.

— Chut! Valentine. — L'accent de mon mari était si sévère que je m'arrêtai interdite.

Juliette sanglotait.

— Paul! cher Paul, laissez-moi près de vous; ah! qu'ai-je fait encore? gardez-moi jusqu'à ce que vous soyez bien, tout à fait bien. Elle l'entourait de ses bras.

— Emmenez-la, madame Colonge, emmenez ma pauvre femme; vous l'aimez, je vous la confie. Vous savez aussi, n'est-ce pas? combien je l'aime, et vous le lui direz.

Sa physionomie, animée par la fièvre, prenait une expression effrayante.

— Si vous l'aimez... — Je m'arrêtai subitement, sentant la main de Michel se poser sur mon épaule; il regardait fixement M. Fauvel. Je vis les traits de celui-ci se détendre peu à peu, et la rougeur ardente qui avait un moment coloré ses joues faire place à une pâleur mortelle.

— Mon ami, — il semblait parler sans en avoir conscience, — que me conseillez-vous de faire?

— Une chose très simple. Dites, non pas à ces pauvres femmes effrayées, mais à moi seul, vos raisons pour agir ainsi.

— Impossible!

— Impossible! je ne le pense pas; j'ajouterai même que je me crois sûr de vous avoir en partie deviné.

Le docteur se redressa brusquement, regarda autour de la chambre comme s'il eût cherché une issue pour s'enfuir; Michel s'approcha de lui et lui prit la main. — Votre secret, vous le savez, serait en sûreté avec moi; voulez-vous me le confier?

Le malade hésita encore, sourit faiblement, et avec amertume : — Soit, je vous dirai tout; aussi bien ce ne sera pas pour longtemps.

Michel nous conduisit aussitôt hors de la chambre, et me fit signe d'emmener M[me] Fauvel. Elle ne m'opposa aucune résistance, et pleura jusqu'à ce que ses forces parussent épuisées; je la quittai lorsque je la crus endormie. Je réfléchis avec tristesse à tout ce que je venais de voir et d'entendre, et j'attendis le retour de mon

mari. Il ne rentra qu'à une heure très avancée de la nuit; je n'eus qu'à lever les yeux sur lui pour sentir ma curiosité s'évanouir. Sa physionomie avait cette expression que j'avais si souvent remarquée chez lui lorsqu'il revenait du lit d'un malade ou plutôt d'un mourant près duquel tous les efforts de la science ont échoué; j'essayai une question, puis une seconde : il ne répondait rien et restait immobile, sombre, et absorbé dans ses réflexions. — Au moins, dis-je presque en pleurant, vous pourriez me conseiller ce que je dois faire de la pauvre Juliette.

Il parut sortir d'un rêve : — Qu'elle reste avec nous, c'est ce qu'il y a de mieux à faire.

— C'est votre avis, et vous approuvez le docteur?

— Entièrement.

— Vous êtes d'accord avec lui, vous vous joignez à ce méchant homme dans son ingratitude, dans son extravagance!

— Dieu vous pardonne, Valentine! vous ne savez ce que vous dites.

Le son de sa voix était dur; jamais, depuis que nous étions mariés, il ne m'avait parlé ainsi. Un peu blessée, je repris cependant : — Le docteur vous a confié son secret?

— Oui, et, continua-t-il voyant que je l'interrogeais du regard, je le garderai fidèlement tant que durera sa pauvre vie.

Dix jours s'écoulèrent pendant lesquels Juliette ne parla pas une seule fois de son mari. Qu'aurais-je pu lui en dire? Elle savait du reste que Michel était avec lui, comme ami et comme médecin, à tous ses momens de loisir. Le onzième jour, nous nous préparions à passer tranquillement l'après-midi, je travaillais, Juliette paraissait absorbée dans sa lecture; un léger bruit derrière moi attira mon attention, je me retournai et vis mon mari qui, me faisant signe de la main, laissa retomber la portière. Je me levai sans affectation et allai le retrouver. — Eh bien?

— Chut! parlons bas.

Je remarquai alors son air agité. — Fauvel se meurt, me dit-il.

Je ne m'attendais guère en ce moment à une telle catastrophe, et restai muette et bouleversée. — Je le prévoyais depuis longtemps, continua Michel; il dépérissait même avant ce dernier accident. L'esprit est en paix maintenant; mais les sources de la vie sont épuisées.

— Et sa femme! sa pauvre femme!

— Oui! voilà pourquoi je suis venu; il faut qu'elle aille près de lui. Il le désire ardemment; croyez-vous qu'elle y consente?

Je souris tristement. — Ah! Michel, elle l'aime!

— Oui, et une femme qui aime est toujours prête à pardonner!

Vous avez raison, ma chère; au surplus, elle saura bientôt toute la vérité.

— Croyez-vous qu'il n'y ait aucun espoir de guérison?

— Aucun, j'en suis convaincu, je dirai plus, j'en suis heureux...

Il s'interrompit brusquement; c'étaient là d'étranges paroles. Saisie de frayeur, je retournai vers Juliette. Il me serait impossible de raconter tout ce que j'employai pour lui apprendre l'état de son mari et l'amener jusqu'à son lit de mort; je ne me souviens plus distinctement que de l'instant où nous entrâmes dans la chambre.

M. Fauvel était étendu à cette même place où pendant plus de six semaines il avait patiemment, gaîment même, supporté les plus cruelles souffrances. Son visage avait repris quelque chose du calme et de la sérénité qu'on y voyait alors; j'éprouvai, en le regardant, ce sentiment qu'on n'oublie pas quand on l'a déjà ressenti, cette irrésistible conviction qui fait dire : Voilà quelqu'un qui va mourir. Quand Juliette s'approcha de lui, il étendit les bras; elle s'y laissa tomber sans prononcer une parole : il n'y eut ni pardon demandé, ni pardon obtenu; c'était bien inutile.

— Paul, vous ne me renverrez plus maintenant?

— Ce n'est plus nécessaire. Bientôt, oui, bientôt tout sera expliqué; vous avez toujours su, n'est-ce pas, ma bien-aimée, vous n'oublierez jamais combien je vous aimais? — L'attirant de nouveau à lui, il couvrit cette charmante jeune tête de baisers tendres et passionnés.

Le docteur Fauvel mourut le lendemain matin au lever du soleil; il mourut paisiblement dans les bras de sa femme.

Deux jours après, nous étions, mon mari et moi, debout près du cercueil, contemplant pour la dernière fois les traits de celui qui pendant deux ans avait été pour nous un ami bien cher, lorsque Michel, passant la main avec respect sur ce front, alors uni et pur comme celui d'un enfant, dit avec solennité : — Bénie soit la Providence pour cette mort paisible qui pouvait seule terminer ses souffrances! Il était fou, et il le savait! Sans rien ajouter, il replaça le linceul sur la tête de notre pauvre ami, ferma le cercueil, et me reconduisit à la maison.

Le soir du même jour, les funérailles étaient terminées, nous étions seuls; mon mari parut faire un effort et commença de lui-même : — Il était fou, ainsi que je vous le disais tantôt, mais d'une espèce assez rare, fou sur un point seulement, tandis que pour tout le reste son intelligence était intacte et son esprit parfaitement sain, comme vous avez pu en juger souvent vous-même.

— Et ce point était?

— Le désir de tuer sa femme...

Je frissonnai d'horreur.

— Il me raconta, continua Michel, que cette pensée lui était venue pour la première fois pendant la lune de miel. Commençant par ce sentiment dont j'ai quelquefois entendu parler et que certaines personnes éprouvent, le désir de mourir pendant qu'elles sont au comble du bonheur, il en vint peu à peu à être continuellement hanté par cette affreuse tentation, qui lui revenait surtout chaque fois qu'il se trouvait seul avec sa femme. Médecin lui-même, il se rendait compte de sa folie; mais il savait aussi que, s'il l'avouait, il serait, quoique raisonnable sur tous les autres points, traité comme fou, peut-être même enfermé, et regardé avec terreur par la femme qu'il adorait. Il n'avait qu'un seul parti à prendre pour la sauver et se sauver lui-même; il le prit, et n'en dévia jamais, comme vous l'avez vu.

— Mais pendant sa maladie?

— Complétement privé de l'usage de ses membres, il savait qu'il ne pouvait lui faire aucun mal; d'ailleurs souvent la folie disparaît pendant une maladie grave. La sienne le quitta entièrement, puis revint peu à peu avec la force physique; vous savez le reste. Il est mort sans regret : sa vie n'était plus qu'une longue torture; on ne peut le plaindre d'y avoir échappé.

— C'est vrai, dis-je tristement, et d'après le désir de Michel j'allai, accomplissant ainsi la dernière volonté du docteur, apprendre toute la vérité à sa veuve.

Ce terrible récit ne lui produisit pas l'impression à laquelle je m'attendais. Pour elle, comme peut-être pour beaucoup de femmes, la certitude d'avoir été complétement et uniquement aimée adoucissait ses douleurs passées et jusqu'à l'amertume de la dernière séparation. — Il m'aimait, il n'aimait que moi, répétait-elle sans cesse au milieu de ses larmes.

Elle vit encore aujourd'hui, toujours fidèle à une mémoire chérie et à quelques mois de bonheur.

E. Vautier.

LES

ORIGINES DU GERMANISME

I.

LA GERMANIE DE TACITE. — DE L'AUTORITÉ ET DE LA VALEUR HISTORIQUE DE CE LIVRE.

On a beaucoup cité dans ces derniers temps la *Germanie* de Tacite. Les historiens futurs établiront-ils une sorte de comparaison entre les récens triomphes de la Prusse sur des nations d'une culture antique et brillante — et les victoires que remportèrent jadis les tribus de Germanie sur les peuples de l'empire romain? Diront-ils que de notre temps l'on vit une fois encore d'un côté l'excès de civilisation entraîner la décadence, et de l'autre une jeune barbarie mériter par ses vertus de changer la face de la terre? Il dépend de nous que la première sentence ne soit pas prononcée, et, quant à la seconde, la postérité ne manquera pas d'être édifiée sur les vertus des nouveaux barbares. Quoi qu'il en soit, dans le nouveau procès historique que prétendent engager certains sages, le livre de Tacite sur les Germains est la première pièce à consulter. Les Allemands, suivant leur habitude, invoquent, en les forçant, les témoignages de l'histoire et de l'érudition; peu s'en faut qu'ils ne se disent les uniques descendans et héritiers de ces peuples germaniques dont Tacite a dépeint les mœurs et dans lesquels Rome a trouvé ses vainqueurs, comme si les institutions et le génie germaniques ne s'étaient pas communiqués à beaucoup d'autres peuples, qui ont ensuite, avec l'aide et au nom de la civilisation classique et du christianisme, énergiquement contribué à faire entrer l'Allemagne

dans le concert de la société européenne. Peut-être y a-t-il quelque à-propos à étudier un tel livre en ce moment sans aucun parti-pris, et à ne lui demander que les enseignemens qu'il contient.

A vrai dire, l'antiquité ne nous a pas laissé beaucoup de monumens plus graves pour l'histoire générale, au double point de vue moral et politique, que ce petit écrit d'une vingtaine de pages où se résument les observations de Tacite sur les mœurs et le rôle futur de la Germanie. Plusieurs motifs d'un pressant intérêt se réunissent pour en accroître la valeur. L'ancienne Rome, à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne, est engagée dans une lutte qui va décider de ses destinées, déjà chancelantes; les peuples qui ont ouvert cette lutte contre elle sont jeunes, pleins de séve, doués d'un génie original destiné à exercer une grande influence dans l'œuvre prochaine de la civilisation : issus du même tronc que les peuples classiques, mais non pas de la même branche, venus d'Orient à une autre époque et peut-être par de tout autres chemins, ils apportent un différent trésor de sentimens, d'idées et de souvenirs. Enfin l'observateur, à la veille d'une fusion entre ces deux mondes, est l'historien philosophe duquel Montesquieu a dit, précisément au sujet de ce court volume, qu'il a tout résumé parce qu'il a tout vu. Ce n'est pas à l'Allemagne seulement, c'est à l'Europe moderne que Tacite a légué ce *livre d'or* de ses origines (1), puisque tout entière elle s'est ressentie du contact des barbares. Croit-on que leurs héritiers se retrouvent uniquement aujourd'hui sur les bords du Rhin, de l'Elbe et du Danube? Ce serait oublier et le puissant génie anglo-saxon et le mélange de nos propres origines. A le bien étudier, on peut lire dans l'ouvrage de Tacite le testament de la vieille société à côté des titres de la société future, tant il est vrai que nul des principaux traits, sur une vaste scène, n'a échappé à l'historien. Quiconque veut se rendre compte des anxiétés qu'inspirait aux bons citoyens de Rome la décadence de l'époque impériale doit en chercher ici le vivant reflet; quiconque veut surprendre les premiers linéamens du monde nouveau doit étudier ici dans leurs germes les institutions du moyen âge. Tacite nous éclaire à la fois sur l'antiquité et sur les temps modernes; il nous montre d'une part certains abîmes de la société romaine, qu'il ne contemple lui-même qu'avec terreur, et il soulève le premier devant nos yeux un coin du voile qui couvre encore les destinées des peuples barbares.

Avec un si vaste horizon, avec une telle carrière offerte au progrès incessant de la critique et de la science, l'étude d'un pareil livre n'est jamais achevée. Les conquêtes de la philologie comparée

(1) Le plus grand nombre des manuscrits ou anciennes éditions de l'ouvrage de Tacite, dus à l'Allemagne, s'accordent à ajouter au titre ces mots : *libellus aureus*.

nous révèlent chaque jour entre les peuples des affinités qu'on ne soupçonnait pas naguère : nous avançons peu à peu dans l'examen d'importans problèmes religieux ou sociaux. Or mieux connaître à quel degré de développement les peuples germaniques étaient parvenus dès le temps de Tacite, c'est-à-dire au Ier siècle de notre ère, quelles tendances, quels instincts, quelles ébauches d'institutions les animaient alors, ce serait avoir fait un grand pas vers la solution de cet autre problème, à savoir quels élémens doivent être attribués à ces mêmes peuples dans la formation de nos sociétés modernes. La science allemande surtout, il faut le dire, ingénieuse, subtile, impatiente du repos, a multiplié ici les commentaires et les conjectures. En recherchant quels résultats une enquête si active a désormais obtenus, on montrera, par un utile exemple, de combien de ressources la critique de notre temps dispose pour l'étude des monumens antiques, et l'on fera mesurer à nouveau de quel prix incalculable est pour nous l'œuvre de Tacite. Cette œuvre nous manquant, nous n'eussions retrouvé qu'à grand'-peine le point de départ du germanisme, le lien primitif de tant de peuples destinés à se disperser dans toute l'Europe et à exercer, chacun à sa place, une influence que les circonstances ont pu rendre diverse, mais qui s'inspirait d'une communauté d'origine. Pour nous aider à commenter ce qui peut y subsister d'allégations obscures, nous pourrons invoquer des monumens très multiples. Il ne faut pas seulement interroger les lois barbares, ainsi que le développement des institutions féodales, où peuvent se discerner les traces originelles en dépit du mélange avec les idées et les institutions léguées par Rome. En dehors même de l'Allemagne, il y a des peuples qui ont conservé dans leur littérature certains traits particuliers du premier germanisme, toujours visibles au prix de quelque étude. Les sagas scandinaves, par exemple, offrent un commentaire perpétuel et direct de la *Germanie* de Tacite, parce que les Germains du nord, comme on peut les appeler, ont conservé longtemps intactes les institutions et les mœurs de leur nationalité primitive, tandis que ceux du centre ou du midi de l'Europe se voyaient enveloppés par la civilisation classique. Dans l'extrême nord, des états se sont fondés qui ont résisté plus longtemps encore que le sud même de la Scandinavie à l'invasion du christianisme, et c'est là précisément qu'ont été rédigés, codes et sagas, les monumens les plus précieux que ces peuples nous aient laissés. D'autre part, l'esprit anglais, dans sa profonde originalité, reproduit visiblement aussi quelques-uns des aspects les plus caractéristiques du primitif génie germanique ; on peut s'en convaincre par un attentif examen des mœurs et des institutions de la Grande-Bretagne. On en aura encore une sorte de preuve d'un suprême intérêt, si,

après avoir lu des monumens comme le poème anglo-saxon de *Beowulf*, aussi national pour l'Angleterre que l'est pour l'Allemagne celui des *Nibelungen*, on veut étudier dans Shakspeare le fidèle écho de tant de croyances poétiques et légendaires que l'imagination germanique a directement héritées, on le verra, de l'antique Orient, qu'elle a transformées à sa manière, puis propagées et transmises. Il s'agit donc d'une ample étude à la fois historique et morale, par certains côtés aussi littéraire, qu'il faudra seulement s'appliquer à renfermer dans son cadre, c'est-à-dire dans les limites d'un commentaire raisonné des pages de Tacite.

I.

Quel est d'abord le sens général de ce livre? avec quelle intention et quelles dispositions morales l'auteur l'a-t-il composé? Il importe de le savoir avant toute chose, afin d'en bien apprécier les témoignages. Les avis les plus divers ont été exprimés à ce sujet. Laissons de côté les argumens peu sérieux de ceux qui, comme l'historien allemand Luden ou l'évêque suédois Nordin, émule de notre sceptique Jean Hardouin, ont exprimé des doutes sur l'authenticité d'un ouvrage marqué à chaque page, à chaque ligne, d'une empreinte irrécusable. Voir ici l'œuvre de quelque moine ou érudit du moyen âge et non pas celle de Tacite, c'est proprement délirer, c'est être possédé par le démon de l'érudition critique. L'opinion suivant laquelle nous n'aurions qu'un chapitre ou qu'une digression des *Histoires* ou des *Annales* est étrange aussi et dénuée de tout fondement. Il est clair que ces pages forment un livre original, avec un sens et un but particuliers qu'il s'agit de saisir. C'est un pamphlet politique, a-t-on dit, ayant pour objet de détourner Trajan d'une guerre contre les Germains en lui montrant toutes les difficultés et les périls d'une telle entreprise; Tacite voulait tout au moins déterminer l'empereur à un sursis jusqu'à des circonstances favorables. M. F. Passow et M. F. Haase ont soutenu cette thèse. Il aurait fallu cependant prouver d'abord que Trajan méditait en l'an 98, époque de son avénement et date de la composition du livre de Tacite, une guerre de conquête vers la Germanie; or le contraire est évident. Il était dès lors bien décidé que l'empire devait se tenir sur la défensive à l'égard des Germains, qui de leur côté, en présence des fortifications et des fondations romaines sur la rive droite du fleuve, allaient porter désormais leur effort principal sur le Danube. Trajan eût été le dernier à ignorer cet état de choses, puisque, au moment où il fut adopté et nommé César par Nerva, il était légat de l'une des Germanies.

Faut-il écarter de même l'opinion qui ne veut voir ici qu'une sa-

tire préméditée des mœurs romaines? L'auteur avait-il pour principal objet de faire ressortir par le contraste avec certaines vertus des peuples primitifs les vices de ses contemporains? Est-ce de Rome qu'il s'agit, à vrai dire, plus que des tribus barbares? Tacite ne nous a-t-il laissé dans ces pages qu'une prédication morale ou qu'une sorte de pamphlet satirique?

Par plus d'un trait assurément son ouvrage nous est comme un miroir où se reflète la physionomie de la Rome impériale. On y peut lire sa puissance, ne serait-ce que lorsque sont rappelées les précédentes victoires des légions et leurs conquêtes sur les bords du Rhin, ou bien lorsqu'on y voit que l'ascendant moral, la majesté romaine, ont suffi, sans invoquer d'autres armes, pour subjuguer plusieurs des principales tribus ennemies; mais Tacite, dans les mêmes pages, se plaint aussi de la longueur de la lutte, *tamdiu Germania vincitur!* Il laisse entrevoir les anxiétés de l'avenir, *urgentibus imperii fatis*, et il nous donne à comprendre que, si Rome est inquiète, c'est avec raison, puisqu'elle est minée par la corruption et le vice. L'insistance avec laquelle il signale chez les Germains l'absence de certains maux ou la présence de certaines vertus montre qu'à chacune de ces occasions sa pensée se reporte vers sa patrie; chacune de ses remarques réveille en nous aujourd'hui des souvenirs qui devaient se traduire dans son cœur en griefs douloureux et sont devenus sous sa plume des avertissemens graves et émus. « Là personne ne rit des vices; corrompre et se laisser corrompre ne s'appelle pas suivre le siècle. Les bonnes mœurs ont là plus d'empire que n'en ont ailleurs les bonnes lois. » Certes, quand Tacite parle ainsi, il est difficile de ne pas croire qu'il songe au déclin des mœurs romaines et à l'impuissance de tant de mesures législatives qui, pendant les derniers temps de la république et le premier siècle de l'empire, avaient tenté vainement d'arrêter le mal. Il y avait longtemps que le grave Métellus le Macédonique, censeur à l'époque des Gracques, effrayé du petit nombre d'unions légitimes qui se contractaient à Rome, avait dit à ses concitoyens dans une harangue célèbre dont Aulu-Gelle nous a conservé ce fragment : « Romains, si nous pouvions nous passer d'épouses, assurément nul de nous n'accepterait un tel fardeau; mais, puisque la nature a fait qu'on ne peut ni vivre aisément avec elles ni vivre sans elles, sacrifions à la perpétuité de notre nation le bonheur de notre courte vie. » Cette obligation fâcheuse à la brutalité romaine, Auguste la rappelait au sénat, lorsqu'il tentait un suprême effort pour ranimer les sources de la prospérité publique. Par la loi Julia sur l'adultère et l'infamie, par la loi Papia Poppæa sur le mariage, il multipliait ses efforts contre la plaie du célibat, contre celle du divorce, contre la propagation redoutable de certains vices. Depuis la très

ancienne loi Oppia, en 215, contre le luxe des femmes, et depuis la loi Orchia en 181 sur les profusions des repas, les règlemens somptuaires s'étaient inutilement succédé. Le fléau que l'anarchie d'une république aristocratique avait laissé grandir, la perte absolue de la liberté ne l'avait pas conjuré. Tibère lui-même s'était effrayé de la contagion, et, quoique justicier sévère, il n'avait point osé entreprendre une réforme qui n'eût fait peut-être qu'amonceler des ruines.

Certainement Tacite, en écrivant sa *Germanie*, avait cette lutte toujours présente à la pensée. Combien de traits dans son livre réveillent en nous, par un rapport inévitable, la mémoire des abus qui se commettaient à Rome et que lui-même dans ses autres ouvrages, ou bien Martial, Juvénal, Pline le Jeune, ses contemporains, nous ont transmis! — L'historien des mœurs barbares loue-t-il les mères germaines d'allaiter elles-mêmes leurs enfans au lieu d'abandonner un tel soin à des nourrices serviles, tout le commentaire de ces paroles se trouve pour nous dans le célèbre vingt-huitième chapitre du dialogue *des orateurs*, où la sévère et virile éducation que donnaient à Rome les mères républicaines est opposée au crédit des plus vils esclaves, des baladins et des danseurs, devenus pendant l'époque impériale les précepteurs de la première jeunesse. — Tacite déclare-t-il que « borner le nombre de ses enfans ou tuer quelqu'un des nouveau-nés est flétri là comme un crime, » on se rappelle et l'infâme Vélabre, voisin du Forum, où Juvénal dit qu'on exposait les enfans abandonnés, et la contagion d'infanticide contre laquelle les empereurs avaient essayé de lutter en décernant des récompenses aux citoyens pères de trois enfans, *jus trium liberorum*. — Tacite approuve-t-il chez ces barbares, avec le respect du mariage, les unions non hâtives, de nombreuses inscriptions nous font voir les jeunes Romaines mariées à onze, à dix, et même à neuf ans. Il en était presque de même parmi la noblesse française du XVIIe siècle : le duc de Luynes, à quatorze ans, épousait Mlle de Neufchâtel, qui en avait treize; le célèbre maréchal de Richelieu, qui devait, à quatre-vingt-quatre ans, contracter un troisième mariage, avait célébré à quinze ans ses premières noces; la reine d'Espagne, femme de Philippe V, s'était mariée à treize ans, Marie-Antoinette à quatorze ans et demi. L'orgueil de ces grandes familles se croyait au-dessus des lois de la nature comme au-dessus des lois humaines; à Rome aussi bien qu'en France, ce fut l'une des causes et le signal de leur chute.

Tacite écrit-il cette seule parole, « chez eux pas de testamens, » nous croyons l'entendre nous renvoyer à l'irrévérencieuse satire d'Horace où Tirésias conseille à Ulysse, ruiné par la guerre de Troie et en quête d'une condition, de courtiser les vieux célibataires et de

capter leurs héritages, comme les Romains du temps de l'empire, ou bien au mot sanglant de Pétrone, qui ne voit dans Rome, comme sur un champ de bataille après le combat, que corbeaux et cadavres, c'est-à-dire qu'intrigans et victimes. — Tacite croit-il remarquer que les Germains n'affectent aucun luxe dans leurs funérailles, il semble qu'il n'a relevé ce trait, par lui seul assez indifférent, et d'ailleurs peut-être assez peu authentique, qu'en songeant aux extravagances de la vanité romaine, à ce masque de perles précieuses qui avait reproduit jadis les traits du grand Pompée, aux deux statues de cinnamome et de myrrhe qui représentèrent, aux frais des dames romaines, l'heureux Sylla suivi d'un licteur, ou bien à ces fastueuses sépultures qui rivalisaient avec les pyramides de l'ancienne Égypte, au mausolée d'Auguste, aux magnifiques constructions de la voie Appienne, avec leurs bas-reliefs au dehors, leurs peintures et leurs mosaïques au dedans.

Ce ne peut être à son insu que l'auteur de la *Germanie* a multiplié dans son livre des contrastes si frappans; il est clair qu'il a noté de préférence chez les peuples soumis à son observation certains traits, parce que, faisant un triste retour sur l'état moral de Rome, il voyait correspondre à ces traits les griefs les plus douloureux de son patriotisme. Toutefois il n'est pas vrai de dire qu'il ait écrit une satire. La satire est une œuvre consciente et voulue, qui appelle à son aide l'ironie amère. Tel n'est pas le livre de Tacite; son objet principal n'a pas été de blâmer les Romains. L'étude de ce livre nous montrera qu'un autre but et une autre pensée le préoccupaient. Ce qui s'est rencontré chemin faisant sous sa plume, ce qu'il n'a pas repoussé parce qu'il trouvait là une sorte de devoir à remplir, ç'a été l'allusion grave et comme involontaire servant d'organe à la protestation morale.

On a dit encore que son livre était œuvre d'utopiste ou de rhéteur. Il aurait voulu opposer à la décadence romaine la peinture idéalisée d'un monde aux vertus restées primitives et intactes, de sorte qu'il ne faudrait accepter comme réels ni les traits visiblement destinés à faire contraste, ni même l'ensemble du tableau. Dans les Germains de Tacite, il ne faut voir, nous dit-on, qu'un peuple de fantaisie, le barbare en général, le barbare avant le contact corrupteur de la civilisation. Mieux valent, au risque de quelque rudesse, son énergie, sa droiture d'intelligence, sa simplicité de cœur que les raffinemens bâtards de la Rome impériale : c'est la thèse paradoxale plaidée par Raynal et Jean-Jacques au XVIII[e] siècle contre la vie civilisée en faveur de la vie sauvage. Tacite a, dans ses autres ouvrages, — on en fait la remarque, — de pareilles aspirations vers un idéal moral placé d'ordinaire à l'origine des sociétés. « Les premiers hommes, a-t-il dit au troisième livre des *Annales*, encore

exempts de passions désordonnées, menaient une vie pure, innocente, libre par là même de châtiment et de contrainte. Les récompenses non plus n'étaient point parmi eux nécessaires, puisqu'ils pratiquaient la vertu instinctivement. Bientôt cependant l'égalité disparut; à la place de la modération et de l'honneur régnèrent l'ambition et la force; les monarchies s'établirent. » A ce panégyrique du passé, on veut reconnaître ou l'utopiste ou le rhéteur. On rappelle que Tacite servait d'organe à un parti sénatorial professant le regret républicain des anciennes mœurs, et l'on explique de la sorte sous sa plume le souvenir d'une primitive égalité. Il s'est plu, pour se consoler des maux présens, à redemander au passé le souvenir imaginaire d'un idéal irréalisable; il a répété, comme tant d'autres, cette vieille thèse de l'âge d'or qui traînait sur les bancs des écoles. Un jour, il avait placé cet idéal, suivant la coutume, au commencement des sociétés; un autre jour, comme pour le rendre plus saisissable, il l'avait rapproché de sa patrie et de son temps, en choisissant pour sujet ou prétexte de ses peintures les peuples barbares dont Rome commençait à redouter le voisinage. Ce qui prouverait qu'il a fait ici œuvre de rhéteur, c'est qu'on retrouve chez lui, empruntés quelquefois textuellement, plusieurs des principaux traits sous lesquels Hérodote et César, Salluste et Trogue Pompée dans leurs grandes histoires aujourd'hui perdues, puis Horace et Virgile, avaient dépeint successivement les Scythes, les Gètes et les Thraces. Y mêlant çà et là ce qu'il avait pu réunir d'informations sur les vrais Germains de la fin du I[er] siècle, il a tracé en somme un portrait de convention dont il s'est servi pour faire naître les contrastes en face de la réalité qui lui déplaisait. Nous avons affaire à un songeur mécontent, à un esprit à la fois élevé, méditatif et peu pratique, qui rêve généreusement un renouvellement impossible, et confond l'avenir avec le passé. — Ainsi parlent certains critiques; infatigables à expérimenter sur la comparaison des textes, ils croient en faire jaillir sans cesse des lueurs nouvelles, tandis que c'est bien souvent la seule poussière de leurs conjectures que leur imagination colore.

Il est bien vrai que la poursuite d'un idéal généreux, toujours désiré et toujours lointain, est la condition de tout honneur et de tout progrès en politique aussi bien qu'en morale. Elle crée ce qu'on appelle les aspirations libérales dans nos sociétés modernes; celles-ci n'ont pas de levain plus fécond, pourvu qu'une ardeur intempérante ne vienne pas l'altérer. La noble antiquité n'a pas été exempte de cette salutaire impatience, qui l'a souvent élevée au-dessus d'elle-même, quand, par exemple, ses philosophes et ses publicistes, un Platon, un Aristote, un Polybe, un Cicéron, un Sé-

nèque, lui montraient à l'avance les hauteurs morales vers lesquelles ses générations successives, puis d'autres encore dans les siècles suivans, devaient s'élever par un essor libre, méritant et irrésistible. Comme l'esprit humain tend à localiser l'idéal une fois conçu et à le revêtir de formes sensibles, afin de se persuader qu'il n'est pas dupe de quelque illusion, comme d'ailleurs le passé a sur l'avenir l'avantage incontestable d'avoir appartenu au monde des réalités, il arrive que les hommes de progrès eux-mêmes substituent l'éloge de ce qu'ils croient avoir existé à l'espérance nécessairement incertaine d'un grand succès futur. La Grèce, particulièrement Athènes, dans Athènes le parti respectable des socratiques, eut longtemps pour tel idéal une Sparte primitive dont le législateur était, suivant le mot de la Pythie, peut-être moins un homme qu'un dieu (1); Rome aussi se fit un idéal de ses premiers temps, soit de l'époque royale,—sous le grand Romulus, protégé des dieux, ou bien sous le pauvre et vertueux Numa, — soit de sa première période républicaine, celle des Fabricius ou même des Scipions. Ce n'était pas assez : la Grèce et Rome eurent encore un idéal en dehors d'elles-mêmes. Cette antiquité classique, si dédaigneuse de l'étranger, du barbare, fut comme hantée d'une vision qui lui montrait au loin, vers le nord et vers l'est, par-delà ses frontières, les séjours bienheureux, les peuples sages, les sources de toute civilisation en même temps que de toute poésie. N'était-ce pas de chez les Hyperboréens, situés, comme le dit leur nom, au-delà des vents et des glaces, qu'Apollon, dieu de la lumière, venait visiter Délos ou bien y envoyait ses messagers, les cygnes harmonieux? Le Scythe Abaris, porté à travers les airs sur une flèche rapide, parcourait la Grèce, et, au nom du même dieu, rendait ses oracles. Zalmoxis le Gète avait enseigné à son peuple le dogme de l'immortalité de l'âme. De la Thrace enfin, les Grecs avaient reçu Orphée et les Muses. Rome hérita des mêmes traditions et des mêmes respects : les vertus des Hyperboréens, la sagesse des Scythes et des Gètes, devinrent pour elle aussi des souvenirs consacrés, qu'invoquaient fréquemment ses déclamateurs et ses moralistes.

Qu'il y ait lieu de signaler dans le génie de Tacite quelques traits d'utopiste ou de rhéteur, pourquoi ne le reconnaîtrions-nous pas? Utopiste, il l'a été si l'on veut, mais dans la mesure que nous avons dite, c'est-à-dire à la manière de l'homme de cœur indigné des maux dont il est le témoin, à la manière du bon citoyen qui a son idéal politique. Il était permis sans doute à qui vivait sous un Domitien de former des vœux et d'invoquer un meilleur avenir; il est

(1) M. Ernest Havet, un savant d'un esprit ferme et aiguisé, a fort habilement développé cette vue en parlant d'Isocrate. Voyez son volume intitulé *le Discours d'Isocrate sur lui-même*, 1862.

toujours loisible aux gens de bien de souhaiter pour leur pays quelque progrès moral. On se prend à regretter telle institution, tel trait de caractère, telle vertu qu'on aperçoit ailleurs, et involontairement, presque à son insu, on remarque de préférence, on exalte aux yeux de ses compatriotes ce qu'on est prêt à envier à un autre peuple. Ce n'est pas illusion ni vaine faiblesse à propos de ce qui est loin et pour ce qui est étranger, c'est pure inspiration de patriotisme. Cela n'exclut pas l'étude sincère et consciencieuse ni la finesse de vue; au contraire l'étude n'en devient que plus ardente, la lumière plus intense sur certains traits : le lecteur saura bien ensuite rétablir l'équilibre; il aura été du moins touché de l'accent, il se sera arrêté au relief. Ainsi sans doute Montesquieu écrivit les pages de son *Esprit des lois* qui exaltent la constitution anglaise, ainsi Mme de Staël exilée visita et décrivit l'Allemagne, ainsi le généreux de Tocqueville étudia, vivement ému, la démocratie en Amérique. Chacun de ces nobles écrivains, jaloux de progrès, de lumière et de dignité, nous a légué sa *Germanie*. — Rhéteur, Tacite l'est quelquefois sans doute, en ce sens qu'il ne s'est pas entièrement préservé de certains défauts de son temps. On a pu énumérer ses habituelles inversions, ses nombreux pléonasmes; il peut arriver chez lui que l'enflure de la pensée accompagne l'enflure du style, double cause d'obscurité. Le Tibre vient d'inonder les parties basses de la ville, le sénat délibère sur les moyens de combattre et d'arrêter le fléau. Un des membres de l'assemblée propose d'ouvrir les livres sibyllins et de consulter les dieux; mais Tibère, « jetant également un voile, nous dit Tacite, sur les choses divines et humaines, *perinde divina humanaque obtegens,* » n'est pas de cet avis. En quoi Tibère se montre-t-il donc si mystérieux? Il fait nommer une commission d'ingénieurs hydrographes, voilà tout. Arruntius et Atéius reviennent quelque temps après à Rome, leur mission accomplie, et proposent de détourner plusieurs cours d'eau qui, en amont, grossissent parfois le fleuve à l'excès; rien de plus intelligent et de plus naturel, tandis qu'on n'est assuré de bien saisir ni la pensée ni l'expression dans ce passage de Tacite. Qu'y a-t-il après tout d'étonnant? Veut-on rencontrer sous la plume de Tacite le même style que dans les *Commentaires* de César? Ne voit-on pas, par le curieux recueil des *Controverses* qui nous est resté sous le nom de Sénèque, comment dans les écoles on enseignait à penser et à écrire, et quel empire exerçaient la rhétorique et la déclamation? Quelle merveille qu'en cette occasion Tacite se soit montré de son siècle? En a-t-il moins été le premier peut-être des historiens?

On a médit dans ces derniers temps, il est vrai, même de Tacite historien. On a pris en main, contre ce prétendu avocat de l'aris-

tocratie romaine, la défense du régime impérial et jusqu'à celle d'un Tibère. Les empereurs, a-t-on dit, ont combattu la tyrannie du patriciat; ils en ont affranchi les peuples, auxquels, par leur savante administration, par leurs incessantes et libérales réformes, par une centralisation à la fois énergique et prudente, ils ont ensuite assuré le triple bienfait des libertés civiles, d'un large développement législatif et d'une grande prospérité matérielle. On cite les inscriptions, chaque jour plus nombreuses grâce aux progrès de l'archéologie; elles attestent, assure-t-on, qu'un heureux essor animait, jusque sous les mauvais princes, les provinces les plus éloignées. Un écrivain allemand a été jusqu'à soutenir que Tibère était en vérité « une bonne et noble nature; » le seul parti sénatorial, égoïste et haineux, en l'abreuvant d'humiliations, en pervertissant par ses calomnies l'esprit public à l'endroit du prince, l'avait précipité dans une sombre tristesse, bientôt transformée par ce caractère énergique, mais excessif, en déplorable fureur. Quant à son historien, entraîné par les défauts de son éducation littéraire vers les abus de langage familiers aux rhéteurs, partageant d'ailleurs les vues d'une opposition tracassière et jalouse, nourri des souvenirs républicains, qui servaient aux uns d'armes perfides contre l'empire, aux autres d'argumens sonores dans leurs exercices d'école, il s'est fait l'organe des mauvaises rancunes; oubliant son vrai rôle, il est devenu pamphlétaire. Rien n'empêche de croire que sa *Germanie* en particulier est l'œuvre d'un détracteur systématique plutôt que celle d'un historien.

Nous n'avons pas à traiter ici la question spéciale du jugement que Tacite a porté sur Tibère; c'est un procès que divers juges ont examiné, trop souvent sans se dépouiller de leurs préjugés ou de leurs passions politiques. Il nous suffit de rappeler que nul n'ose prendre la défense des horribles dernières années de cet empereur, et que ces années vérifient singulièrement le sinistre présage de son maître de rhétorique (Suétone le rapporte) sur sa première enfance: « c'était de la boue délayée dans du sang! » Entre ce début et cette fin, qu'on place, si l'on peut, une noble vie, ou seulement un règne honorable. Ce règne et cette vie ont toutefois eu des degrés, que Tacite a marqués d'une plume impartiale. C'est avec une sorte d'anxiété généreuse qu'il note pas à pas le fatal progrès de cette corruption; quelle parole en même temps équitable, indulgente même et profonde, que celle par laquelle il résume tout le débat! Tibère, suivant lui, — son langage peut être ici commenté plus facilement que traduit, — Tibère a été la première victime du césarisme; il a été corrompu et gâté par le pouvoir absolu, *vi dominationis convolsus et mutatus*. Pour ce qui est des preuves qu'on entend tirer de l'épigraphie, assurément les services que cette science rend tous les

jours à l'histoire sont incontestables. Grâce aux travaux d'un Borghesi, depuis les recherches de M. Mommsen en Allemagne, de MM. Léon Renier et Waddington en France, nous commençons à voir se développer dans ses principaux traits l'immense édifice du gouvernement romain. Des monumens tels que la loi Thoria sous la république, tels que le testament d'Auguste, le discours de Claude, les donations alimentaires et l'édit du *maximum* sous les empereurs, comptent au nombre des pages d'histoire les plus précieuses; toutefois il faut distinguer avec soin parmi les inscriptions, dont un grand nombre, actes de servilisme ou bien mensonges officiels, seraient de nature à donner le change. Quelle faute ne commettrait pas l'historien qui prendrait au pied de la lettre, aux heures les plus cruelles de la révolution française, la fameuse devise inscrite alors sur nos murs! Et quelle erreur serait celle qui, parmi les innombrables inscriptions qu'a récemment découvertes M. Henzen à Rome, accepterait pour sincères les officielles actions de grâces dont le collége des arvales s'acquittait chaque année, ou bien les hommages que les cités des provinces inscrivaient sous chaque règne à la base de nouvelles statues ou au fronton de nouveaux temples! Les textes manqueraient-ils à celui qui demanderait avec doute à quelle époque de l'empire les provinces auraient donc été si heureuses? Était-ce au commencement de cette période, alors que s'inaugurait cette redoutable forme de gouvernement appelée le césarisme, destinée à détruire toute liberté par la concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'un seul homme en face d'une plèbe aveugle? Ne vivait-il pas sous Auguste, cet esclave devenu gouverneur de la Gaule, Licinus, qui ingénieusement, décembre signifiant le dixième mois selon l'étymologie, faisait l'année de quatorze mois, afin d'exiger quatorze contributions au lieu de douze? Auguste, averti par les doléances des provinciaux, vint à Lyon, il est vrai; mais Licinus lui montra son butin. « J'ai retiré, dit-il, tous ces trésors des mains des Gaulois, afin qu'ils ne s'en servissent pas pour conspirer contre Rome et contre toi, César, et maintenant je remets entre tes mains cet argent et cet or. » Dion Cassius dit-il que l'empereur ait puni Licinus ou fait du moins restituer les sommes, les objets précieux qu'il avait volés? Bien loin de là, l'empereur, qui usait de ces fonds pour subvenir aux grands travaux de Rome, se faisait le complice de Licinus en le dupant lui-même. Cet affranchi lui ayant remis un jour un bon de 10 millions de sesterces, comme le trait placé au-dessus des valeurs numériques se prolongeait à droite, Auguste en profita pour remplir le vide et ajouter, en imitant l'écriture, un chiffre égal au premier, de sorte qu'il se fit remettre le double de la somme promise. C'étaient les Gaulois qui payaient, et Licinus vint s'établir à Rome pour jouir

en toute sécurité de son immense et scandaleuse fortune. — Tibère prend la résolution de laisser le plus longtemps possible les mêmes gouverneurs dans les provinces, afin, dit-il, que les mouches une fois gorgées ne fassent pas incessamment place à d'autres mouches. Ce n'en est pas moins sous son règne que Silanus, proconsul d'Asie, Cesius Cordus, gouverneur de Cyrène, Catus, procurateur de Bretagne, ruinent les provinces par leurs concussions. Les Frisons payaient, depuis les victorieuses campagnes de Drusus, un tribut de peaux de bœufs; mais sous Tibère un simple primipilaire, Olennius, chargé de lever ce tribut, choisit pour modèles les peaux des bœufs aurochs de Germanie, beaucoup plus forts de taille que les petits animaux de la Frise. De là pour les Frisons impossibilité de payer : il fallut livrer d'abord le bétail indigène, puis les champs, puis les enfans et les femmes, ainsi abandonnés à l'esclavage. — Sous Claude, le procurateur de Judée, Félix, frère de Pallas, croit l'impunité assurée à tous ses crimes. Sous Vitellius, les exactions des agens romains suscitent chez les Bataves la révolte de Civilis. Maîtres des enrôlemens, ces agens enlevaient les vieillards et les infirmes pour en obtenir des rançons, et les plus beaux jeunes gens pour les destiner à d'infâmes plaisirs. Il faut se rappeler le mot du roi des Dalmates : « Rome envoie pour garder ses troupeaux non des surveillans, ni des bergers, ni même des chiens, mais des loups. » — « Nous n'avions jadis qu'un roi, disaient les Bretons, maintenant nous avons deux rois romains qui nous accablent : le légat, avide de notre sang, et le procurateur, avide de nos fortunes, tyrans dont la discorde n'est pas moins funeste aux opprimés que leur union. » Notre Lafontaine a cru pouvoir placer son *paysan du Danube* même sous un Marc-Aurèle.

Il est vrai qu'avec Nerva et les Antonins s'était ouverte une nouvelle époque. Montesquieu, Gibbon, et tout le XVIIIe siècle, voyant la philosophie sur le trône, ont représenté cette période comme la plus heureuse de l'humanité : les lettres de Pline le Jeune, pour un certain nombre d'années au moins, en offrent le tableau. N'a-t-on pas cependant plus d'une fois remarqué combien sa correspondance avec Trajan témoigne d'une centralisation excessive, combien, lui qui eût été un gouverneur honnête, il conservait peu de liberté? Il ne suffit pas, pour contredire cette observation, de rappeler que Pline remplissait en Bithynie une sorte de mission extraordinaire, cette province étant alors détachée temporairement du sénat pour être administrée par les agens de l'empereur; ces régimes exceptionnels, dont on avait eu des exemples dès le commencement de l'empire, ces sortes d'annexions que faisait l'empereur, temporaires d'abord, mais bientôt définitives, ne prouvaient-ils pas surtout la mauvaise administration du sénat, à laquelle les provinces, comme

des malades en quête d'un changement, s'efforçaient d'échapper? La correspondance de Pline nous le montre lui-même et ses amis sans cesse occupés, comme avocats ou plus tard comme sénateurs, des doléances provinciales. L'époque antonine en tout cas a été courte : un Domitien la précède, un Commode brusquement l'interrompt; puis viennent une terrible anarchie et les maux de l'invasion. Qu'un remarquable ensemble d'institutions administratives, concourant, pendant certains intervalles, avec l'inappréciable bienfait de la paix intérieure, ait fixé les populations de l'empire et leur ait permis de durer ensuite à travers des agitations profondes, qu'un Auguste et un Trajan aient beaucoup contribué par leur bon vouloir et par leur génie à ce progrès civil, nul désormais ne voudrait absolument le nier. Nous devons et nous voulons prendre garde à ne pas nous laisser entraîner par le souvenir d'accusations qu'on pourrait soupçonner d'être des thèses déclamatoires, de nature à nous faire méconnaître certains résultats de la science impartiale. Ne confondons pas d'ailleurs les temps anciens et les temps modernes, si différens par tant de côtés : rien ne ressemblait moins à la république libérale invoquée de nos jours que la république aristocratique de l'ancienne Rome. Un certain nombre des empereurs romains ont été d'épouvantables monstres, — on n'effacera pas cela du moins de l'histoire; — mais il peut être vrai que, même sous leurs règnes, la cessation des guerres civiles ait permis aux populations des provinces de respirer : de nouveaux cadres administratifs ont pu favoriser leur développement. Faut-il toutefois compter pour rien dans cette œuvre de réorganisation soit les germes déposés par la république, soit le progrès des temps? L'absence d'institutions politiques capables d'associer les sujets au gouvernement n'a-t-elle pas empêché pendant la période impériale une vraie et profonde rénovation de l'édifice romain contre les barbares? « A l'inverse de la république, dit M. Duruy dans le troisième volume de son *Histoire des Romains*, l'empire manqua de tout lien dans l'ordre moral comme dans l'ordre politique. Il n'eut ni les institutions générales, qui auraient rapproché et uni les citoyens, ni le patriotisme qui, en donnant une seule âme à tant de millions d'hommes, les eût rendus invincibles. » M. Littré a défini l'empire « une dictature avec une administration et des lois, mais sans institutions. » Tacite a distingué ces vices intérieurs. Au nom de la conscience du genre humain, comme il l'a dit lui-même, il a dénoncé le despotisme des mauvais empereurs, non pas seulement au nom de la conscience morale, soulevée par certains spectacles qu'offait son temps, mais aussi au nom de cette conscience du politique, de l'homme d'état, du citoyen, qui n'a pas pris le change sur l'efficacité des seules réformes administratives. Du reste, quand

des maîtres honnêtes, comme un Nerva ou bien un Trajan, ont promis d'associer enfin l'autorité suprême et la liberté, Tacite a prouvé, en se montrant prêt à être satisfait, que ses justes vœux n'étaient l'expression ni d'une pensée de retour aveugle vers le passé, ni d'impraticables rêveries. Joignez ensemble la préoccupation d'un futur grand péril, — que ses intelligentes prévisions aperçoivent au dehors, — et l'anxiété que lui inspirent les maux domestiques, et vous voyez se former le double sentiment sous l'influence duquel le traité de la *Germanie* a été composé. L'examen le plus superficiel suffirait pour achever de démontrer que ce livre est l'œuvre très étudiée d'un patriote, d'un politique, d'un historien, non d'un utopiste, ni d'un pamphlétaire, ni d'un rhéteur.

II.

Ce n'est pas que Tacite, nous rendant, à la manière des écrivains modernes, un compte exact de son travail, déploie à nos yeux un grand appareil d'érudition. Loin de là, il est malaisé pour nous de découvrir où il a puisé ses matériaux, bien que nous devinions qu'il en a réuni beaucoup. Il cite formellement César, à qui il rend hommage. César en effet avait le premier abordé le monde barbare; il l'avait observé avec son regard pénétrant et sa vive intelligence, et devenait ainsi, pour l'historien comme pour l'homme de guerre, le premier guide à suivre. Tacite ne l'aurait pas nommé dans un chapitre de sa *Germanie* qu'on ne devinerait pas moins l'emploi qu'il en a fait, car son commencement est celui des *Commentaires :* c'est la même entrée en matière, ce sont les mêmes mots nets, précis, allant tout de suite au but.

Bien qu'il ne nomme expressément aucun autre auteur par lui consulté, on peut se convaincre que Tacite a eu entre les mains les ouvrages de Pline l'Ancien, mort depuis vingt ans à peine. Pline, après avoir servi comme chef de cavalerie contre les Germains, avait composé en vingt livres une histoire de ces guerres; l'ombre de Drusus, le valeureux beau-fils d'Auguste, lui avait apparu en songe pour lui recommander de sauvegarder ainsi sa mémoire. Cet ouvrage, qui nous serait aujourd'hui si précieux, semble avoir survécu en manuscrit jusqu'au XVIIe siècle en Allemagne; il est perdu, quant à présent du moins, sinon pour toujours. On a conjecturé sur plusieurs indices que l'auteur en avait transcrit quelques pages dans sa grande *Histoire naturelle*, et Tacite lui-même paraît avoir puisé dans l'un ou l'autre ouvrage soit les curieux détails qu'il a placés à la fin de sa *Germanie* sur l'ambre, soit d'importantes données d'ethnographie. — La critique allemande a fait trop de bruit de prétendus emprunts qu'aurait faits Tacite à

un ouvrage perdu de Salluste. Dans une histoire détaillée de son temps, qui avait dû comprendre la période entre la mort de Sylla et la conjuration de Catilina, Salluste, rencontrant la guerre contre Mithridate, avait parlé en détail des peuples barbares établis alors dans la région du Bas-Danube, et dont plusieurs tribus étaient germaines d'origine. Il avait écrit à ce sujet une digression géographique et ethnographique où il traitait des mœurs de ces peuples, et qui fut ensuite fréquemment citée par les historiens et les rhéteurs. Nous n'en avons conservé que des fragmens, dont quelques mots seuls, à vrai dire, offrent des rapports avec les expressions de Tacite. Qu'y eût-il eu d'étonnant d'ailleurs à retrouver dans Salluste et Tacite, dans Horace et Virgile, des termes analogues pour décrire des coutumes à peu près semblables?

Outre César, Pline l'Ancien et Salluste, il existait encore au Ier siècle un assez grand nombre d'ouvrages historiques parlant des Germains, ouvrages perdus depuis, mais que Tacite a pu consulter sans les citer expressément. Tite-Live, dans le cent quatrième livre de sa grande histoire, avait amplement traité des coutumes de ces peuples. Nul fragment de cette digression ne nous est parvenu; nous la connaissons par le sommaire du livre, et l'on sait que ces sommaires, attribués à Florus, sinon à Tite-Live lui-même, sont des œuvres anciennes ou du moins faites d'après les anciens textes, qu'elles résument. Tite-Live en outre avait suivi avec un évident intérêt dans ses derniers livres les exploits de Drusus; la mort du jeune héros marque le terme définitif de son histoire. Bien que sans doute le chef romain y occupât le premier plan, et les barbares le second seulement, il est clair que de tels récits devaient être d'un grand prix, et rien n'empêche de croire que Tacite les ait pu mettre à contribution. — Strabon, lui aussi, avant de composer le célèbre ouvrage qui nous est resté, avait écrit une histoire en quarante-sept livres destinée à faire suite à Polybe, et dont nous ne connaissons à peu près rien; mais Tacite ne paraît pas même s'être servi du septième livre de la *Géographie*. Cela s'explique parce que Strabon, écrivant en Orient, a été peu connu des temps qui l'ont suivi : Pline et Pausanias semblent l'avoir ignoré, Plutarque et Josèphe ne citent que son ouvrage historique. — Tacite avait-il sous les yeux le livre que Velléius Paterculus, compagnon d'armes de Tibère en Orient et au-delà du Rhin, s'était promis d'écrire? Connaissait-il celui d'Aufidius Bassus, écrivain si vanté de Quintilien, sur les guerres de Germanie, celui d'Agrippa, ministre et ami d'Auguste, qui avait combattu les barbares et retracé son autobiographie, les œuvres considérables de Nicolas de Damas, l'éloge de Drusus, écrit par Auguste lui-même, les annales de Cremutius Cordus, l'ouvrage de

Timagène sur la Gaule, où sans doute les Germains se trouvaient mêlés, la biographie de Pomponius Secundus, légat de Germanie supérieure sous Claude, rédigée par Pline l'Ancien son ami, et ce qu'avaient pu écrire enfin Julius Marathus, l'affranchi d'Auguste, Lucius Fenestella, tant d'autres encore? Nous ne pouvons faire de réponses précises à ces questions, puisque le temps nous a privés de tous ces livres; mais nous savons que la moisson pouvait être abondante, et il n'y a pas de motif de croire que Tacite, de propos délibéré, se soit privé de tant de sources utiles.

Sans compter les documens écrits, Tacite, au milieu de Rome, était entouré de témoins fort capables de l'instruire. Il avait pu interroger soit, sur l'extrême nord, Agricola, son beau-père, ou ces déserteurs usipiens qui avaient fait le tour de la grande Bretagne et que la mer avait ensuite jetés sur les côtes de Batavie, soit, sur la Germanie en particulier, les chefs barbares que le sort de la guerre avait amenés prisonniers ou transfuges. On avait vu dans Rome Marbod, Catualda, Vannius, Segimund et son père Ségeste, Arminius lui-même, sa femme Thusnelda et son fils Thumélicus, outre un grand nombre de soldats ou de chefs inférieurs. Tacite avait vécu dans l'intimité du célèbre gouverneur de la Haute-Germanie, Virginius Rufus, mort à quatre-vingt-trois ans après avoir occupé plusieurs fois le consulat, et refusé énergiquement l'empire que ses légions du Rhin voulaient lui décerner. Il lui succéda comme consul en 97, et prononça son oraison funèbre. De son côté, le commerce ne pouvait manquer de lui assurer des informations lointaines et sûres. Un chevalier romain avait été envoyé, sous Néron, jusqu'aux rives sud-est de la Baltique pour acheter de l'ambre, et il avait parcouru sans obstacle ces âpres régions. Beaucoup de découvertes modernes, particulièrement de monnaies, démontrent que les relations commerciales de l'empire avec ces contrées étaient incessantes; les indications de villes orientales dans Ptolémée en sont autant de preuves. Enfin, outre les captifs et les transfuges dans Rome, il y avait les prisonniers romains qui revenaient après avoir fait de longs séjours parmi les barbares; Germanicus, pour sa part, en avait ramené à plusieurs reprises un grand nombre. Pomponius Secundus, vainqueur des Cattes, en avait délivré qui étaient depuis quarante ans, depuis la défaite de Varus, prisonniers en Germanie.

Ce n'est pas tout : Tacite lui-même a pu et dû voir la contrée sur laquelle il nous instruit. Par l'examen de son livre on ne peut que le conjecturer, et au prix de discussions qui ne sont pas concluantes; mais l'étude raisonnée de sa biographie paraît plus décisive. Borghesi a construit cette démonstration avec toute la finesse de critique et de calcul qui lui est familière. Voici comment il raisonne. Tacite nous dit lui-même qu'il était préteur quand Domitien

fit célébrer les jeux séculaires, et nous savons que cette célébration eut lieu pendant l'année 88. Il nous dit en outre, à propos de la mort de son beau-père Agricola, survenue au mois d'août 93, qu'il était absent de Rome avec sa femme depuis quatre ans. Son départ datait donc de 89, c'est-à-dire de l'année qui suivit immédiatement celle de sa préture. On a conjecturé qu'il avait été exilé; mais il a déclaré au commencement de ses *Histoires* qu'il avait eu personnellement plutôt à se louer qu'à se plaindre de Domitien, et il félicite ailleurs Agricola de n'avoir vu ni ses amis ni sa famille frappés d'aucun malheur. Pourquoi ne pas admettre que sa carrière politique s'est alors développée régulièrement? Après la préture, on recevait un office prétorien, soit des fonctions urbaines, soit une légation à la tête d'une légion ou d'une province. Il quitta Rome : c'est donc qu'il fut revêtu de fonctions extérieures. Aurait-on confié le commandement d'une légion à Tacite l'orateur? Il est plus probable qu'il eut une légation de province, office d'égale dignité. Il eut sans doute celle de la Belgique, dit Borghesi, par deux raisons. D'abord on avait grand égard, dans l'assignation des provinces, à l'expérience, aux connaissances acquises, aux relations des candidats; or le père de Tacite avait été procurateur en Belgique, et le futur historien y avait lui-même, selon toute vraisemblance, passé une partie de ses jeunes années. En second lieu, Tacite, qui venait d'être préteur, ne peut avoir été légat d'aucune des deux provinces dites de Germanie, parce qu'elles étaient consulaires; les présidens de ces provinces sont du reste à peu près connus pour toute cette période. Mais la province voisine, la Belgique, était prétorienne, et on ne sait à qui elle fut confiée depuis le départ de Valérius Asiaticus, qui la gouverna sous Vitellius, dont il devint le gendre, jusqu'à Glitius Agricola, consul sous Trajan. Dans cette lacune viendrait se placer à propos le gouvernement de Tacite. Or, si près de la Germanie, comment ne l'aurait-il pas connue par lui-même, quand son livre paraît si précis et si bien informé qu'il semble démontrer à lui seul des relations personnelles et des renseignemens de première main?

Comment enfin ce précieux ouvrage nous est-il parvenu, et par quels manuscrits? C'est là encore une question préliminaire, à laquelle la pensée de tout ce qui nous manquerait si, comme tant d'autres monumens de l'antiquité, il était perdu, donne un véritable intérêt. C'est d'ailleurs une bonne habitude de la science critique de ne pas accepter sans examen ni contrôle les textes que nous a transmis l'antiquité. Il faut savoir comment on les a obtenus. Ces textes sont rarement si bien fixés qu'une érudition pénétrante et fine n'y puisse proposer certaines modifications, si du moins les manuscrits en sont d'un âge peu reculé et d'une exécution mé-

diocre. On ferait une œuvre curieuse et utile en retraçant, comme on l'a fait pour les arts, la série chronologique des découvertes qui nous ont remis en possession, du XIV[e] au XV[e] siècle, des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité classique. Un tel travail, accompagné du récit des circonstances et appuyé sur une étude sérieuse des manuscrits, racontant à la fois le zèle des recherches, et appréciant la valeur des résultats successivement obtenus, n'existe pas. Le livre de M. Botfield, donnant les préfaces de chaque édition *princeps*, n'en tient pas lieu.

Le temps nous a ravi, on le sait, une notable partie de l'œuvre de Tacite. Ses *Annales* et ses *Histoires* comprenaient, probablement en trente livres, la période de quatre-vingt-deux ans entre la mort d'Auguste et celle de Domitien. De ce grand ensemble, nous n'avons plus aujourd'hui que dix-sept livres, représentant quarante-quatre années. C'est donc la moitié de l'œuvre totale, peu s'en faut, que nous avons perdue. Ce qu'eût été cependant le récit d'un Tacite sur le règne d'un Caligula ou d'un Domitien, nous pouvons le conjecturer d'après son Tibère et son Néron. Encore est-ce merveille que ces précieux débris aient été finalement sauvés. Abandonnés à un profond oubli pendant le temps le plus ténébreux du moyen âge, pourrissant alors dans l'ombre des cloîtres, ils n'ont subsisté, en deux fractions, que grâce à une seule copie pour chacune de ces fractions. La Bibliothèque Laurentienne de Florence possède aujourd'hui ces deux précieux manuscrits, d'où procèdent tous les autres. L'un de ces manuscrits, qui contient les livres XI-XVI des *Annales* et I-V des *Histoires*, c'est-à-dire la seconde moitié du règne de Claude, celui de Néron sauf deux années, les règnes de Galba, Othon, Vitellius, et le commencement de Vespasien, paraît dater du XI[e] siècle et avoir été alors l'unique source des autres copies, dont deux sont du XIV[e] siècle. Connu des humanistes dès les premiers temps de la renaissance, il a été imprimé en 1470 par Vindelin, de Spire. Le second manuscrit de Florence contient les cinq ou, suivant la division de Juste Lipse, adoptée aujourd'hui, les six premiers livres des *Annales*. Il date du IX[e] siècle; il appartenait alors au couvent de Fulde, où le moine Rudolf en a tiré, en nommant Tacite, une indication géographique pour les annales de son abbaye. Apporté à Rome en 1508, il fut acheté par le cardinal Médicis, bientôt Léon X, qui le fit imprimer par Béroald le jeune en 1515. Ce n'était rien moins que l'admirable récit de presque tout le règne de Tibère. L'imprimerie, découverte au moment où les chefs-d'œuvre mutilés et fragiles de l'antiquité classique sortaient de leurs tombeaux, commençait heureusement de les disputer à une destruction sans cela inévitable. Nulle fortune nouvelle n'est venue depuis nous rendre d'autres pages de la grande œuvre historique

de Tacite, bien que certains vestiges et peut-être même certains fragmens nous en soient conservés, dans l'*Histoire sacrée* de Sulpice Sévère par exemple, au second livre de laquelle un récit sur le motif de la ruine du temple de Jérusalem peut avoir été emprunté à la portion perdue du cinquième livre des *Histoires*, ou bien dans l'*Histoire du monde* de Paul Orose, où deux chapitres du septième livre paraissent offrir de pures citations de morceaux perdus également. Tacite s'est trouvé placé au terme final de cette période de la littérature latine qu'on a appelée l'âge d'argent. Il n'y a plus rien d'éminent après lui, à vrai dire. Les lettres latines païennes n'offrent plus ni style ni pensée; elles se traînent sans inspiration à travers la série des panégyristes, des rhéteurs, et des chroniqueurs tels que ceux de l'*Histoire auguste*. Quant à la littérature chrétienne, elle doit, au service d'autres sentimens et d'autres idées, se forger dans la lutte une langue fort différente de celle de l'antiquité classique. Autant de raisons pour que l'œuvre de Tacite ait été promptement menacée de l'oubli. Un empereur qui se disait son descendant avait ordonné, au IIIe siècle, qu'on exécutât tous les ans dix copies de ses ouvrages; mais il ne régna que six mois, et son ordonnance nous témoigne peut-être du trop petit nombre de manuscrits de notre auteur subsistant dès cette époque.

Pour ce qui est de la *Germanie* en particulier, bien que ce livre intéressât si fort l'avenir, il était de nature à demeurer fermé aux rhéteurs inintelligens et aux chrétiens défavorablement prévenus. On n'en trouve nulle trace jusqu'au VIe siècle, car l'on ne voit pas dans ce qui nous reste d'Ammien Marcellin la preuve formelle qu'il l'ait connu et mis à profit, ce qui a lieu d'étonner. Jornandès, l'historien des Goths, offre le premier quelques expressions qui en sont évidemment tirées. Vers le même temps à peu près, dans le précieux recueil de lettres dû aux soins de Cassiodore, secrétaire de Théodoric, roi des Ost-Goths, il y a une réponse de ce roi au peuple des Estyens, qui, des bords de la Baltique, lui avait envoyé une certaine quantité d'ambre. L'occasion était belle pour citer Tacite, qui précisément dans un des plus curieux chapitres de la *Germanie*, à propos de ce même peuple, a retracé l'histoire de l'ambre. Théodoric n'y a pas manqué : il rappelle aux Estyens cette page qui pouvait passer pour leur titre de gloire, et il emprunte les paroles mêmes de l'écrivain latin, qu'il sait fort bien désigner par son nom; mais après cela les ténèbres recommencent pour trois cents ans, jusqu'à la fin du IXe siècle, où le moine Rudolf, que nous avons vu se servir pour la composition des annales de Fulde de l'un des deux manuscrits conservés aujourd'hui à Florence, met à profit également un manuscrit de la *Germanie* pour attribuer aux Saxons dans son récit de la *Translation de saint Alexandre* les mœurs que

Tacite prête aux Germains. Ces mêmes traits sont reproduits au XIe siècle par Adam de Brême, sans qu'on puisse distinguer d'après quelle source. Il faut la noble ardeur de la renaissance pour dissiper les nuages au moment où ils menacent de devenir impénétrables, au moment où une si grande partie de Tacite est déjà perdue sans doute pour toujours, au moment où il ne reste plus, suivant toute apparence, qu'un seul manuscrit pour la *Germanie*, ainsi que pour le *Dialogue des orateurs* et l'*Agricola*, joints au même ouvrage, — comme il n'en subsistait plus qu'un, ce semble, au XIe siècle, pour la seconde partie des *Annales* et ce qui nous reste des *Histoires*, comme il n'y en avait plus qu'un au milieu du XVe pour les premiers livres des *Annales*.

Dès la fin du XIVe siècle, on avait vu Pétrarque déployer un zèle enthousiaste à la recherche des œuvres de l'antiquité. Il envoyait des émissaires en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne, en Grèce. Il avait la joie de retrouver les *Institutions oratoires* de Quintilien, une notable partie de la correspondance et plusieurs discours de Cicéron, mais non pas l'ouvrage des *Choses divines et humaines* de Varron, ni un recueil des lettres et épigrammes d'Auguste, qu'il avait cependant vus dans son enfance. Un de ses correspondans, Raimond Soranzo, lui avait envoyé le traité de *la Gloire* de Cicéron; mais Pétrarque eut l'imprudence de le prêter à son vieux maître Convennole da Prato, qui mit en gage le précieux manuscrit, et de la sorte le perdit probablement pour toujours. — Boccace dans le même temps n'était pas moins animé à la cause de l'érudition et des lettres. Bravant dégoûts et fatigues, il pénétrait dans les greniers vermoulus, dans les réduits délabrés des couvens, pour y chercher des manuscrits qu'il s'empressait de transcrire de sa propre main; il fit de précieuses découvertes dans la *librairie* abandonnée du Mont-Cassin. — A la suite de ces initiateurs dévoués, le Pogge déploya un pareil zèle. Il avait pour protecteur Niccolo Niccoli, riche citoyen de Florence, le même qui léguait en mourant une collection de huit cents manuscrits pour servir de bibliothèque publique, et qui, de son vivant, avait rempli le noble rôle d'un Mécène, comme le roi Robert de Naples, qui envoyait Bernard Barlaam en Grèce, comme le duc Galéas Visconti à Milan, comme Coluccio Salutati, chancelier de Florence, l'ami de Pétrarque, enfin comme les Médicis. Se rendant en 1414 à Constance, où le concile était réuni, le Pogge trouva au monastère de Saint-Gall une grande quantité de manuscrits qui moisissaient dans une sorte de cachot obscur et humide, où l'on n'aurait pas voulu, écrit-il, jeter un condamné à mort. Il revint en Italie, rapportant huit discours de Cicéron, le *De finibus* et le *De legibus*, un manuscrit de Quintilien meilleur et plus complet que celui de Pétrarque, une partie du poème de Lucrèce, Ter-

tullien, etc. Il obtint encore un Ammien Marcellin et la première décade de Tite-Live. Il connaissait, — on ne peut dire comment et depuis quelle date, — la seconde partie des *Annales* et les livres conservés des *Histoires*. Pour nous aider à suivre l'infatigable activité de l'humaniste érudit, nous avons désormais de nouvelles portions de sa vaste correspondance publiées naguère par le cardinal Angelo Mai dans le curieux recueil intitulé *Spicilegium romanum*. C'est là qu'il faut le voir, sous les auspices de deux pontifes, d'Eugène IV, puis de Nicolas V, le fondateur de la bibliothèque vaticane, voyager au loin et entretenir de nombreux envoyés au dehors. Son plus cher vœu était de retrouver d'autres décades de Tite-Live. Ce fut pendant longtemps, c'est peut-être aujourd'hui encore un secret espoir de certains érudits de voir se combler quelqu'une au moins des lacunes qui déparent pour nous l'œuvre de ce grand historien. Les journaux ne publiaient-ils pas l'année dernière même qu'un professeur du gymnase de Liegnitz en Silésie venait de retrouver toute une décade, annonce qui eût fait grand bruit, si elle se fût vérifiée? Mais les manuscrits de Tite-Live auront-ils été assez nombreux pour résister à tant de causes de destruction? Un des amis de Chapelain, au XVIIe siècle, jouant à la paume, ne reconnaissait-il pas sur le parchemin qui recouvrait son battoir des fragmens inédits provenant de Fontevrault? Le Pogge, il est vrai, pouvait concevoir au XVe siècle un espoir mieux fondé que nous ne saurions le faire aujourd'hui. Pour la découverte d'une décade, il promettait cent écus d'or; certaines gens s'engageaient à rapporter des merveilles de Dacie, c'est-à-dire de Danemark (1). On lui parlait également d'une copie de l'ouvrage de Pline l'Ancien sur les guerres de Germanie, et il n'y a pas lieu de douter que cette indication ne pût être authentique, puisque le savant éditeur des *Monumenta Paderbornensia*, l'évêque Ferdinand de Fürstenberg, rapporte plus tard, en 1669, qu'on connaissait de son temps deux manuscrits de ce livre, l'un dans la ville d'Augsbourg, l'autre à Dortmund. L'occasion fut toutefois perdue, au XVe comme au XVIIe siècle.

Au milieu de ces ardentes recherches, au mois de novembre 1425, le Pogge reçoit un jour d'Allemagne une liste de manuscrits où sont notées, dit-il, « diverses œuvres de Tacite encore inconnues. » A partir de ce moment jusqu'au commencement de 1429, il parle sans cesse, dans ses lettres adressées à Niccolo Niccoli, de ses pénibles négociations avec un moine du couvent d'Hersfeld, voisin de celui

(1) On sait que la langue latine du moyen âge appelait le Danemark *Dacia*, et ce dernier mot se traduit alors en français par le mot Dacie ou plutôt par le mot Dace. Pierre de Dace (*de Dacia*), c'est-à-dire Pierre le Danois, fut recteur magnifique de l'Université de Paris en 1326, et les étudians de Danemark à Paris y avaient dès 1275 un collége de Dace.

de Fulde. Plus un mot ensuite sur ce sujet, bien que la correspondance continue; peut-être l'explication de ce silence est-elle dans une nouvelle guerre des impériaux contre les hussites, qui se poursuit jusqu'en 1432. Le Pogge meurt en 1459, et aussitôt après sa mort nous trouvons la preuve intéressante et expresse qu'un manuscrit contenant la *Germanie* de Tacite, le *Dialogue des orateurs* et un ouvrage de Suétone vient d'être reconnu en Allemagne par les soins d'un certain Énoch d'Ascoli, et qu'il a été immédiatement copié par Jovianus Pontanus. C'est très probablement ce précieux volume que le Pogge recherchait depuis 1425; bien plus, il est permis de penser que c'est le même manuscrit qui se trouvait à Fulde au IX[e] siècle, et que nous avons vu mettre à profit par le moine Rudolf. Peut-être alors était-il plus considérable et contenait-il les cinq livres des *Annales* que le même moine avait consultés dans le même couvent : cette partie en aurait été détachée ensuite, de même que l'*Agricola*, qu'on voit paraître en Italie, on ne sait dans quelles circonstances, un peu avant la période de 1475 à 1480, date de l'impression (1). Quant au manuscrit rapporté par Énoch, il se perdit promptement sans doute; mais l'exemplaire de Pontanus est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Leyde. On y lit au verso de la première page, de la même main qui a écrit tout le volume, une note latine à l'encre rouge dont voici le sens : « Jovianus Pontanus a copié de sa main ces textes récemment découverts et rendus au jour par Énoch d'Ascoli, mais non exempts de fautes. » A cette note se trouve jointe une date précise : *mars 1460*. Les fautes auxquelles il est fait allusion peuvent être des incertitudes dans le texte de la *Germanie*, ou bien deux lacunes qui se rencontrent dans le Suétone et dans le *Dialogue*.

Qu'était-ce que Jovianus Pontanus ou Gioviano Pontano et Énoch d'Ascoli? Le premier est bien connu à la fois comme humaniste et homme d'état, comme poète académique, historien, homme de guerre, diplomate, premier ministre et vice-roi de Naples. Quant au second, il paraît avoir été un de ces érudits que les zélés explorateurs de la renaissance employaient à la recherche des manuscrits. On devrait, pour restituer sa biographie, grouper autour de quelques sèches notices contemporaines des indications fort dispersées. Plusieurs lettres du Pogge le concernent ou lui sont même adressées; quelques lettres écrites par lui-même ont été publiées dans le *Spicilegium* d'après les manuscrits de la Vaticane, qui en contiennent encore d'inédites. Élève de Philelphe en même temps qu'Ænéas Sylvius, devenu pape sous le nom de Pie II, Énoch semble avoir été d'abord précepteur à Florence dans la maison des Bardi et dans

(1) Ce manuscrit de l'*Agricola* est perdu et remplacé de nos jours par deux copies du XV[e] siècle, qui sont au Vatican.

celle de Cosme de Médicis, dont il fut, à côté de Marsile Ficin, l'un des familiers. L'auteur d'une histoire des Ascolitains célèbres, publiée en 1622, raconte avec une obscure emphase que ce qui le mit en renom fut une mission du souverain pontife (il ne dit pas lequel) le chargeant d'aller reprendre à prix d'or ou par son adresse une précieuse bibliothèque restée entre les mains « des Thraces et des Musulmans. » Peut-être s'agissait-il des précieux débris de la bibliothèque des empereurs de Constantinople. « Privés de ce trésor, dit le biographe italien, les savans gémissaient, les lycées étaient déserts, les académies versaient des larmes, les chaires attendaient avec anxiété. Énoch, avec sa haute sagesse et son grand esprit, remua tout, les pierres même, jusqu'à l'entier succès. De la sorte, il raffermit les lettres latines ébranlées, et contribua aussi à propager l'éloquence grecque. » Énoch est en rapport avec le Pogge dès avant 1440; une lettre de ce dernier, antérieure à cette date, lui reproche certaines médisances à son égard. Il est employé constamment pour des achats de manuscrits sous le pontificat de Nicolas V, et nous avons à la date de fin avril 1451 la lettre de recommandation, contre-signée du Pogge, par laquelle le pape l'adresse au grand-maître de l'ordre teutonique. Alors il va en « Dacie; » le Pogge, dans une lettre non datée, prétend qu'il est déjà depuis deux années dans le nord sans avoir encore découvert rien qui vaille. C'est toutefois dans le couvent cistercien auquel a succédé jusqu'à notre temps l'académie royale de la jolie petite ville de Soroe, non loin de Copenhague, qu'il trouve, non pas le manuscrit des dix décades de Tite-Live qu'un certain Nicolas le Goth affirmait y avoir lues, mais les deux élégies sur la mort de Mécène qu'un critique allemand a pu proposer de ranger, bien qu'à tort, parmi les œuvres du temps d'Auguste, tant elles sont habilement composées. Platina, qui écrit seulement une vingtaine d'années après la mort de Nicolas V, met Énoch d'Ascoli sur la même ligne que le Pogge, et dit que, pendant que celui-ci retrouvait tout Quintilien, Énoch mettait la main sur les manuscrits d'Apicius et de Porphyrion, le scoliaste d'Horace.

En résumé, de même que le grand monument formé par les *Annales* et les *Histoires* ne nous a été conservé qu'à peine, déplorablement mutilé, en deux fragmens recueillis dans deux manuscrits devenus uniques, l'un au XIe et l'autre au XVe siècle, de même le livre de Tacite sur la Germanie et le *Dialogue des orateurs* n'ont été sauvés d'une perte tout à fait imminente que grâce à la copie unique obtenue de 1451 à 1459 par les soins du Pogge et d'Énoch d'Ascoli. Ces deux ouvrages, comme l'*Agricola*, qui, selon toute apparence, faisait partie du même manuscrit et en a été disjoint pour suivre d'autres destinées encore mal connues, n'ont été impri-

més qu'en 1470 avec ce qu'on avait dès lors retrouvé de l'œuvre de Tacite. Notre reconnaissance doit placer à côté l'un de l'autre les noms inégaux des deux hommes qui ont le plus contribué à sauver ces derniers débris. A travers les fragmens de correspondances que nous avons invoqués, il semble bien que ce soit le Pogge, peut-être animé déjà par la découverte d'une partie des *Annales* et des *Histoires*, qui ait le premier pressenti et poursuivi la conquête nouvelle. Énoch, élève de ce Philelphe qui était le grand ennemi du Pogge, Énoch, contre lequel nous avons vu certaines expressions de défiance, paraîtrait, si nous pouvions interpréter sûrement nos insuffisans témoignages, n'avoir été qu'un chargé d'affaires, habile peut-être à faire aboutir à son heure et à son profit l'enquête préparée par un autre; mais qui pourra jamais reconstruire ces luttes acharnées des humanistes du XVe siècle, où de mauvais sentimens, tels que l'orgueil, la cupidité, l'envie, se rencontraient à côté de nobles passions, comme l'amour de la science et le respect de l'antiquité? Ces disputes et ces longs combats pour la recherche des anciens manuscrits nous intéressent, parce que nous y retrouvons la trace de généreuses ardeurs, parce que, en nous les rappelant, nous avons sans cesse devant les yeux cette pensée qu'un heureux effort de plus nous aurait peut-être singulièrement enrichis, qu'une heureuse chance de moins en ces temps critiques nous aurait infligé de bien cruels désastres. C'était le patrimoine intellectuel et moral de l'humanité qu'il s'agissait de disputer aux étreintes du néant, déjà en partie victorieuses.

On a dit plus haut que le manuscrit rapporté d'Allemagne par Énoch s'était perdu bientôt sans doute, ne laissant nulle autre trace que la copie heureusement faite par Jovianus Pontanus, et conservée de nos jours à Leyde. De cette copie dérivent tous les manuscrits de la *Germanie* que l'on possède actuellement. M. L. Tross en a le premier montré la valeur et l'a publiée en 1841. Qu'on y ajoute quelques-unes des transcriptions ultérieures, dont les auteurs auront pu bien interpréter certaines incertitudes imparfaitement résolues par Pontanus, et l'on aura tous les élémens qui peuvent servir à établir le texte de la *Germanie*. Nous verrons certaines difficultés de ce texte porter précisément sur des noms de divinités germaniques dans les intéressantes pages que Tacite a consacrées à l'examen du système religieux des barbares. Il faut essayer de se rendre compte d'abord du génie religieux, puis des germes d'institutions qu'a entrevus Tacite, et retrouver, s'il est possible, à travers la mêlée des transformations modernes, quelque chose de ces signes distinctifs de la race.

A. GEFFROY.

LES DOCTRINES

DE LA COMMUNE

Toutes les insurrections ont leur mot d'ordre. Quel que doive être leur destin, elles prétendent se justifier des ruines qu'elles font et du sang qu'elles répandent. Triomphantes, elles n'ont plus besoin d'excuse, le succès est leur complice; elles sont classées dans l'histoire au chapitre indulgent des révolutions. Vaincues, elles protestent contre l'arrêt de la force, elles tentent de réhabiliter, au nom d'un principe, d'une idée ou d'un droit, les plus criminelles entreprises. L'armée est dispersée, mais le mot d'ordre reste. C'est ce que nous montre la formidable insurrection qui, sous le titre de commune, a récemment ensanglanté et incendié Paris.

Il est inutile de rappeler à la suite de quels événemens, si douloureux pour la France, cette insurrection est née, comment elle s'est développée, quels ont été ses personnages et ses actes. Cette enquête sur les faits matériels appartient à la justice. Ce qui importe aujourd'hui, c'est la recherche des causes premières qui ont produit le désordre dans un si grand nombre d'intelligences, tant d'illusions complaisantes et presque complices à Paris, en France et en Europe; c'est l'étude des doctrines de la commune. La commune a donc des doctrines! Beaucoup nous blâmeront de lui faire cet honneur, et parmi ceux-là il s'en trouve sans doute plus d'un qui, sans le savoir et surtout sans le vouloir, a contribué par ses paroles ou par ses écrits au progrès de pareilles doctrines. Il faut cependant reconnaître qu'un soulèvement populaire n'aurait pu atteindre de telles proportions au simple appel de quelques chefs, inconnus ou tarés, qui n'auraient promis aux foules que la violence et la destruction; il faut admettre que l'insurrection n'aurait point obtenu dans d'autres villes des sympathies qu'il serait puéril de dis-

simuler, si on ne lui avait attribué que des pensées d'incendie et de pillage; enfin la commune, après les crimes qu'elle a commis, ne serait même plus mentionnée ni discutée dans certains pays étrangers, si l'on ne croyait y apercevoir, par une illusion d'optique que le lointain favorise, certaines idées, certains principes dignes de discussion.

Le 2 mai, au sein du parlement de l'Allemagne, M. de Bismarck, exposant ses projets pour l'organisation des provinces de l'Alsace-Lorraine, s'exprimait ainsi : « Il y a toujours dans les insurrections françaises un grain de raison; ce grain se retrouve dans le mouvement actuel de Paris, dans l'aspiration à l'organisation municipale prussienne... » Voilà comment, aux yeux de M. de Bismarck, la commune était sinon justifiée, du moins expliquée au nom d'un principe. Une partie de l'Allemagne a partagé cette erreur. De même en Angleterre. La presse anglaise a vu dans l'explosion de la commune la revendication des droits municipaux si chers à la race anglo-saxonne, et cette opinion était celle de beaucoup de personnes éclairées. Nous trouvant à Londres au commencement de juin, nous eûmes la curiosité d'entrer dans une taverne de Fleet-street, où se tient tous les jours une espèce de club. Le programme de la discussion affiché d'avance portait : *la commune en France et la république en Angleterre.* Il y avait là une vingtaine de personnes d'apparence aisée et d'humeur fort tranquille, assises, fumant, buvant un verre de bière ou une tasse de café, et attendant l'ouverture de la séance. A neuf heures, le président en habit noir prit place au fauteuil et donna la parole à un jeune homme de fort bonne tenue qui lut un long mémoire sur la question proposée. L'orateur, après avoir flétri l'assassinat des otages et les incendies, fit grandement l'éloge des principes de la commune, qui voulait, dit-il, doter la France de la liberté municipale, supprimer les jeux de hasard et autres habitudes déshonnêtes, en un mot régénérer la France. Quant à l'établissement de la république en Angleterre, il l'appelait de tous ses vœux; mais il craignait que ce ne fût long à venir, le peuple étant très ignorant et l'aristocratie très puissante. Cette lecture fut écoutée avec attention, sans interruptions et sans impatience. Lorsqu'elle fut terminée, l'un des assistans prit la parole et dit à son jeune ami qu'il ne s'opposait nullement à l'approbation de la commune en tant qu'il s'agissait de franchises municipales, mais qu'il ne se souciait pas de voir changer les institutions anglaises. La grande majorité parut être de cet avis. On pérora pendant une heure fort tranquillement du reste sur ce thème anglo-français, et les consommateurs se séparèrent.

Ainsi à l'étranger la commune de Paris passait pour avoir des

doctrines, que l'on discutait et dont une partie était approuvée. Si en Allemagne, en Angleterre, en Italie, des intelligences éclairées ont pu se laisser prendre à ces nuages d'idées, à ces semblans de principes, doit-on s'étonner que des foules y aient été trompées? Voyons donc quelles sont ces doctrines qui ont fait tant de mal; jugeons la commune, non point dans ses actes, mais dans ses prétentions politiques, législatives et sociales. La commune a longuement siégé et beaucoup écrit; elle a proclamé et déclamé à profusion; c'est d'elle-même que nous tenons les documens irrécusables d'après lesquels ses partisans essaient de former un corps de doctrine. Cette étude peut être utile pour nous guider sur des laves encore brûlantes, à peine sorties d'un volcan mal éteint.

I.

En réalité, l'insurrection du 18 mars a été un mouvement révolutionnaire et socialiste, absolument analogue à celui qui en 1848 a produit les journées de juin, et prenant pour prétextes les tendances monarchiques de l'assemblée nationale, la prétendue *décapitalisation* de Paris au profit de Versailles, où l'assemblée avait établi son siége, enfin la nomination du général de la garde nationale par le gouvernement. Aux yeux d'une partie de la population, ces prétextes avaient un certain caractère de vraisemblance; ils suffirent pour enrôler dans les rangs de l'insurrection un grand nombre de citoyens qui, désirant maintenir purement et simplement la république et se croyant humiliés par l'éloignement de l'assemblée, n'avaient aucun goût pour les utopies socialistes. Le signal et les premiers actes de l'insurrection sortirent d'un comité central de la garde nationale où s'étaient installés la plupart des chefs d'émeute. Dans le manifeste que publia ce comité le 19 mars, il n'est point fait mention de franchises municipales; cette revendication eût d'ailleurs été fort inopportune, car à ce moment même le gouvernement et l'assemblée nationale étaient d'accord pour organiser sur les bases de l'élection les conseils municipaux de Paris et de Lyon. Ainsi ce ne fut pas tout d'abord l'idée de commune qui arma les foules parisiennes, et ce ne fut point pour conquérir à Paris l'exercice des droits municipaux, consentis dès le premier jour, que tant de révolutionnaires étrangers, polonais, garibaldiens et autres, vinrent grossir les rangs de l'insurrection. Non, il s'agissait uniquement alors de réaliser l'avénement du *prolétariat.* Les premières publications du comité central, qui fut le véritable auteur du 18 mars, indiquent clairement la pensée qui l'animait.

Dès le 20 mars, il insérait dans son journal officiel une longue note, où on lisait ce qui suit :

« Les travailleurs, ceux qui produisent tout et ne jouissent de rien, ceux qui souffrent de la misère au milieu des produits accumulés, fruit de leurs labeurs et de leurs sueurs, devront-ils donc être sans cesse en butte à l'outrage? Ne leur sera-t-il jamais permis de travailler à leur émancipation sans soulever contre eux un concert de malédictions? La bourgeoisie, leur aînée, qui a accompli son émancipation il y a plus de trois quarts de siècle, qui les a précédés dans la voie de la révolution, ne comprend-elle pas aujourd'hui que le tour de l'émancipation du prolétariat est arrivé? Les désastres et les calamités publiques dans lesquels son incapacité politique et sa décrépitude morale et intellectuelle ont plongé la France devraient pourtant lui prouver qu'elle a fini son temps, qu'elle a accompli la tâche qui lui avait été imposée en 89, et qu'elle doit, sinon céder la place aux travailleurs, au moins les laisser arriver à leur tour à l'émancipation sociale? »

Ce sont bien là les idées et les phrases des agitateurs révolutionnaires, qui, depuis 1848, n'ont fait que se répéter et se copier. Vainement, à côté du comité central, les maires et adjoints qui demeuraient fidèles au gouvernement représenté par l'assemblée de Versailles déclaraient-ils, dans une proclamation du 22 mars, qu'il suffisait d'obtenir le maintien et l'affermissement de la garde nationale, ainsi que les libertés municipales, et que par conséquent la population parisienne ne devait pas se rendre aux élections illégales ordonnées par le comité pour la constitution d'une commune. Le comité ne jugeait point que la revendication ainsi limitée répondît aux vœux et aux intérêts du peuple. Il voulait une commune, sa commune à lui, destinée à devenir « la première pierre du nouvel édifice social, » et, quand cette commune fut nommée, il reprit de nouveau ses thèses socialistes, qui n'avaient aucun rapport avec la simple organisation d'un mécanisme municipal. Voici comment le 5 avril il s'adressait à la population de Paris :

« ... Travailleurs, ne vous y trompez pas, c'est la grande lutte, c'est le parasitisme et le travail, l'exploitation et la production, qui sont aux prises. Si vous êtes las de végéter dans l'ignorance et de croupir dans la misère, si vous voulez que vos enfans soient des hommes ayant le bénéfice de leur travail, et non des sortes d'animaux dressés pour l'atelier ou pour le combat, fécondant de leurs sueurs la fortune d'un exploiteur ou répandant leur sang pour un despote, si vous ne voulez plus que vos filles, que vous ne pouvez élever et surveiller à votre gré, soient

des instrumens de plaisir aux bras de l'aristocratie d'argent, si vous ne voulez plus que la débauche et la misère poussent les hommes dans la police et les femmes à la prostitution, si vous voulez enfin le règne de la justice, travailleurs, soyez intelligens, debout! et que vos fortes mains jettent sous vos talons l'immonde réaction!... »

Les deux citations qui précèdent ne laissent aucun doute sur l'origine ni sur le caractère de l'insurrection du 18 mars. Les témoins rapprochés des événemens, ceux qui connaissent Paris, ceux qui l'ont vu au lendemain de février 1848 et pendant les journées de juin, s'accordent tous à cet égard. En 1870 comme en 1848, c'étaient les mêmes doctrines, les mêmes excitations, le même langage; mais dans les départemens, mais surtout à l'étranger, cette similitude devait être moins facilement observée. La tradition révolutionnaire et socialiste y apparaissait moins nettement, parce qu'elle était enveloppée dans la question municipale, qui semblait être le motif et comme la décoration de cette terrible guerre civile. Le jour où l'insurrection eut l'habileté d'inscrire sur son drapeau ce seul mot : COMMUNE, elle acquit au loin une sorte de prestige, et à Paris une grande force. Il lui fallut cependant expliquer le sens de ce mot d'ordre de manière à satisfaire les violens et à ne point effrayer les égarés. La commune de Paris s'acquitta de ce devoir en publiant le 19 avril le programme suivant, qui contient le code de la commune modèle, et qui peut être considéré comme le document le plus important qui soit sorti de l'insurrection.

« La commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris, de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siégent à Versailles.

« Cette fois encore Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité. — Que demande-t-il? La reconnaissance et la consolidation de la république, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société. — L'autonomie absolue de la commune étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes comme homme, citoyen et travailleur. — L'autonomie de la commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes lès autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française.

« Les droits inhérens à la commune sont : le vote du budget com-

munal, recettes et dépenses, la fixation et la répartition de l'impôt, la direction des services locaux, l'organisation de la magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement, l'administration des biens appartenant à la commune. — Le choix par l'élection ou le concours, — avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation, — des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres. — La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail. — L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts, garanties données à ces manifestations par la commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité. — L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

« Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

« Mais, à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra, chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population, de créer des institutions propres à développer et à propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit, à universaliser le pouvoir et la propriété suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

« ..... La révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique. C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des priviléges, des monopoles, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

« ..... C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté. Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts, qu'elle soit notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris.

« Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la révolution moderne la plus large et la plus féconde de celles qui ont illuminé l'histoire. »

Il y a de tout dans ce prospectus, qui a été sans doute élaboré et discuté comme un papier d'état. Le trait saillant, c'est la description de la commune, de la commune *autonome*, selon la for-

mule des doctrinaires de l'Hôtel de Ville. Il convient donc de s'y arrêter avant de passer aux autres questions qui, ainsi qu'on a pu le voir, n'ont point le mérite de la nouveauté. La commune autonome a fait le tour de la presse démocratique et radicale dans les départemens, et il est juste de reconnaître qu'elle y a eu quelque succès. A l'étranger, on n'a vu dans ce prospectus qu'une affirmation de l'indépendance municipale, et, comme on est habitué à nous entendre dire que nos communes sont en esclavage, sous le joug d'une centralisation effrénée, les Allemands, les Anglais, les Belges, les Italiens, qui ont un grand respect pour les libertés locales, ont accepté assez facilement comme un plan de réforme sérieuse et utile, sauf amendement, le programme qui se présentait sous l'invocation de la commune.

Les objections cependant n'ont pas manqué. Des esprits très libéraux ont remarqué au premier examen le vice radical d'une combinaison qui, pour constituer l'autonomie de la commune, brise le lien national et supprime la grande patrie; mais, aux yeux des démocrates qui ont adopté aveuglément la formule à cause de son origine, les critiques du simple libéralisme auraient peu de portée. Il vaut mieux opposer à la commune autonome l'arrêt de condamnation prononcé par un révolutionnaire incontestable, M. Mazzini, qui, voyant le péril où s'engageait la démocratie, a hautement blâmé et presque flétri le nouveau système (1). Il est superflu de dire que, dans la lutte établie entre Paris et Versailles, M. Mazzini donne complétement raison à la commune et complétement tort à l'assemblée. Cependant il est trop expérimenté en ces matières pour n'avoir point compris dès le début que la cause de l'Hôtel de Ville n'avait aucune chance de succès, et, comme il écrit surtout pour la démocratie italienne, il prémunit ses compatriotes contre les espérances qu'ils pourraient fonder sur l'exemple et l'appui des révolutionnaires français. — La France, dit-il, a fait au dernier siècle la révolution du passé, elle n'est plus bonne pour faire la révolution de l'avenir. La France est une nation vieillie et devenue impotente; elle est incapable d'achever le triomphe du principe d'association, du socialisme. Ce devoir et cette gloire appartiennent à un peuple jeune, vigoureux, vaillant, à l'Italie! Il convient donc que les révolutionnaires italiens ne se découragent pas devant la chute infaillible de la commune. Cette insurrection inopportune, presque criminelle en face des Allemands qui la contemplaient des forts de Paris, était, suivant M. Mazzini, tout imprégnée de matérialisme,

(1) *The Commune in Paris,* article publié à Londres par M. J. Mazzini. (*Contemporary Review*, juin 1871.)

et elle avait présenté un programme « qui, s'il pouvait être adopté, ferait reculer la France aux temps du moyen âge, et lui enlèverait toute chance de résurrection, non point pendant des années, mais pour des siècles ! »

M. Mazzini développe longuement les motifs de cet arrêt. — Politiquement, dit-il, le système aboutirait à l'anéantissement de la nation, qui deviendrait la proie de discordes multipliées à l'infini pour être livrée un jour à la conquête étrangère. Comment concevoir une ligue de 36,000 communes, indépendantes et souveraines, divisées de sentimens et d'intérêts, inégales en étendue, en puissance et en richesse, fatalement condamnées à mort par suite de leur isolement? La France, ainsi pulvérisée, perdrait la sainte notion de la nationalité, elle n'exercerait plus aucune influence sur le progrès général de la civilisation, elle serait perdue pour le monde; il n'y aurait plus de France. Au point de vue social, on irait directement contre les tendances de l'esprit moderne en substituant l'individualisme au principe fécond de l'association. L'égalité elle-même serait profondément atteinte, car les supériorités naturelles ou factices se maintiendraient ou s'établiraient plus aisément dans l'étroit périmètre de chaque commune. Sous le rapport économique, la production et la consommation seraient embarrassées par les entraves que les intérêts ou les caprices locaux apporteraient au mouvement des échanges. Bref, le programme considéré dans son ensemble est « rétrograde, immoral, contraire au bien de l'humanité. » La nation qui consentirait à l'accepter commettrait un suicide.

La commune, selon l'opinion de M. Mazzini, n'est qu'une parcelle du grand tout qui s'appelle la nation. Elle a droit à la liberté pour la gestion des intérêts matériels locaux, elle doit pouvoir choisir par les voies de l'élection ou du concours les agens auxquels est confiée la charge de ces intérêts. Ses attributions ne s'étendent pas au-delà. La nation conserve souverainement le droit et le devoir de diriger l'organisation militaire et l'instruction publique, de fixer les impôts, de régler la législation et de prescrire toutes les mesures d'intérêt général. « Toute révolution qui prétendra faire prévaloir des principes contraires rendra la république impossible et détruira la nation; elle ne pourra jamais fonder la commune. » Ainsi se termine cet article qu'il nous a paru utile d'analyser. M. Mazzini critique avec vigueur et souvent avec éloquence les singulières doctrines qui ont été si pompeusement délayées dans le programme de l'Hôtel de Ville; il démolit jusqu'à la dernière pierre le monument informe que les théoriciens de l'insurrection du 18 mars prétendaient édifier sur les plans de leur commune autonome. Sous

le coup de cette véhémente contradiction, sous la férule d'un tel contradicteur, les partisans de l'autonomie communale voudront-ils se tenir pour battus?

Il reste à examiner comment ce système, si sévèrement désavoué par M. Mazzini, a pu être imaginé en France, proclamé à Paris, et obtenir à première vue un nombre considérable d'adhérens. — Le gouvernement républicain de 1848, effrayé par les souvenirs de l'ancienne commune de Paris, crut devoir suspendre le régime électif pour le choix des conseillers municipaux de la grande capitale. Loin de rétablir les élections, l'empire décida qu'une ville telle que Paris ne devait point remettre au suffrage local le soin d'une administration qui intéresse le pays tout entier, et qui se rattache par tant de liens politiques et financiers à l'ensemble du gouvernement. On sait les argumens qui ont été invoqués pour ou contre ce système; on sait également que dès les premières années de l'empire le droit d'élire les membres de l'administration municipale fut revendiqué avec les plus vives instances par le parti libéral et devint un thème constant d'opposition. Enfin, soit par principe, soit par dépit de se voir ravir une attribution qui appartenait à toutes les autres communes, Lyon excepté, soit par un sentiment de réaction contre certaines mesures reprochées au régime autoritaire, la majorité de la population parisienne en était venue à placer en tête de ses vœux politiques la restitution des droits électoraux pour la composition de son conseil municipal. Il était donc naturel qu'au lendemain d'une révolution qui ramenait la république, la pensée de reconstituer le municipe parisien fût accueillie avec empressement, et que ce simple mot : *commune*, fût accepté comme un mot d'ordre, sans être autrement expliqué. Il y eut de la part des meneurs révolutionnaires du 18 mars une grande habileté à l'inscrire sur leur drapeau et à se présenter aux yeux de la population comme les défenseurs d'un droit que les partis de l'opposition sous l'empire avaient réclamé avec tant d'énergie pendant vingt ans. En outre, comme les révolutionnaires parisiens ne sont pas égoïstes et qu'ils ont toujours voulu communiquer à la province et même à l'étranger le bénéfice de leurs opérations, ils adressèrent généreusement le plan de leur commune libre aux principales villes des départemens, où ils comptaient trouver des adhésions et recruter des auxiliaires.

Comment s'étonner que la démocratie des villes ait manifesté des sympathies pour la commune de Paris? Depuis longtemps l'extension des libertés locales figurait dans tous les programmes politiques. On disait que la vie se retirait de la province, que le sang n'y circulait plus, que les extrémités étaient froides. Les uns, remontant aux traditions du passé, demandaient le retour aux insti-

tutions provinciales, qui devaient, suivant eux, conserver à chaque région son indépendance, son génie et ses ressources. Les autres, tenant compte des changemens que la révolution et les progrès matériels ont introduits dans l'organisation nationale, proposaient d'accorder aux subdivisions politiques et administratives, au département, au canton et à la commune, des attributions plus étendues et une part plus large au choix ou à l'élection de leurs fonctionnaires. Ces diverses aspirations se résumaient en un mot vague, *décentralisation*, que chacun entendait à sa manière, et qui n'en était que plus efficace pour rallier les partis les plus opposés. L'indépendance de la commune rentrait ainsi dans ce plan général de réforme que le gouvernement ne repoussait plus absolument, que les esprits libéraux recommandaient avec ardeur, et dont l'école radicale ne pouvait manquer de s'emparer. On avait dit et répété partout que la commune française était privée de tous droits, qu'elle végétait, obscure et impuissante, à la merci de l'autorité centrale, qu'elle était livrée pieds et poings liés aux caprices d'un préfet ou d'un sous-préfet. On citait, comme contraste, le type de la commune en Angleterre, en Belgique, aux États-Unis et dans d'autres pays libres. A l'aide de ces réclamations et de ces exemples, les orateurs de l'opposition et les publicistes libéraux avaient habitué les esprits à la revendication des franchises communales, dans une certaine mesure à l'idée d'autonomie, de telle sorte que le prospectus de la commune autonome devait être facilement pris au sérieux dans les régions où la presse radicale avait quelque crédit.

Par cette question, à laquelle les événemens ont donné une importance si grande, on peut juger à quel point deviennent périlleuses en temps de révolution les formules vagues et les réclamations qui n'ont pas été suffisamment étudiées. Ce n'est point à la législation municipale qu'il faut s'en prendre si pendant de longues années la France a vécu dans une espèce d'engourdissement politique, c'est au système général du gouvernement. La loi municipale reconnaît aux conseils élus la plupart des attributions qui doivent être laissées aux autorités locales, et, en première ligne, le vote du budget, ainsi que l'administration des biens appartenant à la commune. Ces mesures sont, il est vrai, soumises à l'approbation soit du gouvernement, soit du préfet; cependant il est permis de dire que ce n'est là qu'une formalité, indispensable pour assurer l'unité de la législation nationale, mais tout à fait inoffensive quant à la liberté qui est due aux conseils municipaux pour leur gestion. Combien de fois arrive-t-il que le gouvernement ou le préfet rejette ou seulement modifie les budgets préparés par les conseils municipaux? Ce cas est des plus rares. Les communes peuvent augmen-

ter leurs impôts, contracter des emprunts, dans les proportions et aux conditions fixées par les lois générales. Elles usent de cette faculté. Le gouvernement ou les préfets y mettent-ils obstacle? A l'exception du régime électif ou du concours pour le choix de tous les fonctionnaires, on peut dire que le système recommandé par M. Mazzini, système à la fois libéral et national, est appliqué en France. Théoriquement et aux termes des lois en vigueur, la commune française possède à peu près et depuis longtemps l'indépendance administrative. Cette assertion est peut-être contraire aux idées reçues; mais, en y regardant de plus près et sans parti-pris, l'on reconnaîtra qu'elle est exacte. Si les réformateurs étaient appelés à rédiger un nouveau code de la commune, ils seraient fort étonnés de n'avoir à reproduire le plus souvent que ce qui est. Que l'on accuse la mauvaise influence d'un régime politique ou la conduite de certains fonctionnaires, c'est une autre question. Quant à l'organisation, à l'institution de la commune, elle résiste aux critiques que le parti libéral a trop facilement dirigées contre elle, et que le parti révolutionnaire a très habilement exploitées.

Les comparaisons que l'on se plaît à établir entre la commune française et la commune anglaise, belge, etc., ne sont pas plus exactes. On ne tient pas compte des conditions topographiques et sociales des différens pays. En Angleterre et en Belgique, le chiffre moyen de la population par commune est plus élevé qu'en France, ce qui fait que chaque groupe peut en général se suffire à lui-même. C'est la première condition de l'indépendance et de l'autonomie. De même qu'un particulier, la commune ne peut être réellement indépendante que si elle possède en propre les ressources nécessaires, et elle ne saurait aspirer à se gouverner elle-même selon la formule autonome, si elle avait besoin de subsides étrangers. Or cette indépendance dont jouissent les paroisses anglaises avec leur population assez nombreuse et avec leurs impôts très lourds, la plupart des communes françaises ne la possèdent pas. Il y a des départemens qui ne peuvent équilibrer leurs budgets sans le secours de l'état; à plus forte raison, il existe beaucoup de communes qui seraient absolument incapables d'entretenir leurs établissemens publics et leurs routes, si l'on ne venait pas à leur aide. Dira-t-on qu'il faut, pour remédier à cette insuffisance de revenus, procéder à une meilleure division du territoire, constituer, par la réunion de plusieurs communes, des centres de population qui, avec l'économie des frais généraux, obtiendraient directement plus de ressources et seraient en mesure de vivre de leur vie propre? Cette proposition ne serait réalisable que dans des proportions très limitées, car ce sont précisément les communes les plus étendues,

dans les pays de landes ou de montagnes, qui sont les plus pauvres, et déjà les hameaux qui les composent sont trop éloignés du bourg où se trouvent la mairie, l'église et l'école. C'est par milliers que l'on compte les communes ainsi aménagées. L'indépendance administrative, qui cependant ne leur est pas refusée, leur profite peu; l'autonomie les tuerait.

En résumé, l'autonomie, si emphatiquement proclamée par les doctrinaires de l'insurrection parisienne, ne serait réalisable que dans les grandes villes; mais, ainsi que l'a très justement démontré M. Mazzini, elle aboutirait à l'anéantissement de la nationalité et à la ruine de la patrie. Elle est impraticable dans les communes petites et même moyennes, c'est-à-dire dans la plus grande partie des communes de France. Ici, elle supprimerait tout à la fois la nationalité et la commune. Doctrine fausse et purement déclamatoire, à laquelle les incidens politiques ont prêté un moment quelque vraisemblance, qui a pu invoquer, en les exagérant, certaines critiques dirigées sans études suffisantes contre l'ensemble de notre organisation municipale : voilà pourtant à quoi se réduisaient le mot d'ordre de la commune et le grain de bon sens que M. de Bismarck croyait découvrir dans les sillons sanglans de l'insurrection!

II.

Lorsque l'on accuse les sectaires du radicalisme de détruire la patrie, la famille, la religion et la propriété, quelques-uns se récrient indignés, en accusant eux-mêmes leurs adversaires de tomber dans la déclamation. Le gouvernement de la commune de Paris a tristement simplifié le débat. Ce gouvernement a tenu dans ses mains, pendant deux mois, une grande capitale. Il a eu le champ libre et la place nette; il ne s'est pas contenté d'afficher des proclamations; il a rendu des décrets et les a fait exécuter. Il a donc, autant que cela dépendait de lui, mis en pratique ses principes et sa morale. Il ne peut plus désavouer les actes d'après lesquels il est aujourd'hui permis de juger ses doctrines.

Ainsi, dans le programme de la commune, la patrie n'existe plus; elle est remplacée par la « république universelle. » — A la suite des élections du 26 mars, la commune est appelée à examiner si l'élection d'un étranger est valable, et elle se prononce pour l'affirmative en déclarant que « le drapeau de la commune est celui de la république universelle. » — Le 10 avril, la garde nationale ayant manifesté du mécontentement et de l'inquiétude par suite de la nomination d'un Polonais au commandement de la place de Paris,

la commission exécutive lui adresse une proclamation dans laquelle elle représente ce « citoyen » polonais comme « un soldat dévoué de la république universelle. » Voici enfin comment s'exprimait le 2 avril le journal officiel de la commune : « ... Il y a ce parti du passé qui, pendant la guerre, mettait sa valeur au service de ses priviléges et de ses traditions bien plus qu'au service de la France, qui, en combattant, ne pouvait défendre notre patrie, puisque depuis 89 notre patrie, ce n'est pas seulement la vieille terre natale, mais aussi les conquêtes politiques, civiles et morales de la révolution. » Que devient, ainsi entendue, l'idée de patrie? Elle se perd dans les horizons infinis de la république universelle. Les Français, les Allemands, les Anglais, etc., sont supprimés; il n'y a plus que des citoyens du monde, les habitans d'un principe, les fidèles d'une secte. Nous ne sommes plus au temps où Danton, pressé de fuir pour échapper à ses bourreaux, répondait que « l'on n'emporte pas sa patrie à la semelle de ses souliers. » Cette vieille terre natale que l'on aime jusqu'à mourir pour elle n'est plus à la taille du moderne révolutionnaire; il lui faut le monde entier! Au surplus, dans sa logique inflexible, la doctrine supprime les armées permanentes; puisqu'il n'y a plus de patrie à défendre, les soldats deviennent inutiles.

Est-il besoin de le dire? Oui, il existe une région idéale dans laquelle se rencontrent les sentimens de tous les peuples, et qui est pour les intelligences comme une seconde patrie. La communauté des sentimens et des croyances n'est point enfermée dans les frontières géographiques, et la démocratie peut reconnaître partout des coreligionnaires; mais en aucun temps ni chez aucun peuple on ne s'était encore avisé de jeter ainsi au vent la poussière du sol natal. Jamais aucun législateur n'avait osé nier la patrie. C'est la commune qui, s'inspirant de vagues déclamations, a tenté la première de pratiquer cette prétendue doctrine humanitaire, et cela en face de l'ennemi et au lendemain d'une guerre funeste, où la France a senti plus que jamais que la patrie n'est pas un vain mot! Heureusement la doctrine n'est pas dangereuse, parce qu'elle est contraire à l'un des sentimens les plus vifs et les plus profonds de la nature humaine. Il n'est pas inutile cependant de montrer aux foules, qui sont patriotes, de quoi se composait le patriotisme de la commune.

Les actes de la commune relativement à la famille ont été peu nombreux; ils suffisent cependant pour montrer le cas qu'elle faisait de cette institution. Si les maires et adjoints voulaient bien procéder à la célébration civile du mariage, un bon nombre ne prenaient guère au sérieux cette fonction municipale, qu'ils consentaient

à remplir par égard pour d'antiques préjugés. Parmi les pièces d'un procès plaidé à Versailles, s'est trouvée une lettre intime, dans laquelle l'un de ces officiers de l'état civil plaisantait fort agréablement sur son intervention dans les cérémonies nuptiales. Par un décret du 10 avril, la commune décida que des pensions seraient allouées aux veuves et aux enfans, « reconnus ou non, » des citoyens morts à son service. D'après l'interprétation qui fut donnée à ce décret, demeuré sans exécution faute de fonds, les veuves n'avaient pas besoin d'être plus légitimes que les enfans. Les garanties du mariage et les conditions de la paternité étaient également indifférentes. Ce n'était pas une mesure de commisération ou de politique, c'était la doctrine sociale. L'un des principaux personnages de l'insurrection n'avait-il pas proclamé dans une réunion publique, peu de temps avant la chute de l'empire, que « le concubinage est le seul mariage de l'homme d'honneur? » Nous avons vu tout à l'heure la suppression de la patrie, voici la suppression de la famille. Les décrets sont là!

Quant à la religion, la suppression n'est pas moins complète. La doctrine de la commune est de n'en avoir pas. La commune ne reconnaît que la liberté de conscience, et, au nom de cette liberté, elle fait la guerre aux prêtres, aux frères de la doctrine chrétienne et aux sœurs de charité. Le 11 mai, la délégation à l'enseignement apprend « qu'il reste encore dans beaucoup d'écoles, sous forme de crucifix, madones et autres symboles, le souvenir de l'enseignement religieux. » Elle ordonne aux instituteurs et aux institutrices de « faire disparaître ces objets, dont la présence offense la liberté de conscience. » Il est inutile de rappeler que l'un des premiers actes de la commune fut de prononcer par décret la séparation de l'église et de l'état, la suppression du budget des cultes et la confiscation des biens, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses. A toute occasion éclate la haine de la religion, la haine du prêtre. C'est peut-être le caractère le plus saillant de la révolution du 18 mars.

Si la commune s'était bornée à vouloir la séparation de l'église et de l'état, ainsi que la suppression du budget des cultes, elle se serait tenue dans les limites d'une opinion qui n'est point celle de la majorité en France, mais qui est adoptée dans d'autres pays et que soutient, parmi nous, le parti républicain. Ce qu'elle a voulu avec obstination, avec une sorte de rage, c'est l'abolition de la religion et particulièrement du catholicisme. D'où vient cette doctrine de la négation religieuse? pourquoi cette proscription absolue du prêtre? Est-ce seulement, comme il est dit dans les considérans du décret du 2 avril, parce que « le clergé a été le complice des crimes de la

monarchie contre la liberté? » Non; il faut voir là un symptôme malheureusement trop sérieux de la maladie qui afflige le temps présent, un acte très réfléchi du matérialisme qui se couvre du manteau de la libre pensée, et qui, pour cheminer dans les bas-fonds sociaux, invoque les souvenirs révolutionnaires de 1793. Il y a quelque temps, on était simplement libre penseur; aujourd'hui l'on écrit froidement, une heure avant de marcher à la mort : « Je suis matérialiste. » Le condamné a révélé dans ce moment suprême l'un des mots d'ordre de la commune.

Il n'est pas sans intérêt de marquer ici les phases par lesquelles a passé l'esprit révolutionnaire dans ses rapports avec la religion. Les hommes de 1793 avaient aboli le culte catholique et persécuté les prêtres, mais ils ne prétendaient pas supprimer l'idée religieuse, ni même le culte, qui est l'expression et le signe de toute religion. Ils croyaient à l'Être suprême, ils honoraient la déesse Raison, ils célébraient des jours de fête. La révolution de 1830, accomplie par les classes moyennes, respecta la religion et s'abstint de persécuter le clergé, bien que ce dernier se fût associé très intimement à la politique du régime qui venait de tomber. En 1848, non-seulement la religion et le clergé furent à l'abri des attaques de la révolution populaire, mais encore l'on vit les vainqueurs de février demander respectueusement aux prêtres la bénédiction des arbres de la liberté. Après la révolution de 1870, les sentimens sont tout autres : le peuple vise aux prêtres; la commune, maîtresse de Paris, envahit les églises, décroche les crucifix dans les écoles, et pour comble fusille l'archevêque, alors que dans les principales villes de province, où la démocratie domine les conseils électifs, une ardente campagne est engagée contre l'enseignement religieux. Bien que le clergé se fût montré favorable au coup d'état de 1851, l'on ne saurait dire que pendant les dernières années de l'empire, sous l'influence des affaires de Rome, son attitude fût plus bienveillante envers le régime déchu qu'elle ne l'avait été envers la monarchie de juillet. Ce n'était donc pas un sentiment de rancune ou de vengeance politique qui déchaînait contre la religion et ses ministres les colères de la dernière révolution. Cette hostilité tout à fait systématique remonte plus haut, et tient à des causes plus profondes.

En étudiant l'origine et les progrès du mouvement socialiste en Europe, l'on observe que les premières prédications sont parties de l'Allemagne et de la Suisse. Dès 1840, la jeune Allemagne, qui avait établi ses quartiers-généraux à l'abri de l'hospitalité helvétique, inscrivait dans son programme l'athéisme pur et simple. Ses doctrinaires avaient compris que le socialisme rencontrerait dans l'idée

religieuse l'adversaire le plus redoutable, et que, pour préparer son triomphe, il devait tout d'abord supprimer Dieu. Rien de plus instructif à cet égard que les publications fort nombreuses de la jeune Allemagne et les comptes-rendus des réunions fréquentes qu'elle tenait en Suisse, principalement à Lausanne, de 1840 à 1848. Le complot contre Dieu s'y dénonce avec un cynisme absolu. A cette époque, le parti révolutionnaire français était plutôt politique que socialiste, il se contentait d'attaquer le gouvernement sans s'inquiéter des choses religieuses et sans prendre part aux discussions mystiques et philosophiques qui agitaient les démocrates allemands; mais après 1848 les révolutionnaires français tournèrent rapidement au socialisme : ils reconnurent, d'après l'exemple de la jeune Allemagne, que le sentiment religieux est essentiellement rebelle à la prétendue régénération sociale. La commune de Paris s'est chargée d'exécuter le programme dans toutes ses parties, de fonder sur les persécutions le règne de la liberté de conscience et de couronner le matérialisme. Ce qui est grave, ce n'est pas qu'un certain nombre de sectaires aient osé, dans l'ivresse de leur éphémère triomphe, proclamer de telles doctrines et les affirmer par de tels actes; c'est qu'ils aient pu le faire impunément en face d'une population de près de deux millions d'âmes, dont une partie applaudissait et l'autre partie se résignait à ces manifestations violentes. Certes le mal est profond. Il faut presque rendre grâce à la commune de l'avoir si ouvertement révélé.

La propriété a été, dès le début, le point de mire du socialisme, qui n'a fait qu'imiter en cela l'exemple des révolutionnaires de tous les temps. Il n'y a pas en effet de recette plus sûre pour recruter des adhérens que d'exciter ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent, d'opposer la richesse des uns à la pénurie des autres, et de subordonner le bien-être général au nivellement des fortunes. On lève ainsi ces armées de misérables que les chefs de révolutions ont toujours trouvées prêtes pour le combat. Supprimer la propriété, comme le demandaient les premiers communistes, c'était l'enfance de l'art, c'était une imprudence, car les plus pauvres aspirent à devenir propriétaires, et ils se battent à cette fin; la transformer était plus habile, parce que sous cette promesse vague on pouvait entendre la rectification d'un état de choses qui était dénoncé comme contraire à l'égalité, à la justice et à l'intérêt du plus grand nombre. Cependant cette rédaction a été perfectionnée. Il n'est plus question de supprimer ni de transformer la propriété; il s'agit maintenant de l'*universaliser*. Telle est la formule que la commune avait adoptée dans son programme, où l'on peut dire que tout est universel, la patrie, la famille, la propriété. On

doit arriver au résultat par la suppression des privilèges et des monopoles, par la gratuité du crédit et par l'organisation du travail, vieux mots que semble rajeunir la formule nouvelle de l'universalité. Les parties du monde, les nationalités, les sentimens, les intérêts, tout est ainsi noyé dans le déluge universel!

La commune de Paris n'a pas eu le temps d'appliquer sa doctrine. Plus d'une fois elle a porté atteinte au principe de la propriété : elle a décrété la confiscation des biens appartenant aux corporations religieuses, elle a ordonné la destruction de l'hôtel de M. Thiers, elle a aidé très ouvertement les locataires qui déménageaient sans payer leur loyer; mais ce n'étaient là que des mesures spéciales, dictées par le sentiment de vengeance politique ou par les exigences d'une situation exceptionnelle. Il ne lui est pas resté de loisirs pour combiner un système pratique au sujet de la propriété. Il n'est pas téméraire de dire que sur ce point sa politique « expérimentale, positive, scientifique, » aurait complétement échoué. Quant à la doctrine en elle-même, il est inutile de démontrer que l'universalisation de la propriété n'est qu'un euphémisme qui équivaut à la destruction de la propriété telle que l'ont établie et conservée les lois de tous les pays civilisés. Si la commune a été empêchée d'agir, on peut se faire une idée de ses intentions en relisant les discours que ses précurseurs prononçaient avant 1870 dans les réunions publiques, où la propriété et les propriétaires ont reçu plus de trois avertissemens.

Il est probable que la commune n'aurait pas pu réaliser le crédit gratuit, vieille réminiscence de 1848, et cette lacune est peu importante, car, pendant les deux mois de guerre civile, le crédit lui-même n'existait plus; toutefois l'organisation du travail a reçu un commencement d'exécution. Un certain nombre de patrons ayant quitté leurs usines et Paris, où la sécurité et le travail leur faisaient défaut, la commune rendit, le 16 avril, un décret par lequel les chambres syndicales ouvrières étaient convoquées « à l'effet de constituer une commission d'enquête chargée : 1° de dresser une statistique et un inventaire des ateliers abandonnés; 2° de présenter un rapport établissant les conditions pratiques de la prompte mise en exploitation de ces ateliers, non plus par les déserteurs qui les ont abandonnés, mais par l'association coopérative des ouvriers qui étaient employés; 3° d'élaborer un projet de constitution de ces associations coopératives ouvrières; 4° de constituer un jury arbitral qui devra statuer, au retour des patrons, sur les conditions de la cession définitive des ateliers aux sociétés ouvrières et sur la quotité de l'indemnité qu'auront à payer les sociétés aux patrons. » Il convient de rendre cette justice à la commune, qu'elle enten-

dait non pas occuper gratuitement, mais exproprier pour cause d'utilité ouvrière les établissemens demeurés en chômage. Par quels fonds ou au moyen de quelles garanties les ouvriers auraient-ils payé le prix des ateliers? C'est une autre question. La dette était au moins reconnue. Le 27 avril, par un avis inséré au *Journal officiel*, le syndicat des mécaniciens invita les autres corporations à choisir des délégués pour la commission d'enquête. « Travailleurs, disait-il, voici une des grandes occasions de nous constituer définitivement et de mettre en pratique nos études patientes et laborieuses de ces dernières années. » La coopération, ce remède souverain, allait donc être pratiquée en grand sous les auspices de la commune, les ouvriers allaient devenir patrons : c'était la fin du prolétariat, l'émancipation des travailleurs ! Les choses en restèrent là. Pas plus que les anciens patrons, les ouvriers n'auraient pu, durant cette affreuse crise, obtenir ni exécuter des commandes, et l'on ne manquera sans doute pas d'attribuer exclusivement aux circonstances l'échec de ce beau plan, jugé digne d'être consacré par un décret. Il suffit de remarquer que, parmi les nombreux systèmes recommandés depuis 1848 pour l'organisation du travail, la commune venait d'adopter l'association coopérative, dont on avait fait tant de bruit pendant ces dernières années.

Il était du reste naturel que la commune accordât toute sa sollicitude à l'examen des questions qui intéressent les ouvriers. Elle comptait dans son sein plusieurs membres influens de la Société internationale des travailleurs, qui pouvait revendiquer une grande part à l'insurrection du 18 mars; en outre elle avait à remplir les engagemens pris envers les ouvriers parisiens, qui formaient l'élite de ses soldats. Après leur avoir dit que la révolution du 4 septembre les avait misérablement trahis, elle était tenue de leur donner quelque satisfaction. Elle avait donc institué une commission du travail et de l'échange, qui tint de nombreuses séances et s'attribua, pour l'étude des questions ouvrières, un rôle analogue à celui qu'avait joué en 1848 la fameuse commission du Luxembourg, présidée par M. Louis Blanc. Elle s'occupa des salaires, de la durée du travail, de la discipline intérieure des ateliers. A vrai dire, elle était dominée par les ouvriers plutôt qu'elle ne les dirigeait, et ses décisions n'étaient le plus souvent que des actes de docilité. Elle faillit bouleverser l'industrie de la boulangerie en interdisant le travail de nuit, contrairement à des habitudes séculaires fondées sur les intérêts de ce commerce et sur les besoins de l'alimentation. Elle voulait abolir les bureaux de placement, dénoncés comme une institution de la tyrannie. Elle supprima dans les ateliers les retenues et les amendes, qui étaient employées cependant à former les caisses

de secours, et il est curieux de voir avec quelle solennité cette mesure fut notifiée aux patrons. Un contrôleur-général des chemins de fer, nommé par la commune, saisit cette occasion pour adresser aux citoyens directeurs des compagnies une grave leçon de justice et d'égalité. « La répartition des secours, écrit-il, est la plupart du temps abandonnée à l'arbitraire ou à des influences plus ou moins justifiées. Le secours lui-même est une offense directe à la dignité du travailleur, une atteinte à sa moralité. La caisse de secours peut donc disparaître. Réintégré dans la plénitude de ses droits, le travailleur saura bien, par sa seule initiative, se garantir contre les éventualités de l'avenir. La révolution du 18 mars est assise sur une base inébranlable : la justice... L'arrêté du 27 avril est une des conséquences logiques de cette révolution. » Ajoutons à notre tour que la conséquence la plus claire de l'arrêté du 27 avril devait être de procurer une économie aux grandes entreprises, qui subventionnent ordinairement sur leurs propres fonds les caisses de secours mutuels organisées pour leur personnel. C'était ainsi que la commune protégeait les intérêts des ouvriers; mais aussi quelle belle occasion pour exalter la dignité du travailleur, pour placer les grands mots d'égalité, de droit, de justice! L'ouvrier n'était là qu'un sujet de déclamation.

L'économie politique de la commune va de pair avec la politique révolutionnaire. Celle-ci consiste à prononcer la déchéance de la bourgeoisie et l'avénement du prolétariat, lequel est représenté par les travailleurs. D'après la doctrine, la qualification de travailleurs appartient aux ouvriers qui vivent du travail manuel. Le bourgeois de 1789 a fait sa révolution; il a fait ses affaires, il a fait son temps. Place au prolétaire! La commune a l'ambition d'inscrire dans l'histoire du monde la date de l'émancipation politique, économique et sociale du travailleur. Sur ce point, elle s'est bornée à une déclaration de principes, c'est-à-dire à des phrases qu'elle n'a pas eu le mérite d'inventer et qu'elle n'a pas su rajeunir. Le langage de 1871 est copié sur les prospectus démocratiques de 1848, sans corrections ni variantes. Nous en avons déjà reproduit quelques échantillons, et il serait tout à fait superflu de discuter ces monotones redites. Il s'agit simplement de mettre en haut ceux qui sont en bas; c'est un pur changement de dynastie. On peut cependant signaler une évolution qui s'est produite dans l'attitude du parti socialiste. Pendant longtemps, ce parti a fait profession de dédaigner l'action politique en réservant toutes ses forces pour la solution des problèmes qui intéressent directement le travail. Il invoquait plus volontiers les droits de l'homme que les droits du citoyen. Lorsqu'elle entreprit ses opérations, la Société internatio-

nale des travailleurs invita ses adhérens à ne point se préoccuper des régimes politiques et à ne pas se lier absolument à la forme républicaine, le socialisme pouvant faire tout aussi bien son œuvre et produire ses conséquences sous un empire que dans une république. Peu à peu cette tactique s'est modifiée. L'idée commune de révolution a rapproché et mis d'accord le radicalisme et le socialisme, les ardeurs politiques l'ont emporté, les directeurs du mouvement ont jugé que, pour consommer la rénovation sociale au profit des travailleurs, il fallait premièrement saisir le pouvoir. On a donc inscrit en tête du nouveau programme la république universelle, gouvernée exclusivement par les délégués des ouvriers. Telle est la forme sous laquelle on prépare l'avénement du prolétariat. La commune de Paris a fourni le prologue. Elle ne s'est pas contentée d'occuper l'Hôtel de Ville, où jusqu'alors s'étaient arrêtés les triomphes populaires; elle a eu la prétention d'organiser un gouvernement.

Telle est, d'après les écrits et les actes de la commune, la série presque méthodique des doctrines au nom desquelles s'est prolongée cette formidable insurrection du 18 mars. Si la prise d'armes peut être attribuée à un fatal concours de circonstances politiques et locales, on doit reconnaître que les causes de la guerre remontaient beaucoup plus haut. La revendication des franchises municipales pour Paris n'était même qu'une occasion et un prétexte, dont on a fait un mot d'ordre. Au fond, c'est le socialisme qui, battu une première fois en 1848, a livré en 1871 un second combat plus acharné et plus sanglant. Comment donc a-t-il pu, en vingt-trois années, accroître à ce point ses forces et armer tant de bras pour des doctrines irréalisables, que le raisonnement et l'expérience ont partout maintes fois réfutées? Comment s'est-il propagé si rapidement au milieu de nous? L'égalité civile règne en France dans le sens le plus absolu, l'égalité politique est consacrée par le suffrage universel, l'égalité sociale existe aussi complète qu'on peut la concevoir avec les distinctions inévitables qui se rencontrent dans toutes les réunions d'hommes, et qui renaîtraient naturellement le jour même où l'on croirait les avoir supprimées; en un mot, il n'y a plus de priviléges légaux, plus de priviléges politiques, et du plus riche au plus pauvre, du plus élevé au plus humble, la distance est presque effacée par la familiarité des mœurs. Depuis trente ans, ce qui nous restait de vieilles lois contraires à la liberté du travail a été amendé ou aboli. On a multiplié les institutions, les combinaisons bienveillantes et utiles. Le travail est devenu abondant, et les salaires, comme les profits, ont haussé. Que la misère ne soit pas supprimée, qu'il y ait beaucoup de perfectionnemens à faire, que tout ne soit pas pour le mieux, cela est certain, et le

devoir de la société, des gouvernemens et des individus est de poursuivre sans relâche la conquête de nouveaux progrès : chaque génération doit fournir son labeur; mais en fait il n'existe peut-être pas un pays au monde où l'on observe moins qu'en France des causes légitimes de haines ou de révolutions sociales. Comme on l'a dit avec raison, il ne resterait plus de révolutions à essayer que pour le partage des biens. Comment donc, encore une fois, sommes-nous exposés plus que d'autres à ces effroyables crises? Il faut assurément que le socialisme ait rencontré sur notre sol des conditions favorables et de faciles alliances.

C'est à l'étranger, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, que le socialisme élabore ses dogmes et prépare ses plans de campagne; il réserve à la France la proclamation et l'exécution. La France seule possède à ses yeux la tradition révolutionnaire. Depuis la fin du dernier siècle, elle a fourni pour ce genre de luttes un champ propice et de nombreux soldats. Quoi qu'en ait dit M. Mazzini, et nous voudrions que sur ce point son arrêt fût définitif, la France est loin d'avoir perdu la confiance du socialisme européen. Elle lui offre au contraire par le suffrage universel son levier le plus puissant. La loi du suffrage universel a consacré la supériorité du nombre, et, comme le socialisme s'adresse plus particulièrement aux foules ignorantes et misérables, il y trouve aisément des aveugles qu'il trompe et des auxiliaires qui le servent. Voilà comment il est redoutable en France plus qu'ailleurs; il y pénètre directement dans la politique, il exerce son influence sur les votes, il fait ainsi le dénombrement périodique de ses forces, et il peut saisir le moment où il lui sera le plus facile de passer du scrutin à l'action.

Dans une monarchie fondée sur le suffrage universel, la popularité est le point de départ et le but du souverain. Celui-ci fait tout pour se rendre populaire, pour conserver les suffrages qui l'ont élu et pour écarter les concurrens qui viendraient détourner à leur profit la source de son pouvoir. Dans ces efforts, la toute-puissance elle-même s'épuise et doit un jour ou l'autre se heurter contre l'impossible. Il ne lui suffit pas de donner satisfaction aux vœux légitimes ni de se montrer constamment prodigue pour le bien-être du peuple; il faut qu'elle parlemente avec le nombre, qu'elle cède à ses préjugés, flatte ses illusions et parfois capitule, car à côté se tient le socialisme, qui, exploitant les plus mauvais sentimens de l'âme, excite les convoitises, remue les passions, élève au plus haut les exigences, et promet audacieusement aux foules tout ce que le souverain est incapable de leur donner. Il arrive alors que le gouvernement emprunte certaines parties du programme qu'on lui oppose, croyant désarmer par ce moyen son adversaire; mais, s'il con-

serve sa popularité, s'il maintient l'ordre matériel, il risque d compromettre l'ordre moral et la grande discipline des idées. C'est ce que nous avons vu durant quelques années, dans une mesure que l'on a exagérée quand on a dit que l'empire et son chef étaient socialistes, mais qui a suffi pour entretenir parmi les catégories de citoyens récemment appelés à l'action politique des prétentions excessives et une ambition déréglée. L'empire a contenu les entreprises révolutionnaires des socialistes; il n'a point arrêté, il a plutôt laissé se développer, à l'ombre du suffrage universel, le progrès de leurs doctrines.

D'un autre côté, n'ayant pour lutter que des armes fort inégales, une partie des adversaires de l'empire s'inclinaient avec une égale indulgence devant les passions du suffrage universel. Les uns recherchaient, les autres subissaient le concours du parti socialiste, qu'ils eussent combattu énergiquement, s'ils avaient tenu le pouvoir ou s'ils avaient eu l'espoir d'y atteindre. C'était surtout à Paris et dans les grandes villes, au milieu des populations ouvrières, qu'ils s'adressaient à des électeurs tout imprégnés déjà des doctrines socialistes. Enfin, s'il était rationnel et nécessaire que, sous le régime du suffrage universel, toutes les pensées, tous les travaux eussent pour objectif l'intérêt du peuple, il est permis de dire que, dans les divers partis, la recherche de la popularité a produit les plus regrettables écarts. C'était à qui ferait le plus bas la cour aux ouvriers. On leur parlait sans cesse de leurs droits, rarement de leurs devoirs; on écartait de leurs regards les vérités rigoureuses de l'expérience et de la science; on leur répétait, dans des discours passionnés ou dans des livres éloquens, les sophismes de l'école révolutionnaire. Les problèmes si importans qui se rattachent à la question du travail étaient habilement accommodés aux goûts et aux illusions de ceux que l'on prétendait instruire et dont on voulait conquérir les votes. Des esprits éminens se laissaient entraîner dans l'ardeur de la lutte et sous le charme de la popularité qui ne manque jamais à de pareilles thèses. On pourrait, si la tâche n'était pas trop ingrate, relever dans les proclamations et dans les décrets de la commune bon nombre d'idées et même de phrases empruntées à des orateurs ou à des écrivains qui repoussent aujourd'hui avec la plus vive indignation les doctrines comme les œuvres du socialisme. Il en est qui ont déjà demandé pardon à Dieu et aux hommes. Pendant ce temps-là, les socialistes écoutaient, applaudissaient et retenaient. Laissant la gloire aux prédicateurs, ils gardaient le profit pour leur église, qui recrutait chaque jour dans les ateliers de nombreux prosélytes. Que l'on ajoute à cela les excitations des clubs, rouverts sous le titre légal de réu-

nions publiques, et l'on comprendra comment, au milieu de nos indicibles désastres, nous avons eu l'explosion du 18 mars.

Quelle leçon! Combien il faudra de temps et d'efforts non-seulement pour réparer les ruines matérielles que la commune a faites, mais surtout pour porter remède à la désorganisation intellectuelle et morale qui est le fruit du socialisme! Négation de la patrie, de la religion, de la famille, de la propriété privée, résurrection des haines de castes, règlement empirique des conditions qui régissent le travail, déplacement du pouvoir politique par la subordination de l'intelligence à la force brutale du nombre, voilà ce que l'on trouve en décrets et en actes, lorsqu'on étudie de près l'histoire de la commune de Paris; voilà nos ruines morales! La commune de Paris a été vaincue; ne voit-on pas cependant qu'elle conserve, comme tous les vaincus, l'espoir de la revanche? Il faut donc que les gouvernemens et les sociétés se tiennent prêts à la défense commune contre une conspiration permanente qui se déclare elle-même internationale et universelle. Aux gouvernemens il appartient d'appliquer les lois avec fermeté, — aux sociétés, de rectifier les mœurs publiques, d'instruire les citoyens sur leurs devoirs comme sur leurs droits, de démontrer aux populations ouvrières à quel point leurs intérêts se confondent avec l'intérêt général, enfin de soumettre à un contrôle plus sévère la parole, les écrits, les alliances politiques de ceux qui aspirent à gouverner. C'est ainsi seulement que nous pouvons, sous le régime du suffrage universel, combattre les doctrines de la commune.

C. Lavollée.

LES PROGRÈS
DE L'ENSEIGNEMENT
AUX ÉTATS-UNIS

Un peuple qui a subi des revers et qui veut s'en relever doit songer avant tout à augmenter ses lumières, car un échec a toujours pour cause immédiate ou éloignée un manque de connaissances ou un défaut de discernement. Celui qui connaît les autres et lui-même ne s'expose pas à courir aux abîmes par une erreur de calcul. C'est par la science et la réflexion que l'homme arrive à la richesse et à la puissance en domptant la nature; c'est de la même façon que les peuples prennent ou reprennent la place qui leur revient dans le monde. Ces vérités sont banales aujourd'hui, on les répète partout; combien pourtant est encore restreint le nombre des chefs d'état qui agissent en conséquence! En France, les divers gouvernemens qui s'y sont succédé n'ont presque jamais rien fait pour l'enseignement, sauf des enquêtes et des rapports. C'est en vain que sous le dernier règne un ministre ardemment dévoué à ce grand intérêt réclamait de trop pauvres subsides : il obtenait à peine quelques milliers de francs. Pour doter les communes des bâtimens d'écoles les plus indispensables, les inspecteurs déclaraient qu'il fallait 200 millions; on votait des allocations à peine suffisantes pour que les travaux fussent terminés au bout d'un siècle. On prodiguait les millions et même les milliards pour convertir les grandes villes en gigantesques alignemens de palais uniformément somptueux, sans songer à toutes les misères que ces splendeurs artificielles causaient dans les campagnes, à tous les sentimens d'envie et de haine qu'elles répandaient dans les âmes. Éclairer le suffrage universel, afin qu'il se prononçât pour la liberté ordonnée et

non pas ici pour les idées rétrogrades, là pour les idées révolutionnaires, tel eût dû être le principal souci de tous ceux qui aimaient leur pays. Le péril était immense, imminent, plus redoutable au dedans qu'au dehors. On ne le vit pas, ou du moins on agit comme si on ne le voyait pas. C'est une grande faute qu'il faut réparer aujourd'hui avec beaucoup d'autres.

Certains pays ont bien compris que, pour se relever d'une défaite, le meilleur moyen est de développer l'instruction. Marie-Thérèse, après avoir perdu la Silésie, s'appliqua d'abord à réorganiser l'enseignement dans toutes les provinces de l'empire. C'est en 1774 que paraît le fameux règlement général des écoles (*allgemeine Schulordnung*) qui, inspiré par Felbiger, répandit l'instruction dans le peuple. En Prusse, après les ravages de la guerre de trente ans, le grand-électeur s'occupe de faire rebâtir les écoles. En 1763, au sortir de la guerre de sept ans, Frédéric II édicte le « règlement général » (*General-Landschul reglement*) qui est encore aujourd'hui l'acte constitutionnel de l'enseignement primaire en Prusse. En 1765, pour assimiler la Silésie, il y fonde d'un seul coup sept écoles normales. Après Iéna, les ministres clairvoyans à qui furent confiées les destinées de la Prusse, presque rayée alors de la carte de l'Europe, comprirent que c'était en fortifiant l'âme et l'esprit de la nation qu'on pouvait la sauver. « Nous sommes partis de l'idée, disait Stein, qu'il fallait inspirer à la nation entière un esprit de moralité, de religion et de patriotisme. » — « Nous avons dû céder une partie de notre territoire, disait le roi; l'état a perdu sa force et son éclat extérieurs. C'est un motif pour développer notre force et notre gloire intellectuelles. A cet effet, je veux qu'on fasse tout pour étendre et perfectionner l'enseignement du peuple. » La reine Louise se dévouait à la réalisation de cette idée, d'où dérivent tous les efforts faits depuis pour le progrès de la science et de l'enseignement. Guillaume de Humboldt fut mis à la tête du département de l'instruction publique. Des instituteurs d'élite furent envoyés en Suisse pour y étudier les méthodes nouvelles de Pestalozzi. Malgré la détresse des finances, on fonda un grand nombre d'écoles normales. Cette réorganisation radicale, d'où est sortie la Prusse contemporaine, s'accomplissait silencieusement, tandis que les armées de Napoléon occupaient le pays.

Aux États-Unis, le peuple a suivi l'exemple des souverains et des hommes d'état prussiens. Pendant que la guerre civile moissonnait la fleur de la nation, ruinant les finances, l'industrie et le commerce, les citoyens consacraient leurs dernières ressources à augmenter le budget de l'instruction publique. « Obligée de mettre en œuvre toutes ses forces pour défendre ses droits les plus sacrés et

son existence même, se résignant aux plus lourds impôts pour maintenir une armée immense, recrutée dans tous les rangs de la société, la nation américaine a consacré à l'enseignement, pendant les années même les plus désastreuses, des sommes sans cesse croissantes et bien plus élevées qu'avant ces terribles épreuves. C'est que le peuple a compris que c'était le plus sûr moyen de faire triompher la cause de la justice et de l'humanité. » Ainsi s'exprimait, il y a quelques années déjà, M. Randall, surintendant de l'instruction publique à New-York. Depuis lors, la plupart des états de l'Union ont beaucoup fait pour remplir ce magnifique programme. Ce sont les réformes réalisées et les progrès accomplis aux États-Unis dans le domaine de l'enseignement depuis la fin de la guerre civile que nous essaierons de faire connaître.

Quoique les pertes que la France a subies depuis un an soient immenses, presque incalculables, elles sont loin d'égaler celles qu'a éprouvées l'Amérique durant la guerre civile (1); et pourtant jamais l'Union n'a été aussi puissante, aussi prospère qu'aujourd'hui. Elle supporte sans nul effort une dette de 16 milliards de francs et une dépense annuelle de 2 milliards; chaque année elle rembourse plus d'un 1/2 milliard. Avant vingt ans, sa dette sera éteinte, si elle le veut. Sa population s'accroît d'environ 1 million 1/2 par an, c'est-à-dire de l'équivalent de trois départemens français. Cela signifie que, pour ajouter à sa puissance actuelle une force égale à celle de l'Angleterre, il lui faut vingt ans. L'étendue et la richesse du sol sont sans doute la base et la condition de cette prodigieuse progression; mais ce qui la détermine et la rend possible, c'est la culture du peuple, le développement de la raison. C'est grâce à la force de l'esprit que les Américains tirent du sol les richesses qu'il contient, et vivent libres, préservés du despotisme et de l'anarchie. En doutez-vous? Voyez le Mexique : il a des territoires aussi vastes et plus riches. Il les laisse en friche, les inonde de son sang et s'abîme dans le désordre.

(1) M. David Wells, « commissaire spécial pour le revenu des États-Unis, » dans son remarquable rapport pour 1870, montre que les dépenses et les pertes occasionnées par la guerre civile se sont élevées pour les fédéraux à 6,300,000,000 dollars,
pour les confédérés à 2,700,000,000 dollars.

Total. . . . 9,000,000,000 dollars.

Soit 9 milliards de dollars, ou 45 milliards de francs, calculés non en *greenbacks*, mais en or. Voyez *Official report on the revenue of the United-States, reprinted by the Cobden Club.*

I.

En Europe, les peuples s'imaginent que, pour fonder la république et la liberté, il suffit de proclamer l'une et de décréter l'autre. On renverse un gouvernement, on vote une nouvelle constitution, on adopte des emblèmes républicains, on change les noms des rues, une devise égalitaire est inscrite au fronton des monumens, et puis, si des résistances se rencontrent, si les dissidences s'accentuent, si enfin le nouvel édifice est menacé de crouler, on crie à la trahison, on accuse la réaction.

Les Américains, éclairés par une longue expérience des institutions libres, n'ignorent pas que, pour fonder ou maintenir une république, il faut créer le milieu qui la rend viable, et que ce but n'est atteint qu'au prix d'efforts incessans et de très grands sacrifices. Dans les sociétés primitives, chez les Gaulois, chez les Germains, ou maintenant encore dans les cantons forestiers de la Suisse, la liberté règne sans tant d'efforts, parce que les relations des hommes entre eux sont simples et leurs conditions presque égales; mais dans nos sociétés, où l'inégalité des fortunes provoque l'hostilité des classes, où les nécessités de l'état exigent de lourds impôts, où toutes les relations sont compliquées, c'est un problème très difficile de faire coexister la liberté et l'ordre, sous un régime qui remet au vote de tous les citoyens la création de tous les pouvoirs. Les Américains jouissent sous ce rapport d'avantages que ne possède aucun peuple européen. Les états qui forment l'Union ont été fondés par des hommes d'élite, profondément religieux, fuyant leur patrie pour conserver leur liberté. Ces hommes avaient hérité de leurs ancêtres l'habitude du *self-government;* ils avaient adopté un culte qui mieux que nul autre prépare l'homme à penser et agir par lui-même. Ils consacrèrent, dans leurs constitutions, ces droits que l'on appelle les grands principes de 89. New-Jersey, Rhode-Island, Massachusetts, proclamèrent toutes les libertés modernes sans restriction. Le principe de la souveraineté du peuple, formulé en termes précis (*we put the power in the people*), est appliqué avec tant de conséquence que tous les fonctionnaires, même les juges, sont élus directement et pour un temps fort court; et ces constitutions se sont maintenues depuis deux siècles et demi. Les Américains ont donc la tradition de la liberté. Ils possèdent en outre une immense étendue de terres inoccupées, ce qui simplifie singulièrement les difficultés sociales, et néanmoins ils s'alarment pour l'avenir; ils affirment que, si l'on ne s'efforce pas davantage de faire pénétrer dans tous les rangs de la société des idées justes, des senti-

mens religieux et moraux, leurs institutions républicaines ne pourront plus subsister. En entendant parler de la sorte les Américains, nous pouvons juger de ce qu'il y aurait à faire en Europe, où les difficultés sont tout autrement grandes, et où le peuple est beaucoup moins préparé à les surmonter.

Signalons d'abord un fait très remarquable : par un *act* du 2 mars 1867, le congrès fédéral a établi un département de l'instruction publique (*department of education*). Cette mesure peut nous étonner, car l'enseignement ne concerne que les états particuliers; le pouvoir fédéral n'y peut intervenir. S'il a créé un bureau spécial pour cette matière, c'est qu'au moins il veut être renseigné, afin de pouvoir suivre et exciter les efforts qui ont pour but de répandre l'instruction. Certains points méritent d'être notés dans la façon dont ce nouveau service a été organisé. A la tête est placé un surintendant nommé directement par le congrès. Dans les états particuliers, on trouve aussi un surintendant de l'éducation, élu tantôt par le peuple, tantôt par le parlement, mais toujours indépendant du ministère. Il jouit d'une haute position et d'une grande considération. Dans la plupart des états, son traitement égale celui du chef du pouvoir; dans quelques-uns, comme dans le New-Jersey, l'Illinois, le Wisconsin, il est plus élevé. Le surintendant fédéral touche 4,000 dollars, plus de 20,000 francs. Il nomme lui-même tous ses employés; il a une autorité absolue, mais aussi un responsabilité complète. Il est à l'abri des fluctuations de la politique et des changemens de ministères; il est choisi pour une fonction spéciale en raison de ses capacités spéciales. S'il fait avancer l'enseignement, il conserve la place; sinon, il n'est pas réélu. Les surintendans éminens ou vraiment capables conservent longtemps leur position, et peuvent ainsi s'occuper des réformes de l'enseignement avec la suite indispensable en cette matière. En Prusse, après 1815, le ministre von Altenstein resta au pouvoir pendant vingt-quatre ans, et à sa mort il laissait au pays 30,000 écoles primaires pour 15 millions d'habitans. Avec le régime absolu, les ministres durent assez longtemps pour mener à bout une œuvre importante; le régime parlementaire leur laisse rarement assez de loisir et assez d'années pour cela. Il faut donc arriver au même résultat par d'autres moyens. C'est ce que font les Américains en créant des fonctionnaires spéciaux.

Le congrès a un surintendant fédéral de l'instruction, M. Barnard, connu, estimé, admiré dans toute l'Union pour son infatigable dévoûment et ses importantes publications consacrées à l'enseignement. Supposez qu'en France le parlement nomme directeur-général de l'enseignement, en dehors de toute influence politique, un

homme qui aurait fait preuve de connaissances spéciales, de dévoûment, et de capacités administratives, que pendant vingt ans on accorde à cet homme l'argent jugé nécessaire, et songez à l'immense progrès qui serait accompli. Si de 1830 à 1848 on avait maintenu à la direction-générale de l'enseignement M. Cousin ou M. Guizot, avec de pleins pouvoirs, beaucoup d'argent et une responsabilité absolue, la nation française eût été instruite; elle n'aurait subi ni la démoralisante sujétion du régime impérial, ni les désastres qui en ont été la suite.

En Amérique, le congrès, ne pouvant faire des lois concernant l'enseignement, demande seulement que le surintendant lui présente chaque année un rapport sur la situation de l'instruction dans les différens états et sur les moyens de l'améliorer et de la répandre. Ce rapport forme un magnifique volume, contenant des plans et des vues des écoles les plus importantes, des statistiques, des données de toute nature concernant l'enseignement. Ce volume est tiré à 3,000 exemplaires, qui sont distribués à tous ceux dont le concours peut être utile au progrès de l'instruction. Autre trait du système administratif américain : comme l'opinion publique est le grand ressort et le pouvoir suprême, rien n'est négligé pour la former et l'éclairer. La publicité est le grand moyen de gouvernement.

La première chose que M. Barnard fait dans le premier rapport qu'il a publié, c'est de prouver que l'état doit intervenir dans l'enseignement, parce que son avenir en dépend. « Malgré, dit-il, les efforts combinés des pouvoirs publics, des différentes communions, des parens et des bienfaiteurs de l'éducation, le problème qui consiste à assurer un enseignement élémentaire auquel tous prennent part est encore loin d'être résolu dans ce pays. »

Tous les hommes éminens qui ont dirigé les affaires en Amérique ont vu et proclamé que le salut de la république dépendait de la diffusion de l'instruction dans tous les rangs de la société. Écoutons Washington sur ce point. « Dans tout pays, l'instruction est le fondement le plus sûr du bonheur public; mais chez un peuple où les mesures adoptées par le gouvernement dépendent autant qu'aux États-Unis des idées dominantes, l'instruction est indispensable. Elle contribue à garantir une constitution libre de plusieurs façons : d'une part en donnant à ceux qui gouvernent la conviction que le but du gouvernement ne peut être mieux atteint que par la confiance éclairée du peuple, et en apprenant d'autre part au peuple à discerner et à estimer ses droits, à distinguer entre l'oppression et l'exercice d'une autorité légitime, entre les charges iniques et celles qu'exige le maintien de l'état social, à ne point confondre la liberté

avec la licence, à chérir la première, à détester la seconde, enfin à ne point séparer une ferme et vigilante opposition contre tous les excès du pouvoir d'un inviolable respect des lois (1). »

Dans ses adieux adressés au peuple des États-Unis le 17 septembre 1796, il disait : « Favorisez comme un objet de première nécessité les institutions ayant pour but de généraliser la diffusion de l'instruction. Plus la forme du gouvernement donne d'empire à l'opinion publique, plus il est essentiel que l'opinion soit éclairée.» Déjà William Penn, le fondateur de l'état qui porte son nom, avait dit : « Ce qui permet de faire une bonne constitution est aussi ce qui la conserve, j'entends des hommes ayant de la vertu et de l'instruction, qualités qu'on n'hérite pas avec le sang, mais que les générations successives doivent se transmettre au moyen d'institutions pour lesquelles il ne faut reculer devant aucune dépense, et à propos desquelles on peut dire que tout ce qui est épargné est perdu. » De Franklin, de Madison, de Jefferson, de John Adams, de tous les hommes dont le nom a marqué dans l'histoire des États-Unis, on peut citer des paroles semblables, et ce n'étaient point de vains discours. Toute leur influence a été sans cesse employée à favoriser le développement de l'instruction publique. Il en est résulté que le premier article du *credo* politique des Américains et le plus universellement admis est celui-ci : le devoir le plus sacré et le plus grand intérêt de la nation est de mettre à la portée de tout enfant le degré d'instruction qui est indispensable pour remplir les devoirs du citoyen.

En Europe, on ne nie plus l'utilité de l'enseignement populaire depuis que de récens événemens sont venus montrer qu'il était indispensable même dans l'armée (2). On vante volontiers les avantages qui en résultent, mais on agit comme si on n'en croyait rien. En Amérique, l'instruction populaire est le premier service de l'état, et jamais vous ne voyez les électeurs reculer devant les dépenses qu'il exige. Ici, nous considérons surtout l'enseignement comme un intérêt privé auquel le père de famille doit pourvoir; là-bas, on y voit un intérêt public de premier ordre dont l'état doit prendre soin. La pratique des institutions républicaines exige que tout homme, s'il est électeur, soit au moins capable d'émettre un vote réfléchi et

(1) Communication aux chambres, 8 janvier 1790.

(2) Ainsi en France des régimens ont manqué de sujets capables de tenir la comptabilité, comme le prouve la lettre suivante du maréchal Pélissier.

« Sébastopol, 27 septembre 1855.

« J'ai reçu votre lettre de ce jour, par laquelle vous me rendez compte de la pénurie complète du régiment des zouaves de la garde impériale pour ce qui est de sujets susceptibles de remplir les fonctions de comptables. »

sensé. L'éducation universelle est donc la condition du suffrage universel. Comment la république se maintiendrait-elle, si elle a pour base l'ignorance et l'immoralité? Les citoyens peuvent être tour à tour jurés, témoins, magistrats municipaux, soldats; pour remplir convenablement toutes ces fonctions civiques, une certaine instruction est nécessaire, non pour l'individu seulement, mais pour la marche régulière des institutions libres. L'instruction de tous les citoyens étant donc nécessaire au salut de l'état, c'est l'état qui doit y pourvoir, car l'expérience a démontré d'une manière irréfutable que les efforts individuels, même soutenus par le sentiment religieux ou philanthropique, ne peuvent y suffire.

Toutefois, si l'état est tenu d'organiser l'enseignement, doit-il l'offrir aussi gratuitement à tous? Ici l'unanimité cessait en Amérique. La plupart des états avaient admis, à l'imitation du Massachusetts, la gratuité absolue; mais un petit nombre d'entre eux, le grand état de New-York par exemple, exigeaient une rétribution scolaire des familles aisées. Cependant, depuis la guerre civile, le généreux emportement qui a poussé l'Amérique à redoubler d'efforts pour répandre l'enseignement a fait introduire partout la gratuité. New-York, le Connecticut, le Michigan et New-Jersey ont successivement supprimé les *rate-bills* ou écolage. La réforme a été saluée avec enthousiasme, et on peut dire aujourd'hui que la gratuité complète est devenue un principe américain. On n'a adopté ce système qu'après de longues et ardentes discussions, et après que l'expérience en eut démontré les avantages. A cette heure, il ne rencontre plus d'adversaires. A New-York, les résultats de la gratuité ont été merveilleux. Dès la première année qui a suivi la réforme, il y a eu 26,000 élèves de plus dans les écoles. L'attachement du peuple pour le service scolaire a augmenté, il y a consacré par son libre vote des sommes sans cesse croissantes; on paie mieux les instituteurs, on bâtit de nouvelles et meilleures écoles, on développe l'enseignement normal; même dans les états où l'esclavage a été aboli, et qui traversent ainsi une crise sociale terrible, beaucoup a été fait pour l'instruction. Pour ne citer que deux exemples, la Virginie occidentale a inauguré le système de la gratuité au milieu des horreurs de la guerre civile, et depuis la paix, malgré les ruines publiques et privées, elle a consacré 5 millions de francs à bâtir des écoles. Le Tennessée autrefois ne faisait rien pour l'enseignement; instruire les noirs était un crime, et les blancs devaient pourvoir eux-mêmes à l'instruction de leurs enfans. Une loi de 1867 a déclaré l'enseignement gratuit, et a décidé que des écoles seraient ouvertes au moyen des taxes spéciales levées partie par l'état, partie par les communes. Dès l'automne de 1869 le

nombre des écoles publiques s'élevait à 3,903, le personnel enseignant à 4,614, le nombre des enfans inscrits à 200,000, et la dépense à 300,000 dollars ou 1,500,000 fr., soit 1 fr. 30 cent. par habitant.

Les Américains sont persuadés que, si dans les états du sud les lumières avaient été aussi répandues que dans ceux du nord, la sécession n'aurait pas eu lieu. Leur but actuel est donc de faire pénétrer l'instruction dans toutes les classes, afin que tous les citoyens apprécient les avantages qui résultent de l'union fédérale et deviennent assez sages pour éviter ce qui peut la briser. C'est en fortifiant le sentiment national par l'école qu'ils espèrent résoudre ce problème, jadis considéré comme insoluble par tous les politiques, de faire subsister une immense république, ayant pour territoire tout un continent et appelée un jour à compter ses habitans par centaines de millions. La presse et l'école, en répandant partout des idées semblables et en inculquant dans toutes les âmes un amour ardent, mêlé d'orgueil national, pour la commune patrie, peuvent en effet créer entre les états autonomes, mais associés, un lien assez fort pour résister aux divergences des partis et des intérêts locaux. C'est une grandiose et décisive expérience qui se poursuit en Amérique. Si elle réussit, on peut ne point désespérer de l'union future des peuples européens.

En 1791, la gratuité de l'enseignement primaire avait été décrétée en France sur un rapport de Talleyrand, qui justifiait parfaitement cette mesure. « La société, disait-il, doit d'abord payer ce qui est nécessaire pour se défendre et se gouverner, puisque, avant tout, elle doit pourvoir à sa propre existence. Elle ne doit pas moins payer ce qui est nécessaire pour assurer à chacun sa liberté et sa propriété, pour écarter des associés une foule de maux auxquels ils seraient sans cesse exposés hors de l'état de société, enfin pour les faire jouir des biens publics qui doivent naître d'une bonne association, car voilà les trois fins pour lesquelles la société s'est formée, et, comme il est évident que l'instruction a toujours tenu un des premiers rangs parmi ces biens, il faut conclure que la société doit aussi payer tout ce qui est nécessaire pour que l'instruction parvienne à chacun de ses membres. » La question se réduit à ceci : dans une société démocratique et dans un pays de suffrage universel, est-il absolument nécessaire à la garantie de l'ordre social et à la conservation des institutions libres que tous les citoyens soient au moins assez éclairés pour en comprendre les avantages et pour remplir leurs devoirs civiques; en d'autres termes, faut-il combattre l'ennemi intérieur, l'ignorance et le vice, avec non moins d'énergie que les ennemis du dehors? Si on répond

oui, et comment s'y refuser? il faut en conclure que l'enseignement, comme la justice, comme l'armée, est un service d'utilité publique auquel l'impôt doit pourvoir. La gratuité rencontre en Europe des adversaires passionnés. C'est du pur communisme, dit-on. En ce cas, chaque fois qu'un pouvoir public organise un service dans l'intérêt commun au moyen des contributions payées par tous, il fait du communisme. Communisme quand la ville pave les rues, les éclaire, les arrose, les plante, les orne et y fait circuler des agens de police! La communauté en effet paie les services dont la communauté jouit. Il serait difficile pourtant de dire pourquoi la cité, à qui on reconnaît le droit d'organiser un système public d'éclairage et d'arrosage, ne pourrait pas, au même titre, organiser l'enseignement public. Le nombre des états qui adoptent la gratuité de l'enseignement augmente sans cesse. Outre les États-Unis, on peut citer l'Italie, le Danemark, le Chili, le Portugal, plusieurs cantons suisses. L'Espagne même, malgré ses embarras financiers, a supprimé la rétribution scolaire par un article de la constitution de 1869.

Cette première objection n'est donc pas sérieuse; mais en voici une plus fondée. La gratuité de l'enseignement public tue l'enseignement privé. Cela est vrai en quelque mesure, et c'est regrettable. L'état doit le plus qu'il peut laisser agir les individus et s'abstenir de faire par lui-même; mais, quand il faut qu'un service existe et que l'initiative des particuliers ne suffit pas à l'organiser, alors l'état doit absolument intervenir. Si la gratuité est nécessaire pour rendre l'instruction universelle, comme celle-ci est indispensable, il faut bien établir la gratuité malgré les inconvéniens qu'elle peut présenter.

Mais, dit-on encore, les gens n'estiment que ce qu'ils paient: offrez aux paysans l'instruction gratuite, et ils ne s'en soucieront plus. A ceci l'expérience a répondu. En Amérique, les états où existaient des rétributions scolaires ont vu le nombre de leurs écoliers augmenter considérablement depuis que l'écolage est supprimé. En France, les faits ne sont pas moins concluans. Les congrégations enseignantes ont adopté la gratuité, et ce principe a fait leur succès. En 1843, elles ne comptaient que 16,958 membres, 7,590 écoles et 706,917 élèves; en 1864, elles avaient 46,844 membres, 19,206 écoles et 1,610,674 élèves. Ce progrès considérable prouve que la gratuité n'éloigne pas les enfans. Autre fait noté par M. Duruy dans son remarquable rapport de 1865. Les écoliers non payans suivent les classes plus longtemps que ceux qui paient, quoique ceux-ci soient moins portés à chercher de bonne heure un travail lucratif. Proclamez la gratuité et ne craignez rien, vos écoles seront plus remplies qu'auparavant.

La gratuité est, prétend-on, contraire à l'intérêt des pauvres que l'on veut favoriser. Aujourd'hui ils sont exempts de l'écolage, seules les familles non indigentes le paient; cependant, si les dépenses de l'enseignement doivent être complétement supportées par l'impôt, les pauvres y contribueront pour leur part, car une partie de l'impôt est payée par eux. Cette objection serait fondée, si pour les frais de l'instruction on n'avait recours qu'au budget de l'état; mais en Amérique on couvre la majeure partie des dépenses scolaires au moyen d'un impôt spécial sur le capital (1), que chaque commune vote et répartit sur les habitans en proportion de leur fortune. Impôt local et spécial, voilà le principe anglo-saxon en cette matière, et ce principe est excellent. Les contributions doivent être votées, levées et dépensées sur place, dit-on en Amérique, sans être aspirées d'abord au centre, pour être ensuite renvoyées aux extrémités sous forme de subsides et de faveurs. En Europe, chaque province, chaque commune s'efforce de payer le moins qu'elle peut, et de tout tirer du budget de l'état. On ne voit pas que, tous faisant de même, chacun par les mains de l'état paie pour son voisin. Il serait plus simple que chacun payât pour soi. Le résultat serait à peu près le même, avec cette différence qu'une partie de l'argent reste en route dans ce double voyage des extrémités au centre et du centre aux extrémités.

Sans traverser l'Atlantique, nous pouvons voir à nos portes comment il est possible d'établir la gratuité, sans grever le budget général, et en favorisant la fréquentation de l'école. Dans le grand-duché de Luxembourg, tous les frais de l'instruction sont à la charge de la commune, qui, en cas de besoin, reçoit un subside de l'état; mais une partie de la dépense est couverte par une taxe répartie sur les parens des enfans de six à douze ans. Ces contribuables sont divisés en classes et taxés suivant leur fortune et le nombre de leurs enfans. Les indigens sont exempts de cet impôt, et ils reçoivent gratuitement les livres et le matériel de classe nécessaires. La taxe d'école remplaçant la rétribution a donné les meilleurs résultats. Le père de famille, qui est obligé en tout cas de payer pour ses enfans, tient à profiter de l'argent déboursé en les envoyant à l'école, tandis que la rétribution scolaire les en éloigne, car le père fait une économie en les gardant chez lui. Voici les résultats obtenus dans le Luxembourg. Sur 100 habitans, on trouve 14 écoliers, et sur 100 miliciens pas 2 illettrés (1,85 pour 100), proportion plus favorable même qu'en Prusse. Dans le Canada français, un système analogue a également très bien réussi. En France, l'écolage produit

(1) Les Américains croient pouvoir taxer le capital, les immeubles surtout, parce que les rapports des inspecteurs démontrent qu'autour d'une bonne école la propriété augmente de valeur. L'impôt scolaire n'est donc qu'une avance très lucrative.

environ 20 millions de francs; ce serait donc cette somme, relativement minime, qu'il faudrait prélever par la taxe d'école. Seulement, comme nous ne sommes pas en Amérique, il faudrait l'imposer aux habitans, car certes eux-mêmes ne la voteraient pas. On est étonné de trouver parmi les adversaires les plus acharnés de la gratuité les évêques d'une religion qui s'est toujours fait un devoir de distribuer l'instruction gratuitement. Pourquoi blâmer l'état de suivre l'exemple de l'église? M. Dupanloup oublie-t-il que dès 1647 les puritains du Massachusetts ouvraient une école primaire gratuite dans toute commune de cinquante familles, et une école supérieure où le latin était enseigné dans toute commune de cent familles, — que ce sont ces écoles gratuites, multipliées à l'infini, qui ont fait l'Amérique ce qu'elle est? Contraste pénible, un évêque français combat à la fin du XIX[e] siècle une mesure adoptée au XVII[e] siècle par de pauvres fugitifs malgré leur misère, et pourtant c'est de là qu'est sorti ce monde prodigieux qui s'élève sur l'autre bord de l'Atlantique.

II.

Il nous faut considérer maintenant les sacrifices que les Américains ont faits depuis quelques années pour rendre l'instruction universelle et pour éclairer les foules ignorantes que l'Europe leur envoie. Je prie le lecteur de bien peser la signification des quelques chiffres qui suivent. Je ne puis les transcrire sans émotion, car ils font toucher du doigt la source même de la grandeur des États-Unis. En 1855, l'état de New-York, avec 3,466,000 habitans, dépensait 24 millions de francs ou environ 7 francs par tête; en 1866, la dépense montait à 40 millions pour 4 millions d'habitans et 1 million d'écoliers, soit 10 francs par tête d'habitant et 40 francs par écolier. En France, les pouvoirs publics ne donnaient que 52 millions pour 39 millions d'habitans. Dans le Massachusetts, les dépenses scolaires se sont élevées en 1868-1869 à 4,515,000 dollars ou 23 millions de francs pour une population de 1,457,375 âmes (recensement de 1870) ou plus de 15 francs par tête; en dix ans, de 1858 à 1868, on avait dépensé 45 millions de francs en bâtimens d'écoles. En Pensylvanie, la dépense annuelle montait à 35 millions de francs, ou environ 11 francs par habitant. Voilà les sacrifices que s'imposent les anciens états de l'Atlantique. Ceux de l'ouest ne restent pas en arrière. Je citerai comme exemple l'Ohio et l'Illinois. L'Ohio, avec 2 millions 1/2 d'habitans, a dépensé pour ses écoles en 1869 33 millions de francs ou 13 francs par tête, l'Illinois 32 millions ou 14 francs par tête. Chacun de ces deux états paie annuellement

plus de 5 millions pour bâtir des écoles nouvelles. Au bord de l'Atlantique, la Californie consacre aussi à l'enseignement plus de 12 francs par tête. On peut donc dire que dans les états à population blanche le budget scolaire dépasse 10 francs par tête, et qu'il a doublé depuis la guerre civile; dans plusieurs états, il a triplé. Qu'on veuille bien remarquer que cela ferait pour la France 370 millions annuellement. Pour apprécier comme ils le méritent les sacrifices faits par les Américains, il ne faut pas oublier qu'aucun peuple n'a jamais supporté de si énormes impôts. Avant la guerre, le revenu de l'Union montait à 75 millions de dollars; pour l'année fiscale finissant en juin 1870, il s'est élevé à 411,255,477 dollars. A ces 2 milliards de francs, il faut ajouter encore 1 milliard 1/2 de francs pour les dépenses des états, comtés et communes (1). Dans certaines villes, l'impôt atteint un niveau effrayant. A New-York, il va à 29 dollars par tête, à Boston à 36 dollars ou 180 francs, ce qui fait environ 800 francs par famille. A ce taux, Paris devrait payer 360 millions, et qu'on note bien qu'aux États-Unis il n'y a pas d'octroi. Ces écrasans impôts sont levés directement sur le capital mobilier et immobilier, et ils montent à 2 et 3 pour 100 du capital imposable (2). Arrivé à ce point, l'impôt est presque une confiscation. Une part énorme du revenu de chacun est prise pour le service public, et ce n'est pas un roi ou une assemblée souveraine qui vote ces impôts inouis; ce sont les citoyens eux-mêmes, réunis dans leurs comices. L'impôt sur le capital, que les habitans s'imposent à eux-mêmes, est surtout exorbitant dans les districts peu peuplés de la campagne, où quelques familles doivent supporter tous les frais de l'enseignement. Pour ne citer qu'un exemple relaté parmi beaucoup d'autres, dans Potter-County (Pensylvanie), la taxe scolaire monte à 22,68 mills (millième du dollar = 1/2 centime) par dollar de capital, ce qui fait 11 centimes par 5 francs ou 2 francs 20 centimes par 100 francs de capital imposable.

Ce qui n'est pas moins étonnant pour nous, qui sommes habitués à voir quelle petite place l'enseignement occupe dans nos budgets européens, c'est la part énorme des dépenses totales qui, en Amé-

(1) La commission de révision des impôts pour l'état de New-York estime que les taxes autres que celles de l'Union doivent être d'environ 750 millions de dollars. — *Report of the commissioners*, New-York, 1871, p. 6.

(2) Pour qu'on admette des faits aussi extraordinaires, il faut citer des chiffres précis. En 1869, la propriété dans l'état de New-York était estimée 1,860,120,770 dollars, et le total des impôts s'élevait à 46,161,531 dollars ou 2 1/2 pour 100, c'est-à-dire qu'une propriété estimée 100,000 francs payait 2,500 francs d'impôts. Boston, en 1870, avec une population de 250,700 âmes, payait 9,026,753 dollars ou environ 45 millions de francs. (*Report of the commissioners*, p. 7.) C'est le cas de rappeler l'opinion de Montesquieu, que les pays libres paient plus d'impôts que les peuples asservis.

rique, est consacrée à ce service, et il ne faut pas oublier que l'initiative privée fait aussi plus qu'en Europe. Dans la plupart des états blancs, les dépenses scolaires dépassent toutes les autres dépenses réunies. Dans quelques-uns, elles prennent les trois quarts, et même dans l'Illinois, état nouveau, les cinq sixièmes (1). Les Américains ont compris que le premier intérêt de l'état est d'instruire les citoyens, et ils agissent en conséquence. Ils consacrent la majeure partie de leurs ressources à la culture de l'esprit, et nous nous permettons de dire qu'ils forment une société matérialiste qui n'adore que le dollar! « Un homme, dit Horace Mann, qui est éloquent, qui connaît l'histoire, la diplomatie, la jurisprudence, peut passer ailleurs pour un homme d'état; mais, si partout et toujours il ne s'occupe pas avec une infatigable énergie à faire pénétrer l'instruction dans tous les rangs de la société, il n'est pas digne d'être considéré comme un homme d'état américain. » Ces paroles sont rigoureusement vraies. Comme le démontrait encore récemment au congrès M. J. Garfield, représentant de l'Ohio, l'instruction est aux États-Unis de beaucoup le plus important des services publics. On compte en effet 8 millions d'élèves, 300,000 instituteurs, 700,000 administrateurs scolaires, avec un budget annuel de 400 millions de francs.

Dès 1789, le congrès déclarait que, « la religion, la moralité et la science étant indispensables à un bon gouvernement et au bonheur de l'humanité, les écoles et tous les moyens de répandre l'instruction seraient toujours encouragés. » C'est en vertu de ces idées que le trente-sixième des terres publiques fut concédé aux écoles, et, rien que dans dix-sept états, les écoles primaires ont reçu un territoire grand comme l'Angleterre, dont une partie est déjà vendue.

Comment les États-Unis, après avoir perdu dans leur guerre civile 45 milliards de francs, peuvent-ils supporter, sans que le

(1) Voici quelques données que j'emprunte au rapport du surintendant de l'instruction pour le Tennessée, M. John Eaton :

	Dépenses en 1868-1869	
États.	pour les écoles.	pour tous autres objets.
Maine	805,369 dollars.	403,601 dollars.
Pensylvanie	5,160,750 —	3,853,336 —
Ohio	4,816,495 —	2,978,995 —
Californie	1,178,348 —	475,978 —
New-Jersey	1,313,358 —	472,815 —
Wisconsin	1,774,473 —	946,519 —
Illinois	6,430,881 —	1,062,525 —

Il serait trop humiliant de citer les chiffres correspondans de nos budgets européens.

progrès économique en soit même ralenti, une somme totale d'impôts annuels de toute nature qui approche de 4 milliards, charge fiscale qui écraserait les nations européennes les plus riches? C'est parce que les Américains ont dépensé pour l'instruction publique cinq et six fois plus que les Européens, et que, même au moment où la guerre leur dévorait des milliards, ils doublaient et triplaient la dotation de leurs écoles. Qu'on ne l'oublie pas en effet, ce n'est point par la force des bras, mais par la puissance de l'esprit, que la richesse se crée. Avec des muscles aussi forts et des organes plus subtils, le sauvage produit vingt fois moins qu'un homme civilisé. Pourquoi? parce que le second met en œuvre des agens mécaniques, physiques, chimiques, que la science lui fournit et dont le second n'a pas l'idée. Voici des données empruntées aux États-Unis qui prouvent d'une façon irréfutable le rapport de cause à effet qui existe entre la diffusion des lumières et la production de la richesse. M. John Eaton, surintendant de l'instruction au Tennessée, a dressé d'après les relevés officiels un tableau des divers états de l'Union indiquant pour chaque état la production par tête et le nombre d'illettrés par mille habitans. Je prends un certain nombre de ces états et j'en forme deux groupes; le contraste est frappant.

États qui ont peu fait pour l'instruction.

Production annuelle par tête, non compris les bénéfices commerciaux.			Illettrés par 1,000 âmes.
Dollars.	56.91	Caroline du sud	594
—	55.72	Alabama	490
—	54.77	Floride	480
—	61.45	Georgie	479
—	45.38	Caroline du nord	408
—	65.30	Louisiane	485

États qui ont beaucoup fait pour l'instruction.

—	166.60	Massachusetts	38
—	149.66	Californie	53
—	120.82	New-Jersey	34
—	164.60	Rhode-Island	34
—	112.06	New-York	31
—	156.05	Connecticut	18
—	117.17	New-Hampshire	14

Les états de la Nouvelle-Angleterre, malgré la sévérité du climat et le peu de fertilité du sol, produisent donc par tête deux fois plus que les états du sud, dont la terre féconde donne en abondance les plus riches récoltes.

Les sommes énormes que les contribuables eux-mêmes votent

spontanément pour leurs écoles ne diminuent nullement les dons que les particuliers font pour le même objet. Nous n'avons guère d'idée en Europe, sauf peut-être en Angleterre, de ce genre de bienfaisance. L'Européen du continent donne très peu pour des objets d'intérêt public; il ne donne qu'en mourant et pour des œuvres de mort : comme au moyen âge, il fonde des lits dans un hôpital. L'Américain donne pendant sa vie et pour des œuvres de vie : il fonde des chaires, crée des académies, et ainsi sème pour l'avenir. Les anciens étaient prêts aux plus grands sacrifices pour leur patrie parce qu'en dehors d'elle il n'y avait pour eux ni sécurité, ni droit. Parmi les peuples modernes, il n'en est pas chez qui le sentiment patriotique soit plus puissant qu'aux États-Unis. L'Américain adore son pays, parce qu'il est fier de sa grandeur, qu'il veut y contribuer et qu'il s'imagine contribuer ainsi à la grandeur future de l'humanité. Le christianisme enseigne qu'il faut faire du bien à ses semblables. Certains croyans en ont conclu que le devoir de charité était rempli, si on faisait l'aumône aux pauvres, sauf à les laisser croupir dans l'ignorance. L'Américain, à qui son culte commande de chercher la vérité par lui-même, croit que, pour faire un bien réel à ses semblables, il faut les éclairer. Ainsi l'amour de la patrie et le sentiment chrétien sont la source de ces donations princières que nous admirons. Sans rappeler les libéralités de Peabody, qui, pour l'instruction seulement, se sont élevées à environ 20 millions de francs, citons quelques faits récens. Dans la seule année 1864, au sortir de la guerre civile, Yale-University reçoit plus de 2 millions de francs, et Cambridge une somme presque aussi considérable. L'année d'après, un citoyen de Cincinnati donne 2 millions pour deux colléges, l'un de garçons, l'autre de filles. Un brasseur de Poughkeepsie, M. Vassar, donne 2 millions pour une institution où les jeunes filles recevront une instruction supérieure aussi développée que celle des jeunes gens. M. Cornell, un ancien ouvrier, consacre 2 millions 1/2 à créer une université à Ithaca. Un citoyen de New-Haven y crée une école de dessin qui lui coûte 500,000 fr. A Boston, M. Bussey donne 880,000 fr. pour la faculté de droit, M. Philips 500,000 francs pour l'observatoire. A Boston, quelques particuliers veulent fonder un institut technologique : ils réunissent 250,000 francs, l'état leur accorde un terrain qui vaut 1 million; mais il faut constituer un fonds en rapport avec les besoins de l'institut. Aussitôt les souscriptions affluent : le docteur W. Walker donne 1 million, M. R. Huttingdon 250,000 francs, MM. Mason et Hayward chacun 100,000, et en deux ans on réunit un total d'environ 3 millions. Je cite quelques faits notés au passage; les journaux en signalent presque chaque jour. Si aux États-

Unis on écrivait une histoire complète des donations faites à l'enseignement, rien ne serait plus honorable pour l'Amérique, plus instructif pour l'Europe (1). M. James Garfield estime que le total de ces donations s'élève à 50 millions de dollars ou 250 millions de francs.

III.

Les Américains obtiennent-ils des résultats proportionnés aux immenses sacrifices qu'ils s'imposent pour l'enseignement avec une libéralité sans cesse croissante? Ils ne le pensent pas. Suivant eux, il y a encore beaucoup à faire et à réformer avant qu'on n'atteigne le but. Le premier mal signalé est ce qu'ils appellent l'*absentéisme*, c'est-à-dire le nombre considérable d'enfans en âge d'école qui ne reçoivent aucune instruction. On affirmait autrefois que parmi les citoyens de l'Union de descendance américaine il ne s'en trouvait pas qui ne sût lire et écrire. En effet, le *Yankee* appréciait trop bien l'utilité de l'instruction pour en priver ses enfans; mais les Irlandais pauvres qui arrivent chaque année par centaines de mille n'éprouvent pas le besoin de s'instruire, précisément parce qu'ils sont très ignorans, et par suite chaque année l'absentéisme prend des proportions plus alarmantes (2).

(1) Certains faits sont touchans. Voici par exemple comment s'est fondée l'école supérieure (*seminary*) de Monticello. Godfrey, — un ancien marin qui a fait deux fois naufrage et refait deux fois sa fortune, — s'est marié et a des enfans. Un jour qu'il cause avec sa femme, sa petite-fille répète sans le comprendre tout ce qu'elle entend dire. « Voyez, dit la mère, combien les premières impressions sont vives; tout dépend de là. Si les mères étaient instruites et vertueuses, les générations futures le seraient aussi. » Cette idée s'empare de l'esprit de Godfrey et en fait un apôtre. La foi du chrétien et l'ardeur du philanthrope ne lui laissent plus de repos. Il veut fonder une école modèle. Il prend d'abord sur sa fortune, qui n'est pas énorme, 250,000 francs, quoiqu'il ait plusieurs enfans; puis sa femme et lui collectent le reste, et le *Seminary* de Monticello est fondé.

(2) Voici quelques données à ce sujet. M. Wickersham, surintendant des écoles de la Pensylvanie, dans son rapport de 1869, estime que dans cet état 75,000 enfans ne fréquentent pas l'école, dont 11,000 pour Philadelphie seulement. M. Northrop, surintendant du Connecticut, dit qu'un quart des enfans ne se fait pas inscrire, et en outre la fréquentation est très irrégulière; cependant, depuis que la gratuité a été établie, il y a une amélioration notable. Dans l'Illinois, dit le surintendant, M. Newton Bateman (1869), la fréquentation est très irrégulière : sur 706,780 enfans inscrits, il n'y a de présens en moyenne qu'environ 300,000. Dans l'Ohio, le rapport de M. Henkle signale une liste de présence journalière de 434,865 enfans sur 740,000 inscrits. A New-York, le surintendant, M. Randall, estimait aussi que la liste de présence ne dépassait pas la moitié du nombre inscrit. En 1865, on comptait sur 100 inscrits 80 présens dans le Massachusetts, 78 dans Rhode-Island, 72 dans le Connecticut, 64 en Pensylvanie, 57 dans l'Ohio, moyenne 70, et dans les villes de Boston 91, New-Haven 71, Cincinnati 64, Saint-Louis 58, Chicago 47, New-York 40, moyenne 58.

Il ne faut point cependant se laisser tromper par les nombres que fournit la statistique. Au lieu de compter l'âge d'école de 6 à 12 ans, comme on le fait généralement en Europe, dans les états de l'Union on le porte de 5 à 15 et même à 21 ans. En moyenne, on compte plus d'un écolier par quatre habitans. Dans les pays d'Europe où l'enseignement strictement obligatoire ne laisse hors de l'école aucun enfant en âge d'y aller, on arrive à la proportion de 1 sur 7, comme en Prusse, ou au maximum de 1 sur 6 1/2, comme dans les duchés saxons. Dans l'état de New-York, il y avait en 1869 1 million d'élèves sur 4,364,375 habitans ou 1 sur 4 environ; dans le Massachusetts, 247,381 élèves sur 1,457,351, ou 1 sur 5; dans la Pensylvanie, 900,753 élèves pour moins de 3 millions d'habitans ou 1 sur 3; dans l'Illinois, même proportion; dans l'Ohio, 740,382 élèves sur 2,662,214 habitans ou 1 sur 3. Le nombre des écoliers relativement à la population est donc en Amérique presque deux fois plus considérable que dans les états européens les plus favorisés sous ce rapport, quoique dans l'Union tous les enfans ne fréquentent pas l'école. Cela provient de ce que les enfans suivent les classes pendant beaucoup plus longtemps. L'absentéisme et l'irrégularité de la fréquentation n'en constituent pas moins un danger grave auquel les Américains sont décidés à mettre un terme. Tous les hommes compétens se prononcent avec une énergie croissante en faveur de l'enseignement obligatoire rigoureusement appliqué. « Tout notre système d'école gratuite, dit le surintendant de l'instruction publique de l'Ohio, a pour base ce principe, que les institutions républicaines et la liberté ne peuvent durer que par l'instruction universelle. Si pour soutenir nos écoles nous n'hésitons pas à imposer de lourds impôts aux contribuables, c'est parce que nous sommes convaincus que la sécurité de l'état et la stabilité de l'ordre social dépendent de la diffusion générale des lumières et des vertus, fruits d'une bonne éducation. La gratuité est le moyen; mais, si ce moyen n'atteint pas le but, nous sommes tenus de prendre des mesures pour que ce but soit atteint, et que l'argent ne soit pas dépensé inutilement. Si nous prenons l'argent des citoyens pour instruire tous les enfans, il faut que tous reçoivent l'instruction, autrement les impôts que nous levons ne seraient plus justifiés. » Ainsi la gratuité entraîne l'obligation, car le contribuable peut exiger que l'argent que vous lui enlevez au nom de la loi lui donne au moins cet ordre et cette sécurité que vous lui promettez en échange. « C'est simplement une question de défense sociale, dit très bien le surintendant de l'enseignement de Rhode-Island. Vous demandez ce que vous ferez des ignorans; moi je demande ce qu'ils feront de nous. Si nous avons le droit de con-

damner un homme à la potence, nous avons à plus forte raison le droit d'envoyer un enfant à l'école. Le nombre des jeunes criminels augmente plus vite que notre richesse. Il faut tarir cette source de désordre qui menace notre avenir. Si vous ne voulez pas forcer tous les pères à instruire leurs enfans, préparez-vous à agrandir vos prisons. »

Mais n'est-ce pas porter atteinte à l'autorité paternelle? Non, répond-on, le père, qui ne peut laisser mourir ses enfans de faim, peut encore moins priver leur esprit de la nourriture spirituelle, qui leur est indispensable pour accomplir leur destinée et pour ne point troubler l'ordre social. « Le père, dit le surintendant du Connecticut, qui pour tirer profit du travail de ses enfans les prive d'instruction commet un délit que la loi pénale doit réprimer. Il vole ses enfans en leur enlevant les moyens de se développer, et il vole l'état en le privant de la puissance, de la richesse, de la sécurité qu'apportent les citoyens intelligens, vertueux et instruits. »

L'opinion se forme rapidement en Amérique, et bientôt l'enseignement obligatoire sera décrété pour tous les états. Déjà il existe dans le Massachusetts et le Connecticut, et parmi les anciens états à esclaves les deux Carolines viennent d'inscrire le principe dans leur nouvelle constitution. L'exemple de l'Angleterre, où successivement toutes les grandes villes proclament l'obligation (1), stimulera encore le zèle des Américains. La seule considération qui arrête encore quelques-uns, c'est qu'il leur semble absurde d'imposer ce qui devrait être recherché par tous avec ardeur. Les pasteurs des différentes dénominations appuient la mesure, tandis qu'en France le clergé s'en montre l'adversaire acharné : fâcheux contraste qui permet aux ennemis de l'église de dire qu'elle a peur des lumières. En tout cas, cela explique pourquoi l'instruction est plus répandue dans les pays protestans que dans les pays catholiques. Chez ceux-ci, l'état trouve dans le prêtre un ennemi, chez ceux-là un auxiliaire.

Un vice du système américain dont tous les rapports se plaignent, c'est le changement fréquent et le manque de préparation pédagogique des maîtres. Pour l'Américain, les fonctions de maître d'école sont rarement un état qu'on embrasse pour la vie; ce n'est qu'une étape où il ne s'arrête guère. Beaucoup de jeunes filles s'engagent pour quelques années comme maîtresses d'école, en attendant qu'elles se marient. Un spirituel et profond romancier anglais, M. Anthony Trollope, nous dit, dans son livre sur l'Amérique,

(1) Récemment un comité scolaire à Londres vient de publier le règlement qui consacre l'obligation. La Nouvelle-Zélande a décrété le même principe il y a deux mois.

combien il a été frappé de l'esprit supérieur d'une foule de femmes, anciennes institutrices, qu'il rencontrait dans la société. Habituellement les comités scolaires n'engagent le maître que pour un terme de trois ou quatre mois, et ils ne le paient que pendant ce temps. Rarement l'instituteur reste deux termes consécutifs dans la même école; c'est dans le Connecticut que le mal paraît être le plus général. Il n'est pour ainsi dire point de district qui ait conservé le même maître pendant toute l'année, affirment les rapports des inspecteurs. En 1869, en Pensylvanie, sur les 15,504 instituteurs, — non compris Philadelphie, — 2,579 n'avaient jamais enseigné, et 2,728 avaient enseigné moins d'une année; c'est la même chose dans les autres états. Très fréquemment les comités prennent un instituteur l'hiver, et une institutrice l'été, parce que les hommes trouvent mieux à s'occuper pendant cette saison. On estime que le personnel enseignant est complétement renouvelé tous les trois ans. Rien ne peint mieux l'extrême mobilité des existences en Amérique. Le type du vieux maître d'école, classique en Europe, est une exception là-bas. La plupart des maîtres sont des jeunes filles de vingt à vingt-cinq ans. Ce n'est que dans les grandes écoles des villes qu'on rencontre des instituteurs ou des institutrices qui ont dépassé la trentaine.

Les jeunes filles et les jeunes gens qui s'engagent ainsi momentanément dans l'enseignement primaire ne manquent pas d'instruction. Ils ont suivi les cours d'une école supérieure (*high school*) ou d'une académie, et ils savent beaucoup de choses dont nos pauvres instituteurs n'ont pas l'idée. En outre ils ont subi un examen, car dans la plupart des états la loi exige un diplôme de capacité; mais ils manquent de préparation pédagogique, car les écoles normales sont relativement peu nombreuses, et l'expérience leur fait défaut, puisqu'ils cessent d'enseigner juste au moment où ils commencent à en acquérir. Ce régime est tellement contraire à ce qui se passe chez nous, que nous pouvons à peine le concevoir. Que serait chez nous une école dont le maître change régulièrement tous les quatre mois? A coup sûr, l'enseignement souffre de ce roulement perpétuel. Certains inspecteurs prétendent qu'ainsi le quart de l'argent dépensé l'est sans fruit. Certes mieux vaut l'école type de la Saxe, avec ses élèves régulièrement présens, avec son maître soigneusement formé dans une bonne institution normale et restant toute sa vie dans le même village; cependant le système américain n'est pas sans avantage. D'abord cette foule innombrable d'instituteurs et d'institutrices, au moins 100,000, qui rentrent chaque année dans les autres situations de la vie, y exercent une excellente influence, car ils savent bien élever leurs enfans. En outre

les jeunes gens qui débutent constamment dans les écoles y apportent une ardeur, une fraîcheur d'impressions, qui en chassent l'ennui et la monotonie. C'est le trait qui a le plus frappé un excellent observateur, le révérend James Fraser, depuis peu évêque de Manchester (1). « Les Américains, dit-il, les femmes surtout, montrent bien plus d'aptitude pour l'enseignement que nos maîtres d'Europe. Ces institutrices ont un talent merveilleux pour tirer parti de ce qu'elles savent. Elles sont calmes, énergiques, elles maintiennent la plus stricte discipline sans sévérité, elles sont patientes sans faiblesse; elles donnent de l'intérêt à tout ce qu'elles enseignent par des récits, des exemples et des explications familières : jamais la classe ne s'ennuie et ne s'endort. Elles sont fières de leur situation et font tout pour élever le niveau de leur classe. Elles se tuent à la peine, et ne pourraient continuer longtemps. Beaucoup d'entre elles, quoique toutes jeunes, ont la santé, les yeux surtout, affaiblis par l'excès de l'étude et de la lecture. » Les élèves travaillent également avec cette intensité, cette fougue que l'Américain apporte dans tout ce qu'il fait. Aussi se plaint-on dans tout le monde scolaire, maîtres et élèves, d'un mal général qui est la trop grande fatigue imposée au cerveau (*overworking of the brain*). C'est au point qu'il a fallu défendre aux élèves d'étudier pendant les récréations et même hors de classe. Leurs yeux dilatés et brillans, l'agitation fébrile de leurs mains, la maigreur du visage, indiquent que le système nerveux est surexcité à l'extrême. Dès le jeune âge, l'Américain ne connaît point de repos. Pour porter remède au mal, on introduit de plus en plus la gymnastique (2) et les exercices militaires. Il faudrait qu'ils fussent imposés partout.

Les Américains continuent à employer de plus en plus des institutrices au lieu d'instituteurs, et ils s'en félicitent. Dans l'état de New-York, les quatre cinquièmes des écoles sont tenues par des femmes. En 1869, on comptait dans le Massachusetts 5,540 institutrices et seulement 497 instituteurs; à Philadelphie, 1,391 institutrices et 81 instituteurs; dans la ville de New-York, en 1865, 2,057 institutrices et 202 instituteurs. « Il est impossible, dit un surintendant de l'état de New-York, M. Rice, d'estimer assez haut

(1) Voyez son rapport adressé au parlement en 1867. — *Report of the common school system of the United-States and Canada*, un des meilleurs travaux de ce genre que l'on connaisse. On peut le ranger à côté de celui de M. Cousin sur l'Allemagne et les Pays-Bas.

(2) A Philadelphie par exemple, un admirable établissement de bain a été organisé, le *Natatorium*, où tous les élèves des écoles publiques apprennent à nager. En Prusse, les soldats l'apprennent également.

l'influence bienfaisante qu'exerce sur nos écoles la femme qui enseigne. Élever les enfans, leur inspirer de nobles sentimens, est vraiment sa vocation. L'esprit moins occupé d'intérêts matériels, elle apprend facilement aux autres à considérer surtout l'intérêt moral; douce, elle communique aux enfans sa douceur; pure, sa pureté. Elle connaît mieux la nature mystérieuse des jeunes âmes, ou du moins un instinct sûr les lui fait deviner. Sa discipline d'affection est plus efficace que nos sévérités et nos punitions. Les admonitions que la sympathie dicte ont plus d'effet que nos raisonnemens logiques et nos menaces. Le jeune homme élevé par une femme aura un sentiment moral plus délicat, un langage plus réservé, un goût plus fin, une nature plus tendre et en même temps moins portée aux vices grossiers et aux habitudes vulgaires. L'avenir de notre société est entre les mains de nos institutrices. »

Les Américains se vantent d'être un peuple qui respecte la loi, *a law-abiding people*. Ils l'ont été en effet jusqu'à ce jour, et de là vient le succès de leurs institutions démocratiques. Un peuple où la minorité s'insurge contre les lois n'est pas mûr pour la république. Les Allemands apprennent l'obéissance et la discipline dans l'armée, les Américains dans l'école. Rien n'a plus frappé M. Fraser en Amérique que de voir 1,200 ou 1,400 « primairiens » faire des exercices callisthéniques, à la voix de leur institutrice principale, avec une précision qu'eût enviée un bataillon prussien; on dirait que la même volonté met en mouvement au même instant les mêmes muscles. « Rien n'est plus éloigné de cette discipline américaine que la pétulance désordonnée de nos écoliers, » dit l'observateur anglais, et il se demande si le résultat obtenu vaut les efforts qu'il exige. Je pense que oui. C'est précisément dans une société démocratique, où les citoyens sont appelés à se gouverner eux-mêmes, qu'il faut les plier à un ordre sévère. Sous un despote, la force impose le respect des lois; mais, quand il n'y a plus de maître, il faut que chacun comprenne qu'après avoir voté comme souverain, il faut aussi obéir comme sujet. Je crois qu'il serait temps d'introduire en Angleterre le *drill* américain.

Pour obvier au manque de préparation pédagogique chez les instituteurs, la plupart des états ont ouvert récemment de nouvelles écoles normales. Grâce à l'insistance du surintendant, New-York, qui en avait deux, en a fondé quatre nouvelles, et se prépare à en ajouter encore dix à ce nombre. Pour s'aider à créer ces établissemens, les états ont recours à un moyen ingénieux : ils annoncent que les écoles seront établies dans les localités qui accorderont le subside le plus élevé. En 1865, New-York obtint ainsi pour ses quatre écoles près de 5 millions de francs, et on sortait

de la guerre. Dans l'Illinois, la petite ville de Bloomington, en rivalité avec celle de Peoria, offre des terrains et des subsides équivalant à 900,000 francs pour obtenir le magnifique établissement normal que l'état y fonde, et qui coûte 1,250,000 francs. Les jeunes états, malgré l'exiguïté de leurs ressources, veulent dépasser les anciens. Ainsi le Minnesota fonde à Winona une école normale qui revient à 500,000 francs; l'Indiana en construit une à Terre-Haute qui coûte 750,000 francs. Les anciens états à esclaves se piquent aussi d'honneur, et déjà le Missouri, la Louisiane, la Virginie, la Caroline du sud, le Maryland, ont fondé des écoles pour former des instituteurs. Ce sont de beaux bâtimens qui font l'ornement des cités qui les possèdent. Ces écoles ne contiennent cependant que des classes : on n'y reçoit point en général d'interne comme en Europe. Les élèves se logent en ville, et leur entretien leur coûte ordinairement assez cher, de 15 à 20 francs par semaine. Les normalistes ne sont pas pauvres comme en Europe; ils appartiennent généralement à des familles aisées. Les mêmes cours sont suivis par les élèves des deux sexes, mais les jeunes filles sont en majorité. Il n'est pas rare de trouver une femme à la tête d'un établissement que fréquentent des jeunes gens de vingt ans. Les études durent en général deux ans, et sont partagées en quatre termes. Les branches enseignées sont dans le Massachusetts, qui peut servir de type : arithmétique, géométrie, chimie, grammaire, algèbre, géographie, histoire générale, physiologie et hygiène, botanique et zoologie, tenue des livres, rhétorique, littérature anglaise, minéralogie, géologie, astronomie, méthodes d'instruction, lois scolaires de l'état, droit politique de l'état et de l'Union, gymnastique, musique. Le latin, le grec, le français, l'économie politique, sont des cours facultatifs. En Europe, nous serions épouvantés rien qu'à la lecture d'un semblable programme, qui en effet ne serait pas encore à sa place chez nous; en Amérique, les élèves ont déjà vu la plupart de ces branches dans les écoles primaires et supérieures, où le niveau de l'instruction est beaucoup plus élevé qu'en Europe. Ils ont l'esprit plus vif et plus ouvert, ils apportent plus d'ardeur au travail. D'autre part, il ne s'agit pas d'approfondir les sciences énumérées au programme; il suffit d'en savoir ce qui est utile pour la pratique ou pour donner des idées justes sur les objets qui nous entourent. Ainsi, pour la minéralogie et la géologie, on ne fait pas apprendre par cœur les formules de la composition des corps; on fait seulement connaître par des échantillons les roches principales, celles surtout qu'on trouve dans le pays, on en indique les propriétés, les usages, l'origine; on explique la formation du globe, la superposition des couches, les phénomènes

naturels encore en activité sous nos yeux, et pour ces notions générales un petit nombre de leçons claires, méthodiques et surtout vivantes suffisent. Dans toute l'Union, il n'existe encore qu'une quarantaine d'écoles normales, ce qui n'est rien en présence des cent mille instituteurs qui entrent chaque année dans la carrière. On ne peut songer à les former tous dans des établissemens pédagogiques spéciaux, comme on fait en Europe, où le renouvellement est dix fois moindre. Il faudrait, ainsi que le propose le surintendant du Massachusetts et qu'on l'a fait en Autriche, charger un maître des écoles supérieures de donner un cours de pédagogie et faire enseigner les aspirans-maîtres sous sa direction dans une école primaire annexée. Les conférences d'instituteurs (*teacher's institutes*), qui se multiplient chaque année et dont les excellens résultats sont constatés, achèveraient de les préparer. Cela suffirait pour la masse; mais il faudrait néanmoins augmenter encore le nombre des écoles normales pour former des instituteurs modèles qui donneraient le ton et l'exemple aux autres.

M. de Tocqueville pensait que l'étude des langues anciennes était surtout utile aux nations démocratiques, parce qu'elle contre-balance les défauts qui leur sont particuliers. Les Américains, qu'on accuse de ne poursuivre que l'argent, ont toujours attaché un grand prix aux études classiques. La première loi scolaire du Massachusetts, qui date de 1647, ordonnait à toute localité contenant 100 familles d'entretenir une école supérieure où le latin et le grec seraient enseignés de façon à préparer les jeunes gens à l'université. Voilà le niveau où les puritains voulaient porter l'enseignement il y a deux siècles. Leur esprit anime encore la société américaine tout entière. Le Massachusetts, qui comptait en 1870 1,459,000 habitans, — moins que les deux départemens réunis du Nord et du Pas-de-Calais, — avait plus de 100 écoles où l'on enseignait les langues anciennes. Presque toutes les femmes qui font des études supérieures les apprennent et s'y distinguent. Il y a plus, on les enseigne jusque dans les écoles d'agriculture et dans les écoles commerciales. Aussi dans le *Commercial university* de Chicago, outre les langues modernes, le latin et le grec ont leurs chaires. L'étude des langues anciennes est, il est vrai, commencée trop tard et menée trop rapidement, étouffée qu'elle est par celle des sciences naturelles; mais le mal est reconnu, et on y porte remède.

« Si l'on me demandait, dit Tocqueville, à quoi je pense qu'il faille attribuer principalement la prospérité singulière et la force croissante de ce peuple, je répondrais que c'est à la supériorité de ses femmes. » On ne peut se figurer tout ce que font les Américains pour fortifier l'instruction des jeunes filles. Il faudrait un livre pour

décrire les établissemens fondés dans ce dessein durant ces dernières années. D'abord dans presque tous les colléges les jeunes filles suivent les mêmes classes que les jeunes gens; elles y sont plus nombreuses, et, chose remarquable, elles l'emportent sur leurs condisciples masculins dans les branches supérieures. Ainsi dans la *high school* de Chicago en 1864, en dehors de la section normale, qui n'était fréquentée que par des jeunes filles, sur 263 élèves 113 étaient du sexe masculin, 150 du sexe féminin, et sur dix-neuf premiers prix les filles en obtenaient treize. En 1863, dans la *high school* de Détroit, sur 123 élèves 75 étaient des filles. Les seuls élèves qui lisaient à vue Homère, Anacréon et Horace étaient trois jeunes filles; sept étudiaient « la philosophie de l'entendement, » et c'étaient encore des filles. Les écoles supérieures de la Nouvelle-Angleterre comptent environ deux fois plus de jeunes filles que de jeunes gens. « L'opinion dominante en Amérique, dit M. Fraser, est qu'il faut donner aux femmes une instruction aussi forte qu'aux hommes, et, quoi qu'on puisse penser du système, ajoute-t-il, le fait est que leur esprit se montre capable de profiter de la solide nourriture qu'on lui offre. Beaucoup des meilleurs professeurs de mathématiques sont des femmes, et leurs meilleurs élèves des filles. Elles lisent Cicéron, Xénophon, Homère, Virgile aussi facilement que les jeunes gens. Elles ne se montrent inférieures dans aucune branche, et dans toutes les écoles où j'ai pu comparer les aptitudes des deux sexes, j'ai trouvé que les jeunes filles l'emportaient par la vivacité de leur perception et par la précision de leurs réponses. »

Les avantages que les Américains retirent de la forte éducation qu'ils donnent aux femmes sont nombreux. C'est la femme qui a fait la force de la démocratie américaine en lui communiquant une trempe morale et religieuse d'un ordre supérieur. Éclairez la femme, et tout le peuple sortira de l'ignorance, car c'est elle qui forme les enfans. Occupez son esprit de choses sérieuses, et elle attachera moins d'importance à la toilette, aux futilités, aux satisfactions de la vanité; au lieu d'être dans le mariage et dans la société, comme elle l'est parfois, une occasion de prodigalité et de désordre, elle contribuera à y répandre des idées de simplicité et d'économie, à favoriser le progrès scientifique et moral (1).

(1) Cette instruction pénètre jusque dans les classes inférieures. Voici un trait que j'emprunte au rapport de M. Fraser. Comme il le dit, ce trait est « typique. » Un étudiant de l'université d'Harvard en vacance dans son village se rend à la bibliothèque du *township*, — presque chaque commune en a une à l'usage de l'école, — pour y chercher l'*Histoire de la révolution des Pays-Bas,* par Motley. Le livre est en lecture : chez qui? Chez la blanchisseuse de la famille. Il va le lui demander. « Oh!

Si même on approuvait l'éducation que les Américains donnent aux femmes, on ne pourrait espérer l'introduire actuellement en France ou dans les autres pays catholiques, car la tentative échouerait contre la résistance du clergé, comme on l'a vu sous le ministère de M. Duruy. En Amérique, cette haute éducation reste profondément religieuse, parce qu'elle se donne avec le concours du pasteur. En France, elle devrait être organisée malgré les évêques, et pour réussir il faudrait ôter à la jeune fille le sentiment religieux qui la fait obéir à son confesseur. Souvent cette insurrection porterait atteinte au sentiment du devoir, qui est plus précieux que la science. Le succès serait donc douteux ou ne s'obtiendrait qu'au prix d'un grand danger.

Ce que l'on pourrait emprunter à l'Amérique, c'est l'habitude d'expliquer dans les écoles les lois politiques de l'Union et de l'état. Le lien intime qui existe entre la morale et la politique, entre les devoirs de l'homme et ceux du citoyen, est constamment mis en relief. Dans un pays de suffrage universel, nul objet n'est plus essentiel, disent les inspecteurs. L'avenir de la société dépend du vote des électeurs. Il faut donc leur faire connaître les avantages du régime politique sous lequel ils vivent. Le malheur des générations futures, la décadence du pays, peut résulter d'un vote mal entendu. Il n'y a d'éducation vraiment pratique que celle qui prépare le citoyen à user convenablement, consciencieusement du pouvoir souverain dont il est investi. En Belgique, dans toutes les écoles moyennes et dans les écoles primaires de quelques villes, on explique la constitution. En France, le droit public ne fait partie d'aucun des degrés de l'enseignement. Si aux États-Unis les institutions démocratiques durent en assurant la prospérité et le progrès de la nation, c'est que tout y prépare les citoyens. En Europe, trop souvent nous donnons au peuple en même temps les droits de la souveraineté et l'éducation qui convient au servage. C'est dans le livre de la constitution qu'il faudrait apprendre à lire.

reprend celle-ci, le livre m'intéresse et me remplit d'enthousiasme; je veux le finir. Je vous le porterai demain avec vos chemises. » Dans son intéressant ouvrage sur l'*Instruction publique aux États-Unis*, M. Hippeau raconte que, dans les rues de New-York, s'approchant d'une pauvre vieille qui tenait un livre à la main, il vit qu'elle lisait les poésies de Longfellow. — On craint en Europe qu'une instruction trop étendue donnée à la femme n'en fasse une pédante, un « bas-bleu. » Tel est parfois en effet le résultat chez nous, parce que celle qui a reçu une instruction supérieure, se sentant une exception, en tire une vanité souvent insupportable; mais supposez que toutes les femmes de la classe aisée aient reçu la même instruction que les hommes : aucune ne songerait à faire parade de connaissances que toutes posséderaient. Une femme qui lit Homère en grec et qui calcule le parallaxe d'Uranus nous paraîtrait un phénomène; comme telle, elle serait probablement déplaisante : en Amérique, elle ne l'est pas, et cela n'étonne personne.

IV.

Outre « l'absentéisme » et le manque de préparation pédagogique des instituteurs, les hommes compétens avaient signalé un autre grand vice du système scolaire des États-Unis. C'était le trop grand éparpillement des ressources consacrées à l'enseignement et le défaut d'unité dans la direction; mais la routine a peu d'empire là-bas : quand un mal est reconnu, on ne tarde pas à y porter remède. Rappelons quelle est en Amérique l'organisation de l'instruction publique.

Les corps organisés, nous disent les physiologistes, sont composés d'une multitude de cellules animées d'une vie propre, mais reliées ensemble par la force vitale de l'organisme supérieur dont elles font partie. En Amérique, les communes (*townships*) sont les cellules dont se composent ces organismes politiques qu'on nomme les états. De même que l'Union est formée d'une fédération d'états, chaque état est formé d'une fédération de communes. La commune est indépendante, elle a sa vie propre; aucun agent administratif du pouvoir central n'y exerce d'autorité. Cependant la commune et ses habitans doivent obéissance aux lois générales votées par l'assemblée suprême; mais ce n'est pas l'administration, c'est la justice qui impose cette obéissance. Le lien organique qui relie les communes de façon à constituer un état, c'est au fond la communauté d'idées, c'est dans l'exécution l'autorité judiciaire. Ce régime est exactement celui de la Germanie antique et de la féodalité. « Le caractère propre de la féodalité, dit M. Guizot, c'est le démembrement du peuple et du pouvoir en une multitude de petits peuples et de petits souverains. » Le principe de l'indépendance de la commune germanique a passé d'Angleterre en Amérique, où l'unité de l'état a été produite et maintenue par le pouvoir judiciaire, non par le despotisme du pouvoir royal, comme dans l'empire romain, en France ou en Espagne. C'est le *township* que les premières lois scolaires des États-Unis au XVIIe siècle ont chargé d'organiser l'école. Les habitans du *township*, réunis chaque année en assemblée générale, votaient l'impôt pour l'enseignement et nommaient le comité scolaire; mais dans le Massachusetts, des lois de 1789, 1817 et 1827 ont autorisé le *township* à se fractionner en districts, formant chacun une personne civile administrée par le *prudential committee*, qui bâtit ou entretient l'école et nomme le maître. Le but de ces lois était de mettre les écoles à la portée de tous en les multipliant. Le résultat a été qu'on a eu des écoles trop petites, des tiraillemens continuels dans l'administration, un défaut complet

d'unité, une extrême inégalité dans l'incidence de l'impôt, et des maîtres incapables, parce qu'ils étaient trop peu payés. Dans beaucoup d'écoles, on ne comptait pas plus de 5 à 10 élèves. La loi qui a établi les districts, a dit Horace Mann, est la plus détestable loi qui ait été votée dans l'Union. Depuis plusieurs années déjà, les rapports des surintendans des différens états signalent les inconvéniens du fractionnement en districts. Cette croisade des hommes compétens a porté ses fruits. La législature du Massachusetts a supprimé radicalement en 1869 les districts, en remettant au comité du *township* la propriété et l'administration des écoles. Dans les autres états où l'on avait adopté le système du Massachusetts, ce sont les habitans des *townships* qui successivement suppriment les districts. De cette façon, on introduit plus d'unité dans le service et on porte remède à un morcellement exagéré. Dans tous les états se manifeste une tendance marquée vers une plus forte centralisation dans l'organisation de l'enseignement. Comme les comités locaux sont juges souverains du choix des méthodes et des livres, il en résulte une diversité infinie. On sent le besoin d'une uniformité plus grande et d'une autorité qui puisse, sinon l'imposer, au moins la faire accepter par la persuasion. C'est un point sur lequel insistent les rapports de beaucoup de surintendans, notamment celui du Massachusetts. A cet effet, quelques états ont nommé des inspecteurs de comté, ce qui est une excellente mesure.

On se plaint également du renouvellement trop fréquent de toutes les autorités scolaires : surintendans, inspecteurs et membres des divers comités. On ne peut se faire une idée du nombre de personnes qui s'occupent de l'administration des écoles. Ainsi, dans l'Ohio en 1869, il y en avait 39,901. A Boston, le comité scolaire compte 72 membres, qui se subdivisent en neuf sous-comités et qui nomment encore un comité local, composé de 8 à 12 personnes, pour chacun des vingt quartiers de la ville. A New-York, le comité supérieur se compose de 21 membres nommés par les électeurs de la cité. Ils occupent un grand bâtiment et disposent d'un nombre suffisant d'employés; c'est tout un gouvernement, avec son parlement, son ministère et ses bureaux. Ils se divisent en quinze commissions permanentes. — En outre les écoles de chaque quartier, *ward*, sont administrées par un comité local de 5 *trustees*. Dans les campagnes, les comités du *township* et du district sont composés de 3, 6 ou 9 membres se renouvelant ordinairement par tiers tous les trois ans. Ce renouvellement fréquent, conforme aux habitudes de la démocratie en Amérique, a cet avantage qu'il amène un nombre très grand de personnes à s'occuper des intérêts scolaires; mais d'un autre côté il fait perdre les résultats de l'expérience acquise et

empêche la tradition de se former. L'activité répandue ici dans tout le corps social doit avoir pour résultat des changemens plus fréquens qu'en Europe; néanmoins le bien de l'enseignement exige impérieusement plus de fixité dans les situations et un terme plus long pour les emplois. Les Américains reconnaissent que l'Allemagne peut leur offrir sous ce rapport quelques exemples à suivre.

Dans les villes, on est satisfait jusqu'à présent de la composition des comités locaux que l'élection désigne. On y rencontre beaucoup d'hommes aisés, des avocats, des juges, des négocians, qui visitent les écoles plusieurs fois la semaine avant de se rendre à leurs affaires, et qui y consacrent une partie de leur temps, et cela dans un pays où le proverbe *time is money* est plus vrai que partout ailleurs. Ce dévoûment des classes supérieures exerce la plus heureuse influence. Dans certains états, on se plaint de l'apathie des comités des communes rurales. Pour y porter remède, on propose de les faire nommer par une autorité supérieure, et de les rétribuer de façon à en faire presque des employés. M. Wickersham, surintendant scolaire de Pensylvanie, combat cette idée par des raisons qui méritent de fixer notre attention. « La nomination par une autorité supérieure, dit-il, est un fait de centralisation en opposition avec l'esprit des institutions républicaines. Les comités ainsi nommés vaudraient mieux peut-être; mais l'intérêt que le peuple porte à l'école parce que c'est sa chose et qu'il l'administre par ses élus, voilà le sentiment qu'il faut entretenir; or, avec la réforme proposée, il diminuerait. Ce serait abandonner le grand principe anglo-saxon, base de tout le système politique des États-Unis, que l'administration locale doit émaner tout entière de l'élection. Un peu de bien fait par le peuple lui-même vaut mieux qu'un plus grand bien apparent dû à des agens extérieurs. C'est le *self-government* qui a fait l'Amérique ce qu'elle est; il n'y faut point porter atteinte.» Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'elles émanent d'une autorité dont on veut augmenter les pouvoirs.

C'est surtout dans l'organisation de l'enseignement qu'on peut surprendre l'esprit de l'administration américaine. En Europe, le conseil municipal règle tous les services locaux sous la surveillance de l'état, qui dans beaucoup de cas exerce l'autorité suprême. En Amérique, les électeurs gèrent eux-mêmes les différens services par l'entremise de plusieurs comités spéciaux indépendans les uns des autres et entièrement soustraits à l'action du pouvoir central. Dans les limites tracées par la loi, le comité scolaire est souverain (1).

(1) Ce sont les juges, non la hiérarchie administrative comme chez nous, qui font respecter la loi. Voici deux exemples. L'instituteur ne peut donner aucun enseignement dogmatique, mais peut-il lire la Bible? Ce point est contesté. L'instituteur dans

L'état ne peut rien lui commander, et les inspecteurs n'ont d'autre moyen de provoquer des réformes que d'en prouver la nécessité par leurs discours, leur insistance et leurs rapports. Répandre les mêmes idées par la publicité, voilà en ce domaine, comme partout ailleurs aux États-Unis, le grand ressort du gouvernement et la source de l'unité. Aussi inspecteurs et surintendans déploient-ils une activité dévorante. En 1869, M. Northrop, surintendant du Connecticut, a donné 161 conférences, visité 411 écoles, 105 *townships,* et questionné 25,000 enfans. Voici l'emploi d'une de ses journées : de bon matin, il se rend au sein du comité scolaire; de neuf heures à midi, il visite avec ses membres 10 ou 12 écoles; dans l'après-midi, il donne des conseils pédagogiques pendant trois heures aux instituteurs, et le soir une conférence sur l'un ou l'autre objet concernant le progrès de l'enseignement. C'est en communiquant à la population tout entière le zèle, l'ardeur passionnée qui les animait pour l'instruction, qu'un petit nombre « d'éducateurs » connus et aimés de l'Amérique entière sont parvenus à créer ce puissant mouvement d'opinion dont nous avons indiqué les merveilleux résultats.

Il est encore un nouvel ordre d'idées en fait d'enseignement qui s'est produit aux États-Unis dans ces dernières années, et qui mérite toute notre attention, parce qu'il touche de près aux questions sociales dont l'Europe se préoccupe en ce moment. Quand on réfléchit à la façon dont s'accomplit l'œuvre de la production dans nos sociétés, on ne peut se dissimuler que la division du travail entre les fonctions dites libérales et les occupations manuelles est poussée trop loin. Toute la journée, les uns travaillent de la tête, les autres des bras; cela est contraire aux lois de la nature, qui a donné à chacun de nous un cerveau et des bras. La nature se venge de la violation de ses lois. Les uns, par la tension continuelle du cerveau, souffrent de migraines, de dyspepsie; leur estomac digère mal, leurs yeux s'affaiblissent, le corps se débilite; la surexcitation du système nerveux est si grande que souvent elle aboutit à la folie, car le nombre des maladies mentales augmente partout. D'autre

une école lit la Bible sans commentaires. Le comité scolaire le lui défend. Il persiste; au lieu de le destituer, le comité l'attrait devant le juge, qui interprète la loi dans le sens adopté par l'instituteur. Dans le Tennessée, la loi oblige la commune à consacrer certaines sommes à l'enseignement. Quelques communes ne s'exécutent pas; ce n'est pas l'autorité administrative, c'est le juge qui les y condamne. Les enfans ont droit à l'instruction; si la place manque dans l'école, leurs parens actionnent les membres du comité, qui sont personnellement et solidairement condamnés aux dommages et intérêts. Les contestations en matière d'école donnent tant de besogne aux juges, qu'une loi récente de New-York transporte au surintendant la décision de la plupart des cas. C'est un pas vers le système européen.

part, ceux qui ne travaillent que des bras ne s'élèvent guère au-dessus du niveau que l'humanité avait atteint à l'âge de la pierre. Leurs sens, leurs goûts, leurs plaisirs, sont grossiers. Ils sont incapables de remplir convenablement leurs devoirs de citoyens; on les appelle des barbares, et on craint qu'ils ne mettent à sac nos sociétés civilisées. Une certaine dépense de forces physiques est une condition de santé et un besoin naturel. Louis XVI faisait des serrures, Lincoln, dit-on, fendait chaque matin des bûches, et M. Gladstone en scie. Beaucoup de savans et de littérateurs prennent plaisir à bêcher et à ensemencer leur jardin. Quand sera calmée cette fièvre de production qui dévore toutes les classes et qui est peut-être encore nécessaire à notre époque de préparation, le temps viendra où l'homme des fonctions libérales travaillera aussi des bras pendant quelques heures, où l'artisan et l'agriculteur pourront consacrer quelques loisirs à la culture de leur esprit. Chez les uns et chez les autres, l'équilibre se rétablira entre le cerveau et les muscles, et l'ordre naturel sera respecté.

En Amérique, deux mouvemens très différens ont convergé vers ce but : d'un côté, « le mouvement des neuf heures, » qui a eu pour résultat de réduire à ce temps la journée de travail ordinaire; de l'autre, les efforts faits de toutes parts pour que les métiers manuels ne restent plus étrangers aux connaissances scientifiques, et qu'en même temps l'instruction scientifique soit combinée avec le travail manuel. C'est l'Illinois qui a pris l'initiative de ce second mouvement. En 1851, une commission se réunit à Granville; elle vota les résolutions suivantes : « 1° nous, les représentans des cultivateurs, des artisans, des ouvriers de l'industrie et des marchands, nous désirons avoir les mêmes moyens de nous instruire, chacun dans sa vocation, que nos frères des professions libérales, et nous confessons que c'est notre faute si nous ne les avons pas; 2° nous nous proposons de prendre des mesures pour arriver à la fondation d'une université à l'usage des classes industrielles. » L'année suivante, une nouvelle « convention » réunie à Springfield s'adressait à la législature de l'état, afin que celle-ci demandât au congrès une concession de terres publiques destinée à bâtir dans chaque état au moins une université industrielle. Bientôt l'idée prit de la consistance et s'empara de l'opinion. Une « ligue industrielle » fut fondée à Chicago, afin d'en poursuivre la réalisation. En 1855, la législature de l'Illinois émit le vœu proposé. Enfin en juillet 1862, en pleine guerre civile, le congrès accorda 10 millions d'acres de terre publique à distribuer entre les divers états pour fonder des colléges d'agriculture et d'arts manuels. Chaque état pouvait réclamer autant de fois 30,000 acres de terre qu'il avait de sénateurs et de re-

présentans, à la condition que dans un délai de trois années il établirait une institution d'enseignement agricole et industriel. Cette prime magnifique ne pouvait manquer de stimuler le zèle des états, et la plupart se mirent en mesure de profiter de la dotation offerte par le congrès. Dans la fondation de ces établissemens nouveaux éclate encore une fois cette inépuisable générosité des Américains pour tout ce qui peut contribuer à répandre l'instruction. Quelques exemples méritent surtout l'attention. Dans l'état de New-York, c'est à Stephen van Rensselaer, d'origine hollandaise comme son nom l'indique, que revient l'honneur d'avoir fondé le premier institut scientifique à l'usage des classes laborieuses. Dès 1819, cet homme de bien entretint à ses frais des géologues pour étudier et décrire la constitution du sol de l'état; puis il les chargea d'aller de village en village donner des conférences de chimie, d'histoire naturelle et de géologie. En 1824, il fonda l'école scientifique de Troy, « destinée à former des maîtres capables de faire connaître aux fils et aux filles des ouvriers les diverses applications des sciences naturelles à l'agriculture, aux arts et manufactures, et à l'économie domestique. » Cette école, complétement dotée par lui et « incorporée (1) » sous le nom de *Rensselaer institute*, a formé, dit M. Barnard, plus d'hommes instruits et pratiques que tous les colléges de l'état. Récemment, en 1865, M. Ezra Cornell reprit la même idée. Pour fonder une université industrielle dans le village d'Ithaca, il commença par un don de 2 millions 1/2 auquel il ajouta successivement une ferme expérimentale, la collection de géologie et de paléontologie de M. Jewett, une vaste bibliothèque avec salles de lecture et de conférence, et des terres considérables, le tout au prix d'une somme supplémentaire de 2 millions de francs. L'université industrielle de Cornell s'engageant à organiser une faculté ou école d'agriculture, l'état de New-York lui a cédé les 990,000 acres de terres publiques auxquelles la dotation du congrès lui donnait droit. Dans le New-Hampshire, les 150,000 acres accordées à l'état furent concédées par lui à une école d'agriculture et d'arts mécaniques ajoutée au Darthmouth-collége de Hanovre. Deux donations,

(1) On appelle une école « incorporée » quand elle est constituée en personne civile par une loi qui lui donne ainsi le droit de posséder et d'ester en justice. La loi détermine aussi comment sera composé le bureau administratif. Toutes les écoles publiques et un nombre considérable d'écoles privées forment chacune une corporation indépendante possédant un fonds. Ce sont exactement les institutions que le moyen âge avait fondées en Europe. Les Américains ne comprennent pas qu'on crée une école sans un fonds destiné à la faire vivre. Ce système me paraît excellent en Amérique. En Europe, en France surtout, il ne pourrait être introduit qu'avec réserve, car les couvens s'empareraient de ces fondations pour ruiner les institutions libres, que le Vatican condamne. Ce seraient autant de foyers de guerre civile.

l'une de 250,000 fr. due à M. Abiel Chandler, l'autre de 200,000 fr. due au général Sylvanus Thayer, l'organisateur de l'école militaire de West-Point, sont consacrées au développement des études scientifiques appliquées. Le Kentucky accorda ses 333,000 acres au collége d'agriculture et d'arts mécaniques annexé à l'université de l'état à Lexington. Voici l'origine de cet établissement. En 1855, un cultivateur nommé John Bowman conçut l'idée de fonder une université pour les jeunes gens se destinant aux arts manufacturiers. En moins de quinze jours, il réunit 1 million, dû en grande partie à des souscriptions de 2,000 à 5,000 fr. des fermiers du Kentucky central. Bientôt le capital s'élevait à 2 millions 1/2; les habitans de Lexington souscrivirent encore 500,000 fr.; enfin, comme ferme expérimentale, M. Bowman acheta au prix de 700,000 fr. la terre et la résidence de l'illustre homme d'état Henry Clay. Dans l'Illinois, les 480,000 acres de terres publiques furent données à l'université industrielle d'Urbana, après que le comté de Champaign, où cette localité est située, eut offert des bâtimens, une ferme et des subsides pour une valeur totale de 2 millions. On le voit, la fédération, l'état, le comté, les cités, les particuliers, luttent de munificence.

La façon dont des cours scientifiques ont été créés à l'université d'Harvard dans le Massachusetts mérite aussi d'être connue. Quand cet établissement fut fondé en 1642, au moyen d'un legs du pasteur Harvard, on n'y enseignait, outre le latin et le grec, que l'arithmétique et la géométrie. En 1727, on établit une chaire de « philosophie naturelle, » et en 1783 un laboratoire de chimie. Depuis lors, le développement de l'enseignement scientifique est dû aux libéralités des citoyens. En 1805, le jardin botanique est créé aux frais des habitans de Boston, et une chaire d'histoire naturelle est dotée au moyen d'un fonds de 150,000 francs souscrit par quelques particuliers. En 1816, une chaire des sciences est établie aux frais de Thompson, citoyen américain devenu comte de Rumford en Bavière. En 1839, l'observatoire est fondé par les souscriptions du président de l'Union, John Quincy Adams, et de ses amis, auxquelles M. E. Philipps ajoute 500,000 francs en 1848. En 1846, Abbot Lawrence et plus tard son fils consacrent 700,000 francs à doter les chaires de géologie et de mécanique, à leur fournir des collections. En 1855, l'état donna 500,000 francs, William Gray 250,000 fr., et quelques particuliers 400,000 fr., total 1,150,000 fr., pour fonder la chaire de zoologie comparée, et, grâce au dévoûment de l'illustre Agassiz, une somme de 1 million en argent et une valeur bien plus grande en collections sont obtenues de la générosité particulière pour favoriser la culture de cette science. En 1862, Samuel Hooper, de Boston, donne 250,000 fr. pour doter un cours

d'exploitation des mines. Enfin dès 1841 Benjamin Bussey fait à l'université un legs à employer au bout d'un certain nombre d'années pour fonder une école de travail. Ce legs, devenu maintenant disponible, s'élève avec les intérêts accumulés à 6 millions. D'autre part, la société d'histoire naturelle de Boston a reçu des particuliers et de l'état un fonds de plus de 2 millions. L'institution des conférences scientifiques de Lowell a été dotée par un legs du citoyen de ce nom dans un testament daté d'Égypte, où le sentiment qui dicte toutes ces libéralités est admirablement exprimé. « Comme mon pays natal, la Nouvelle-Angleterre, y disait-il, est naturellement improductif et stérile, et qu'il ne peut prospérer, d'abord que par les qualités morales de ses habitans, ensuite par leur intelligence et leurs connaissances, je désire qu'il soit établi des séries de conférences sur la botanique, la zoologie, la géologie et la minéralogie, dans leurs rapports avec la satisfaction des besoins de l'homme. » Le Massachusetts a accordé sa part de terres publiques à l'institut d'agriculture de Amherst après que cette ville eut voté 550,000 fr. pour les bâtimens et la ferme-modèle. Dans la plupart des autres états, des faits semblables se sont produits.

Le programme de ces établissemens nouveaux est remarquable à plus d'un titre : il comprend ordinairement, outre l'agriculture, les arts industriels et les sciences naturelles, — chimie, botanique, zoologie, géologie, astronomie, — certaines branches qu'en Europe nous ne songerions pas à y faire figurer, comme la psychologie et la morale, l'économie politique, la littérature, le latin même parfois, et la tactique militaire. On le voit, quoi qu'on en dise, les *Yankees* attachent plus de prix que nous aux études philosophiques et littéraires, puisqu'ils les font entrer dans tous leurs établissemens d'instruction, même dans ceux qui préparent à la pratique de l'agriculture et des arts manuels. L'exercice militaire et la gymnastique sont également imposés partout; partout aussi les élèves travaillent pendant quelques heures soit aux champs, soit à l'atelier. Les études sont combinées de façon que ceux qui veulent exercer un métier et gagner ainsi un salaire aient trois ou quatre heures à leur disposition chaque jour. A Ithaca, un atelier de construction de machines aratoires est attaché à l'établissement. Dans l'école de Lansing, en Michigan, le salaire le plus fort est de 40 centimes par heure. Dans l'école d'Amherst (Massachusetts), les élèves gagnent 60 centimes l'heure, et davantage pour certains ouvrages spéciaux. De cette façon les bras sont exercés en même temps que la tête, et les jeunes gens pauvres gagnent de quoi s'entretenir. C'est l'idée de Rousseau, dans l'*Émile*, appliquée et rendue pratique.

En résumé, il est plus d'une chose que nous pourrions emprunter

aux Américains : leur zèle sans cesse croissant et leur libéralité sans limite pour l'enseignement, leur principe politique que le premier devoir et le premier intérêt de l'état sont de répandre l'instruction dans tous les rangs de la société, les efforts qu'ils font pour élever aussi haut que possible l'enseignement des filles, le soin qu'ils prennent de combiner avec les études scientifiques les études morales et littéraires, les exercices du corps et même le travail rétribué. Rien ne s'oppose à ce qu'en tout ceci nous suivions l'exemple des États-Unis; mais nous ne pouvons imiter leur organisation scolaire. En Europe, des prescriptions rigoureuses et une intervention active du pouvoir central sont nécessaires. En Amérique, les contribuables des communes, prélevant eux-mêmes sur leurs propriétés un impôt direct, dépensent pour l'école bien plus que la loi n'exige d'eux. En Europe, presque partout les communes rurales, livrées à elles-mêmes, supprimeraient l'instituteur ou ne lui donneraient pas de quoi subsister. Appliquez la décentralisation, mais point en fait d'enseignement. Plus les populations sont ignorantes, moins elles auront le goût de s'instruire; c'est donc d'en haut que doit venir l'impulsion. C'est par l'instruction qu'un peuple devient capable de *self-government;* donnez-lui d'abord le *self-government,* et il restera attardé dans sa native barbarie.

En Amérique, on peut se fier aux efforts spontanés des communes pour répandre l'instruction, parce que dans la société tout en fait sentir le besoin, et tout en favorise la diffusion. D'abord n'oublions pas que la Nouvelle-Angleterre a eu pour fondateurs des hommes qui, comprenant la nécessité des lumières, ont dès 1642 proclamé l'enseignement gratuit et obligatoire. L'esprit des puritains s'est perpétué chez leurs descendans. Aux États-Unis, les ministres des différentes sectes protestantes soutiennent l'école publique, quoiqu'il soit interdit d'y enseigner aucun dogme. Les prêtres catholiques l'attaquent, il est vrai; mais, comme ils sont encore relativement peu nombreux, on peut dire que le sentiment religieux est l'allié de l'état dans l'œuvre de l'éducation, avantage incalculable. Les écoles fondées par des libéralités privées sont ouvertes généralement aux élèves de toutes les dénominations, quoique les hommes généreux qui les créent soient presque tous profondément religieux, et ainsi la diversité des croyances dogmatiques ne fait pas obstacle aux progrès de l'instruction. Dans toute l'Europe catholique au contraire, l'état et l'église se disputent l'école dans une lutte acharnée et funeste. L'état ne peut pas abandonner l'école à l'église, parce que celle-ci vient de transformer en article de foi, avec toute l'autorité de son chef infaillible, la condamnation des libertés modernes. D'un autre côté l'église, au nom de sa mission

divine, réclame l'enseignement comme son monopole; or on a vu en Espagne, en Italie, dans les états romains surtout, les déplorables résultats de ce monopole quand elle l'a obtenu. La difficulté paraît presque insoluble. Décréter l'école laïque malgré le clergé, c'est s'exposer à la voir ou abandonnée par les enfans des fidèles, ou devenir un foyer d'opposition antireligieuse. La livrer à l'influence du clergé, c'est en faire un moyen de détruire presque à coup sûr les principes sur lesquels l'état repose.

Les institutions politiques et la presse viennent ajouter leur influence à celle de la religion et de la tradition pour favoriser aux États-Unis les progrès de l'instruction. Le nombre des fonctions électives est infini et la durée du mandat très courte. Il en résulte que presque tous les citoyens prennent part à l'administration, et que les élections, les *meetings* et les discussions politiques les occupent constamment. Chaque jour, le citoyen éprouve ainsi la nécessité de posséder au moins les connaissances élémentaires. L'école est donc manifestement ici le produit du régime politique, et d'autre part le régime politique ne subsiste que par l'école. L'école rend le *self-government* possible, et le *self-government* crée l'école, parce qu'il en comprend la nécessité. En aucun pays, la presse périodique n'est aussi développée qu'aux États-Unis. L'Américain est le plus avide « liseur » qui existe; comme le dit M. Fraser, il tient plus à ses journaux qu'à ses repas, et il dévore les uns et les autres en même temps et avec la même rapidité. Le cocher qui vous attend, le gamin qui vient de cirer vos bottes, le garçon au restaurant, le matelot sur son navire, le soldat au camp, chacun lit « son journal. » Point de petite ville, de village même qui n'ait le sien. Le surintendant de l'enseignement de l'Illinois donne dans son rapport le nom de tous les journaux publiés dans cet état en 1869. Il y en avait 403, dont 101 pour Chicago seulement. Allez dans l'extrême ouest et pénétrez dans la cabane du squatter; vous y trouverez un rayon avec des livres, tout au moins la Bible, Shakspeare, quelques traités techniques et un journal. Le peuple aux États-Unis est donc au niveau de la petite bourgeoisie d'Europe; avec ce besoin universel de lecture, l'utilité de l'école est appréciée par tout le monde, et par suite on lui accorde libéralement les ressources nécessaires. Si en Europe les conditions sociales sont moins favorables au progrès de l'enseignement, c'est une raison de plus pour que l'état lui imprime une impulsion vigoureuse, et lui fasse obtenir une large dotation.

ÉMILE DE LAVELEYE.

L'IMPOT SUR LES REVENUS

Est-il possible de se soustraire à la nécessité de l'impôt sur le revenu en recourant à d'autres impôts? Si cet impôt est inévitable, convient-il d'en exclure le revenu foncier? Faut-il faire porter uniquement la taxe du revenu sur les profits du capital et en exempter les salaires du travail? Devra-t-on se contenter des déclarations du contribuable ou l'imposer d'office? Telles sont les questions qui se posent et sur lesquelles on se partage. Les uns repoussent absolument l'idée de l'impôt sur le revenu, et préfèrent toute autre taxe, par exemple un tarif élevé mis sur les matières premières. Les autres acceptent l'impôt sur le revenu comme un simple expédient, comme un pis-aller dont il faudra se débarrasser le plus tôt possible. D'autres enfin soutiennent qu'il ne dépend que de nous d'en faire un impôt non-seulement en état de soutenir la comparaison avec nos autres taxes, mais un impôt se recommandant par certains mérites spéciaux de justice et d'économie. Ils le croient susceptible de recevoir des perfectionnemens qui lui permettent d'occuper dans notre système fiscal une place définitive, pareille à celle qu'il occupe déjà chez d'autres grands peuples. Voilà sur la valeur de l'impôt en lui-même trois opinions bien tranchées. On ne se divise guère moins sur la nature des élémens qui doivent contribuer à la nouvelle taxe. Ainsi il y a une opinion très prononcée contre l'idée de taxer le revenu foncier; cette exemption ne serait pas seulement motivée par les circonstances présentes qui ont fait subir à la propriété foncière de particulières épreuves; on ferait de cette exclusion dans l'impôt sur le revenu une sorte de principe permanent fondé sur les charges qui affectent la propriété foncière en France. Cette idée, justifiable aujourd'hui par les crises toutes récentes qu'a traversées la richesse immobilière, paraît inacceptable à beaucoup, si on prétend l'ériger en dogme. Outre les raisons de principe et d'équité, ils allèguent l'exemple des nations étran-

gères, qui n'ont point coutume d'exclure ainsi de l'impôt sur le revenu une des deux grandes sources de la richesse nationale. Mêmes diversités d'appréciation sur la question de savoir si on imposera tous les élémens de la fortune mobilière, et dans quelle mesure et selon quel mode ils seront taxés. Imposera-t-on le travail? Imposera-t-on les obligations, les actions, même les rentes? Le champ qui s'ouvre aux dissentimens est vaste, on le voit. Si la question se présente avec un caractère d'urgence suprême, elle n'offre pas moins de complications; c'est en étudiant avec attention les élémens si divers qui la composent que nous pourrons la résoudre.

Tout d'abord l'impôt sur le revenu paraît à peu près inévitable, à moins qu'on ne recoure à des taxes que nous regarderions comme beaucoup plus fâcheuses, telles que serait par exemple la taxe sur les matières premières. Nous pensons que l'impôt sur le revenu, malgré des inconvéniens, pourrait légitimer la faveur avec laquelle le jugent ses partisans; mais ce serait à la condition de n'être pas tout simplement une surtaxe ajoutée à d'autres, aboutissant à faire payer l'impôt à des objets qui l'ont déjà acquitté une fois sous d'autres formes. En un mot, nous voudrions un système mieux lié et plus complet que le plan qui nous est proposé par le rapport de la commission du budget. En faveur de cette idée de simplification, qui peut être réalisée sans entraîner de profonds changemens, nous alléguerions encore l'expérience de grandes nations, lesquelles ont fait de crises semblables à la nôtre le point de départ d'aggravations nouvelles d'impôts et aussi d'améliorations véritables dans leur système fiscal. Quant au revenu foncier, en reconnaissant la valeur des motifs qui ont décidé la commission à ne point le comprendre dans le nouvel impôt en ce moment, il y a lieu de se demander si les raisons les plus fortes ne commandent pas de ne point ériger cette exclusion en principe, dans le cas où l'impôt sur le revenu devrait s'installer chez nous avec une certaine durée. La même question devra se poser à l'égard de l'exemption de la catégorie des salariés dans un système régulier d'impôt sur le revenu. C'est à donner à chacun de ces points les développemens et les preuves qu'il comporte que cette étude est consacrée.

I.

L'impôt sur le revenu, qui reparaît aujourd'hui avec le nom d'impôt sur *les revenus*, qu'on a jugé sans doute plus exact sous la forme restreinte qu'il revêt, et peut-être moins effrayant que l'autre désignation, a fait son apparition chez nous à l'état de pur projet après 1848. Cependant on sait qu'il a des antécédens historiques, en

France même, dans ces fameux impôts du dixième et du vingtième, établis également sous le coup d'une situation financière désastreuse et presque toujours au lendemain de guerres funestes. L'impôt du dixième prenait naissance en 1710, quand la France était menacée d'un démembrement. Il remplaçait une taxe de capitation, divisée en vingt-deux classes, établie quelques années auparavant sous l'influence des mêmes nécessités, qui n'avaient depuis lors fait que s'accroître. L'impôt du dixième, auquel le contrôleur-général Desmarets attacha son nom et que le roi consacrait par une déclaration datée de Marly, était bien une taxe sur le revenu telle qu'on la conçoit aujourd'hui même; il frappait les revenus de toute espèce, le revenu foncier comme le revenu mobilier, le revenu industriel comme celui qui découle de l'exercice des professions. Quelques circonstances caractéristiques rapprochent encore cette taxe célèbre de l'impôt moderne sur le revenu. De même que cela fut réglé pour l'*income-tax*, la déduction des dettes s'opérait par voie de retenue envers le créancier. La sanction pénale ne manquait pas non plus. On avait adopté le système de la déclaration, qui règne en Angleterre aujourd'hui, et non celui de la taxation d'office, qui prévaut en Allemagne; la non-déclaration entraînait la taxe double, la fausse déclaration était punie du quadruple. A une époque où les priviléges avaient la voix haute et savaient user la puissance des édits et des lois par des résistances obstinées, cet impôt, qui ne paraît pas avoir été plus mal établi que beaucoup d'autres, rencontra l'opposition de plusieurs côtés, du clergé, des pays d'état, et il fallut consentir à des abonnemens, à des transactions diverses, à des exemptions enfin, qui aboutissaient, en 1717, à le faire abolir pour les biens-fonds, en ne le laissant subsister que pour les offices et pensions. C'est à la même famille de taxes qu'appartient, avec bien des infériorités d'ailleurs, le *cinquantième*, imaginé par les frères Pâris, et que ces financiers eurent la malheureuse idée d'établir d'abord en nature sur tous les produits. Même quand l'impôt fut payable en argent, les provinces recoururent encore à des abonnemens pour échapper à cette taxe. Le dixième reparaît de 1733 à 1737, sur le type de 1710, et on le voit encore de 1741 à 1748. Ces deux épreuves donnent les mêmes résultats que la première, plus accusés encore. En 1749, le *vingtième* est décrété par le contrôleur-général Machault, dans un édit dont les termes sont fort remarquables en ce qu'ils invoquent le principe de l'égalité. Mêmes difficultés pourtant, venant des privilégiés et aussi d'une assiette fort défectueuse. Cependant on n'y renonça pas d'une manière définitive. En 1763, l'impôt du vingtième est remanié. Peu à peu le principe de la répartition y prévaut sur le principe de la

quotité. Loin de disparaître, cet impôt s'aggrava d'un second vingtième, et même d'un troisième. Ce dernier, établi de 1783 à 1785, nous conduit jusqu'à la révolution française. En ce moment, selon Necker, il rapportait une somme de 25 millions, somme qui pour le temps ne laisse pas d'être assez considérable. Dans ces exemples, où l'on trouve la preuve d'une assez longue durée malgré les interruptions, on ne voit rien qui implique une incompatibilité spéciale de notre race avec cette sorte d'impôts; les raisons qui devaient la rendre particulièrement désagréable aux privilégiés sautent aux yeux, — il est certain d'ailleurs qu'en aucun pays elle n'a d'abord été accueillie volontiers. Comment ne point rappeler aussi que cet impôt, loin d'être traité par l'assemblée constituante avec plus de sévérité que les autres, reçut d'elle une sorte d'hommage au moins relatif? Elle déclarait dans une adresse que « c'était encore de tous les impôts le moins odieux, parce qu'il frappait sur tous les citoyens. » Bien plus, on trouve des vœux très remarquables dans les cahiers en faveur de l'établissement d'un revenu mobilier; ces vœux émanaient à la fois de certaines parties du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Le clergé de Laon, de Metz et de quelques autre villes demandait avec la noblesse de Limoges, du Périgord, que les possesseurs de rentes perpétuelles et viagères fussent soumis à l'impôt sur le même pied que les propriétaires fonciers. Sur beaucoup de points, le tiers-état émettait des vœux pareils dans un langage singulièrement net et accentué.

Ce n'est jamais de gaîté de cœur que les nations s'attachent aux flancs de pareilles taxes, quand elles viennent par surcroît et ne dispensent d'aucune autre. La Grande-Bretagne elle-même, quoiqu'elle trouvât dans son histoire quelques impôts analogues et dans son génie plus de cette patience qui les supporte et de cette réflexion qui aide à s'en rendre compte, ne s'est soumise à l'*income-tax* de M. Pitt que par patriotisme. Elle l'a vu disparaître avec satisfaction, reparaître sous le ministère de Robert Peel non sans inquiétude, et il a fallu des améliorations successives jointes à l'action du temps pour qu'elle s'y habituât. C'est ce qu'elle a fait au reste, assure-t-on, et cet impôt, peu à peu perfectionné et rendu supportable, paraît devoir s'implanter comme un rameau vivace destiné à s'accroître de la substance d'autres taxes jugées plus imparfaites. Le même genre d'impôt, appliqué temporairement chez presque tous les peuples dans les grands besoins financiers, a trouvé tout de suite un sol plus propice en Allemagne. Les résistances partielles, nées des difficultés d'une assiette satisfaisante, s'effacent dans ce pays devant le fait général d'une acceptation volontaire et d'une préférence souvent marquée. Quant à la France, le dernier

essai date de la révolution, si ce mot d'essai ne dit même beaucoup trop. La contribution patriotique, levée en 1789 une fois pour toutes, ne présente pas ce caractère; en 1791, ce ne fut qu'une taxe fort imparfaitement établie, qui cherchait à atteindre, en prenant pour signe les dépenses locatives, le revenu mobilier, à l'exclusion du foncier. Le revenu foncier devait être, par la même loi, frappé sous une autre forme et dans la proportion du sixième, tandis qu'on ne voulait demander que le dix-huitième à la propriété mobilière, moins peut-être encore à cause de son infériorité à cette époque que sous l'empire de théories économiques beaucoup trop exclusives. On ne voulait d'ailleurs à aucun prix de recherches faites par l'état. On obéissait à un sentiment de respect pour la liberté, louable en lui-même et qui n'a que trop souvent manqué à l'état en France, mais qui alors aurait plutôt péché par exagération, car il ôtait à l'autorité une partie de ses droits. L'impôt établissait plusieurs classes, dix-huit au juste, parmi lesquelles figuraient les célibataires avec une surtaxe. On n'a jamais pu voir dans l'application qu'on en a faite les apparences un peu sérieuses d'une vraie taxe sur le revenu. L'impôt connu aujourd'hui sous le nom d'impôt mobilier, qui vient de là, ne répond en effet en rien à l'idée de ce genre d'impôts.

C'est au lendemain de la révolution de 1848 que reparaît l'idée d'un véritable impôt sur le revenu, au milieu d'une défaveur assez marquée et assez générale, j'ajouterai d'une défiance que légitimait le récent avénement du parti radical. Il faut bien l'avouer : dans la crainte qu'inspirait un tel impôt, crainte que redoublait l'effroi de le voir devenir progressif, il entrait aussi une ignorance à peu près complète de l'organisation de cet impôt chez les autres peuples. Il ne faut assurément aimer le socialisme nulle part, mais il faut se garder d'en voir partout. C'est un penchant auquel on cède un peu trop dans le parti conservateur. Mettre un impôt sur les voitures de maîtres parut du socialisme à beaucoup de personnes, comme si on n'en mettait pas sur une foule d'autres consommations ou jouissances. Malheureusement le parti conservateur n'était pas seul responsable de cette disposition, le socialisme s'étant installé en effet au cœur même de presque toutes les idées de réforme pour les gâter. Le projet de M. Goudchaux, ministre des finances, ne concernait, comme celui qui nous est présenté, que le revenu mobilier. La commission, composée d'esprits éclairés, mais préoccupés par le mauvais effet et les conséquences de l'impôt des 45 centimes, devait tendre encore plus que le ministre à exclure l'élément foncier. Cédant d'ailleurs à l'opinion, peu favorable à ce mode de taxe, elle donnait au nouvel impôt une base encore plus étroite que le projet. Ce n'est pas qu'elle ne l'ait modifié heureusement sur

plus d'un point, particulièrement en rejetant l'assiette par répartition et en adoptant le principe de quotité. Le projet présenté par un autre ministre des finances, M. Hippolyte Passy, au mois d'août 1849, reposait sur des bases plus larges et mieux conçues que le projet ministériel de 1848. C'était l'œuvre d'un savant économiste et d'un habile financier. On pouvait en critiquer certaines parties, mais peut-être n'était-ce pas pour celles-là surtout que le projet devait être écarté, si modéré que fût le taux fixé à 1 pour 100. Rien dans l'état des esprits ne préparait un examen impartial et une discussion calme. On s'étonne aujourd'hui, lorsqu'on se reporte aux débats qui eurent lieu alors et même aux travaux d'économistes distingués, de ce qui se mêlait d'exagération et d'appréciations erronées à des argumens plus sérieux, mais qui se bornaient à mettre en lumière les difficultés réelles et les désagrémens de ce genre de taxes. Le temps marcha cependant. Économistes et financiers continuèrent à se partager, bien qu'avec beaucoup moins de passion et de bruit, sur l'impôt du revenu, lequel, à vrai dire, comptait moins de partisans que d'adversaires. En tête des partisans se plaçaient deux économistes éminens, qui se firent comme les représentans de cette idée, nullement sectaires et fanatiques d'ailleurs, et attendant du temps avec un calme tout scientifique qu'elle se réalisât, sans se dissimuler aucun des côtés attaquables. Telle a été l'attitude prise et gardée depuis bien des années par MM. Hippolyte Passy et de Parieu. M. de Parieu, dans un livre spécial, neuf de savoir comme d'aperçus, se faisait l'historien encore plus que le panégyriste des *impôts généraux sur la propriété et le revenu en Europe;* il ne nous laissait ignorer aucun des plus minutieux détails de leur organisation compliquée et savante. Aujourd'hui le même économiste reparaît dans l'arène avec une lettre adressée à l'assemblée nationale; l'urgente nécessité et la légitimité de l'impôt sur le revenu y sont soutenues avec force, avec le même fonds d'idées et d'expérience, quoique peut-être avec un accent plus vif et plus paternel. Bien que n'étant point partisan du projet de loi actuel sans amendement, il y salue « l'aurore sinon le plein jour de l'équité nouvelle. » Pourquoi faut-il que cette aurore, trop peu lumineuse selon nous, se lève dans un ciel si chargé de nuages?

En preuve du chemin qu'a déjà fait l'idée de l'impôt sur le revenu, il suffit de voir ce qui s'est passé dans ces derniers temps. L'opinion publique, d'abord effarouchée par ce mot, a senti se calmer un peu ses répugnances, et il s'est même établi un véritable courant en faveur de la nouvelle taxe. Les moins bien disposés, à force de regarder à droite et à gauche, et de voir que la limite était

atteinte ou près de l'être pour la plupart des autres impôts, se sont tournés vers celui-là. On s'est dit, je parle de ceux qui s'étaient montrés froids ou hostiles, que cela était peut-être après tout moins mauvais que cela n'en avait l'air au premier abord. Nous imaginons que telle a été la disposition de la plupart des membres eux-mêmes de la majorité de la commission du budget, qui vient de proposer le nouvel impôt. Il est aisé de voir que son œuvre ne relève d'aucun parti pris d'avance, d'aucune idée préconçue, et que c'est un peu à leur corps défendant que plusieurs membres de la majorité se sont résignés à une taxe qu'ils présentent au public sous le nom moins systématique et plus adouci, ont-ils pensé, d'impôt sur *les revenus*; le pluriel est réputé ici atténuer l'idée au lieu de l'exagérer, interprétation qui n'est peut-être ni grammaticalement ni économiquement bien rigoureuse. Pourquoi ne pas penser qu'il en sera de même de l'assemblée? Il faut dire des impôts ce qu'on a dit des livres : *habent sua fata*. Le moment d'une taxe qu'on a longtemps voulu éviter nous paraît venu, de quelque nom qu'on la baptise. La rejetât-on demain, elle reparaîtrait le jour d'après à l'horizon. La seule question que nous nous posions, quant à nous, est celle-ci : « Va-t-on purement et simplement nous doter d'un impôt de plus? N'y mêlera-t-on aucune de ces compensations et améliorations dont nous parlions, et que réclament d'excellens esprits qui ne sont ni des révolutionnaires ni des utopistes? » S'il en était ainsi, « l'aurore » annoncée n'aurait rien de bien éblouissant. Ce n'a jamais été un trait de lumière fort merveilleux que de dire aux gens : « Vous qui payez une fois déjà, payez une seconde fois encore. »

C'est une très bonne base de raisonnement que le rapport de M. Casimir Perier, tout y est clair, motivé; il dit ce qu'il ne veut pas comme ce qu'il veut : tout y est énoncé simplement dans cette excellente langue financière qui ne court ni les journaux ni même les chambres législatives. Du reste les modèles ne manquent pas dans notre histoire parlementaire. Sans parler des autres gouvernemens, la restauration nous en a laissé d'accomplis; l'habile rapporteur n'avait pas à chercher bien loin pour s'en inspirer. On n'a en quelque sorte qu'à suivre ce rapport pour marquer soit les points où l'approbation est sans mélange, soit ceux qui donnent lieu à réserves ou à dissentimens.

Que n'a-t-on pas dit, que ne dit pas, au début de son rapport, M. Casimir Perier, avec l'autorité qui lui appartient, sur l'étendue de nos pertes et sur les lacunes budgétaires que nous avons à combler! Et pourtant en vérité on en est à se demander si nous en avons un sentiment assez complet. On dirait que la blessure n'a pas encore eu assez le temps de se faire sentir dans tout ce qu'elle a de grave et

de cuisant, et que, n'ayant guère paré au mal que par le remède en apparence assez doux des emprunts, nous n'avons pas assez éprouvé la douleur du traitement plus énergique que de tels maux exigent. Combien de gens oublient que nous entrons dans la série des épreuves, loin de l'avoir épuisée, j'entends au point de vue financier! Si nous prenons les évaluations officielles de nos pertes, avouerons-nous qu'elles nous paraissent plutôt diminuées? On a dit 9 milliards, en ajoutant aux 5 milliards d'indemnité 4 milliards environ pour les frais de la guerre étrangère et de la guerre civile, et les dommages subis. Ce chiffre ne risque-t-il pas de s'élever beaucoup, si on y ajoute la perte de deux de nos plus riches provinces, la longue suspension des travaux et l'annulation de tant de forces retenues sous les drapeaux, sans parler même de cette mauvaise récolte du fourrage en 1870, qui, à elle seule, eût paru un véritable sinistre, s'il ne s'était comme noyé dans tant d'autres à la fois plus étendus et plus tragiques? L'évaluation officielle de la production annuelle de la France à 9 milliards est-elle donc aussi dépourvue de toute exagération? Pour atteindre à ce chiffre, il faudrait bien de l'activité industrielle et une grande sécurité. Pour les 600 millions qu'il nous faut trouver en surcroît chaque année, l'emprunt, un emprunt nouveau, s'il dépassait une mesure assez modeste, ne ferait qu'y ajouter le poids d'une dette nouvelle; l'ancienne ne laisse pas d'être fort lourde. Qu'on songe que le dernier emprunt, mettant à profit tant de capitaux rendus oisifs par la guerre, que cet emprunt dont le succès a étonné l'Europe par le spectacle de notre vitalité économique, n'en a pas moins été souscrit à un taux de 6 pour 100, c'est-à-dire qui dépasse de près du tiers le taux habituel du crédit français. M. Casimir Perier n'a donc pas de peine à établir que force était d'en venir, — c'est toujours là qu'on arrive, — à de nouveaux impôts. Sur les impôts qui doivent rapporter, d'après les calculs de la commission, 531 millions, l'assemblée en a voté plusieurs dont le revenu probable est évalué à 400 millions. Nous n'avons pas à nous expliquer sur ces taxes. On ne saurait guère refuser l'approbation à la plupart; il en est quelques-unes pourtant dont l'aggravation et la nature même sont fort critiquables. Quant au revenu, qui, pour un certain nombre de ces contributions, s'annonce bien jusqu'à présent, et même dépasse ce qu'on en attendait, il sera en fin de compte ce que le feront les circonstances politiques. On sait que le gouvernement, très opposé au début à toute idée d'impôt sur le revenu, demandait 170 millions à un droit de douane de 20 pour 100. La commission, refusant de le suivre sur ce terrain, abandonné en partie, mais non pas en totalité à ce que nous croyons, par M. le ministre des finances, a réalisé la

même somme de différentes façons. Elle n'a pas renoncé, et nous le regrettons, à un droit de 3 pour 100 sur les importations; de ce droit, qui garde encore de trop réels inconvéniens, quoique amoindris, elle attend 50 millions, — elle en exempte d'ailleurs les céréales, les houilles et quelques denrées surtaxées récemment; enfin elle a tantôt aggravé, tantôt établi certaines taxes que nous avons constatées et discutées ici même (1) sur des jouissances ou consommations ayant plus ou moins le caractère de luxe. Réunissez à cet ensemble une augmentation du droit de transmission sur les valeurs mobilières et un nouveau dixième sur le trafic des chemins de fer, c'est encore une quarantaine de millions sur lesquels elle compte. A quoi demande-t-elle les 80 millions nécessaires pour parfaire la somme de 170 millions? A l'impôt sur les revenus, qui, selon l'espoir manifesté par le rapport, en rendra environ 100 au lieu des 80 demandés.

Tels sont, à peu de chose près, les termes dans lesquels se trouve posée la question et de nos besoins et de nos ressources actuelles par M. Casimir Perier. Le rapporteur ne s'est pas contenté d'énoncer simplement les faits, il est entré dans une discussion intéressante, quoique sobre de développemens, des divers projets présentés par plusieurs membres. Parmi ces projets il en est d'ingénieux, de spécieux même, qui seront certainement examinés; mais le rapport s'est occupé surtout des points qui ont divisé la commission et le gouvernement. Tout ce qui regarde le droit de 20 pour 100 sur les matières premières proposé par le gouvernement y est traité d'une manière remarquable et irréfutable. Ce droit serait un pas rétrograde des plus marqués et une véritable atteinte non-seulement à la consommation, mais à l'industrie, au point où elle en est chez nous comme puissance de production et d'exportation. Nous ne serions même point fondés à y voir une application raisonnable du système protecteur, lequel a toujours eu pour maxime de procurer les matières premières à bas prix à la fabrication nationale qui les met en œuvre. Dans ce droit de 20 pour 100 M. Casimir Périer avoue une regrettable exagération et il y signale des inconvéniens de tout genre. Nous y insistons avec le rapporteur, et parce que la question n'est pas encore définitivement résolue, et parce qu'on ne saurait trop montrer ce qu'il y a de défectueux dans le moyen, peut-être unique, qui nous soit laissé d'échapper à l'impôt sur le revenu. Aurait-il même cette vertu? Tiendrait-il tout ce qu'on semble en attendre sans assez compter avec ce grand principe, que ce qui décourage la production en fin de compte nuit au trésor? On a pré-

(1) *Revue* du 1er octobre.

tendu justifier ce droit si élevé en affirmant que le prix s'en répartirait de telle façon sur le produit fabriqué, qu'il ne mettrait point un sérieux obstacle à l'essor de la production et du commerce. Ce n'est nullement l'avis de l'industrie française elle-même, qui, à peu d'exceptions près, a fait entendre de vives réclamations. Quel lourd impôt ce serait sur ses *revenus*, sans en avoir le nom, qu'un impôt pareil! Comment compter sur les *drawbacks*, si décevans tantôt pour l'industrie, tantôt pour le trésor, et même quel fond peut-on faire sur le régime des admissions temporaires, dont on a essayé après le traité de commerce et auquel il a fallu renoncer? Sur quelles bases satisfaisantes opérer la restitution du droit d'entrée applicable à des produits comme la soie, dont les surcharges de teinture peuvent augmenter le poids depuis 50 jusqu'à 300 pour 100, et dans la fabrication desquels le coton et la laine peuvent entrer en proportions impossibles à constater? Les difficultés d'évaluation, les tentations de fraude, les causes d'infériorité sur les marchés étrangers, semblent se multiplier sous nos yeux à mesure que l'on examine cet impôt. Et comment lutter contre la concurrence du dehors dans les cas où l'exportation du produit fabriqué dépasserait l'importation de la matière première? Faudra-t-il ajouter avec le rapporteur, qui pousse la démonstration jusqu'au bout, que soumettre les soies à un régime particulier ne remédierait que fort imparfaitement au mal, et que, si on met un droit tel qu'il dispense de la restitution à la sortie, ainsi qu'il a été question de le faire, on viendra échouer contre d'autres obstacles? Il ne suffirait pas d'avoir soulagé la soie, ce produit qui peut être considéré au moins relativement comme un article de luxe, et de lui assurer une espèce d'immunité, quand les tissus plus usuels et plus indispensables de coton, de laine, de lin ou de chanvre supporteront seuls l'augmentation de valeur. Ce ne serait point de la proportionnalité, ni même de l'humanité. Enfin quoi de moins populaire que l'ensemble d'une mesure qui tarirait en partie le travail de la masse à sa source même?

Il y aurait sans doute un moyen radical d'échapper à l'impôt sur les revenus et même de couper court à ces questions d'accroissement de taxes, ce serait de procéder par voie de réduction des services publics et d'économie. On y avait songé d'abord; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons qu'il n'est possible d'attendre de ce moyen que des ressources fort inférieures à celles qu'on en avait espérées. Les deux grandes sources de dépenses, l'armée et la marine, peuvent-elles être supprimées ou réduites dans une proportion très considérable? Le pays y est-il disposé? Le gouvernement et l'assemblée croient-ils que ce soit faire acte de

prévoyance? Ne se trouve-t-on pas en face d'une situation analogue relativement aux travaux publics? Le message du président de la république vient de répondre à toutes ces questions. Il économise environ 28 millions sur les travaux publics, chiffre modeste et pourtant qui sera difficilement atteint, avec le besoin où nous sommes d'étendre nos voies ferrées. Il économise 29 millions sur certains travaux de marine, comme les constructions d'essai, que l'on suspendrait. A ces sommes s'ajoute une économie de 40 millions, résultant de la suppression des dotations princières et sénatoriales, — encore ce chiffre est-il sujet à déductions, par exemple celle du traitement et des frais de logement du président de la république, de l'indemnité payée à l'assemblée nationale, et de bien des charges de la couronne aujourd'hui reportées sur l'état. Toutes ces économies seraient absorbées par le surcroît des dépenses du ministère de la guerre, augmentées, bien loin d'être diminuées, comme on s'en était flatté si vainement. Quelques réductions partielles dans les ministères, comme celles que vient d'effectuer M. le ministre de l'intérieur, ne donneront lieu qu'à des résultats insuffisans. Est-ce à dire qu'il ne faille pas les poursuivre? Non, certes; mais comment ne pas reconnaître pourtant qu'il y a un degré de brutalité sommaire auquel un gouvernement régulier se résignera difficilement à l'égard de longs services et de situations dignes d'intérêt? N'y a-t-il pas là, comme pour la classe des industriels et des commerçans quand on supprime ou qu'on réduit certains droits, des transitions et des ménagemens qu'il ne faut ni exagérer, ni méconnaître, d'autant plus que le profit parfois assez médiocre du trésor peut se trouver compensé par la gêne des familles, jusqu'à ce que les individus brusquement déclassés aient fini par reprendre une place quelconque dans les cadres du travail? Comptons modérément sur les économies, le message lui-même nous en avertit.

Arrivons donc à cette question qu'il n'est plus possible d'éviter désormais, l'impôt sur *le* ou sur *les* revenus; jugeons de l'opportunité de cette taxe, de la nature des revenus à taxer, de la manière enfin de parvenir à une évaluation toujours difficile, et qui a paru jusqu'à présent la pierre d'achoppement, du moins en France. Les raisons spéciales de ne point appliquer chez nous un tel genre d'impôt, établi temporairement chez tous les peuples et à demeure chez plusieurs, ont beau n'être pas sans force, ces raisons ne sauraient être réputées décisives, surtout si on suppose que cet impôt se renferme dans une certaine mesure, et qu'il forme de beaucoup la partie la plus faible de nos budgets, dépassât-elle même les 80 ou 100 millions qu'on espère en tirer.

Comment constituera-t-on l'impôt sur les revenus? Quelle base

lui donnera-t-on? L'assemblée persistera-t-elle dans les données de la proposition de M. Goudchaux en 1848 et de la commission actuelle en excluant l'élément foncier? Cela est peu douteux, et il y a les plus sérieuses raisons de ne pas ajouter aux charges foncières, en ce moment surtout; mais nous ajouterons qu'il y a bien des erreurs répandues dans la manière de justifier cette exemption. Rien ne la justifierait dans un système un peu complet et logique de taxe sur les revenus. Certes on se ferait un scrupule de conclure à peser d'un poids quelconque sur notre propriété foncière si atteinte par les derniers événemens et surchargée de nouveaux centimes; on ne saurait prendre pourtant à la lettre ce qu'on dit habituellement d'une façon absolue sur le poids de l'impôt qu'elle doit acquitter. Il faut se rendre un compte exact de ces charges et ne pas confondre ce qui doit être distingué. S'il s'agit de la dette hypothécaire, c'est 4 ou 5 milliards sur un capital immobilier qu'on évaluait avec plus ou moins d'exactitude en 1851 à près de 84 milliards, donnant lieu à un revenu net de 2 milliards 643 millions, revenu net que les uns estiment aujourd'hui à 3 milliards 300 millions, les autres à environ 4 milliards. Il importe de même de mesurer avec le plus d'exactitude possible les autres charges qui ont paru devoir motiver une exemption du revenu foncier, contraire à toutes les règles suivies par les autres nations dans l'établissement de l'impôt du revenu. Voici quels sont, su rla propriété immobilière, les impôts établis en prenant le budget de 1871. Pour la contribution foncière (état, départemens et communes), c'est 320 millions; pour la taxe des portes et des fenêtres, c'est 58 millions; pour l'impôt de mutation, c'est 142 millions. Ce total de 520 millions est assurément des plus imposans, et, si l'on y joint les contributions indirectes, c'est au moins 200 millions à ajouter. Une charge qu'on peut fixer entre 700 et 800 millions est pesante, et, si on arrive par voie de comparaison à trouver que la fortune mobilière ne paie à l'impôt qu'environ 10 pour 100 de son revenu, tandis que la fortune immobilière en paierait plus de 15, on sera de plus frappé de ce qu'il y a d'inégal dans une telle répartition des charges publiques. Mais la réalité est-elle toujours d'accord avec l'apparence, et n'y a-t-il pas là au moins des distinctions de la plus grande conséquence à établir? La part afférente à l'impôt foncier proprement dit reste pour une masse de propriétés assez légère, si on déduit deux contributions dont nous aurons à dire un mot, les portes et fenêtres et les droits de mutation. En ce qui concerne les centimes additionnels, la charge est compensée presque toujours au-delà par les avantages qu'ils sont destinés à assurer à la propriété, tels que les routes et bien d'autres moyens qui facilitent

les améliorations et les débouchés. Il est impossible de traiter les questions de l'impôt sur les revenus d'une manière complète et satisfaisante sans envisager ces différens aspects du revenu foncier, qu'on est trop accoutumé à confondre, et sans se demander si les questions spéciales très graves qu'elles soulèvent ne doivent pas recevoir une solution législative dans un temps plus ou moins rapproché.

Comment par exemple n'être pas frappé avec M. Casimir Perier de ce fait que la propriété foncière paie moins en principal aujourd'hui qu'en 1791? A cette époque, le revenu de cette propriété était évalué à 1 milliard 200 millions, et l'impôt foncier établi sur le pied du cinquième du revenu, ce qui faisait 240 millions. Depuis lors, on voit une série de dégrèvemens, qui ne s'arrêtent pas pendant longtemps, opérés sur une propriété dont la valeur ne cesse de s'accroître. Réduit, dès 1797, à 208 millions, l'impôt, subissant des diminutions incessantes dans des périodes très courtes, tombe à 154 millions en 1822. Aujourd'hui il est d'un tiers en moins qu'en 1791, et ne dépasse guère 172 millions sur un sol dont la valeur a plus que doublé, et dont le revenu s'élève au chiffre que nous avons indiqué. Si vous ajoutez environ 126 millions pour les centimes additionnels, charges qui sont loin d'être sans compensation, et qui, en beaucoup de cas, rapportent plus d'avantages qu'elles ne coûtent de sacrifices, vous arrivez à une somme qui reste encore assez éloignée de la proportion de 1791. Rigoureusement voici comment cette proportion peut s'établir. Le principal de l'impôt a diminué depuis lors d'environ 31 pour 100; mais le revenu ayant au moins doublé, la réduction monte à 62 pour 100. L'addition des centimes, présentant une augmentation de 22 pour 100, combinée avec le doublement du revenu, c'est en fait une diminution de 39 pour 100. D'où viennent donc les plaintes qu'on ne cesse de faire entendre au nom de la propriété foncière? Très peu justifiées chez un certain nombre de propriétaires en ce qui concerne l'impôt foncier, même y compris les centimes, elles ne le sont que trop chez bon nombre d'autres. Le mal vient de l'énorme inégalité d'une répartition qui impose certaines terres restées stationnaires dans la proportion du cinquième, tandis que, pour une quantité de départemens ou de communes (c'étaient 35 départemens en 1820), l'impôt varie du dixième au dix-septième et même au vingt-deuxième. Quel impôt a jamais offert de pareils écarts? Nous trouvons des indications bien frappantes à cet égard dans un livre sur l'impôt publié récemment par un auteur tout à fait spécial, M. Édouard Vignes. « Dans 48 départemens, y lit-on, le principal de l'impôt s'élève au-dessus de 6 pour 100 du revenu, et atteint jusqu'à 9 pour 100; dans 37 départemens,

il est inférieur à 6 pour 100, et descend presque jusqu'à 3 pour 100 du revenu foncier; mais comme ces chiffres ne sont que des moyennes, non-seulement il se peut, mais il est certain que dans les départemens qui paient 9 pour 100 cette proportion se trouve dépassée dans diverses communes, de même que dans les départemens qui paient 3.74 pour 100 certaines communes sont imposées dans une moindre proportion. Il est donc permis de croire que l'impôt en principal dépasse 10 ou 12 pour 100 du revenu dans certaines communes, et que, dans d'autres, il atteint à peine la proportion de 2 pour 100. » On n'a pas besoin de commenter de pareils faits, ils parlent ou plutôt crient assez haut d'eux-mêmes. Et ils n'épuisent pas ces inégalités presque invraisemblables. Calculez tous les changemens survenus depuis les opérations du cadastre dans les communes correspondant à l'année moyenne 1827; supputez les nouvelles cultures, les chemins de fer créés, les chemins vicinaux ouverts, le développement de la fortune mobilière, qui agit si directement sur la valeur de la propriété foncière, l'extension des villages et des villes, ajoutez-y tout ce que les propriétaires y ont individuellement mis d'inégales dépenses ou d'inégale habileté, vous comprendrez que ces chiffres puissent aller se résoudre dans des inégalités encore plus grandes que celles-là. Ainsi, dans telle commune où le principal de l'impôt est en moyenne de 10 ou 12 pour 100 du revenu, il peut pour certains terrains, par suite de changemens survenus depuis le cadastre, atteindre la proportion de 20 à 24 pour 100, tandis que dans une commune où il n'est en moyenne que de 2 à 3 pour 100, il peut pour certaines terres s'être abaissé à 1 ou 1 1/2 pour 100. Tant mieux, dira-t-on, pour ceux qui jouissent de ces immunités; l'agriculture en profite. On pourrait peut-être tenir un certain compte de ce raisonnement, qui laisse beaucoup à désirer, si avec un tel impôt, établi comme impôt de répartition, les immunités n'étaient pas nécessairement rachetées par des surtaxes. Et avec combien de justesse le fondement de cette répartition, établie d'après des renseignemens de valeur très diverse, surtout par des actes de baux et de ventes, n'a-t-il pas été souvent critiqué! Le cadastre, appliqué seulement à la répartition individuelle, ne saurait y apporter un remède de quelque étendue. Ces opérations cadastrales, extrêmement utiles, quoi qu'on en ait dit, mais très coûteuses aussi (on en a la preuve dans le cadastre actuel, qui a coûté 140 millions), ne sauraient, sans être renouvelées avec une fréquence ruineuse, suivre les variations indéfinies de la valeur du sol. A consulter ces faits, encore une fois bien dignes de remarque, de même qu'à entendre les réclamations que les départemens surtaxés n'ont cessé de faire entendre depuis 1821, il faudrait déclarer

l'urgence de la réforme de l'impôt foncier, trop justifiée par des manquemens, qui ne sont nulle part plus nombreux et plus exorbitans, au principe de proportionnalité, et par les surtaxes imposées à un trop grand nombre de propriétés. On y a songé à plusieurs reprises. En 1846, le gouvernement avait préparé un projet de loi qui fut approuvé par la grande majorité des conseils-généraux, et qui portait que le cadastre serait refait dans les communes cadastrées depuis plus de trente ans. Le projet fut abandonné, puis repris après la révolution de février. L'article 2 de la loi du 7 août 1850 annonçait que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour procéder, dans un bref délai, à une nouvelle évaluation des revenus territoriaux. La loi du 4 janvier 1851 ouvrait un crédit destiné à payer les dépenses nécessaires pour ces évaluations. Le travail nouveau prenant pour bases les résultats du cadastre, les baux, les cotes de vente, et d'autres documens de différentes natures, a été exécuté, et, comme il n'arrive que trop souvent, enfoui dans les cartons. Des résultats si importans à connaître n'ont été communiqués ni aux conseils-généraux ni aux hommes spéciaux, législateurs ou publicistes. Que sont devenus ces papiers d'une importance majeure? Ont-ils été consumés par l'incendie qui a dévoré le ministère des finances? Alors que l'on refasse ce travail. Que craindrait-on? Aurait-on peur de nous faire toucher du doigt des inégalités plus énormes encore que celles que nous connaissons? Une telle prudence serait puérile, inefficace, peu d'accord avec ce besoin de publicité et d'améliorations qui doit, assure-t-on, signaler l'ère où nous entrons.

Des objections s'élèvent de la part de personnes très autorisées contre l'idée même de ces remaniemens qui seuls donneraient à un impôt sur le revenu foncier une base suffisamment exacte. Alléguant que l'impôt foncier est déduit par l'acquéreur du prix de vente, et soutenant en conséquence que l'impôt cesse entièrement de peser sur la propriété, quelques-uns vont même jusqu'à faire un dogme de l'immutabilité de l'impôt foncier. Cette opinion, répandue et puissante, doit être combattue, non dans l'idée juste en elle-même de cette espèce d'allégement qui se produit habituellement par le fait des mutations, mais dans les conséquences extrêmes qu'on prétend en tirer. N'oublions pas d'ailleurs que cet allégement même suppose la modération de l'impôt; autrement il mettrait aux ventes un obstacle proportionné à la surcharge, et tendrait à immobiliser le sol entre les mêmes mains. D'autres raisons décisives s'opposent à ce qu'on accepte à la lettre la doctrine de l'impôt immuable. Si forts que soient les motifs de ne toucher que rarement et d'une main prudente à cet ordre de taxes, il est certain qu'ils ont des

bornes; l'ancienneté ne saurait faire titre à ce point-là en matière d'impôt. La crainte de rendre tout dégrèvement une libéralité gratuite, le propriétaire ayant, dit-on, déjà déduit l'impôt de ses conditions d'achat, et celle de convertir toute charge nouvelle en diminution du revenu et même en spoliation d'une partie du capital, ne doivent pas conduire à la négation du principe de la proportionnalité. Il répugnerait au sentiment de la justice qu'il y eût des iniquités éternelles auxquelles on ne saurait remédier que par une iniquité plus grande encore. Les faits sont loin d'être ici en accord avec la théorie ultra-conservatrice d'une fixité éternelle. Et d'abord, si étendu que soit le champ des achats et des ventes d'immeubles, comment oublier la tendance de ce genre de propriété à rester dans les mêmes mains ou dans celles des héritiers? Pour la terre, partout si recherchée, il s'agit plus rarement d'une possession viagère, individuelle, changeante, que d'une propriété identifiée pour ainsi dire avec la famille qui se la transmet, ce qui réduit le nombre des mutations. Dans ces cas, qui sont les plus nombreux, les surtaxes ne perdent pas leur caractère onéreux, et les dégrèvemens gardent leurs avantages, sans mériter qu'on y voie, lorsqu'ils sont justifiés, un simple cadeau du législateur. Comment prétendre enfin que faire disparaître ces immunités ce serait décourager l'agriculture? Ne l'encouragerait-on pas au contraire en soulageant les surtaxés? Pour ceux qui ne paient pas ce qu'ils devraient payer, comment de bonne foi soutenir que les ramener à la taxe proportionnelle c'est leur ôter le ressort des améliorations? Quel impôt subsisterait, s'il suffisait d'établir qu'en l'abolissant on mettrait le travail et le capital plus à l'aise?

Nous ne demandons pas que dès aujourd'hui il soit procédé à ce grand travail, plusieurs fois projeté, plusieurs fois ajourné; cependant ces ajournemens doivent avoir un terme, et, au moment où l'impôt sur les revenus devient une sorte de programme de politique financière, le revenu foncier, qui forme une partie si considérable de la richesse du pays, ne peut pas rester toujours en dehors du principe de proportionnalité, auquel on s'efforce de tout ramener. Aucune raison ne paraît motiver une telle exception, et les plus puissans motifs la combattent. Il n'y a pas de plus mauvais calcul économique à tous les points de vue que de soulager les uns en surtaxant les autres, c'est-à-dire ceux-là mêmes le plus souvent que des circonstances locales, moins favorables au développement agricole, traitent le plus durement. L'heure serait venue sans plus attendre, si les souffrances de l'invasion ne commandaient de tarder un peu; nous disons les souffrances de l'invasion, et non pas, avec l'honorable rapporteur et avec le message de M. le président de la

république, les souffrances du traité de commerce. La réforme douanière a été en somme un très grand bien pour l'agriculture, et ce serait pour elle un jour funeste que celui où, cédant à de fatales suggestions, elle voudrait revenir à d'anciens erremens dans lesquels il n'y a pour elle que déceptions à attendre.

Pour ne pas comprendre dès à présent la propriété foncière dans l'impôt sur les revenus, on ajoute un argument qui ne manque pas de force, si on se tient aux termes du projet, qui fixe comme minimum imposable un revenu de 1,500 francs. Telle est chez nous la division de cette propriété qu'on trouve aujourd'hui 6,686,000 cotes au-dessous de 5 fr., en moyenne de 1 fr. 90 c., et 2,015,000 cotes au dessous de 10 fr., en moyenne de 7 fr. 34 cent. Sur 8 millions de propriétaires, il y en a 6 millions qui paient moins de 30 fr. de contribution foncière; il n'y en a pas 15,000 qui paient plus de 1,000 fr. Ainsi qu'on nous le fait remarquer, comme il s'agit ici du principal et des centimes additionnels, cela équivaut à dire qu'il n'y a pas 15,000 personnes ayant plus de 7,000 à 8,000 francs de revenu foncier. Il est aisé de voir combien l'impôt aurait peu produit avec exemption des revenus au-dessous de 1,500 fr. A cela on peut dire qu'en Angleterre, où il est bien avéré que les moyennes et petites propriétés sont fort nombreuses malgré l'étendue d'un certain nombre de domaines, on n'a pas vu là une raison d'exemption avec un minimum imposable qui n'est après tout que de 2,500 fr. Ensuite, et c'est ce qu'il y aurait à voir, ce chiffre de 1,500 fr. est-il sacramentel, et n'y aurait-il pas lieu de l'abaisser? Avec un impôt sur le revenu qui aurait un caractère autre et meilleur que d'être purement et simplement une surtaxe sur l'aisance et la fortune et qui éviterait de faire payer encore ce qui a déjà acquitté l'impôt, on n'hésiterait pas un instant à répondre par l'affirmative.

A la question d'une taxe qui atteindrait, comme en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis et en Suisse, le revenu foncier, se rattache celle des droits de mutation, dont les économistes et les agriculteurs, témoin la dernière enquête agricole, sont unanimes à réclamer la réduction. C'est pour une telle charge, bien plus que pour l'impôt foncier proprement dit, qu'il y a lieu de se plaindre de l'énormité. Un impôt de 6 pour 100 sur les transmissions est justement réputé écrasant, et on comprendrait difficilement l'existence d'un tel impôt, dont la plupart des autres pays sont exempts, s'il ne fallait y voir, non pas l'application d'un principe quelconque, mais comme la survivance de notre vieux droit féodal d'investiture; d'après ce droit, l'état ou le seigneur ne consentaient que moyennant une redevance à la transmission d'un fonds sur lequel ils avaient une sorte de titre supérieur de propriété. Ce dur impôt empêche positivement les

ventes; il s'oppose dès lors à ce que la propriété passe à des mains plus capables d'en tirer tout le profit possible. On nuit à la liberté des transactions, à la richesse publique avec des taxes d'une telle élévation, et il n'est nullement prouvé qu'on serve les intérêts du trésor, qui retrouverait son compte avec une taxe moindre et des mutations plus fréquentes, comme avec des déclarations moins mensongères. On n'a plus à insister sur l'exagération d'un tel impôt. Dans une situation plus normale, il devrait être réduit des deux tiers, ce qui le laisserait encore fort au-dessus de ce qu'est le droit de timbre pour les actes de vente en Angleterre, en Prusse et dans la plupart des autres états, où le droit de timbre remplace ce genre de taxe si onéreux. Retrouverait-on, avec une réduction qui devrait être au moins de moitié, les 120 millions que nous donne cet impôt de tout point si critiquable? S'il s'en fallait de quelques millions, ne les pourrait-on demander à une autre source qui ne rend pas encore suffisamment, selon nous? Nous en dirons un mot dans un instant.

Il serait difficile enfin d'établir une taxe sur le revenu foncier avec un impôt qui devrait non pas coïncider, mais se confondre avec elle. Il y a peu de bons esprits qui ne sentent les inconvéniens de l'impôt dit des portes et fenêtres, en partie d'ailleurs supporté par le revenu mobilier. La peine qu'on a eue à faire fonctionner chez nous cette taxe, malencontreusement importée de l'Angleterre par la loi du 4 frimaire an VII, les tâtonnemens par lesquels elle a passé, en devenant tour à tour, à plusieurs reprises, impôt de quotité et impôt de répartition, l'espèce de compromis qui en est résulté dans la manière de l'asseoir, sont d'assez mauvais signes des mérites de cet impôt. C'est avec trop de raison qu'on a qualifié une telle taxe, qui atteint plus de 44 millions d'ouvertures, d'impôt *sur l'air et la lumière*. Justement peu populaire parce qu'elle frappe sur le pauvre d'une manière particulièrement dommageable, cette contribution, lourde d'ailleurs (elle monte à une cinquantaine de millions avec les centimes additionnels), n'a pas, malgré l'effort du législateur, qui a fait varier le tarif suivant la population, réussi encore à devenir proportionnelle; les différences créées par le plus ou moins de richesse ne se font guère moins sentir d'un quartier à l'autre d'une grande ville que d'une ville à une autre. Remédie-t-on suffisamment à ce défaut de proportion en ayant égard à la valeur locative et au nombre des ouvertures, mesure qui est loin d'ailleurs d'être appliquée à tous les grands centres? C'est fort douteux. Il y aurait opportunité à réunir cet impôt au principal de l'impôt foncier. Qu'on ne dise pas qu'il importe peu si le total reste le même; d'abord ce n'est pas tout à fait exact,

si on tient compte de l'économie des frais de perception. Nous répondrons d'ailleurs que la répartition se fera mieux, d'une façon moins pénible pour les classes ouvrières et rurales, plus proportionnelle en même temps que plus humaine; nous répondrons que l'équité n'est pas indifférente, même à charge égale, et que, de nos jours surtout, la justice est un élément moral dont les législateurs ne sauraient faire bon marché, quand bien même les avantages matériels ne frapperaient pas d'abord tous les yeux; nous répondrons qu'il faut que les masses sentent partout la présence de ce principe moral, car à ce prix elles peuvent supporter des fardeaux même assez lourds, tandis qu'autrement elles sont prêtes à se révolter contre des charges moindres, dont le principe leur est suspect. Si altérés que soient le bon sens et le sens moral, c'est toujours une grande force que de mettre de son côté la raison et la justice. Plus il en passera dans l'organisation de l'impôt, trop défectueuse encore sur plus d'un point qu'il est possible d'améliorer, plus il faudra se réjouir. Trop de traces de l'ancienne confusion s'y font remarquer; c'est à les effacer qu'il faut tendre.

Une source à laquelle il semble possible de puiser avec plus d'abondance, c'est l'enregistrement. Non certes qu'il faille accroître cet impôt, que nos nécessités financières viennent de surcharger encore, il ne s'agit pas de surtaxe; il s'agit seulement de faire en sorte que cet impôt soit légalement acquitté. Or il s'en faut qu'il en soit ainsi, quoique le produit de ce droit, d'ailleurs considérable, dépasse 320 millions, chiffre qui s'explique par l'accroissement du nombre des transactions, et plus encore par l'augmentation de la valeur des biens. On trouve là comme un miroir fidèle et un témoignage éloquent de la rapidité de cette augmentation, si l'on se reporte au chiffre de 1816, qui n'était encore que de 105,594,089 francs. Pourtant cet impôt est loin de rendre ce qu'il devrait donner, si on s'en acquittait fidèlement. La substitution des actes sous seing privé aux actes authentiques et la dissimulation des prix de vente, tels sont les deux obstacles qui s'y opposent trop efficacement. Faut-il croire que tout soit là sans remède? La législation s'en est occupée à plusieurs reprises dans ces dernières années mêmes; elle s'est arrêtée en route. Les moyens de rendre obligatoire l'enregistrement des actes sous seing privé dans un délai donné ne paraissent pas manquer, et il en a été proposé plusieurs; il ne devrait pas être permis de se soustraire à une obligation, à laquelle on ne peut manquer sans que le déficit qui en résulte pour l'état ne se solde par centaines de millions et ne se reporte sur d'autres impôts qu'on se voit contraint d'exagérer.

C'est encore un obstacle à une taxe mise équitablement sur le

revenu foncier que la manière dont est établi chez nous le droit sur les successions, et il y a là aussi une réforme à opérer. La circonstance que les héritiers sont mis en possession soudaine d'une augmentation de fortune acquise gratuitement et quelquefois d'une façon inespérée a été évidemment exploitée par le législateur, et il n'y a pas lieu de lui en faire un reproche, tant qu'il se renferme dans des limites modérées. Si élevés qu'aient été rendus ces droits, ce n'est pas dans les circonstances actuelles qu'on peut réclamer contre cet impôt, lequel frappe d'une manière assez dure sur les transmissions de biens meubles ou immeubles. Quelques personnes voudraient rendre progressif l'impôt qui atteint les successions en ligne collatérale; nous ne les suivrons pas dans cette voie : l'idée de l'impôt progressif est fausse et dangereuse sous toutes les formes et à tous les degrés. En revanche, nous insisterions très énergiquement sur ce qu'il y a d'exorbitant à ce que le fisc opère ses perceptions d'après la valeur des biens, sans tenir compte des dettes; c'est un véritable abus, — la déduction des dettes est ou devrait être de principe. N'est-il pas temps de faire disparaître, comme l'ont fait la plupart des nations, cette disposition inique de notre système fiscal? N'y aurait-il pas lieu aussi, au moins pour certains cas, de prolonger le délai de six mois accordé par l'administration de l'enregistrement, de façon, comme on l'a dit justement, que les nouveaux propriétaires puissent se libérer au moyen des revenus des biens dont ils héritent, sans être obligés de contracter des emprunts ou de faire des ventes préjudiciables? Mais, quelque importante que puisse être cette tolérance quand le droit paraît devoir entamer le capital, il n'y a là rien de comparable aux exigences de l'équité en ce qui touche la première réforme, que nous regardons comme urgente. Les futures chambres françaises, si ce n'est l'assemblée actuelle, devront tenir à honneur de l'accomplir.

II.

C'est maintenant de l'impôt sur les revenus mobiliers, pris comme base unique de ce genre de taxes, c'est de l'impôt seul sur les revenus mobiliers que nous avons à nous occuper en serrant de plus près le rapport de la commission. Bien que nous considérions nous-même comme un acte de résignation patriotique l'acceptation d'un impôt ainsi mutilé, et qui présente encore d'autres imperfections sur lesquelles il y a beaucoup à redire, nous n'hésitons pas à soutenir qu'il subsiste sur l'application de cette forme d'impôts des préventions que l'on doit combattre : les unes partent de craintes

chimériques, les autres ont leur source dans des interprétations fort inexactes données aux faits qui ont eu lieu dans un pays voisin. Nous appelons chimère la liaison intime et fatale qu'on prétend exister entre une taxe établie sur les revenus et l'impôt progressif. Cette prétendue nécessité est démentie par les faits. En Angleterre, l'*income-tax* n'a jamais eu qu'un tarif légèrement progressif, entièrement aboli plus tard. L'impôt sur le revenu est proportionnel en Prusse et même en Amérique. L'impôt sur les revenus peut, il est vrai, offrir à l'application de la progression une facilité de plus par ses cadres tout tracés; mais comment ne pas voir que, le jour où l'opinion qui soutient l'impôt progressif serait la maîtresse, elle saurait bien toute seule se frayer la route sans qu'on l'y aide? C'est une méthode très contestable que celle qui refuse une réforme jugée nécessaire et opportune par la considération des abus possibles. C'est pour ainsi dire en s'inoculant les réformes utiles qu'on a, somme toute, le plus de chance de se préserver des changemens violens et radicaux. Cet art même de faire les réformes à temps et dans une bonne mesure, de manière à atteindre le but, non à le dépasser, a été de tout temps une des parties principales du génie des politiques.

La seconde prévention enracinée, et moins justifiée encore, que nous rencontrons contre l'établissement de l'impôt sur les revenus mobiliers, c'est que l'Angleterre y aurait eu recours comme à une sorte de rançon des priviléges de l'aristocratie et pour balancer l'absence d'impôt foncier, ce qui ôterait à son exemple toute efficacité; autant de mots, autant d'erreurs. La vérité est que le seul privilége de l'aristocratie en matière de taxes, chez nos voisins, est de payer davantage et au-delà de la simple proportion, en vertu de sacrifices qu'elle s'est imposés à elle-même. Quant à la prétendue immunité de la terre, c'est une de ces banalités que des hommes même considérables répètent en s'en tenant aux plus superficielles apparences. La faiblesse très réelle de la *land-tax* est loin de donner l'idée des charges foncières en Angleterre. Quand bien même, ce qui est la tendance du jour, la *land-tax* disparaîtrait des budgets britanniques et serait entièrement rachetée, la propriété foncière n'en resterait pas moins sous le poids très lourd des *poor-rates* et des *country-rates*, des *highway-rates* et des *church-rates*, de toutes ces taxes des comtés et des paroisses, auxquelles il faut ajouter encore, pour se figurer le fardeau que supporte la propriété immobilière chez nos voisins, les *assessed taxes* et la dîme, non plus perçue en nature, mais remplacée par un droit pécuniaire. Toutes ces charges réunies ne laissent pas de former un assez beau total, lequel n'est pas loin de 700 millions. Ce n'est donc pas faute

de taxes déjà existantes si l'*income-tax* frappe aussi sur les revenu immobiliers, et si le foncier paie comme le mobilier, depuis l'acte de 1798, proposé par Pitt, jusqu'à cet autre célèbre de 1842, qui, par les mains de sir Robert Peel, a rétabli cet impôt.

Une dernière prévention, c'est que les Anglais et les Allemands peuvent s'accommoder de l'impôt sur le revenu, parce que ce sont de très honnêtes gens, et que nous ne pouvons pas nous en accommoder, parce que nous serions un peuple difficile à qualifier en termes convenables. Est-il donc vrai, et sommes-nous si bas, tandis que nos voisins seraient si haut? On a peine à le croire. Quelle incorrigible manie nous pousse à nous calomnier sans cesse et à mettre les autres nations sur un piédestal? Même un certain degré trop réel d'infériorité à cet égard, tenant à la légèreté du caractère national, n'équivaudrait pas à ce brevet d'incapacité que nous nous décernons avec trop peu de dignité. Des dissimulations, n'y en a-t-il pas chez les Anglais? Un économiste de cette nation, beaucoup moins portée que la nôtre à se dire des duretés à elle-même, M. Mac-Culloch, affirme que, malgré les investigations des agens du trésor et la modération de la taxe, la dissimulation et l'*evasion* sont largement pratiquées. M. John Stuart Mill de même, faisant allusion à ce qui se passe sous ses yeux, dit qu'un tel impôt est d'autant plus lourd qu'il pèse davantage sur les *contribuables consciencieux*. Tout le monde ne le serait donc pas, même en Angleterre? Et, ce qui est fort étonnant sans doute, les Allemands eux-mêmes, si scrupuleux, nous le savons, ne se feraient pas toujours faute de ces dissimulations et de ces fraudes. Bien plus, le mal aurait pris en Prusse des proportions si étendues qu'il était question, il y a quelque temps, d'obliger le contribuable à déclarer le chiffre de ses revenus sur la foi du serment, et de publier la liste des imposables et de leurs déclarations. Si regrettable qu'il puisse paraître de voir s'en aller une illusion de plus sur cette parfaite et naïve honnêteté germanique, n'y a-t-il pas là une sorte de consolation pour nos races néo-latines? Notre conviction est que cet impôt ne s'acquittera guère plus mal ici qu'ailleurs, et qu'on s'apercevra qu'il y a moins loin qu'on ne le dit entre la loyauté des bourgeois de Paris et celle des bourgeois de Londres ou de Berlin.

Les fins de non-recevoir opposées à l'impôt sur les revenus mobiliers ne sont pas acceptables. Sous l'empire de nécessités pressantes, la France est tenue d'arriver où en sont venues d'autres nations plus tôt ou plus tard, la Grande-Bretagne, la confédération du Nord, l'Autriche, les États-Unis, — n'oublions pas l'Italie, où cet impôt fonctionne en ce moment. Tout ce que nous prétendons, nos paroles dussent-elles trouver aujourd'hui trop peu d'écho, c'est que, si la France doit entrer dans cette voie à son tour, il est infiniment dési-

rable que ce soit en vertu d'un travail d'ensemble, se rattachant à quelques principes, et en faisant disparaître d'autres impôts défectueux, dont le montant s'ajouterait à la nouvelle taxe. Nous avons indiqué les portes et fenêtres, taxe qui pèse sur le revenu mobilier comme sur le revenu foncier; nous y joindrons la contribution personnelle et mobilière, qui n'est qu'un faux impôt sur le revenu. La contribution dite proprement personnelle n'est qu'une capitation qui, malgré son exiguïté représentée par la valeur de trois journées de travail, évaluées à un taux variant de 1 franc 50 c. à 4 fr. 50 c., est passible des critiques que l'on adresse avec tant de raison à ce genre d'impôts qui frappent sur les personnes, non sur les choses. On comprendrait l'imposition dite personnelle, si les individus qui la paient n'avaient à s'acquitter de toute sorte d'autres taxes sur leurs loyers, leurs consommations, etc. Que dire de la contribution mobilière, objet de reproches trop graves pour qu'ils se confondent avec ce degré de critique dont nulle taxe n'est exempte? Ayant pour but d'atteindre le revenu, la contribution mobilière s'attache trop exclusivement à prendre pour signe la valeur locative, sans tenir compte ni du nombre des membres de la famille, ni des différences qui se manifestent entre les villes quant au loyer. Elle mérite cet autre reproche de s'ajouter à la contribution foncière pour celui qui n'a qu'un revenu foncier, tandis qu'elle atteint fort insuffisamment celui dont le revenu est exclusivement mobilier. Si l'impôt sur le revenu doit être autre chose qu'un simple expédient, une surtaxe, avec tous les inconvéniens de ces doubles emplois qui tirent, comme on dit, plusieurs sacs d'une même mouture, il absorbera la contribution personnelle et mobilière, et il faudra s'en féliciter comme d'une amélioration véritable.

Il y aurait des critiques de théorie comme d'application à faire entendre sur le principe même des exemptions que consacre le nouveau projet. En Angleterre, où le *minimum* imposable de l'*income-tax* était, il n'y a pas longtemps, de 150 liv. sterl., nous venons de voir qu'il a été abaissé à 100 livres, et il est question de le réduire à 50. Il n'y aurait nulle raison dès lors de ne pas descendre au-dessous, et il faudrait reconnaître dans ce fait un signe que l'Angleterre compte décidément donner à cette taxe, présentée et acceptée comme temporaire, un caractère permanent et définitif en même temps que plus régulier et plus logique. Dans un pays démocratique comme la France, établir l'impôt sur plusieurs bases, créer un minimum d'exemptions, qui laisse en dehors tant de catégories de personnes auxquelles la désignation d'indigentes ne saurait convenir aucunement, est-ce une mesure conciliable avec l'égalité civile et politique? Cela paraît-il beaucoup plus compatible avec un système fiscal uniforme et satisfaisant? Le projet actuel

établit que tous les revenus de 1,500 francs à 3,000 francs seront exemptés de la taxe jusqu'à concurrence des premiers 1,500 fr.; c'est une véritable anomalie : toutes les parties d'un revenu jugé suffisant, du moment qu'on entre dans cette voie si délicate d'une évaluation du nécessaire, doivent également payer. En faisant disparaître cette exemption, que rien n'autorise, le trésor gagnerait beaucoup, vu le grand nombre de ces revenus moyens, ce qui faciliterait la réduction ou l'abolition des taxes les plus justement critiquées. Le projet de loi dispense les salariés de l'impôt des revenus. Cette exemption ne se justifie pas suffisamment. En quoi le titre de salariés est-il une exclusion? On fait payer un petit patenté, on fait payer un commis d'administration, et un salarié qui gagne de 8 à 15 francs par jour ne sera pas soumis à la taxe! Etant donné le principe d'un tel impôt, le chiffre ne devrait-il pas en être abaissé de telle sorte que tout le monde le payât, sauf les indigens? Aucune objection ne serait possible, si cet impôt n'était pas établi de manière à faire double emploi, c'est-à-dire n'atteignait pas des choses déjà frappées par d'autres taxes, — par exemple s'il se combinait avec des suppressions comme celle de l'impôt personnel et mobilier. En ne modifiant rien, nous comprenons qu'on hésite à atteindre par de nouveaux impôts des hommes dont les ressources sont fort limitées et qui paient déjà de tant de façons; il n'est pas moins permis de voir dans ces masses d'exemptions l'indication qu'on est dans une voie fausse et illogique. Les Anglais n'ont pas commis cette inconséquence qui consiste à exempter le travail aisé et à atteindre le capital pauvre; chez eux, c'est le chiffre du revenu qui décide de l'impôt, et non pas la source de ce même revenu. On n'a pas eu l'idée d'établir une séparation profonde sur la distinction des salaires du travail et des profits du capital, distinction qui devrait n'avoir rien à faire dans ces questions de taxe, où le seul principe est que chacun paie selon ses facultés.

En France le total représenté par les salaires est énorme. En voici une idée. On compte environ 3,500,000 journaliers agricoles (hommes et femmes réunis) ayant à leur charge deux millions six ou sept cent mille personnes, ce qui donne, pour eux et leur famille, un peu plus de six millions d'individus. Le salaire moyen du journalier agricole serait (d'après le rapport sur les chemins vicinaux présenté en 1858 par le ministre de l'intérieur), pour les hommes de 1 fr. 75 centimes par jour, pour les femmes de 85 cent. (selon la statistique agricole officielle), — ce qui, à raison de 200 jours de travail pour les hommes et de 120 jours pour les femmes, donnerait à l'année une moyenne de 350 francs par homme et de 102 francs par femme. En décomposant le chiffre ci-dessus en 2 millions d'hommes et 1,500,000 femmes, leur

salaire total pour une année s'élèverait à environ 850 millions. En y joignant les domestiques attachés à l'agriculture, environ moitié du nombre des journaliers, et en comptant leurs salaires au même taux, on arrive au chiffre de 1 milliard 275 millions payés par l'agriculture. Que sera-ce, si on se rend compte des valeurs représentées par le travail industriel? Le recensement officiel de 1851 porte le nombre des ouvriers mâles dans l'industrie et le commerce à 2,109,000, et celui des ouvrières à 2,261,000. En comptant le salaire moyen des hommes à 2 francs 50 cent., ou, pour 300 jours de travail, à 750 fr. par an, et celui des femmes à 1 fr. par jour, ou 300 fr. par an, le total des salaires payés par l'industrie et le commerce s'élèverait à 2 milliards 260 millions. Au total, on trouve le chiffre considérable, tant en lui-même que par rapport aux profits, de 3 milliards 535 millions, comme représentant la part du travail manuel. Et c'est cette énorme portion de la fortune publique que l'on exempte, comme si tous les salaires se rapprochaient du chiffre moyen, et comme s'il n'y en avait pas de beaucoup plus élevés! Ajoutons environ 900 millions représentés par les rétributions du travail intellectuel. Il est vrai que, pour le travail intellectuel, le revenu offre généralement plus de prises au minimum proposé. Avec une taxe qui ne serait pas une simple superposition, un double ou triple emploi, de telles anomalies et de telles lacunes disparaîtraient.

Le projet taxe de même d'une façon uniforme à 2 pour 100 les traitemens et pensions au-dessus de 1,500 francs, tandis que les bénéfices de l'industrie et du commerce sont taxés à 3 pour 100. C'est assez arbitraire : ou bien il faut taxer davantage les gros appointemens, ou bien il faut taxer moins les petits bénéfices; le mieux serait d'établir entre ces deux sortes de revenus l'uniformité. Au reste, ce qui se rapporte aux retenues de traitement sous le nom d'impôt ne donnerait pas lieu à moins de réflexions tant à propos de ceux qu'on exempte qu'à propos de ceux qu'on taxe. Sans entrer dans un tel détail, n'y aura-t-il pas toujours quelque chose d'un peu singulier dans ces opérations où l'état *retient* après avoir *donné*, malgré l'axiome juridique? Les traitemens étant censés établis sur le principe d'une rémunération estimée rigoureusement juste, pourquoi, peut-on demander, en retrancher une partie après coup? Il est vrai que cette dernière objection n'est guère facile à éviter avec un système un peu général de taxes mises sur le revenu. Les traitemens ont beau être fixés par l'état sur les besoins présumés et les services rendus, on les assimile aux salaires ou aux bénéfices. Pourtant une étude plus complète de la manière dont on a distingué dans la plupart des états allemands l'*einkommensteuer* et la *classensteuer* apprendrait à résoudre d'une manière

non pas sans doute absolument satisfaisante, mais approximative, cette sorte de difficultés.

M. le rapporteur du budget a dû faire sa place au grand argument qu'on invoque pour mettre l'impôt sur les revenus mobiliers de préférence. On voudrait par là rétablir un certain équilibre entre les charges foncières et les charges mobilières. L'argument n'est pas nouveau, et, quoiqu'il ait sa part de vérité, il est permis de dire qu'on en a fort abusé. On a supposé d'une part la propriété immobilière plus surchargée qu'elle ne l'est dans la majorité des cas, et on a trop oublié, d'un autre côté, les charges réelles et multiples de la richesse mobilière. M. Casimir Perier a eu raison de rappeler que les compagnies et les sociétés, les industries, le commerce, le capital, sous toutes les formes, acquittent l'impôt foncier, la contribution mobilière, les patentes, et prennent une large part dans les taxes indirectes. La contribution mobilière, récemment accrue dans une proportion considérable, va peser lourdement sur cette forme de la richesse. Faut-il donc, en raison de certains jugemens trop exclusifs, ne pas reconnaître que la propriété mobilière a pris des développemens qui justifient en partie ce qu'on dit de l'écart existant au point de vue de l'impôt entre les deux formes de la richesse? Il n'est pas possible surtout d'oublier la facilité avec laquelle certaines fortunes échappent à leur part proportionnelle des charges publiques. Le projet de loi cesse d'exempter les dividendes et les intérêts de grandes compagnies, lesquels ne contribuent pas directement aux charges publiques; il persiste à exempter la rente. Les inconvéniens souvent rappelés qu'on trouve à imposer la rente et la raison de droit qu'on allègue en mettant en avant les engagemens de l'état ont, nous le reconnaissons, une grande force ou du moins un haut degré de vraisemblance. On pourrait pourtant douter que ces motifs, qui semblent si puissans lorsqu'on les isole d'autres considérations accessoires ou supérieures, aient une autorité décisive. Des gouvernemens très habiles en affaires, et non moins éveillés assurément sur le sentiment du droit et sur les devoirs que leur imposent les engagemens pris, ne se sont pas arrêtés à ces raisons, si souvent présentées chez nous comme irréfutables. Ces gouvernemens ont pensé sans doute que tout impôt direct diminue le capital en diminuant le revenu net, et qu'il n'y a pas lieu de faire de ce motif un titre exceptionnel d'exemption pour la rente non plus que pour les autres valeurs cotées à la Bourse. Ils ont cru que l'état, comme le dit M. Casimir Perier lui-même, n'a pas aliéné le droit « d'imposer des charges à tous ses enfans, de leur demander leur part proportionnelle de sacrifices à faire sur leur fortune dans un intérêt public, quelque emploi qu'ils aient fait de cette fortune. » S'il en est de la sorte, si c'est d'après cette vue qu'ont agi

les nations les plus civilisées de l'Europe, et parmi elles la Grande-Bretagne, dont le gouvernement doit compter avec le sentiment très *individualiste* de populations habituées à ne pas livrer leurs intérêts à l'arbitraire législatif, si l'Angleterre a compris son 3 pour 100 et ses annuités dans les sources de revenus imposables, par quelles raisons spéciales la France ne ferait-elle pas de même? Est-ce seulement pour l'Angleterre que ces paroles singulièrement remarquables, prononcées devant le parlement en 1798 par M. Pitt, possèdent et gardent une autorité démonstrative : « Les annuités, provenant des capitaux placés dans les fonds publics, ne pourraient être exemptées sans injustice d'une imposition applicable à tous les autres genres de revenus. Ce n'est point ici une taxe particulière et révoltante sur les créanciers de l'état exclusivement; qu'ils eussent disposé de leurs fonds en terre ou dans le commerce, ils auraient été de même astreints par la contribution. Le capitaliste n'est pas traité différemment du propriétaire foncier, du manufacturier, du négociant, mais il doit être traité comme eux. »

Dans l'impôt sur les revenus, ce qu'on craint plus encore que le résultat, c'est le procédé. Il semble qu'avec cette taxe l'état se soit cru sous le coup de ce dilemme : être inquisiteur ou dupe, et l'un n'a pas toujours empêché l'autre. S'il est naturel et légitime qu'on veuille garder le secret de sa richesse et de sa pauvreté, pour l'industriel et le négociant c'est plus encore, c'est une nécessité de situation d'où dépend souvent son crédit. On paraît répugner en France encore plus qu'ailleurs à ces recherches fiscales ou à ces déclarations bénévoles, dont d'autres peuples plus résignés s'accommodent avec moins de peine. Comment approprier à nos mœurs nationales l'un des deux procédés employés tour à tour pour déterminer les bases de cet impôt? Demandera-t-on au contribuable une déclaration générale de sa fortune, sauf vérification et contrôle? Le fera-t-on taxer d'office en lui laissant le droit de réclamation? La taxation d'office, nous dit-on, entachée d'arbitraire, risque d'être d'autant plus incertaine qu'elle est confiée à des commissions locales; elle peut devenir injuste, tour à tour complaisante ou vexatoire. Chez nous, M. Hippolyte Passy propose de prendre le loyer pour signe de revenu, sauf recours du locataire, admis à réclamer dans le cas où, soit une famille nombreuse, soit des circonstances tenant à sa profession, le forceraient à exagérer ses charges locatives. Ce dernier procédé ne paraît pas avoir fait l'objet d'un examen attentif. On s'est inspiré en partie et surtout des législations étrangères, en partie du désir louable de trouver un système spécial pour substituer à un impôt *personnel* sur le revenu net un impôt en quelque sorte *réel*, assis sur le revenu des capitaux possédés par chaque contribuable. En réalité on a admis les deux bases, et le calcul de la fortune per-

sonnelle, avec le minimum et les exemptions ou la taxation moindre, reste encore le principal élément du projet; cela était difficile à éviter, mais n'en est pas moins regrettable en soi. On a eu recours à la perception directe sur les titres de valeurs mobilières. Il a bien fallu reconnaître pourtant que la déclaration semble impossible à éviter pour les créances chirographaires, les rentes servies par des particuliers, le produit des offices et professions, pour les bénéfices du commerce et de l'industrie. Comment concilier cette déclaration avec le secret gardé devant le public? Le nouveau projet environne cette déclaration de précautions particulières, et ce n'est que sur la présomption grave de dissimulation qu'un jury spécial, composé de manière à donner des garanties à tous, serait appelé à statuer. Dans ce cas seulement deviendrait exigible la production d'écritures que le commerçant est, de par la loi, obligé de tenir. Enfin les contribuables pourront, s'ils le veulent, faire leur déclaration sous le sceau du secret à un commissaire spécial. Au fond, ces moyens sont loin d'être absolument nouveaux et exclusivement français; c'est pour une notable partie le système anglais, amélioré en 1842 par Robert Peel.

Comment douter d'ailleurs que la question des voies et moyens ne devienne l'objet de propositions et de débats de la part de l'assemblée nationale? Si les principes qui président à la matière sont assez simples, si les procédés généraux à employer tournent dans un cercle vite parcouru, il n'en est pas de même du détail des applications. Il y a là de quoi donner ample carrière à la fertilité ingénieuse d'esprits qui s'attachent à trouver d'heureux expédiens.

Résumons et complétons la pensée générale qui nous a guidé dans ce travail. Si l'impôt sur les revenus se fait accepter, comme cela est probable, sera-t-il temporaire ou définitif? La question se pose non sans solennité. On sait trop que les impôts ressemblent un peu à cet antre du lion, duquel le fabuliste latin a dit : *Vestigia nulla retrorsum.* On voit bien « comment on y entre, on ne voit pas comment on en sort. » Si le nouveau projet, qui scinde déjà trop, selon nous, certaines questions solidaires, sort lui-même mutilé des délibérations, si par exemple il se réduisait à un impôt mis sur certaines valeurs mobilières, comme les dividendes et intérêts des actionnaires des compagnies, etc., ce serait un impôt sans portée, injuste à l'égard de ces valeurs exclusivement frappées, et le mieux serait non pas de sortir au plus tôt d'une telle voie, mais de ne pas y mettre le pied. Si l'impôt reste ce qu'il est dans le projet, il faudrait qu'il fût clairement entendu et spécifié que c'est à titre temporaire, car un tel impôt n'est qu'une surcharge; il nous est difficile d'y apercevoir un progrès. Il pourrait en être différemment avec les réductions et simplifications dont nous avons parlé, et avec

toutes celles que pourraient encore trouver des législateurs animés du désir de ramener le système fiscal à plus d'unité, d'équité et d'économie. Ce travail d'ensemble peut être accompli sans apporter un grand trouble dans les intérêts et dans les habitudes, du moment qu'on écarte les théories radicales de l'impôt progressif et de l'impôt unique. Faut-il rappeler qu'à ces momens de rénovation économique, comme il en apparaît plus d'un dans l'histoire, l'ancien régime a su accomplir des œuvres plus difficiles et d'une bien autre portée? Ce souffle réformateur a-t-il totalement disparu? Le défaut de largeur et de suite doit-il s'établir à demeure dans toutes nos conceptions politiques, civiles, administratives? Toute vitalité féconde est-elle enfin éteinte? Les assemblées, dont on ne saurait contester le mérite et le rôle indispensable comme contrôle financier, seraient-elles incapables de s'élever à une certaine hardiesse d'idées et de plans, plus voisine en certains cas de la sagesse que de la témérité? Si ce défaut d'ensemble et de grandes vues doit continuer à se faire sentir, si, en matière de finances, la politique d'expédiens est destinée à prévaloir, si on juge qu'elle est la seule que la France soit en état de supporter, eh bien! faisons notre sacrifice, acceptons temporairement des impôts imparfaits; payons, sans trop regarder aux voies et moyens, deux fois, trois fois pour le même objet s'il le faut; ajournons le progrès. Toutefois cela est-il aussi nécessaire qu'on a l'air de le croire? Ne pourrait-on dès à présent procéder à d'intelligentes retouches qui, en perfectionnant notre système fiscal, donneraient au nouvel impôt une sorte d'autorité et de consécration morale qui ne pourrait qu'en assurer le succès? Qu'on prenne l'un ou l'autre parti, et les motifs de préférer le second nous paraissent des plus décisifs, nous n'avons que trop lieu de méditer ces nobles lignes du rapport empreintes d'une fermeté comme d'une tristesse patriotiques : « Des réformes profondes sont indispensables, et c'est d'en haut que doivent partir les exemples. La France se remettra avec le temps des épreuves qu'elle subit, mais à la condition de n'oublier un seul instant ni ce que lui coûtent ses malheurs ni ce qu'exige d'elle le soin de les réparer. Au lendemain d'un tel ébranlement, le peuple qui n'en garderait souvenir que comme d'un mauvais rêve, qui, au milieu de tant de ruines, chercherait à s'étourdir et croirait pouvoir mener la vie de la veille sans un retour sur lui-même, sans un changement, sans une privation, ce peuple mériterait de perdre à toujours son rang dans le monde. »

HENRI BAUDRILLART.

LA

POÉSIE BRETONNE

PENDANT LA GUERRE

On sait que la Bretagne, « la terre de granit, » n'a pas marchandé son dévoûment pendant la malheureuse guerre de 1870-1871. Le courage des mobiles bretons à Châtillon, à L'Hay et en d'autres rencontres a été justement apprécié pendant le siége de Paris, et leur héroïsme modeste méritait d'autant mieux la louange qu'ils étaient parmi nous comme des étrangers qui ne parlaient pas notre langue (1). Le nom de France personnifiait à leurs yeux l'idée de la patrie, et cette population énergique, à demi primitive par ses mœurs et par ses traditions, avait gardé en même temps cette simplicité et cette franchise qui font obéir sans murmure à la voix du devoir. Un jour viendra sans doute où la Bretagne sera française de langue et de mœurs; la centralisation, l'enseignement primaire exclusivement français, les relations avec le reste de la France, si fort multipliées par l'établissement des chemins de fer, tendent à faire disparaître toute originalité provinciale et à transformer la France entière en faubourgs de la bruyante capitale. Il est permis de douter que cette assimilation soit un bien : les patriotismes locaux, qu'elle détruit peu à peu, n'affaiblissent en rien l'attachement à la grande patrie; ce sont des centres de cohésion et de force qu'il sera peut-être difficile de remplacer. L'unité française, il est vrai, nous est d'autant plus chère que notre patrie est sortie mutilée d'une lutte déplorable; mais il ne faut pas chercher cette unité dans une disci-

« (1) On évaluait à 8,000 environ le nombre des mobiles bretons ne parlant pas la langue française. » *Compte-rendu de la Société bretonne d'assistance aux blessés et aux malades pendant le siége de Paris.*

pline factice, dans une réglementation oppressive, qui soient une entrave à la vie morale et intellectuelle des populations. Paris a joué dans notre histoire le rôle d'une fournaise où les métaux les plus réfractaires sont tordus et mélangés par une flamme intense. C'est Paris qui a enfanté l'idée française; aujourd'hui que cet enfantement est achevé, ne jetons plus dans la gueule avide de la fournaise les joyaux de nos vieilles provinces; souffrons que chacune garde ce qu'elle a encore d'originalité, et laissons faire au temps, qui établira assez tôt dans notre pays la fastidieuse uniformité des mœurs et du langage. Qu'on ne nous parle pas de nécessités politiques : nous avons assez vu, pendant la douloureuse épreuve de l'hiver dernier, que la France n'a qu'un cœur, bien qu'elle ait plusieurs langues. Qu'on lise les harmonieuses plaintes du grand poète provençal dans l'*Armana Prouvençau* de 1871, qu'on lise les poésies patriotiques en langue allemande, écrites pendant la guerre et trop peu connues chez nous : les unes, sous le titre significatif de *Chants de la Haine* (1), enflammées et vibrantes,— les autres, graves et mélancoliques, adieu de l'Alsace asservie (2) ; — qu'on lise, au moins dans des traductions, quelques-uns des chants que la guerre a fait naître sur les lèvres des Français de Bretagne, et l'on se convaincra que l'unité du sentiment peut exister sans l'unité du langage. C'est ce que nous voulons montrer aujourd'hui pour la Bretagne par quelques citations.

La guerre était à peine déclarée, que paraissait dans l'*Électeur du Finistère* une poésie intitulée *Ar Zoudard Iaouank* (le jeune soldat). C'est la première par ordre de date et en même temps une de celles qui ont eu le plus de succès. Réimprimée en feuille volante à la fois à Lannion et à Morlaix, les colporteurs la répandirent promptement par les campagnes. Tout en acceptant vaillamment la guerre, le poète ne cachait pas ses regrets de voir la paix troublée et ses craintes pour ceux qui partaient rejoindre leurs régimens ou leurs équipages :

« Et marins et soldats — passaient sans discontinuer — dans nos bourgs et nos villages — en chantant des *sones* et des *gwerz* (3).

« Oui, ils chantaient tous sur les chemins, — dans les champs et les bois, — et pourtant ne croyez pas — qu'ils partaient sans aucun regret;

« Ne croyez pas que ce fût sans douleur — et un crève-cœur sans

(1) *Lieder des Hasses; politische Gedichte von einem Elsæsser.* Genève 1871.

(2) *Elsæssische Sonnette.* Bâle 1871.

(3) Les *gwerz* sont des chansons épiques ou historiques, et le terme de *sone* désigne les chansons d'amour et toute œuvre qui touche au genre lyrique.

égal — qu'ils quittaient tout ce qu'ils aimaient, — leur père, leur mère, tous leurs parens,

« Leurs compagnons et leur douce amie — (toute leur joie, l'objet de leurs désirs), — leur village et son clocher élevé, — et par-dessus tout leur patrie, la Basse-Bretagne !

« Ils ont pleuré, à noyer leur cœur, — en leur faisant leurs adieux, — mais le temps des larmes est passé, — et ils ne songent plus qu'à faire leur devoir :

« Se battre comme de vrais Bretons, — frotter rudement les Prussiens, — et mourir contens, s'il le faut, — pour ceux qui sont restés à la maison !

« Et sur les chemins, tout du long, — et par les champs de blé jaunissans — partout les hommes leur disaient : — « Dieu soit avec vous, les gars ! »

« Et les jeunes filles les regardaient — tristement, et plus d'une pleurait... »

Plus d'une fiancée en effet devait être rendue veuve avant même de passer à son doigt l'anneau de l'épouse ! Pendant que soldats et marins allaient rejoindre, la garde mobile se formait. Le départ de ces jeunes gens, qui abandonnaient, sans savoir s'ils les reverraient jamais, leur pays, leurs familles et leurs amours, a donné naissance à quelques chansons sentimentales ou plaisantes, devenues depuis populaires. C'est le moment de l'enthousiasme; on traduit en breton *la Marseillaise* et *le Rhin allemand* de Musset (1), et on chante (j'emprunte quelques vers à la *Chanson de la garde mobile de Lannion*) :

« Cependant je crois volontiers — que nous en viendrons à bout. — Pourvu que les Français s'entendent, — nous irons nous promener à Berlin. »

On sait assez que nous n'allâmes pas loin sur la route de Berlin. L'armée battue, la France envahie, il fallut faire un prompt appel au patriotisme du pays étonné. « Debout ! debout ! vaillans gars de Bretagne, pour défendre votre pays et votre foi ! »

War-za ! War-za ! Potred-vad Breiz !
Wit harpa ho pro hag ho feiz !

Les mobiles de Bretagne vinrent s'enfermer dans les murs de Paris. Nous les vîmes défiler tristes, mais résignés, modestes, mais

(1) Ces traductions ont été publiées dans le *Journal de Lannion* du 15 septembre 1870.

courageux. La nostalgie fit aussi bien que la mitraille des ravages dans leurs rangs, et il en est auxquels le regret du pays fit perdre la raison. Dans cette grande ville, dont tous ne comprenaient pas la langue, ils étaient comme exilés, eux qui gardaient au plus profond du cœur les traditions du foyer domestique; mais le sentiment du devoir passait avant tous les autres :

« Adieu, Marie, ma douce amie; — adieu, je vais dans un moment, — là-bas sous les remparts, — mourir en défendant mon pays.

« De tous côtés sonnent les trompettes, — de tous côtés tirent les canons; — il faut aller de bon cœur — et sans peur, comme un vrai Breton.

« Adieu, adieu pour ce monde, — où nous ne devons plus nous revoir; — nous nous retrouverons un jour dans le ciel — avec tous les bons soldats de la foi!

« Les boulets, au-dessus de ma tête, — sifflent dans l'air en passant; — les remparts sont tout en feu, — de tous côtés je vois des morts!

« Voici, voici le jour des noces! — Mon sang, à moi, est le vin rouge du festin, — et le clairon et le canon — remplacent le *biniou* (1)!

« Viens donc, viens donc, mon petit cœur, — viens que je passe à ton doigt — l'anneau de l'épouse, — plus beau que celui d'une reine!

« Adieu encore, adieu dans ce monde! — Souviens-toi toujours de ton soldat, — mort pour sa patrie et sa foi, — comme tout bon fils de la Bretagne! »

Cette pièce est courte et sans prétention, mais il me semble que la simplicité de l'expression et la vérité du sentiment lui donnent un charme tout particulier. C'est le moment de la colère nationale contre l'invasion, de l'organisation précipitée de la défense, de l'espoir du succès final. Cette fièvre de la lutte « à outrance, » nous la retrouvons dans une pièce datée du 21 septembre, et que nous demandons la permission de traduire en entier :

DEBOUT, BRETONS!

« Le moment est venu, debout tous! — et plutôt la mort que la défaite! — Debout, bons gars de la Basse-Bretagne, — debout, il faut aller à la guerre!

« Dans la plaine comme dans la montagne, — dans les villes et aux champs, — dans les bois et sur les rives de la mer, — écoutez la voix de notre mère Arvor (2).

(1) Espèce de musette ou cornemuse.
(2) *Arvor* est ici l'Armorique personnifiée.

« De tous les côtés, de près, de loin, — accourez quand elle vous appelle; — accourez comme des enragés — pour défendre votre mère dans sa détresse!

« Des méchans, nommés Prussiens, — veulent opprimer les Bretons, — tout brûler, tout détruire, et voler — jusqu'à la vache ou la chèvre du pauvre.

« Ah! vous tous qui aimez la Basse-Bretagne, — qui aimez votre femme et votre enfant — et aussi la foi de vos pères — plus que l'or et les biens;

« Accourez tous, accourez, — jeunes et vieux, même les femmes, — terribles comme des loups furieux, — pour défendre notre mère bien-aimée!

« Venez avec vos instrumens de travail — pour casser la tête à l'ennemi! — Aux mains des hommes de cœur — qui parlent le breton,

« Tout est bon : pioche, pelle, — couteau, faucille, cognée, — fourche de fer ou *penn-baz* (1); — c'est avec ces armes que nos pères vainquirent.

« Venez, chacun avec son outil : — aux mains d'un Breton, un *penn-baz* — est une arme terrible. — Bâton au vent! poussez des cris effrayans!

« Chaque matin, faites vos prières, — puis frappez, cassez des têtes, — sans aucun remords, comme des diables; — ces gens-là ne sont pas chrétiens!

« Hommes vomis par l'enfer, — mourez tous! Un jour vos os, — disséminés dans nos champs, — nous donneront force avoine et froment.

« Hélas! il n'y a pas à dire, — il vous faut vaincre, si vous ne voulez — voir votre patrie, le beau pays de Bretagne, — passer aux ennemis de votre foi,

« Vos maisons incendiées et détruites, — vos chevaux et vos vaches enlevés, — car ils ne laisseront rien, — il vous faudra aller chercher votre pain!

« Oh! songez bien à cela, — et dites-moi alors — s'il ne vaut pas mieux cent fois mourir — pour votre foi et pour la Basse-Bretagne!

« Debout donc, hommes de cœur! — Marchez, chacun avec son outil, — combattez pour les vôtres et pour votre patrie, — et, si vous mourez, que votre mort sera belle (2)! »

Pendant que Paris résiste à l'armée assiégeante par la force de l'inertie, que tombent Strasbourg et Metz, que l'armée de l'ouest

(1) Sorte de gourdin avec une espèce de boule naturelle à l'extrémité d'où le nom de « bâton à tête, » *penn-baz*.

(2) Cette poésie a été publiée dans *le Lannionnais* avec la signature Fanch Ar Moal, un pseudonyme, croyons-nous.

s'organise au camp de Conlie, que la campagne se poursuit sur la Loire avec peu de succès pour nos armes, les chansons et complaintes bretonnes se multiplient. C'est par exemple une ballade sur le combat de L'Hay, une autre sur « la capitulation infâme » de Metz, où le maréchal Bazaine est traité de second Judas Iscariote, ce sont des complaintes et des chansons sur le départ des mobilisés pour le camp de Conlie.

Toute la jeunesse bretonne était à la guerre, et il n'était manoir ni chaumière qui n'eût un de ses enfans combattant sous la bise et sous la neige, dont le sort incertain, attaché à celui de la France, entretenait les longues causeries d'hiver. Ce sentiment d'inquiétude et de tristesse nous semble assez bien exprimé dans une poésie d'un des meilleurs écrivains de la Bretagne bretonnante, un vrai poète, M. Luzel.

NOS FRÈRES A LA GUERRE.

« Le soir, je vais me promener — sur la route ou dans l'avenue, — et, tourné du côté de l'est, — je me dis en moi-même :

« C'est là-bas! là-bas nos frères — (ô temps de malédiction et de malheur!) — sont à une guerre effroyable, — tous les jours au feu et dans le sang!

« Ils ont tout délaissé en même temps : — parens, amis, patrie; — pleins de courage, ils sont allés à la guerre — pour leur foi et la Basse-Bretagne;

« Pour que la loi soit respectée, — pour que puisse faire sa prière — tout bon Breton, dans sa vieille église, — avec tous les enfans de sa paroisse;

« Pour que ce ne soit pas l'ennemi, — après notre mal et notre travail, — qui récolte le blé de nos champs, — et aussi les fruits de nos jardins;

« Pour qu'il y ait du pain dans chaque maison — pour nos enfans, en tout temps, — pour que tout n'y soit pas détruit, — brisé, foulé aux pieds, incendié!

« Ils sont partis sans peur de la mort, — pour leurs parens, leur foi, leur patrie, — et pour tout cela tout bon Breton — sans regrets répandra tout son sang!

« Coucher la nuit sur la terre nue, — à la clarté des étoiles et de la lune, — marcher sous la pluie et la neige, — et manger peu après cela;

« Exposer tous les jours sa vie, — être abandonné dans un fossé, — ou, ce qui est pis encore, — être estropié à tout jamais...

« Quand je songe à cela, mon esprit — est frappé d'horreur et d'é-

pouvante, — et je me dis : Les hommes dans ce monde — sont pires que les bêtes!

« Au lieu de se tuer entre eux et de se haïr, — de se faire du mal et de se nuire, — pourquoi ne pas s'entr'aimer? — N'est-ce pas pour cela qu'ils ont été créés?

« Ah! malédiction sur la guerre! — et sur tous ceux qui cherchent, nuit et jour, — à jouer le rôle de la mort, — comme si elle était trop paresseuse!

« Et nous trop jeunes ou trop vieux, — qui restons à la maison, demandons la bénédiction — de Dieu sur nos frères, pour que dans leur pays — ils reviennent, sans tarder, avec la victoire (1)! »

La guerre terminée, — sans la victoire, — les complaintes abondèrent. Aucune ne nous semble mériter les honneurs de la traduction. Cette sorte de littérature ne brille pas plus en breton qu'en français par la délicatesse du sentiment ou par la beauté du style, et elle n'a d'intérêt que pour les personnes qui veulent étudier dans toute sa naïveté la forme la plus humble de la poésie populaire. Je ne veux ici qu'en signaler l'existence. Une de ces pièces a pour sujet « l'explication des misères de Paris pendant le siége. » Le triste drame de la commune vint fournir une nouvelle matière aux faiseurs de ballades, et « l'histoire véritable de la vie et des vaillantises du grand comte Mac-Mahon, duc de Magenta et maréchal de France, » fut mise en complainte. Ce n'est pas du reste dans ces feuilles volantes, vendues dans les campagnes par les colporteurs, qu'il faut chercher les œuvres des vrais poètes de la Bretagne. Ceux-là publient leurs œuvres comme *variétés* en langue nationale dans les journaux et les recueils du pays; c'est là que nous avons choisi la plupart de nos citations, c'est là que nous prendrons une dernière pièce dont le sage apologue nous semble utile à entendre, même hors de Bretagne. L'auteur, M. Luzel, a imité un passage des *Pèlerins polonais* de Mickiewicz, mais il a imité en maître qui transforme son modèle.

LA MÈRE MALADE.

« Écoutez! Une mère était restée dangereusement malade — sur son lit; son fils courut à la ville — le plus vite qu'il put, afin de chercher des médecins — pour lui donner des remèdes et guérir son mal.

« Il n'était pas riche, mais il ne craignait pas — de donner tout son argent pour sa mère chérie. — Il amena trois médecins, les plus renommés — et les plus savans, d'après ce qu'on lui avait dit.

(1) Le texte de cette poésie a été donné par le *Publicateur du Finistère* du commencement de décembre.

« En arrivant dans la maison, ils s'empressèrent de tâter — le bras et la tête de la veuve, et ils la trouvèrent très malade. — « Il faut la saigner, » dit l'un d'eux. — « Vous êtes un âne; vous ne savez rien du tout,

« Lui répondit le second : elle serait morte avant la nuit, — si vous lui tiriez une seule goutte de sang. Ne voyez-vous pas — que ses pieds sont glacés? » « Laissez-moi en paix à l'instant! — Elle a le feu à la tête, mettez votre main sur son front! »

« Je dis qu'il faut lui donner de l'eau chaude. » « Et moi qu'il faut la saigner! » — « Ni eau chaude, ni saignée! car sachez bien — que ce serait tuer la pauvre femme que de faire comme vous dites : — elle a le choléra, croyez-m'en si vous voulez, »

« Dit le troisième. « Comment! le choléra? » — « Oui, vous êtes deux ânes, et vous ne savez rien! — La femme mourra sûrement, si elle prend votre remède! » — « Eh bien! qu'elle meure plutôt que de vous écouter! »

« Et ils criaient tous les trois, et ils frappaient du pied, — et leurs yeux étaient rouges comme le sang. — Et pendant ce temps-là la pauvre femme, semblable à un cadavre, — ne parlait ni ne bougeait; elle allait mourir.

« Son fils était là qui écoutait, le cœur navré, — et il dit alors aux médecins : « Peu importe le remède, — pourvu que ma mère soit guérie; — mais, au nom de Dieu, hâtez-vous! »

« Mais ils ne purent tomber d'accord — ni sur la maladie, ni sur le remède, — et alors le fils leur dit : « Allez au diable! — Moi, je guérirai ma mère, et vous, vous la tueriez sûrement! »

« Et il se jeta sur le corps refroidi de sa mère, — embrassant ses pieds, ses mains et son visage; — il répandit de vraies larmes d'amour, — et il rappela sa mère à la santé, à la vie.

« Écoutez! Cette mère qui est dangereusement malade, — avec des blessures épouvantables, c'est notre mère la France, — et les médecins qui ont été appelés pour la soigner — la conduiront à la mort, s'ils n'y prennent bien garde.

« O mes chers compatriotes, croyez-moi, pour soulager la douleur — et les maux d'une mère, le meilleur remède, — c'est de l'aimer. Soyons donc unis — dans l'amour de la patrie, et elle sera encore sauvée (1). »

Ces extraits ont montré mieux que ne l'eût fait un commentaire le caractère véritable de la poésie bretonne contemporaine. L'inspiration en est pure, et la pensée souvent élevée; le patriotisme du poète a pour point de départ la Bretagne et sa foi, mais il s'étend à

(1) Le texte original de cette pièce a été publié dans *le Lannionnais* du 29 juillet, et reproduit dans le dernier n° de la *Revue celtique*.

la France entière : c'est une poésie simple, honnête et religieuse. Une population qui peut lire dans sa langue des œuvres de ce mérite a une éducation morale au moins aussi élevée que celle dont les romans à quatre sous et les journaux à cinq centimes sont la pâture de prédilection. Il faut habituer nos populations rurales à lire et à raisonner; mais, pour que cette éducation les pénètre et devienne partie intégrante de leur être, il faut qu'elle s'adresse aux humbles dans la langue qu'ils aiment et qu'ils comprennent. A ne parler que de la Bretagne, si le paysan breton lit peu et n'a par conséquent que des connaissances bien restreintes, c'est parce que le français lui est trop peu familier pour qu'il lise *avec plaisir* dans cette langue, c'est encore parce qu'il ne trouve guère dans sa propre langue d'autre lecture que des ouvrages de piété ou ces feuilles volantes que vendent les colporteurs. Pour toute littérature, il n'a que quelques « mystères, » imprimés ou manuscrits, qu'on lit dans les longues soirées d'hiver et qu'on représente encore quelquefois; mais qu'on écrive dans sa langue des œuvres à sa portée, d'agriculture, de science populaire, d'histoire, de littérature, et qu'on les répande à un prix modique, le paysan les achètera et les lira avec intérêt.

La cause de l'éducation populaire par la langue populaire va peut-être gagner à la rivalité des partis politiques et à la compétition des candidats qui se disputent l'oreille du paysan breton, et sont forcés de l'entretenir dans sa langue. Les seuls partis en présence en Bretagne sont le parti légitimiste et le parti républicain libéral (1). Le parti bonapartiste n'existe pas, du moins comme état-major et comme cadres, car il a peut-être encore des sympathies parmi ces paysans qui savent gré à l'empire du bon prix auquel ils vendaient leurs « cochons. » Ce n'est pourtant pas que l'empereur Napoléon III ait été ménagé dans les complaintes populaires que j'ai signalées plus haut. Dans une d'elles, une seule, je l'ai trouvé représenté comme trahi (2); mais c'est l'exception. En général il est fort maltraité; on l'appelle « l'empereur Badinguet (3) » ou « un franc-maçon sans conscience (4); » ailleurs encore, dans une brochure que

(1) Ce dernier ferait bien, soit dit en passant, et il le pourrait sans aller pour cela jusqu'à l'intolérance, de ne pas laisser se glisser dans ses rangs des hommes qui ont été les partisans, pour ne pas dire les complices du plébiscite impérial du 8 mai 1870. C'était par exemple un véritable scandale de voir au mois de septembre dernier, à Quimper, se porter comme candidat soi-disant républicain au mandat de conseiller-général un ancien partisan de l'empire, à qui son concurrent légitimiste reprochait avec raison sa volte-face subite.

(2) *Chanson nevez var sujet ar bla 1870.* Morlaix, Haslé.

(3) *Brezel ar Pruss,* Morlaix, Haslé.

(4) *Quéméiad an ezac'h.* Lannion, Le Goffic.

nous citerons plus loin, « Napoléon le Maudit (1). » Il n'est pas probable que l'ex-empereur cesse d'être traité de la sorte dans les publications bretonnes, du moins dans celles qu'inspire le parti républicain, car le parti légitimiste, dans l'intérêt de sa stratégie électorale, aime mieux faire retomber sur la république et sur les républicains la responsabilité de la guerre et des malheurs qu'elle a entraînés. Dans la polémique en langue bretonne, le parti légitimiste a l'avantage de compter dans ses rangs le clergé, qui, pour l'exercice de son ministère, fait du breton une étude spéciale, et le cultive avec un amour vraiment patriotique (2). Aussi les publications légitimistes sont-elles plus nombreuses et en général dans une langue plus correcte et plus élégante que les publications républicaines. Nous allons les passer rapidement en revue. C'est d'abord la traduction, sur feuilles volantes pour la distribution dans les campagnes, des lettres manifestes « d'Henri V (3); » c'est ensuite une poésie intitulée *Ann Dasprener,* « le libérateur (4). »

« ....Du sang d'Henri IV, il reste une goutte — de ce sang si fort, si doux, si généreux, — gardé par la Providence pour que la France soit de nouveau — le plus beau royaume après celui de Dieu.

« Il n'est pas permis de différer, quoi que nous entendions crier. — Soyons une fois gens de cœur, défendons-nous des méchans; — Henri V est devant nous avec son drapeau blanc; — il est notre vrai roi... Français, faites-lui place! »

Nous ne partageons pas l'opinion du poète anonyme, mais nous devons reconnaître que c'est là un langage digne et élevé, et nous le cherchons en vain dans d'autres publications inspirées par la même foi politique. Nous ne le trouvons certainement pas dans un petit écrit intitulé *Ce qui est arrivé à Paris pendant que les républicains rouges étaient maîtres de cette ville* (5), où l'on identifie les

(1) Cette épithète me remet en mémoire une inscription bretonne écrite à la craie sur le mur d'une maison au Moulin-Saquet, et recueillie après le siége par un de mes amis. Je la cite telle qu'elle a été écrite, bien qu'il n'y ait nulle orthographe. L'auteur inconnu, garde mobile ou soldat, parlait breton sans savoir l'écrire :

Napoleon tris mab eunant Lucifer
Neus distrujet France et nantier.

« Napoléon III, fils aîné de Lucifer, — a perdu la France entière. »

(2) Le seul recueil qui paraisse en langue bretonne est un journal religieux hebdomadaire, intitulé *Feiz ha Breiz,* « Foi et Bretagne; » il se publie à Quimper.

(3) La traduction de ces lettres a été faite simultanément à Saint-Brieuc, imprimerie L. Prudhomme, et à Quimper, imprimerie de Kérangal.

(4) Brest, Lefournier.

(5) *Ar pez a zo c'hoarveet e Paris, epad ma oa bet ar republikaned-ru mistri er guer-ze,* Morlaix, Lédan.

républicains aux fédérés, et où l'on met sur le dos de la république les crimes de la commune. Nous avons remarqué dans ce récit le nom d'un personnage que l'auteur représente comme occupant un rang élevé chez les insurgés, et que nous n'avons vu jusqu'ici figurer dans aucune histoire de la commune, « Satan, général des fédérés, » et c'est après un discours de ce « général » qu'on procède à l'assassinat des otages et à l'incendie de la ville. La conclusion était un avis aux électeurs :

« Ce n'est pas assez que les méchans, les fédérés, les républicains, aient été vaincus, il faut que les gens honnêtes, les gens d'ordre, s'unissent et s'entendent contre les républicains, *de peur que ceux-ci ne viennent à lever de nouveau la tête.* Il nous faut maintenant parler hautement; soyons des gens d'ordre, de foi et de religion.

« Ouvrons nos yeux, le jour des élections approche. Choisissons nos gens, nos vrais amis. Laissons de côté les gens douteux.

« Trois fois on a fait l'essai de la république: la première fois avec Robespierre, la seconde fois avec Ledru-Rollin, et cette dernière fois avec Félix Pyat et consorts. En voilà assez, et même trop. Dieu nous garde désormais de la quatrième république! »

Le parti républicain descendit enfin dans l'arène avec une brochure : *Aux gens de la campagne* (1), tirée à 12,000 exemplaires, et répandue gratuitement dans les campagnes. On sait qu'au 2 juillet dernier le Finistère nomma les républicains libéraux à une écrasante majorité, qui était le démenti éclatant des élections précipitées du 8 février. La petite brochure bleue devait avoir eu sa part d'influence dans ce succès, car, pour en détruire l'impression dans l'esprit du paysan, trois brochures légitimistes ont déjà paru en réponse. L'une est intitulée *Réponse à la lettre des républicains* (2); une autre : *Bons avis d'un Breton aux électeurs de la campagne* (3), la troisième, qui est presque un petit volume, porte pour titre : *Que faire* (4)? Les connaisseurs de breton en font grand cas comme langue; mais nous regrettons d'y trouver la flamme de cette passion qui animait les prédicateurs de la ligue au XVIe siècle (5). Ce

(1) *Dan dud divar ar meaz*, 16 pages in-8°; Brest, Gadreau.

(2) *Respount d'a lizer ar republicanet*, 16 pages in-12; Quimper, Kérangal.

(3) *Aliou mad eur Bretoun d'ann Elektourien divar ar meaz*, 36 p. in-12; Brest, Lefournier.

(4) *Petra da ober*, 48 p. in-12; Quimper, Kérangal.

(5) Cette brochure est signée *Mikeal ar Balch, labourer douar*, « Michel Le Balc'h, cultivateur, » peut-être pour inspirer plus de confiance aux paysans en paraissant venir d'un des leurs; mais l'auteur n'est pas un cultivateur, c'est un ecclésiastique des environs de Plouguernau.

n'est certainement pas la fin des publications politiques en langue bretonne. Tout récemment encore, un des élus du 2 juillet publiait une brochure sous ce titre : « *Un mot aux électeurs de ma paroisse* » (*Eur guer da elektourien va farrez*) (1).

Ce penchant instinctif qui pousse le paysan breton à lire ce qui est écrit dans sa langue est un indice et un conseil pour ceux qui veulent travailler sérieusement à instruire et à élever le peuple. Ce n'est point par des articles écrits entre deux chopes dans les journaux de Paris et des grandes villes qu'on préparera la victoire de cette sainte cause; il faut, pour faire œuvre libérale, s'adresser directement au paysan. Comme le disait il y a quelques jours en termes excellens un journal de Bretagne, « observez combien, dans la conversation, le paysan témoigne d'intérêt pour les choses pratiques qui le touchent et qu'il ignore; rappelez-vous, lorsqu'a été soulevée la grande question politique de la réélection, le succès de lecture et de commentaire qu'obtint une brochure de quelques pages qui lui parlait le langage du bon sens. De ces exemples et de bien d'autres, il faut conclure que l'aversion apparente du paysan breton pour la lecture est bien moins sa faute que celle des classes supérieures qui montrent si peu de sollicitude à l'éclairer. Le simple et unique moyen de le faire lire est de lui donner de bons livres. » Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que nous signalerons, en terminant cette courte revue des publications bretonnes, un almanach à la fois politique et littéraire qui paraît en ce moment sous le titre d'*Almanach de Basse-Bretagne, fait pour les gens de la campagne, pour l'année 1872* (2). Cet almanach, rédigé par des amis de la Bretagne et de la littérature bretonne, a pour but de fournir aux paysans une lecture à la fois agréable et instructive. C'est ainsi qu'à côté d'une biographie de M. Thiers il donne un article sur la manière de préparer le beurre (article qui a pour auteur un agriculteur distingué de Bretagne, membre de l'assemblée nationale, M. Th. de Pompery); c'est ainsi qu'une notice sur l'Alsace et la Lorraine côtoie un article sur l'histoire de la langue bretonne. Nous souhaitons à cette œuvre patriotique le succès qu'elle mérite.

Nous ne pouvons penser à l'état d'ignorance où est encore plongée notre province de Bretagne sans que notre esprit se reporte vers un autre petit peuple, frère du peuple breton par le sang et par la langue. Les Gallois sont de même race que nos Bretons de France,

(1) Une brochure in-8°, Brest, Gadreau.

(2) *Almanac Breiz-Izel, gret evit ann dud diwar ar meaz, evit ar bloaz 1872*. Brest, Gadreau; Paris, Franck.

et leur langue est de très près apparentée au breton armoricain (1); or la population du pays de Galles est une des plus instruites de l'Europe. D'où vient cette différence entre ces deux branches de la race celtique? On a dit souvent que les Gallois devaient leur supériorité intellectuelle au protestantisme, qui met la lecture de la Bible (et par suite l'instruction primaire) au premier rang des devoirs du chrétien, tandis que le catholicisme, sans défendre précisément la lecture, ne fait rien pour l'encourager. Il y a quelque vérité dans cette observation; mais il y a autre chose encore. Ce qui a permis à l'instruction de se répandre si promptement et de jeter des racines profondes dans le sol gallois, c'est qu'elle avait pour véhicule et pour organe la langue même du pays, le gallois; on n'avait pas établi, comme première condition de l'éducation populaire, que ce pays devait d'abord, par une sorte d'isomorphisme linguistique, abandonner sa langue et ses mœurs, pour adopter celle de l'état auquel il appartient, — celle de l'Angleterre. A supposer qu'on eût réussi dans cette tâche de dénationaliser le pays de Galles, combien de générations intermédiaires eussent été sacrifiées! C'eût été d'ailleurs sans profit pour l'unité britannique, car il n'est pas inutile de remarquer que les Gallois, qui ont conservé leur langue et leur littérature nationale, sont de fidèles sujets de la reine Victoria, tandis que les Irlandais, qui laissent avec indifférence périr leur langue et leur littérature, qui sont devenus Anglais par la langue et par les mœurs, sont rebelles jusqu'au fond de l'âme. La prépondérance de la culture française a empêché qu'il en fût de même en Bretagne qu'en Galles; en effet, les deux pays ont cela de commun, que pour tous deux, — le pays de Galles par la conquête, la Bretagne par l'union personnelle sous le mari de la duchesse Anne de Bretagne, — la réunion à un état de race et de langue différentes a entravé leur développement national. Il n'y a nul danger aujourd'hui, ni pour l'Angleterre, ni pour la France, à voir le fil de la tradition se renouer. La France même y semble intéressée. La population bretonne, devenue française par les liens de l'affection comme par ceux de la politique, a droit, sous un régime de suffrage universel, à sa part d'instruction; mais en Bretagne la classe moyenne, de qui devrait venir l'initiative, ignore ou plus souvent, ce qui est pis encore, dédaigne le breton, et rougirait de s'en servir autrement que pour adresser la parole à une servante ou à un garçon de ferme. D'autre part, bien des gens au nom de l'unité française s'opposent

(1) Voyez notre article sur *le Pays de Galles* dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1871.

à l'emploi des langues provinciales comme moyen d'instruction; ils voudraient imposer un niveau unique à la France, celui de la langue française, comme si une population pouvait abandonner la langue de son foyer. En attendant que tout le monde en France sache le français (et ce jour est encore éloigné), cette population qui s'instruirait, si on s'adressait à elle dans son langage, végète dans l'ignorance. A qui la faute, sinon aux doctrinaires de la centralisation, qui veulent façonner la France à leur fantaisie sans examiner l'état des choses, sans se soucier des légitimes traditions de nos provinces?

On reproche avec raison à certains démocrates de parler au peuple de ses droits sans jamais lui parler de ses devoirs; on pourrait avec une égale justice adresser ce reproche à quelques défenseurs de la prépondérance de la bourgeoisie dans la conduite des affaires publiques. La classe moyenne veut garder la direction morale et politique du pays; mais elle doit la mériter en étant dans la nation la classe la plus instruite, la plus active, *la plus dévouée au bien public*. Qu'elle se mette donc à l'œuvre de l'éducation populaire dans les campagnes aussi bien que dans les villes! Ce ne sera pas seulement une mesure de prudence devant le flot populaire qui monte, ce sera aussi un acte de justice, l'accomplissement du devoir qui incombe à l'aîné dans une famille d'orphelins. Si un régime de liberté peut s'établir définitivement en France, ce sera en s'appuyant fortement sur les paysans, à la condition qu'ils soient instruits et qu'ils s'intéressent aux affaires publiques; on les y intéressera, non-seulement en travaillant à leur apprentissage politique par le maniement des affaires communales et départementales, mais aussi en entreprenant leur éducation dans la langue qu'ils comprennent. C'est, à l'heure incertaine où nous sommes, un des plus pressans devoirs du parti libéral en province.

H. Gaidoz.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 décembre 1871.

Le retour de l'assemblée nationale, ce retour si impatiemment et si justement attendu, aura-t-il l'heureuse influence de dissiper tous ces troubles, ces équivoques, ces fantasmagories, que des passions implacables et d'incorrigibles frivolités s'obstinent à entretenir à la surface du pays? N'aura-t-il au contraire pour conséquence que de perpétuer et d'aggraver ces agitations factices en leur donnant la forme de conflits parlementaires? L'assemblée, en d'autres termes, se laissera-t-elle aller au courant des vaines excitations ou bien trouvera-t-elle en elle-même la prudence et la force nécessaires pour dégager la politique de la France de tout ce qui l'altère et l'obscurcit, pour ramener cette politique à ce qui nous intéresse véritablement, à la réalité qui nous presse et nous submerge de toutes parts? La question est là, elle n'est que là aujourd'hui; tout dépend de l'esprit qui prévaudra dans l'assemblée, de la manière dont on comprendra la situation et les intérêts du pays.

Le message par lequel M. Thiers inaugurait l'autre jour cette session nouvelle, et qui n'a peut-être étonné un instant que parce qu'il parlait à la raison au lieu de parler aux passions, ce message a un caractère essentiel : c'est l'exposé sérieux, minutieux et sincère de la condition laborieuse de notre patrie, des épreuves qu'elle vient de traverser, des difficultés qui lui restent à vaincre; c'est l'acte courageux d'un patriote fidèle et infatigable qui est à la peine depuis dix mois, qui peut certes revendiquer l'honneur d'avoir été le premier ouvrier de cette reconstruction nationale, entreprise dans le double désastre de l'invasion étrangère et de la guerre civile, — qui sent lui-même que pour mener cette œuvre jusqu'au bout « il faut encore beaucoup de travail, de constance, de dévoûment. » Il y a dans ce message un mot singulièrement significatif et qui suffirait pour caractériser une situation. Au moment où, après avoir embrassé toutes les affaires du pays, M. le président de la république arrive à ce qu'il appelle le « sujet grave, délicat, brûlant, » à ce qu'on est convenu d'appeler plus particulièrement la politique, il

s'arrête avec une sorte de surprise et se demande si toutes ces choses dont il vient de parler, la diplomatie, l'armée, l'administration, les finances, ne sont pas de la politique. Assurément c'est la vraie politique et la meilleure, puisque seule elle peut offrir un terrain d'action commune à toutes les volontés honnêtes et sincères. C'est justement le mérite du message de s'arrêter là où finit cette politique, là où commence le domaine des conflits orageux, des agitations inféconde. Tout ce qui peut aigrir ou diviser, il l'omet volontairement, par une préméditation de patriotisme; il donne un exemple de prudente réserve qui devrait servir de mot d'ordre. Quant à toutes ces questions sérieuses, pratiques, de finances, d'administration, d'organisation militaire, que M. le président de la république traite avec sa supériorité séduisante, sur lesquelles on l'accuse de se prononcer avec trop d'ardeur, elles ne sont pas nécessairement résolues par un message; elles restent livrées à la discussion, qui, entre des hommes également dévoués à leur pays, amène toujours des transactions profitables. Puisque ces questions sont là, pressantes, impérieuses, il serait au moins étrange, on en conviendra, que celui qui porte le fardeau des affaires, qui remplit ce grand devoir du gouvernement dans les heures les plus difficiles, que celui-là seul n'eût point le droit de dire son opinion avec toute l'autorité d'une expérience fortifiée par l'étude, d'une conviction relevée par la vivacité d'un esprit toujours jeune. — On confond les temps. Le message de M. Thiers est un programme, ce n'est point un ukase. M. le président de la république expose ses idées avec sa lucidité merveilleuse et son entraînante éloquence, il ne les impose pas, et, s'il laisse entrevoir le souci de sa responsabilité, ce n'est point à coup sûr pour mesurer un dévoûment nécessaire au pays, ou pour enchaîner la liberté parlementaire. Il avertit, il dit franchement et nettement son opinion sur des intérêts publics qu'il a étudiés avec passion, qu'il met au-dessus de tout. qui devraient avoir toujours la première place dans l'esprit de ceux qui ont la généreuse préoccupation de l'avenir de la France.

Ce qui fait notre malheur, ce qui est notre danger, ce n'est point que des questions comme celles que soulève le message soient discutées sérieusement et même vivement. Il n'y a au contraire que des garanties pour le pays dans ces sincères et fortes contradictions, dans ces échanges d'idées ou ces émulations qui s'établissent entre un gouvernement intelligent et une assemblée bien intentionnée poursuivant ensemble le même but. Notre danger et notre malheur, c'est cette impatience brouillonne, souvent coupable, qui se détourne justement des plus hautes questions d'intérêt public pour se jeter dans toutes les luttes irritantes, qui se plaint sans cesse des inquiétudes et des agitations qu'elle s'ingénie elle-même à propager, qui trouble le peu de sécurité que nous avons sous prétexte de nous donner un régime définitif, — qui fait des affaires de tout, du moindre incident, de l'entrée des princes d'Orléans

à l'assemblée ou de la plus légère dissidence dans une commission parlementaire.

Sans doute il n'est point sans importance de savoir si M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, élus par les départemens de l'Oise et de la Haute-Marne, pourront exercer leurs droits comme tous les autres députés. Jusqu'ici les deux princes se sont abstenus de paraître à l'assemblée; ils s'étaient engagés à ne point siéger, ils ont tenu leur engagement. Le moment ne serait-il pas venu de mettre fin à cette situation exceptionnelle? C'est une question de conduite au sujet de laquelle M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville ont eu une entrevue avec M. le président de la république. Que s'est-il dit dans cet entretien? Il y a des gens qui naturellement n'en savent pas un mot et qui ne sont pas moins empressés à raconter la scène avec toute sorte de détails. On peut être certain, sans le savoir, que tout s'est passé simplement, courtoisement, de la part des princes, aussi bien que de la part du chef de l'état. Les princes ne peuvent avoir la pensée de créer un embarras quelconque au gouvernement, M. Thiers de son côté ne peut songer à suspendre indéfiniment un droit qui en somme est le droit des électeurs. La vérité est qu'on a fait beaucoup de bruit pour rien. Quand le bruit sera tombé, on s'apercevra qu'il n'y a plus réellement aucune difficulté sérieuse. Les princes iront ou n'iront pas à l'assemblée, le mieux sera vraisemblablement qu'ils y paraissent le moins possible, et dans tous les cas la prudence qu'ils ont montrée, dont ils sont intéressés eux-mêmes à ne point se départir, cette prudence est le gage le plus sûr pour M. le président de la république. Ce qu'il y a de plus singulier, ce qui devrait un peu étonner, si on pouvait encore s'étonner de quoi que ce soit aujourd'hui, c'est qu'un incident aussi simple ait pu éveiller les ombrages d'un certain nombre de républicains modérés. Avec un peu plus de prévoyance ou de sens politique, ils comprendraient que la présence de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville dans l'assemblée est une sûreté bien plus qu'un danger, parce que, s'il y a des races princières qui sont fatalement prédestinées aux coups d'état, aux tristes victoires et souvent aussi aux désastres de la force, il y a d'autres races qui ne sont pas faites pour les mauvaises besognes, qui ne sauraient pas violenter le droit et la dignité nationale par des attentats nocturnes; elles ne le voudraient pas d'abord, et elles ne le pourraient pas. Que les bonapartistes, devenus subitement les zélateurs ardens du droit et de la liberté, ne parlent qu'avec effroi des coups d'état sournoisement prémédités par M. Thiers ou des conspirations des princes d'Orléans, ils font leur métier. C'est assez grotesque de leur part, mais le tour est joué, ils le croient du moins; ils pensent avoir détourné l'attention de tout ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils feraient encore, s'ils le pouvaient. Au pis aller, ils ont toujours réussi tant bien que mal à semer une certaine inquiétude, aidés qu'ils sont dans cette étrange campagne par

les radicaux, peut-être même par quelques légitimistes, complices fort inattendus de leurs haines, et c'est ainsi que l'esprit de parti se sert de tout, se joue de tout, prodigue les exagérations, propage les défiances, pour arriver simplement à une confusion dont il espère profiter.

M. Thiers l'a dit l'autre jour à l'assemblée avec le sentiment sérieux de la vérité des choses : « le pays dans son ensemble, sauf quelques exceptions peu nombreuses, le pays est sage; il sent ses malheurs, veut les réparer... Les partis seuls ne voudraient pas être sages; c'est d'eux, d'eux seuls qu'il y a quelque chose à craindre, c'est d'eux seuls qu'il faut vous garder, contre lesquels il faut vous armer de sang-froid, de courage, d'énergie. » Rien n'est plus vrai que ce contraste, signalé par M. le président de la république entre un pays qui sent son mal, qui ne demanderait pas mieux que d'être sauvé de ses propres incertitudes, qui n'aspire qu'à retrouver son activité sous un gouvernement prévoyant, et des partis qui s'agitent, qui se démènent, fatiguant la France de leurs ambitions impuissantes. Ils ne comprennent pas, tous ces partis extrêmes, nés de toutes les révolutions, que pour le moment ils ne peuvent rien comme partis, que leurs passions, leurs préjugés ou leurs impatiences jurent en quelque sorte avec une situation nouvelle. Ils ne peuvent que se livrer des combats qui sont tout au plus des diversions dangereuses ou inutiles. On vient de le voir dans un des derniers incidens de l'assemblée. Au moment où il s'agit de savoir si on aura le temps de préparer le budget de 1872 avant le 1er janvier et si on sera obligé de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires, survient un député de l'extrême droite, M. Dahirel, qui s'élance à la tribune pour rappeler, au cas où on l'aurait oublié, qu'on ne sera sauvé que par la royauté légitime. Les républicains répondent naturellement par la proclamation de l'éternité de la république, et un député de la gauche, M. Langlois, s'écrie impétueusement à son tour : « le provisoire, c'est le définitif, et c'est le définitif qui serait le provisoire. » Ce que dit M. Langlois est bien possible, c'est dans tous les cas le résumé des mobilités de nos révolutions. Et à quel propos cette escarmouche plus bruyante que sérieuse? A propos de quelques joyaux de la couronne qu'un économiste prévoyant propose d'aliéner pour nous faire des ressources, et dont le produit ne grossira pas sans doute notablement le budget, d'autant plus qu'on réserve les objets qui ont un intérêt pour l'histoire ou pour l'art, et qu'en fin de compte on ne vendra probablement rien du tout. N'importe! c'est le moment de mettre en présence la république et le roi. Là-dessus, on perd quelques heures à s'échauffer, puis à voter, et au demeurant tout s'évanouit. Il n'y a que du temps perdu et des passions inutilement ravivées.

C'est fort bien de disputer sur le provisoire et le définitif. A quoi cela répond-il toutefois en ce moment? Pendant qu'on se défie, pendant qu'on s'évertue à relever tous les drapeaux sous lesquels la France a

vécu, il y a en vérité bien autre chose à faire aujourd'hui, et l'assemblée n'a pas trop de toutes ses forces, de son bon esprit, de son patriotisme pour accomplir l'œuvre qui s'impose à elle, qu'elle ne peut plus désormais éluder. Il y a le prochain budget à préparer, — un budget normal qui ne s'élèvera pas à moins de 2 milliards 750 millions, — et plus de 200 millions d'impôts nouveaux à trouver après ceux qui ont été votés dans la session dernière. Il y a la situation de la Banque à étudier, et le chiffre de sa circulation fiduciaire à augmenter, de façon à tempérer au moins les malaises d'une crise monétaire qui n'en est plus à se produire, qui ajouterait à toutes nos difficultés, si on n'y portait quelque remède. Il y a l'organisation de l'armée, sur laquelle M. le président de la république et l'assemblée ont visiblement des idées différentes qu'il s'agit de concilier en refondant les propositions du gouvernement et les propositions de la commission parlementaire dans un projet unique. Il y a la loi sur l'instruction primaire, dont M. Thiers ne parle pas, que M. Jules Simon n'a point présentée encore, et au sujet de laquelle on peut lire avec fruit un discours d'une éloquence hardie et élevée que le chancelier de l'échiquier d'Angleterre, M. Lowe, prononçait récemment au *Mechanic's institute* d'Halifax. Il y a enfin ce qui est dans la réalité de la situation sans être dans le programme de M. Thiers, ce que M. le président de la république n'a pu prévoir et que les événemens de tous les jours peuvent imposer à chaque instant.

Ah! si pour résoudre toutes les questions qui se pressent devant nous, en face desquelles les volontés les plus fermes s'arrêtent quelquefois étonnées et intimidées, si pour résoudre ces questions il suffisait de décréter la république définitive ou le rétablissement d'un roi, nous n'affirmons pas que ce problème de la reconstitution d'un peuple serait encore des plus faciles. Ce serait au moins assez simple au premier abord : il n'y aurait qu'à rassembler la nation française autour de l'urne fatidique, autour de la boîte à surprises, en l'engageant à mettre un mot, un tout petit mot, sur un bulletin; tout serait dit. Et après? Parce que la république serait définitivement proclamée aujourd'hui, serait-elle plus certaine de vivre demain? Parce qu'on aurait rétabli sans plus tarder un roi, la monarchie serait-elle mieux garantie contre des révolutions nouvelles? C'est qu'en effet, avant tout, c'est la France qui est à relever, à refaire dans son tempérament moral en quelque sorte aussi bien que dans son organisation publique, — et ici les partis ont beau faire, ils sont impuissans par leurs propres divisions, par leur multiplication autant que par la force d'une fatalité supérieure qui les domine. Celui qui triompherait seul aurait tous les autres contre lui, et il laisserait la France divisée en face de cette fatalité supérieure qui a un nom douloureusement connu, qui s'appelle l'étranger, campé dans nos provinces pour plus de deux années encore.

La raison d'être la plus évidente du régime actuel et ce qui fait sa

force sous cette apparence de faiblesse qu'on lui reproche assez souvent, c'est justement cette situation d'où il est sorti dans un jour de malheur, c'est aussi ce caractère indéterminé et anonyme qu'il doit aux circonstances. Son mérite est d'être l'administrateur de « l'infortune publique, » le mandataire innomé du péril public, de ne porter l'effigie et les couleurs d'aucun parti, et par suite de pouvoir rallier toutes les volontés dans une même œuvre de réparation et de réorganisation. Sans doute, c'est un régime provisoire, il est provisoire et exceptionnel comme les circonstances; encore ne faudrait-il pas trop abuser de ce mot dans un pays où il y a souvent si peu de différence entre le provisoire et le définitif. En fin de compte, c'est la souveraineté nationale réalisée dans ce qu'elle a de plus simple, de plus élémentaire et par conséquent de plus fort, avec des pouvoirs poussés hors des entrailles de la nation dans un effroyable déchirement. L'assemblée est le produit le plus libre et le plus spontané d'un pays en proie à l'invasion et à la révolution. M. Thiers, quelque titre qu'on lui donne, est M. Thiers; il a pour lui l'élection de vingt-cinq départemens, le choix unanime de l'assemblée, l'autorité de cette carrière dont M. Jules Favre, dans le plus curieux chapitre de son dernier livre sur le *gouvernement de la défense nationale,* rajeunit ou rappelle un des plus douloureux et des plus intéressans épisodes, — la mission que le chef actuel du pouvoir exécutif est allé remplir en Europe aussitôt après le 4 septembre. C'est bien là M. Thiers. La veille, il est malade, accablé sous le poids de nos désastres; le lendemain, il est debout, séduit par la perspective d'un service à rendre au pays, aspirant l'action, prêt à courir l'Europe, et ses premières dépêches datées de Londres, publiées aujourd'hui par M. Jules Favre, montrent qu'il a fait tout ce que le dévoûment sans illusion et sans défaillance pouvait faire. Il apparaît déjà comme l'homme désigné dans ce grand naufrage, et, lui aussi, il est sorti de la situation.

Que plus d'une fois entre l'assemblée et M. Thiers il y ait des divergences, des froissemens ou des malentendus qui rendent le provisoire plus sensible, c'est bien évident; il y a toujours un intérêt supérieur qui les rapproche, qui leur fait un devoir de vivre ensemble, parce qu'ils sont nés ensemble, parce qu'ils ne peuvent pas se séparer. Sait-on ce qu'il faudrait pour que cette situation, avec ses inconvéniens inévitables, eût toute son efficacité? C'est la question éternelle et invariable : il faudrait que les partis eussent pour le moment le courage de s'oublier eux-mêmes, qu'on cessât de se livrer à des récriminations rétrospectives qui ne servent à rien, que les hommes, au lieu de suivre toutes leurs fantaisies, au lieu de s'abandonner à leurs antipathies ou à leurs préférences personnelles, pussent se résigner à se grouper, à se discipliner, et que dans les régions moyennes de l'assemblée il se formât une majorité fortifiant, stimulant ou contenant tour à tour un gouvernement avec qui elle n'est pas toujours d'accord et qu'elle n'a pas envie de changer.

Il faudrait aussi que le chef du pouvoir exécutif lui-même aidât à ce travail par les ménagemens, par les directions, par une intimité habilement entretenue avec l'esprit général de l'assemblée. C'est cette majorité sensée, libérale, appuyant le gouvernement et appuyée par lui, qu'un de nos collaborateurs, député lui-même, M. Émile Beaussire, appelle de ses vœux dans la conclusion d'un livre sur *la guerre étrangère et la guerre civile,* et il est certain que cette majorité, sans changer le caractère de notre situation, lui donnerait aussitôt une sécurité et une force d'action qui suffiraient aux nécessités les plus impérieuses, les plus immédiates, de notre œuvre nationale.

Une des plus étranges illusions est de croire que ce qui manque de sécurité à la France tient au caractère provisoire du régime actuel. Le provisoire y est pour quelque chose, c'est possible, puisqu'il est vrai que les apparences ne sont pas sans valeur en politique. Ce qui fait surtout que la France est incertaine et inquiète, qu'elle se défie de l'avenir, qu'elle a tant de peine à surmonter ses perplexités, c'est que dans cette vie laborieuse qui nous est infligée il y a des hommes, des partis toujours prêts aux insurrections et aux brutalités de la force, qui ne connaissent que la tyrannie de leurs passions de sectaires, qui ont pour premier dogme le mépris cynique de toute loi, le dédain injurieux de tout ce qui n'est pas leur domination. Les plus effroyables événemens, les plus redoutables périls nationaux ne peuvent ni les éclairer ni les désarmer, ils continuent; tant qu'ils ne régneront pas ils conspireront, ils ne cachent pas qu'ils n'attendent qu'une occasion de se jeter de nouveau sur cette belle et infortunée société française, à laquelle ils s'attachent comme à leur victime. Le suffrage universel lui-même à leurs yeux n'a de valeur que s'il se fait le servile complice de leurs desseins. Ils sont, malgré eux, instinctivement, la révolte vivante. Vous l'avez vu récemment dans cette malheureuse question du retour de l'assemblée à Paris. Une indication assez vague d'ailleurs est donnée sur les mesures qu'on pourrait prendre pour protéger l'indépendance de la représentation nationale, pour défendre l'enceinte législative contre l'approche des rassemblemens tumultueux. Aussitôt les coryphées du radicalisme, du ton le plus dégagé, se hâtent d'intervenir pour rappeler qu'il y a déjà des lois sur les attroupemens, qu'elles n'ont pas empêché le 4 septembre, que des lois nouvelles n'empêcheront pas les 4 septembre que le peuple, leur peuple à eux, pourra faire encore, et c'est ainsi qu'on promet la sécurité au pays, qu'on se comporte avec les lois, même sous la république !

Chose plus grave, même au sein de l'assemblée il se trouve un député innomé qui insulte quelques-uns de ses collègues jusque dans l'indépendance de leur conscience, qui appelle une commission parlementaire une commission d'assassins, parce qu'elle n'a pas gracié des condamnés. Ainsi maintenant les assassins, ce ne sont plus ceux qui ont fait exé-

cuter les otages, qui ont multiplié les victimes sans jugement : ce sont ceux qui, dans le sentiment incorruptible d'un douloureux et grand devoir, se croient obligés de laisser la loi s'accomplir. Des journaux ont l'indignité de signaler avec affectation les noms des membres de la commission des grâces, un député les insulte. L'assemblée inflige la censure au député, il s'en fait une cocarde, il s'en vantera devant ses électeurs, et voilà comment on respecte la souveraineté nationale, la justice, les lois! L'assemblée, pour les radicaux, ce n'est pas la souveraineté nationale; la souveraineté nationale, à leurs yeux, est à Lyon, dans un club de la rue Grolée d'où est sorti ce député obscur, digne de son obscurité, et qui, ne pouvant rien faire de mieux, aspire à la notoriété de l'outrage! Et quand le pays voit cela, croit-on qu'il puisse être bien disposé à se rassurer, qu'il n'ait pas quelque raison de s'inquiéter, de se demander ce qui arriverait si ce monde injurieux et violent, aidé par des organisations clandestines, parvenait à triompher dans un moment de surprise? Pense-t-on qu'une dissolution de l'assemblée actuelle, qui offrirait une issue à ces menées agitatrices, soit fort opportune pour le bien public, pour l'intérêt national?

C'est là ce qui entretient l'inquiétude dans le pays bien plus que toutes les distinctions théoriques entre les systèmes de gouvernement, ou que la défiance d'un régime qui lui a déjà donné, avec la paix, un commencement de réorganisation. Oui, ce qui trouble la France, c'est la menace de cette invasion de barbares intérieurs faisant suite à l'invasion étrangère, espérant se frayer un chemin à travers les agitations que l'esprit de parti provoque, et voilà pourquoi il faut que toutes les volontés, que tous les patriotismes s'unissent pour maintenir la situation actuelle, pour la défendre contre les fauteurs d'une dissolution intempestive aussi bien que contre ceux qui, par impatience du provisoire, se laisseraient aller à tenter d'autres aventures. Cette situation, nous ne sommes même pas les maîtres de la changer, nous devons encore moins songer à l'affaiblir ou à la déconsidérer, tant que les Allemands sont en France, tant qu'au moindre incident ils peuvent mettre six de nos départemens en état de siége comme ils viennent de le faire, tant qu'ils gardent jusqu'à cette faculté cruelle de réoccuper des départemens déjà libres, s'il survenait des circonstances de nature à diminuer à leurs yeux les gages de leur sûreté, tant que nous n'avons pas enfin reconquis notre indépendance et la liberté de nos mouvemens par l'acquittement complet et définitif de notre indemnité. Au lieu de disputer à notre malheureux pays le droit de vivre, la sécurité relative qu'on lui ménage, on ferait beaucoup mieux de songer à cette libération nécessaire, d'aller au-devant de tous les sacrifices d'opinion pour offrir au crédit européen, que nous pouvons avoir à invoquer, les garanties d'une nation unie et paisible.

Qu'on ne l'oublie pas, c'est la vraie question; pendant que nous en

sommes à nous disputer sur le définitif et le provisoire, les Allemands nous regardent. L'éventualité de nouvelles agitations révolutionnaires et même d'un triomphe du radicalisme ne leur a point échappé; ils y comptent peut-être, ils attendent, et de même qu'avant la guerre ils faisaient des cartes de l'Alsace et de la Lorraine, ils en sont aujourd'hui dans leur infatuation à faire des cartes de la Franche-Comté, qu'ils travestissent en ancienne province de l'empire germanique. Ils nous livrent à la dérision de leurs lourdes caricatures, qui représentent la France comme une arène où tous les partis se déchirent. Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut à ces forfanteries, voilà ce qui devrait rester présent à toutes les mémoires. M. Thiers n'avait-il donc pas éloquemment et patriotiquement raison lorsque l'autre jour il demandait à l'assemblée de se mettre au-dessus des partis, de s'élever « à une suprême justice, à une suprême modération, à une suprême fermeté? »

Cependant l'Europe, sans détourner son regard de la France, sans se désintéresser de nos agitations, où elle sent bien que son propre avenir est engagé, l'Europe s'occupe de ses affaires. L'Italie voyait il y a quelques jours son parlement se réunir pour la première fois à Rome, et le roi Victor-Emmanuel, en inaugurant les chambres, saluait cet événement par un discours où, à la satisfaction patriotique d'une grande œuvre accomplie, se mêlait le sentiment libéral du devoir qu'a contracté la nation italienne d'assurer la liberté, l'indépendance spirituelle du saint-siége. Le gouvernement italien tiendra sans nul doute sa promesse, c'est la seule chose que lui demande la France.

L'Angleterre est tout entière aujourd'hui à ses émotions. Elle n'a de préoccupation que pour le prince de Galles, pour l'héritier de la couronne du royaume-uni, dont une maladie des plus graves met la vie en péril. Par une coïncidence douloureuse, le prince de Galles est atteint du même mal qui emportait son père il y a quelques années, et en ce moment même on touche à l'anniversaire de la mort du prince Albert. Le prince de Galles a trente ans à peine, et sa mort prématurée, en ouvrant la perspective d'une longue régence, serait assurément une épreuve pour les institutions britanniques. A voir cependant l'anxiété universelle qui règne au-delà de la Manche, les marques d'attachement réfléchi que reçoit la royauté, on ne se douterait guère que tout à côté il se poursuit une sorte de campagne républicaine, qu'on a eu même déjà la prévoyante précaution de donner à la future république anglaise un président qui n'est autre qu'un membre du parlement, sir Charles Dilke, fait autrefois baronnet par la bienveillance du prince Albert. Il est à croire que sir Charles Dilke restera longtemps président *in partibus*.

En Belgique, le ministère d'Anethan, si étrangement compromis par les affaires Langrand-Dumonceau, est définitivement tombé. Il est remplacé

par un cabinet formé sous la présidence de M. de Theux, avec le concours de M. Malou, de M. Delcour, professeur à l'université de Louvain. C'est un ministère catholique succédant à un ministère catholique; seulement le nouveau cabinet ne traîne point à sa suite les compromettantes solidarités qui ont perdu son prédécesseur, et l'émotion publique s'est calmée. Assurément le roi Léopold s'est conduit avec prudence en sacrifiant son ministère plutôt que de subir la cruelle nécessité de tirer des coups de fusil dans les rues de Bruxelles. Ce n'est pas moins une étrange façon de pratiquer les institutions libres, qui à ce jeu-là ne tarderaient pas à perdre leur efficacité et leur prestige.

Les crises politiques qui se succèdent en Autriche ont toujours un caractère particulier qui tient à la situation la plus laborieuse, la plus compliquée, à la divergence des élémens dont se compose l'empire austro-hongrois. Un instant, elles semblent tout menacer, et elles finissent le plus souvent ou du moins elles ont l'air de finir sans rien ébranler, sans rien résoudre non plus, il est vrai. Il y a un mois à peine, les trois cabinets qui se partagent le gouvernement des affaires de l'empire étaient en pleine dissolution et en pleine reconstitution. C'était une crise universelle qui atteignait le ministère commun, le ministère cisleithan, le ministère hongrois, et la crise semblait d'autant plus grave qu'elle se liait visiblement, directement, à un de ces problèmes avec lesquels l'Autriche est obligée de vivre, la nécessité et la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, d'arriver à réconcilier la Bohême comme on a déjà réussi à réconcilier la Hongrie. Les Tchèques se sont montrés incontestablement un peu absolus, un peu impatiens de se jeter sur la victoire qui paraissait s'offrir à eux. C'est sur cette question qu'est venu échouer le ministre Hohenwarth, qui avait tout fait pour signer la paix avec la Bohême, et M. de Beust lui-même a été entraîné dans la chute de M. Hohenwarth. Qu'allait-il sortir de cette confusion d'un moment où la politique autrichienne tout entière pouvait se trouver en jeu? Encore une fois, tout a bien fini au moins pour le moment. Le comte Andrassy, sans avoir encore le titre de chancelier, a pris la direction des affaires de l'empire à la place de M. de Beust, M. de Lonyay, qui était chargé des finances communes, est passé à Pesth, et succède au comte Andrassy dans la présidence du conseil de Hongrie; le ministère cisleithan s'est reconstitué à son tour sous la présidence du prince Auersperg. En même temps, quelques diètes ont été dissoutes pour tâcher de fortifier dans le prochain *Reichsrath* le parti de la constitution de décembre, qui était sorti fort affaibli des dernières élections faites sous l'influence du système fédéraliste de M. de Hohenwarth. La politique autrichienne n'est point radicalement changée; elle s'est quelque peu déplacée, elle cherche son équilibre dans d'autres conditions et avec d'autres hommes. La maladie aiguë redevient l'éternelle maladie chronique, et l'empereur François-Joseph appelle un nouveau médecin, le comte Andrassy, qui,

après avoir été un des auteurs du compromis pacificateur de la Hongrie, a présidé pendant cinq ans avec succès le cabinet de Pesth.

Ce qu'il y a de significatif, de caractéristique dans les derniers changemens accomplis à Vienne, c'est en effet cet avénement du comte Andrassy à la direction des affaires communes de l'empire. Depuis le prince Félix Schwartzenberg, aucun homme d'état peut-être n'a excité autant d'espérances ou donné une plus haute idée de sa valeur politique. Le comte Jules Andrassy est jeune encore, brillant et populaire dans son pays. Par ses manières autant que par la supériorité de son esprit, il exerce autour de lui une véritable fascination. Sous un extérieur de dandy et de grand seigneur, il cache une volonté forte, une nature bien trempée, une sagacité à la fois hardie et précise. Quand même il n'y aurait pas entre le comte de Beust et le comte Andrassy toute la différence de l'Allemand et du Magyar, on ne pourrait imaginer encore un plus frappant contraste que celui de ces deux hommes. M. de Beust était le vrai type du diplomate avisé, du politique à expédiens, se plaisant aux demi-mesures et aux atermoiemens, évitant toute résolution tranchée. Le comte Andrassy est au contraire un caractère fort entier, un homme de décision qui ne craint pas d'aller droit au but sans se préoccuper des obstacles. Il a une certaine hauteur de franchise qui n'est point sans doute de la ruse ou du calcul, comme chez M. de Bismarck, mais dont il sait au besoin se faire une force de plus, et il se peignait lui-même tout récemment en disant à ses amis du parti Deak, dont il prenait congé à Pesth : « Je ne suis pas de ceux qui croient que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée; je n'ai qu'une parole pour tout, je la dis quand je vois clair, quand je suis convaincu, et je ne change plus; je me tais dans le cas contraire. » Le comte Andrassy joint à ces traits de caractère une grande confiance en lui-même et du bonheur. Il n'en faut pas plus pour expliquer la confiance illimitée que le parti Deak avait mise en lui, et qui pendant cinq ans ne s'est pas démentie.

Que fera-t-il maintenant de ces qualités supérieures dans la situation nouvelle où il est placé? Quelle direction imprimera-t-il à la politique autrichienne? Il faudrait d'abord savoir dans quelle mesure le comte Andrassy a été mêlé aux pourparlers de Salzbourg, aux négociations engagées pour amener un rapprochement entre l'Autriche et l'Allemagne. Dans ses récentes circulaires diplomatiques, le nouveau ministre de François-Joseph déclare avec netteté que rien n'est changé dans la marche des affaires de l'empire, que ce qu'il poursuit c'est la paix. Au fond, il n'y a pas à s'y tromper, surtout en France, le comte Andrassy dit vrai quand il affirme qu'il veut la paix, et par son origine, par sa manière d'entendre les intérêts de la Hongrie, par ses idées politiques, il est peut-être conduit à moins avoir de préjugés que n'en ont les vrais Autrichiens contre un système de bonne intelligence avec l'Allemagne.

Le nouveau ministre des affaires étrangères de l'empereur François-Joseph était dans une situation plus délicate vis-à-vis de la Russie. Le parti allemand de l'Autriche, croyant être fort habile, et les journaux russes du parti panslaviste se sont empressés de représenter l'avénement du comte Andrassy comme une menace pour la Russie. L'envoyé du tsar à Vienne, M. de Nowikof, semble avoir éprouvé lui-même au premier instant une certaine inquiétude qu'il n'a pas déguisée. Le comte Andrassy ne s'est point ému, il a marché droit sur la difficulté pour la faire disparaître. Le grand-duc Michel se trouvait justement de passage à Vienne en ce moment; un des premiers actes du comte Andrassy a été de rendre une longue visite au grand-duc, puis de paraître dans une soirée donnée par M. de Nowikof. Il a fait des frais de séduction, et ces ombrages, qui commençaient à poindre, se sont dissipés pour le moment. Il est bien certain qu'en fait de politique extérieure les vues du comte Andrassy sont tournées surtout vers l'Orient, et que là peut toujours éclater l'antagonisme de l'Autriche et de la Russie; mais ce n'est point la question la plus pressante : la question pour l'Autriche aujourd'hui, c'est de vivre et de se reconstituer, et cette question suprême se débat dans l'intérieur de l'empire.

Bien que d'après la constitution de l'empire, telle qu'elle existe, le nouveau ministre des affaires communes n'ait rien à voir directement dans les pays qui forment la Cisleithanie, il n'aura pas moins certainement une influence décisive par son esprit politique aussi bien que par l'ascendant dont il jouit auprès de l'empereur, qui s'est confié entièrement à lui. Or ici le comte Andrassy paraît arriver avec des idées très nettes, très arrêtées sur toutes ces questions intérieures qu'il trouve devant lui ou qui s'agitent à côté de lui. Sa pensée depuis 1868 est que le régime constitutionnel ne peut se maintenir que par l'entente des Hongrois, des Allemands et des Polonais. Il est convaincu que le parti centraliste allemand, qui ne représente que la bourgeoisie libérale des villes, c'est-à-dire incontestablement une minorité, et qui a contre lui les Slaves, les fédéralistes, les catholiques, l'empereur lui-même, ne peut prétendre gouverner seul. Pour qu'un ministère cisleithan quelconque ait une majorité réelle, pour que le *Reichsrath* lui-même puisse se réunir et fonctionner avec une certaine efficacité, il faut que les Allemands finissent par s'entendre avec les Polonais en faisant à ceux-ci des concessions raisonnables. Le premier point du programme du comte Andrassy, c'est donc un accord avec la Galicie, et ce programme, accepté avec empressement par l'empereur lui-même, s'impose nécessairement aujourd'hui aux hommes chargés de la direction des affaires dans la Cisleithanie. C'est pour avoir reculé devant cette politique que le baron Kellersperg, appelé d'abord à former un cabinet, a définitivement échoué. Le baron Kellersperg voulait s'appuyer exclusivement sur le parti allemand centraliste, qui, s'exagérant ses forces et se croyant maître de la

situation, a manifesté des prétentions démesurées. Le prince Adolphe Auersperg s'est montré plus conciliant et a réussi à former son cabinet, de sorte que pour le moment on peut dire qu'une certaine harmonie est rétablie, dans les pouvoirs de l'Autriche, entre tous ces ministères de Vienne et de Pesth. Dans toute ces combinaisons, on le voit, il n'est point question de la Bohême et des Tchèques, qui se réfugient plus que jamais dans leur hostilité contre Vienne. C'est là un inconvénient qui n'a rien de nouveau, et le comte Andrassy, en négociant l'accord de toutes les autres parties de la Cisleithanie, espère précisément amener les Tchèques à une transaction équitable qui, sans rien coûter à leurs droits, sauvegarderait l'intégrité de l'empire. L'Autriche se sauvait et s'agrandissait autrefois par les mariages des princes; les mariages entre provinces ou entre races diverses sont un peu plus difficiles, et le comte Andrassy sera un habile négociateur, s'il arrive à sceller l'alliance de la Bohême et de l'Autriche.

CH. DE MAZADE.

THÉATRE DU GYMNASE.

Une Visite de noces, comédie en un acte. — *La Princesse George*, drame en trois actes, par M. Alexandre Dumas.

La nouvelle œuvre de M. Al. Dumas nous oblige de revenir sur son avant-dernière pièce. Le silence de la *Revue* sur la *Visite de noces*, représentée il y a deux mois, n'était pas un oubli, mais une concession patiente qu'il convient d'accorder quelquefois à un homme d'un talent au-dessus de la mesure ordinaire. C'est la seule marque d'intérêt que, dans un cas de ce genre, la vérité permette de donner : on se tait parce que l'erreur est tellement évidente que nul ne peut s'y méprendre; on se tait parce qu'on espère que la seconde rencontre sera une revanche. La seconde rencontre s'est présentée, et, nous regrettons d'avoir à le dire, il n'y a pas eu de revanche. Les mêmes fautes s'y reproduisent sur des points de haute importance; il en résulte que nous ne pouvons exprimer toute notre pensée sur *la Princesse George*, sans parler de la *Visite de noces*.

De cette pièce donnée au mois d'octobre et qui est allée, nous le craignons, rejoindre les fleurs d'automne, en deux mots voici le fond. Un homme, un gentilhomme, s'il en faut croire l'auteur, M. de Cygneroi, est fatigué des marquises et des bourgeoises qui se mettaient à sa discrétion, quoiqu'il n'ait qu'un esprit assez commun. Avec des expressions qui ne rappellent ni le gentilhomme ni la justesse habituelle du style de M. Dumas, il ensevelit tout ce monde féminin dans un oubli dédaigneux. Il se marie non par amour, mais pour connaître une émotion d'un autre genre. Sa dernière maîtresse, la comtesse Lydie, se présente elle-même comme une personne qui a passé, depuis le Cygneroi, par de nombreuses

vicissitudes : elle a beaucoup appris depuis un an; même avant l'époque où ce don Juan régnait sur son cœur, elle en savait plus qu'elle n'en voulait dire. C'est du moins ce qu'elle réussit à persuader à son ancien amant avec l'aide de Lebonnard, — encore un *ami des femmes*. Ensuite ils lui persuadent avec non moins de succès qu'elle est tout à fait digne de son estime. Entre ces deux persuasions entièrement opposées, Cygneroi se trahit et propose à la comtesse un voyage à Paphos (textuel). Quand il est tiré définitivement de son erreur, il change d'itinéraire; il se met en route non pour Paphos, mais pour rentrer dans son ménage : « S'il s'agit de vivre avec une femme honnête, dit-il, je n'ai pas besoin de Mme Lydie, j'ai la mienne. » Voilà la pièce.

Cette petite comédie consiste en des aveux fictifs, en des confidences mensongères. Ce mot seul prouve que l'invention n'est pas nouvelle; nous avions déjà l'emploi de ce moyen dans une comédie suffisamment connue, *les Fausses confidences*. Il montre aussi par le rapprochement à quel point un homme d'esprit et de conceptions quelquefois originales peut renverser les traditions les plus sûres, les plus indispensables de l'art et de la morale du théâtre. Dans *les Fausses confidences*, un valet sert les intérêts de son maître en racontant à celle qu'il aime des histoires faites à plaisir. Dans la *Visite de noces*, un ami des femmes, ce qui très souvent ne vaut pas beaucoup mieux qu'un valet, forge des récits trop cyniques et par malheur trop vraisemblables pour rendre un service assez inutile à une femme qui n'a rien à espérer, rien à désirer, si ce n'est de se convaincre une fois de plus qu'un homme qui ne veut pas d'elle est purement vicieux.

Quelle que soit la distance entre l'auteur des *Fausses confidences* et celui de la *Visite de noces*, le hasard d'une ressemblance dans les moyens employés n'est pas l'unique motif du rapprochement que nous venons de faire. Comme Marivaux, M. Dumas ne connaît d'autre sujet que les femmes; mais à la place des Aramintes et des Silvies, il a mis les Marguerite Gautier et les Albertines. Marivaux faisait la métaphysique éthérée de l'amour, M. Dumas en fait la chimie; on trouve dans la *Visite de noces* une tirade sur la mixture de l'adultère qu'on nous exemptera de qualifier. Il y avait dans Marivaux un certain art de conquérir le cœur et l'esprit des femmes dont les auditeurs allaient apprendre la tactique. Ce que M. Dumas s'efforce d'apprendre à ses auditeurs est tellement rebutant qu'il faudrait le cacher. Pour tout dire en un mot, tandis que Marivaux analyse le cœur, M. Dumas étudie les mystères du corps; il a le marivaudage du tempérament.

Il est d'autant plus nécessaire de ne pas ménager à M. Dumas la vérité, que sa bonne foi dans l'erreur nous semble entière. Il unit à bien de la finesse une rare naïveté. Par exemple, nous ne serions pas étonné qu'il s'imagine avec quelque mot mystique purifier de véritables gravelures. On a rarement abusé au même degré des noms sacrés, et en quelle

matière! Que dire de cette plaisante excuse d'une femme qui a sur la conscience une kyrielle d'amans? « Oh! cœur humain! *corps humain!* Mystère! — La nature humaine a ses évolutions successives, et Dieu a eu la prévoyante bonté, voulant nous amener jusqu'à la mort sans trop de fatigue pour nous, d'échelonner tout le long de la route *certains étonnemens, certaines surprises* qui nous redonnent envie de vivre au moment où *nous ne nous* croyions plus bons qu'à mourir. » Que pensez-vous de cette idée de Dieu échelonnant des surprises pour ces dames? Il y en a, et ce ne sont pas les moins avisés, qui prétendent que M. Dumas se moque. Nous croyons à sa bonne foi, et nous tenons ces paroles et bien d'autres du même genre pour sérieuses.

Nous n'hésitons pas à nous ranger au nombre de ceux qui regardent *la Princesse George* comme un effort tenté par l'auteur pour offrir une revanche aux bons sentimens. Les applaudissemens à peu près unanimes accordés au premier acte prouvent que le public a rendu justice aux intentions primitives de l'auteur. Une femme honnête et fidèle réclamant les droits qui lui appartiennent, laissant un libre cours aux plaintes de sa dignité offensée, et cependant incapable de soutenir le combat contre un mari qui la trompe, parce qu'elle est moins forte que son amour; voilà une situation vraie, touchante, à laquelle nous félici tons M. Dumas de s'être livré d'abord. Il a trouvé là des mots d'une véritable éloquence. Il faut seulement que cette situation se développe en se transformant, qu'elle ne s'affadisse pas en des redites qui ne font que l'affaiblir. D'autre part, il faut bien songer que tout le monde n'est pas disposé à se laisser gagner par cette entrée en matière du genre honnête, peu familier, nous l'avouons, aux comédies de M. Dumas. Que cette revendication de la morale et des attachemens légitimes produise une lutte sérieuse, les spectateurs qui demeurent sur la réserve seront bien obligés de se rendre. Ils ne craindront pas d'être dupes quand ils verront que l'auteur s'est engagé de bon cœur et avant eux dans cette voie où le premier acte les invitait à entrer; mais si par hasard cette belle énergie de la femme légitime ne produisait rien, si, dans le combat des bons et des mauvais sentimens, l'auteur restait, ce qu'il paraît être trop souvent, un sceptique, si, entre telle manière de sentir et telle autre tout opposée, il avait l'air de tirer son épingle du jeu, s'il continuait comme par le passé et plus peut-être que par le passé de recourir à ses moyens de succès faits pour un autre monde, que pourrait-il en résulter si ce n'est qu'il donnerait raison à ceux qui se seraient défendus des émotions pathétiques du commencement? Nous craignons bien qu'il n'en soit ainsi de l'impression définitive de la pièce nouvelle.

A quoi se réduit en effet la lutte de la princesse George de Birac contre cette Mme de Terremonde qui est son amie on ne sait pourquoi? car il est impossible de comprendre comment cette femme si vaillante dans la vertu aime, voit tous les jours et tutoie une créature ayant fait

du vice son élément, qui ne recule devant rien pour se satisfaire, qui ne s'en cache pas, puisqu'elle prend plaisir à le raconter dans une soirée à un notaire. A quoi se réduit cette lutte? La princesse George ne se doute de rien, ne sait rien, ne voit rien par elle-même : les domestiques sont chargés de l'instruire, de la faire agir; les domestiques et un notaire, qui tient lui-même quelque chose de la domesticité, font la destinée du maître et de la maîtresse de la maison. Tel est le train des choses dans le monde que prétend nous décrire l'auteur. Le mal est déjà fait quand la princesse est entrée en défiance. Elle a su par sa femme de chambre que le prince de Birac est allé à Rouen, où rendez-vous lui était donné par la belle Mme de Terremonde. M. Dumas excelle dans ces sortes de narrations; pourquoi en inventer d'autres? Elle apprend par son notaire que M. de Birac s'empare de deux millions de sa fortune à elle pour les donner à cette femme; consentir à cette spoliation, c'est se montrer généreuse, ainsi qu'il convient à une héroïne de roman, c'est moins que jamais lutter, puisque ces deux millions ne lui arrachent pas un regret. Elle saisit un billet de son mari encore par les soins de son notaire, qui en est instruit lui-même grâce à un domestique. Alors elle prend à part la comtesse dans sa propre maison pour lui dire tout bas: « Va-t'en, » à quoi la comtesse répond : « Adieu. » Pour être juste, n'oublions pas de dire qu'elle dévoile à M. de Terremonde la conduite de sa digne épouse. Ce n'est peut-être pas de bonne guerre, c'est de la guerre pourtant, et lorsqu'il lui demande le nom de l'amant : « Cherchez! » dit-elle. Le mot est beau; mais cela ne suffit pas pour faire un drame.

Voilà tous les combats fournis par cette femme pleine de courage en paroles. Un moment on a pu croire que la lutte dramatique s'engageait au moins dans le cœur de la princesse. Elle a été avertie par un domestique que M. de Terremonde s'est embusqué à la porte de chez lui pour tirer sur l'amant qui viendrait à la franchir. Dira-t-elle ou non à son mari le sort qui l'attend? Qu'elle se taise, et la voilà vengée de ses mensonges répétés, de ses perfidies, de ses lâchetés. Un coup de pistolet retentit; c'est un autre amant de Mme de Terremonde qui est frappé. Celui-là est bien la plus innocente entre les victimes que firent jamais les auteurs dramatiques dans l'embarras. Il n'avait rien obtenu, si ce n'est, pour la première fois, un rendez-vous qui est un piége. Que signifie ce coup de pistolet? Nous ne demandons pas, suivant la formule banale, que le vice soit puni et la vertu récompensée, nous exigeons seulement que le drame ait une fin logique. M. de Birac sait désormais qu'il était trompé par sa maîtresse. Je ne suis pas sûr qu'une Mme de Terremonde ne lui fasse pas prendre ce guet-apens pour un sacrifice qu'elle a fait accomplir en vue de le sauver. Je suis certain du moins que M. de Birac détrompé ne cessera pas d'être aveugle. Nous sommes à l'heure de minuit : ne voyez-vous pas que tout va recommencer demain matin? Entre Mme de Terremonde et M. de Birac le cœur n'est pas

de la partie; il n'y a pas la moindre trace, pas un mot de passion. Soit que M. Dumas se défie de ses forces, soit qu'il ait eu peur des habitudes de son talent, il ne nous a pas montré une fois M. de Birac avec Mme de Terremonde. Non, ce n'est pas là un homme qui aime; c'est un homme qui achète une femme. Les 2 millions qu'il donne en sont une preuve palpable. On l'a bien pu voir aux murmures qui ont accueilli ses paroles, quand il ose dire à sa femme dans la dernière scène : « Vous la calomniez, je dois la défendre. » Il veut dire apparemment que tout ne peut pas finir ainsi, et qu'il ne veut pas perdre entièrement ses 2 millions. Vous voyez bien que tout doit recommencer, et qu'il n'y a pas de dénoûment. Ni lutte réelle, ni solution; mais un rôle touchant, passionné, admirablement joué, du moins tel qu'il est écrit, par Mlle Desclée, voilà le drame nouveau de M. Dumas. Ce rôle est toute la pièce; une simple analyse suffit pour montrer que les autres agissent peu; sans la princesse George le drame n'existe pas.

Si l'absence de combats soutenus de part et d'autre donne à penser que l'auteur n'a pas apporté à la cause de la femme légitime une conviction assez décidée, le doute augmente encore quand on songe aux ressources qu'il emploie pour amuser les curiosités complaisantes. C'est ici que *la Princesse George*, toute remplie qu'elle semble de l'idée du mariage, se rattache étroitement à *une Visite de noces* et à toutes les pièces du même genre dont M. Dumas a tant de peine à se détacher. Nous l'avons déjà fait entendre, beaucoup de personnes ont jugé la nouvelle pièce plus risquée encore que la précédente : celle-ci du moins bravait franchement les bienséances; la seconde prétend nous mener en bonne compagnie, et elle nous jette dans un monde dont il est impossible de répéter les discours. Quelle opinion M. Dumas a-t-il donc de son public? et à quel point celui-ci l'a-t-il gâté, pour qu'il ait à supporter de sa part de telles fantaisies? Il n'est pas rare aujourd'hui que l'on divise un auditoire en deux parts et que l'on offre à chacune l'aliment qui est supposé lui plaire. On dirait que l'auteur a écrit le drame de la femme légitime, dans le premier acte, qui est le meilleur; le troisième qui est le moins bon serait pour les femmes auprès desquelles il voulait rentrer en grâce. En revanche il aurait ménagé le second acte pour amuser les maris, qui sans doute lui paraissent peu faits pour s'amuser aux billevesées des sentimens sincères et profonds. Qu'il nous pardonne de le lui dire : il a parfois de singulières idées, M. Dumas! N'affirme-t-il pas dans la préface de *la Dame aux Camélias* « qu'il a dévoilé le secret de tous? » C'est à peu près la pensée de Beaumarchais. Un tel souvenir n'est pas désobligeant, je pense. L'auteur du *Barbier de Séville* nous a laissé un autre mot que M. Dumas a pris au pied de la lettre : « Qui dit *auteur* dit *oseur*, » cependant

Sur l'exemple des gens quand on veut se régler,
C'est par les bons côtés qu'il leur faut ressembler.

Beaumarchais était audacieux, mais il ne prenait pas l'audace pour un supplément de talent. Avec son habitude de tout oser, de juger du goût des autres par le sien, M. Dumas régale les maris de plaisanteries qu'il n'avait pas risquées même dans *le Demi-Monde*. Sous prétexte de peindre le faubourg Saint-Germain, il remplit son deuxième acte de caquetages dont le moindre défaut est de rappeler le monde galant. Le faubourg Saint-Germain n'a pas besoin d'être défendu. Le sang de ceux qui viennent de se battre si bravement pour le pays ne peut mentir; les hommes qui ont prodigué leur vie, et souvent le dernier espoir d'un nom sur le champ de bataille, afin de sauver du moins l'honneur, ces hommes-là ont laissé chez eux pour le garder et y veiller religieusement des femmes qui valent mieux qu'il ne plaît à M. Dumas de l'inventer.

Que M. Dumas ait meilleure opinion des maris et en général des hommes; pourvu qu'on ne leur débite pas des pauvretés édifiantes ou d'hypocrites moralités, ils goûteront la vérité courageusement proclamée. Ce qui manque aujourd'hui, c'est le courage; celui de la dire fait plus défaut aux écrivains qu'aux auditeurs celui de l'entendre. Nous ne voulons pas être trompés, flattés, amusés au prix même de notre honneur et de notre salut. Que ne dit-on pas en ce moment à l'étranger des nouvelles pièces de M. Dumas? En y songeant, nous trouvions que les sifflets qui se mêlaient aux applaudissemens étaient des sifflets patriotiques. Et cependant le premier acte nous avait subjugué par l'expression vraie et passionnée des sentimens. Si M. Dumas ne sait représenter qu'un seul genre de vie, qu'il renonce aux peintures de mœurs, qu'il abandonne du même coup les théories et les prétentions doctorales que nous voyons s'étaler dans ses comédies depuis quelque temps. Il aura toujours dans la passion vraie un vaste champ, nouveau pour lui, et les bonnes parties de *la Princesse George* prouvent déjà peut-être qu'il est capable de s'y mouvoir à l'aise. LOUIS ÉTIENNE.

ESSAIS ET NOTICES.

Rome. — Description et Souvenirs, par Francis Wey. Hachette, 1872.

La plus ancienne des descriptions illustrées de la ville de Rome est un petit volume intitulé *Mirabilia urbis Romæ*, qui s'est multiplié dès avant l'invention de l'imprimerie jusqu'au XVIIe siècle par d'innombrables éditions. Les curieux paient aujourd'hui d'un prix énorme, quand ils se rencontrent dans les ventes, les exemplaires incunables de cet ouvrage aux gravures sur bois longtemps populaires. A l'aide des indications topographiques données par les *Mirabilia*, M. de Rossi a retrouvé plusieurs catacombes. En observant la série des éditions diverses, on

voit, sous la plume des rédacteurs anonymes, les souvenirs de l'antiquité classique s'effacer peu à peu, se mélanger d'une façon bizarre avec les légendes chrétiennes, puis s'éclairer d'un nouveau jour quand renaissent, au milieu du xve siècle, la critique et la science. Malgré cet intérêt qu'ils offrent au bibliophile et à l'érudit, les *Mirabilia* n'étaient, à vrai dire, que d'humbles guides à l'usage des pèlerins; il y a loin de ces modestes catalogues de reliques et d'indulgences à tout ce que nous promet aujourd'hui un livre qui s'annonce sous un titre tel que celui-ci : *Rome. Description et souvenirs.*

M. Francis Wey s'est fort heureusement acquitté d'une tâche difficile. La première et la plus précieuse condition était sans doute d'avoir le sentiment de la grandeur de Rome et de son charme puissant. Ce n'était plus un guide pour les pèlerins qu'il s'agissait d'écrire; mais il fallait emprunter aux rédacteurs anonymes des *Mirabilia* quelque chose de leur sympathie religieuse et de leur curiosité sincère. Il est aisé de voir que M. Francis Wey a répondu à cette première nécessité en se passionnant pour la ville qu'il se proposait de décrire; il a vécu la vie romaine pendant des années, il a respiré cet air chargé de souvenirs, il s'est assimilé l'esprit qui se dégage de cet assemblage inoui de merveilles de tout temps et de tout genre. Son éditeur a donné à ce curieux livre la forme et les belles apparences qui doivent le faire rechercher, surtout au renouvellement de l'année.

Pour ne citer que quelques exemples de la sérieuse attention avec laquelle il est composé, nous ne connaissons pas d'autre livre, — en dehors des recueils spéciaux, — où se trouve un compte-rendu exact et raisonné, avec des représentations figurées des dernières découvertes archéologiques faites à Rome sur le mont Palatin et dans l'église souterraine de Saint-Clément. Si M. Francis Wey ne paraît pas avoir eu à sa disposition la rare série de photographies de M. Parker, que nous avons vue quelque temps exposée à Paris, et qui contenait des images prises jusque dans les plus profondes ténèbres des catacombes grâce à des procédés nouveaux et à une lumière factice, il a profité directement du moins des recherches de MM. de Rossi et Pietro Rosa, ainsi que des conseils de M. Léon Renier. Je ne vois dans son livre nulle trace des découvertes de M. Henzen; il est possible du reste que ces découvertes, si importantes pour l'épigraphie, et qui nous rendent une notable partie des actes des frères arvales sous l'empire, ne lui aient rien offert au point de vue pittoresque : il ne faut pas oublier (on en serait tenté quelquefois, à voir le zèle de ses recherches) qu'il ne s'est pas proposé d'écrire un pur livre d'archéologie. Il n'a pas manqué de nous faire connaître la villa de Livie, récemment mise au jour, mais la représentation de la statue d'Auguste qu'on y a trouvée ne montre pas assez le détail des scènes sculptées, ou plutôt sans doute ciselées d'abord (car l'original de cette statue devait être un bronze), qui font

de la cuirasse tout un poème : le texte même de M. Wey est à cet égard peu complet. Je m'arrête dans cette voie de critique, parce qu'il serait évidemment trop facile de signaler, le livre de M. Fiorelli et les publications de l'*Institut archéologique de Rome* à la main, des lacunes dans l'œuvre dont nous parlons. Ce qui subsiste, c'est, parmi un si grand nombre d'objets à décrire, un choix très habile, très éclairé, et, dans l'exposition d'un sujet vaste et multiple, un droit sens, une humeur vive et alerte, — en même temps une expérience qu'on était en droit d'attendre de l'auteur des *Remarques sur la langue française au dix-neuvième siècle*. L'érudit se retrouve, dans cette ample description de Rome, aux abondans détails sur les bibliothèques; l'homme de goût, à une série d'appréciations réfléchies sur l'ordonnance des musées, aux peintures de mœurs qui prennent sur le vif le caractère romain.

Le même esprit d'exactitude, de choix raisonné, d'intelligente exécution, a présidé aux nombreuses illustrations de ce livre. Les trois cent cinquante gravures qui viennent à l'appui du texte sont signées par d'éminens artistes. Il y a là jusqu'à vingt-sept dessins, les seuls qu'il ait faits en ce genre, du regrettable Henri Regnault, et quelques-uns peuvent compter au nombre des plus vivantes études sur les mœurs romaines : par exemple son *Cortège pontifical à la fête de la Madone* avec la mule blanche au riche harnais, comme dans les *Stanze*, et ses quatre magnifiques scènes du carnaval. La *Vue du mont Aventin et de Sainte-Sabine* avec le jardin du prieuré à gauche est une planche excellente de M. Hubert Clerget; celle des *Cascatelles de Tivoli* est fort bien venue. Je nomme celles-là au hasard; mais M. H. Leroux, l'auteur bien connu du *Columbarium des affranchis d'Auguste* et de tant d'études délicates sur Pompéi, M. Anastasi, M. Français, M. Cél. Nanteuil, Mlle Jaquemart, vingt autres encore des plus distingués, ont fourni leur contingent à cette galerie pittoresque. Nulle description illustrée n'a certainement réuni un si grand nombre d'images intelligentes et fidèles. Dirai-je toutefois que la vue de la *Santa Scala* ne donne pas une idée suffisamment exacte de la réalité, que la Pastucci, bien connue des artistes à Rome, a une certaine physionomie sauvage qu'on ne retrouve pas ici, que les reproductions de statues enfin ne sont pas toutes également heureuses? Ce qu'il faut signaler avec insistance, à côté du talent des artistes qui ont enrichi ce volume, c'est le remarquable usage que l'on a fait de la photographie. A la condition d'être bien interprétée, — et l'on trouvera dans cette *Description de Rome* des modèles en ce genre, — on comprend de quel secours elle peut être pour des illustrations consciencieuses. C'est par ce moyen qu'ont pu être reproduites des fresques antiques qui n'étaient saisissables qu'au moment où les fouilles savantes des antiquaires les rendaient au jour après des siècles de ténèbres et d'oubli, et que de précieux détails, jusque-là négligés, dans la décoration sculpturale des églises de Rome ou de ses monumens antiques, nous sont comme révélés à nouveau.

Il faut bien que nos archéologues, nos épigraphistes, nos érudits, nos sérieux artistes, voient se produire au grand jour les fruits de leurs travaux. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont substitué à ce qui les précédait un esprit plus attentif et plus critique, une science plus scrupuleuse; à la suite de leurs dissertations, de leurs mémoires, de leurs études patientes, vient un homme de zèle intelligent et de goût, qui les interroge tour à tour, inscrit leurs réponses, y donne, après se les être assimilées, un tour plus général, joint à cela sa propre expérience, et introduit dans le domaine public, sous les plus attrayans dehors, ce qui semblait n'appartenir qu'aux privilégiés de la science et de l'étude assidue.

A. GEFFROY.

LES COLONIES BELGES EN HONGRIE.

Essai historique sur les Colonies belges qui s'établirent en Hongrie et en Transylvanie aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, par M. Ém. de Borchgrave.

Dans l'immense mélange de la société slave, il est un petit point qu'il ne semble pas qu'on ait jamais aperçu, et que M. de Borchgrave a mis récemment en lumière, c'est la présence, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, de colonies belges en Hongrie et en Transylvanie. Les Belges, si sédentaires aujourd'hui, ont été au moyen âge un des peuples les plus aventureux. La marine était alors dans l'enfance, la voie de mer n'était encore ouverte à aucun peuple, et ne devait jamais beaucoup l'être aux Belges, qui n'avaient de ce côté pour débouchés qu'Anvers et Ostende; tout le commerce se faisait par terre, et les Belges n'hésitaient pas à promener dans l'Europe entière les produits d'une industrie sans rivale. La douceur du caractère, des habitudes rangées, leur attiraient beaucoup de cliens et aussi beaucoup de protecteurs. Les rois tenaient assez à garder au milieu de leurs sujets des modèles de soumission, d'ordre et de travail.

Ce fut une famine qui noua des relations plus étroites entre la Hongrie et la Belgique. Réduits par le fléau, si commun en ces temps de guerres perpétuelles, à quitter leur patrie, des Hongrois allèrent demander à d'autres pays le pain que leur refusaient des terres ravagées. L'évêque de Liége, Reginhard, les accueillit avec bonté; ils se fixèrent près de lui en 1025. Ce bienfait ne devait pas être perdu. Liége eut à son tour à souffrir de la famine; les Hongrois emmenèrent alors les Liégeois qui voulurent les suivre dans leur pays, devenu florissant sous le sage et habile gouvernement de saint Étienne (1046-1061). Cette colonie belge se fixa en Agrie, aux lieux où s'élève aujourd'hui Erlau. Cent ans plus tard, on reconnaissait à leur accent wallon des descendans de ces colons parmi les pèlerins innombrables venus à Aix-la-Chapelle pour adorer les reliques qui y étaient exposées. Quelques documens du temps désignent sous le nom de *loca gallica* la colonie belge d'Agrie, mais elle disparaît au XVIe siècle, décimée peut-être par les Turcs.

Dans la Haute-Hongrie et dans la Zips, contrée que traversent les Karpathes et appelée communément district des Montagnes, les historiens hongrois porteraient à 1147 la première colonisation belge. Les colonisateurs de la Zips furent-ils appelés par Hélène, femme de Geiza II, roi de Hongrie? Étaient-ils les débris des croisés qui, avec Conrad et Louis VII, voulurent aller en Palestine? ou bien n'étaient-ils, comme ceux d'Erlau, que de simples marchands? Les historiens ne peuvent constater que leur existence, ils les appellent *Flandrenses, Saxones;* ils nomment vingt-quatre villes qu'ils habitaient. M. de Borchgrave ne néglige aucun détail qui puisse préciser ses recherches; il interroge les récits allemands et hongrois, les légendes locales, une des bonnes sources de la géographie historique. Un seul document établit qu'il y avait des Flamands au XIIe siècle dans le district de Batar; il l'exhume, et complète ainsi les données que l'on possède sur le sujet.

Plus nombreux furent les colons qui s'arrêtèrent en Transylvanie au XIIe siècle. Lorsqu'on arrive aux versans orientaux du Zibinsgebirge, la vallée s'abaisse graduellement pour laisser passer l'Aluta, affluent de gauche du Danube; cette déchirure s'appelle le *Défilé de la Tour-Rouge.* C'était la route indiquée au commerce de l'Europe et de l'Orient; aussi est-il sûr que ce fut le commerce qui amena les Flamands en cet endroit. La colonie dut toutefois ses développemens au zèle des cisterciens, des bénédictins et des prémontrés. Les ordres religieux s'étendaient partout alors en Europe; il est curieux de les voir pénétrer jusque dans les Karpathes, et encourager ceux qui leur semblent dans ces régions sauvages les plus industrieux, les plus aptes à propager la civilisation. M. de Borchgrave sait les noms de bon nombre de ces colons; et comme cette fois la colonisation doit durer et que les Flamands obtiennent des chartes conservatrices de leurs priviléges, par exemple la *bulle d'or* d'André II, roi de Hongrie, il est plus à l'aise pour citer les documens. On doit le remercier de s'être livré à d'aussi actives recherches, recherches d'un patriote érudit, et qui ajoutent une petite pierre à l'édifice de l'histoire. Ces colonies limitrophes ont été morcelées et absorbées par les invasions des Magyars, des Kumans, des Petchenègues, comme le flot montant ronge et détruit petit à petit les bords de la Seine voisins de la mer; les rares débris qui ont surnagé se sont fondus avec le gros de la population dominante. Deux choses pourtant ont subsisté, qui rappellent le souvenir de cette lointaine colonisation : les habitans de la Zips parlent aujourd'hui une langue qui se rapproche extrêmement du flamand, et avec ceux du Burzenland, situé à l'extrémité de la Transylvanie, des descendans probables aussi d'une colonie belge, ils ont gardé les mœurs douces, aimables, hospitalières, de la mère-patrie.

A. BOURGOIN.

C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-SEIZIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLI[e] ANNÉE.

NOVEMBRE — DÉCEMBRE 1871

Livraison du 1[er] Novembre.

Livraison du 15 Novembre.

Livraison du 1er Décembre.

Livraison du 15 Décembre.

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.